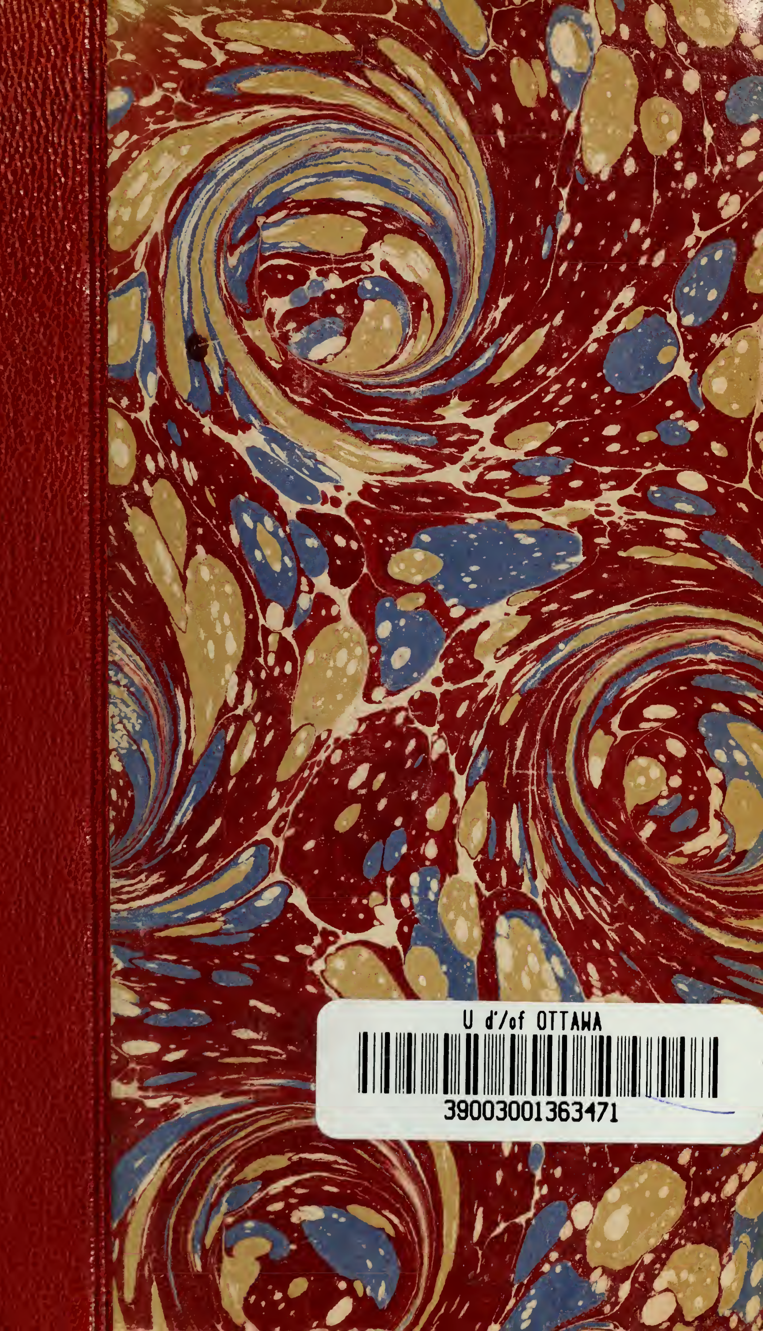


U d'/of OTTAWA
39003001363471









HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION FRANÇAISE

PAR

LOUIS BLANC

AUTEUR DE L'HISTOIRE DE DIX ANS ET DES LETTRES SUR L'ANGLETERRE

II

NOUVELLE ÉDITION



ERNEST FLAMMARION, ÉDITEUR

26, RUE RACINE, PARIS



HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION FRANÇAISE

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

Lettres sur l'Angleterre, 1re série, 2 vol. in-8°. 12 fr.

— — 2e — 12 fr.

L'État et la Commune, brochure in-8°. . . . . 1 fr.

Histoire de la Révolution de Février 1848. 2 vol.
grand in-18 jésus.. . . . . 7 fr.

IMPRIMERIE D. BARDIN, A SAINT-GERMAIN

HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION FRANÇAISE

PAR

LOUIS BLANC

AUTEUR DE L'HISTOIRE DE DIX ANS ET DES LETTRES SUR L'ANGLETERRE

TOME DEUXIÈME

NOUVELLE ÉDITION

PARIS

LIBRAIRIE INTERNATIONALE

A. LACROIX ET Cie, ÉDITEURS

13, FAUBOURG MONTMARTRE, 13

1878

LIVRE TROISIÈME

DIX-HUITIÈME SIÈCLE

LE PRINCIPE DE L'INDIVIDUALISME EST ADOPTÉ PAR LA BOURGEOISIE.

Nous voici au seuil du laboratoire brûlant où furent réunis et préparés d'une manière définitive les matériaux de la Révolution française; nous allons entrer dans le monde agité de philosophes.

Quel spectacle! De la cendre de Luther la papauté voit renaître, pour l'accabler, mille ennemis pleins d'éloquence et d'ardeur. Deux mots ont retenti que l'Europe est étonnée et ravie d'entendre : la tolérance, la raison. Le fanatisme est couvert d'opprobre, avec le souvenir des déchirements dont il donna le signal, des bûchers qu'il dressa. Les vieilles superstitions, on les livre aux coups d'un ridicule immortel. C'est pour démentir la Genèse, pour convaincre d'erreur ou d'imposture les livres des prêtres, que des savants interrogent le ciel, mesurent les montagnes, fouillent les entrailles de la terre et demandent au globe le secret de son âge. Où s'arrêtera cette puissance formidable : le libre examen?... Les uns nièrent le Christ, sans nul souci du grand vide qui par là serait fait dans l'histoire. Les autres mirent en doute l'âme de l'homme. D'autres discutèrent Dieu, âme de l'univers. La doctrine de la *sensation*, la théorie du néant furent opposées à ces aspirations invincibles qui ont pour objet l'infini, à ces désirs qui nous transportent dans les temps qui ne sont pas à

nous, à cette insatiable avidité de vivre, charme et tourment de nos cœurs troublés. Ainsi, l'homme se trouva rabaissé jusqu'à n'être plus dans la création qu'un accident; il fut appauvri de tout ce que vaut la durée éternelle. Mais, en même temps et par une étrange contradiction, comme on s'efforça de l'élever, comme on l'exalta, ce peu de matière organisée qui ne devait que passer! Jamais la démonstration de la petitesse de l'homme n'avait été plus impitoyablement poursuivie, et jamais sa grandeur ne fut plus résolûment affirmée. On demanda que sa dignité fût reconnue, sa sécurité garantie; on lui voulut une conscience inviolable et une pensée libre. Chose non moins singulière! des apôtres du froid examen apportèrent, en ce temps-là, dans leur culte de la pensée, l'enthousiasme et la passion des sectaires. Des travaux prodigieux à entreprendre, mille dangers à courir, la tyrannie à séduire ou à braver, l'éducation morale des générations à refaire, la conscience humaine à remplir d'incertitude et d'effroi, rien ne les arrêta, rien ne les fit hésiter, parce qu'après tout ils eurent, eux aussi, une croyance : ils crurent à la raison. Tel fut donc l'œuvre de ce siècle. Et tous y travaillèrent : écrivains, artistes, grands seigneurs, magistrats, ministres, des souverains même. Il y eut un moment où l'esprit nouveau se trouva maître de la société, depuis la base jusqu'au faîte, ayant pénétré à la cour de Prusse, par Frédéric; à la cour d'Autriche, par Joseph II; à la cour de France, par Turgot; à la cour de Russie, par Catherine; au Vatican, par Clément XIV. De sorte que la philosophie se glissa jusqu'auprès des rois; elle les enveloppa; elle les subjugua; elle leur dicta des paroles d'une étrange portée; elle les poussa, enivrés de louanges, à la destruction de ces autels que les trônes avaient eus si longtemps pour appui. Mais le moment devait venir où devant leur ouvrage les rois reculeraient d'épouvante... lorsque enfin tomberaient les derniers voiles, lorsque passant de la religion à la politique et de la politique à la propriété, l'esprit d'examen aurait soulevé tant de questions auxquelles il n'y eut de

réponse, hélas ! qu'au prix des tempêtes : pourquoi des maîtres et des esclaves, et des générations entières broyées sur le passage d'un seul? pourquoi des rois et des nobles? pourquoi des classes qui naissent heureuses, et, au-dessous, une foule innombrable d'êtres gémissants, affamés, désespérés? pourquoi ce long envahissement, par quelques-uns, de la terre, demeure de l'humanité et son impartageable domaine ? « Le premier qui, ayant enclos un terrain, s'avisa de dire : « Ceci est « à moi, » et trouva des gens assez simples pour le croire, fut le vrai fondateur de la société civile. Que de crimes, de guerres, de meurtres; que de misères et d'horreurs n'eût pas épargnés au genre humain celui qui, arrachant les pieux ou comblant le fossé, eût crié à ses semblables : « Gardez-vous d'écouter cet impos« teur ; vous êtes perdus si vous oubliez que les fruits « sont à tous et que la terre n'est à personne ! »

Du reste, contemplé d'un peu loin, le mouvement qui vient d'être indiqué ne présente d'abord que tumulte et confusion. Même parmi les philosophes du XVIII[e] siècle qui semblent unis par les liens les plus étroits, beaucoup, à vrai dire, n'eurent de commun que le besoin de frapper, chacun frappant à sa guise, sous l'inspiration de ses haines particulières, avec les armes qui lui étaient propres : celui-ci comme déiste, celui-là comme athée, cet autre comme disciple de Spinosa. Et qu'on ne s'étonne pas si nous tenons compte, ici, de la diversité des doctrines métaphysiques. Car nous les retrouverons plus tard, ces divisions de la pensée, nous les retrouverons vivantes ; et quand passeront devant nous, transformées en passions terribles, la philosophie épicurienne de Danton, l'athéisme d'Anacharsis Clootz, le déisme de Robespierre, il deviendra manifeste qu'il n'est pas d'abstraction où la réalité ne germe ; que les débats métaphysiques, si vagues en apparence dans leur objet, sont, par leurs résultats, d'une importance pratique sans égale; et que, souvent, ces forces brutales qu'on croirait uniquement déchaînées par des passions personnelles ou de grossiers intérêts, se rapportent aux

travaux pleins d'angoisse aux inquiétudes ou aux vengeances de la pensée. La diversité, d'ailleurs, ne porta pas seulement sur des questions de ce genre, parmi les philosophes du XVIIIe siècle : elle porta sur toute chose. Ainsi, des hommes qui avaient crié ensemble anathème aux prêtres, se séparèrent, étonnés, quand il fut question de crier anathème aux rois. Tel qui avait ébranlé d'une main confiante les fondements du catholicisme se sentit pénétré d'une terreur secrète, quand on le pressa d'entrer en guerre contre Dieu. Si la bourgeoisie eut ses chefs, le peuple eut ses éclaireurs. A côté des philosophes bercés dans l'orgueil, bercés dans la joie, amis des princes, frondeurs, souriant aux ruines qu'ils allaient faire, il y eut les philosophes malades de leurs doutes, il y eut les penseurs religieux et les rêveurs farouches, il y eut les tribuns atteints d'une mélancolie suprême.

Comment donc, au milieu d'un pêle-mêle semblable, dessiner nettement la marche des idées? Rien de plus difficile, au premier abord. Et pourtant, lorsqu'on y regarde de près, on ne trouve dans le XVIIIe siècle que deux grands courants d'idées qui, le traversant sur des lignes parallèles, vont l'un et l'autre aboutir au gouffre de la Révolution.

On a vu combien avait toujours été profonde, quoique toujours masquée par des intérêts communs et de communes haines, la distinction entre le peuple et la bourgeoisie. Cette distinction dans l'ordre des faits se reproduisit, au XVIIIe siècle, dans le monde de la pensée.

Il y eut deux doctrines, non-seulement différentes mais opposées : la première ayant pour but une association d'égaux et partant du principe de fraternité, la seconde fondée tout entière sur le droit individuel.

Réalisation de la liberté par l'union et l'amour, voilà ce que voulut la première, issue directement de l'Évangile; la seconde, fille du protestantisme, ne chercha la liberté que dans l'émancipation de chacun considéré isolément.

Morelly, Jean-Jacques Rousseau, Mably, et, sous quelques rapports, Necker, appartinrent à la première;

la seconde eut pour représentants Voltaire, d'Alembert, Condorcet, Diderot, Helvétius, Turgot, Morellet, etc.

La première devait mener à Robespierre; la seconde créa Mirabeau.

C'est celle-ci qui domina dans l'Assemblée constituante; à demi étouffée, sous la Convention, elle reparut le lendemain du 9 thermidor; elle renversa l'Empire, après l'avoir subi; sous la Restauration, elle s'appelait libéralisme; aujourd'hui elle règne... Nous montrerons à travers quels drames singuliers, quelles luttes, quelles ruines, et par quels tragiques efforts, elle s'était frayé un chemin au gouvernement de la société, pendant ce XVIIIe siècle si imposant et si orageux.

Au point où en était venue la bourgeoisie, il n'est pas surprenant qu'elle ait adopté la doctrine du droit individuel et s'y soit arrêtée.

L'unité, en effet, n'avait existé jusqu'alors, en religion, que par l'intolérance du catholicisme; en politique, que par la royauté absolue ou la tyrannie féodale; en industrie, que par le monopole.

Briser dans sa triple forme cette unité oppressive et délivrer l'individu de toute espèce d'entrave devint donc le désir dominant de la bourgeoisie.

D'un autre côté, elle avait la richesse, elle avait la force. Munie des instruments de travail qui manquaient aux prolétaires; douée d'une activité et d'une instruction qui, en général, manquaient aux nobles, la bourgeoisie possédait tous les moyens de développement qui dispensent de la nécessité de l'association et font redouter les gênes de la hiérarchie. L'individualisme lui suffisait.

Elle demanda, par conséquent, la liberté de l'esprit contre l'Église, la liberté politique contre les rois, la liberté d'industrie contre les monopoleurs; et elle ne demanda pas autre chose.

Mais sans l'égalité, qui est le lien des intérêts, et la fraternité, qui est le lien des cœurs, la liberté n'est qu'un despotisme hypocrite. Et voilà comment la bour-

geoisie devait nous donner tôt ou tard, au lieu de la liberté de l'esprit, une profonde anarchie morale ; au lieu de la liberté politique, une oligarchie de censitaires ; au lieu de la liberté d'industrie, la concurrence du riche et du pauvre, au profit du riche.

Quoi qu'il en soit, les écrivains de la bourgeoisie, au XVIIIe siècle, se partagèrent en trois écoles, correspondant aux trois genres de tyrannie qui étaient alors à détruire. Il y eut l'école des philosophes proprement dits, dont le chef fut Voltaire ; celle des politiques, que fonda Montesquieu ; et celle des économistes, qui est représentée par Turgot.

Exposer quelle fut dans l'œuvre commune la part de chacune de ces trois écoles fameuses, en développant sur une ligne parallèle les doctrines rivales de Jean-Jacques, de Mably, de Necker, c'est faire l'histoire de la révolution telle qu'elle se passa, au XVIIIe siècle, dans la tête des penseurs

CHAPITRE PREMIER.

GUERRE A L'ÉGLISE. — TRIOMPHE DE L'INDIVIDUALISME EN PHILOSOPHIE, OU RATIONALISME.

VOLTAIRE.

Voltaire devant le peuple, devant les rois, devant les prêtres. — Les jansénistes devenus *convulsionnaires* et les jésuites intolérants; sacriléges et scandales. — Voltaire ouvre l'attaque. — Pascal et Descartes l'importunent. — Il apporte d'Angleterre la doctrine des sensations, favorable à l'individualisme. — La *statue* de Condillac. — Diderot. — Ce que représente en politique la notion de Dieu. — Association de Diderot et de d'Alembert. — L'*Encyclopédie*. — Dîners du baron d'Holbach. — Ecole du rationalisme. — Fréret, Boulanger, etc....; immense anarchie intellectuelle. — Buffon. — Théorie du *moi* par Helvétius. — Le *Misanthrope* de Molière dans le XVIIIe siècle : Jean-Jacques Rousseau; sa lutte contre les philosophes de l'individualisme. — L'école opposée l'emporte. — L'Europe pensante est conquise par Voltaire. — Frédéric philosophe. — Frédéric effrayé par le *Systéme de la Nature*. — Chute des jésuites. — Les jansénistes attaqués à leur tour. — Glorieux et universel apostolat de la tolérance. — Triomphe du rationalisme.

La Réformation avait bien, comme nous l'avons montré, introduit le principe d'individualisme dans le monde; mais Luther, mais Calvin, avaient manqué de logique et d'audace. Ils avaient invoqué la souveraineté de la raison contre Rome, non contre les Écritures. Ils eussent pâli d'effroi à la seule idée de discuter d'une manière purement rationnelle, Dieu, l'existence de l'âme, l'infini, l'éternité. Les questions qu'ils jugeaient résolues par les livres saints interprétés au moyen des lumières de la foi, nul, suivant eux, n'avait le droit de les approfondir. Ils avaient laissé à l'individu, en le déclarant affranchi, une partie de ses chaînes; et, arrivé dans son vol à de certaines hauteurs, l'esprit humain devait aussitôt fermer ses ailes.

Les continuateurs que le XVIIIe siècle venait donner à Luther poussèrent jusqu'à ses plus extrêmes limites l'œuvre commencée. Après avoir livré aux ravages du libre examen le domaine entier de la religion, ils lui

abandonnèrent celui de la métaphysique. Ce que Luther avait osé contre les Pères de l'Eglise, ils l'osèrent contre Luther prosterné devant l'Evangile.

Ils proposèrent à l'essor de l'esprit l'immensité même. Ce respect exalté pour la liberté de l'esprit leur commandait la tolérance. Aussi n'eurent-ils rien de cette humeur despotique et de cette cruauté inconséquente dont nous avons vu le règne de Calvin si odieusement souillé. Eux, ils furent humains, et l'apostolat de la tolérance les trouva infatigables. Leur gloire est là. Quant à leur culte de la raison, comme la raison divise tandis que la foi réunit, ils ne purent que placer l'homme sur un monceau de ruines, au sommet desquelles nous l'apercevons aujourd'hui encore, debout et maître de lui, mais inquiet et seul.

Qu'on s'en félicite ou qu'on la déplore, une pareille révolution morale était d'une incomparable portée. Il fallait donc, ce semble, à la tête du mouvement qui la produisit, des penseurs d'une rare souplesse d'intelligence, pour que la séduction devînt universelle; des défenseurs ardents de l'humanité, pour que toute âme généreuse saluât d'avance leur triomphe; des écrivains d'une prodigue opulence, pour que le bienfait leur créât une clientèle; d'invincibles railleurs, pour qu'on tremblât devant eux; des chefs de parti à la fois opiniâtres et prudents, pour qu'il n'y eût ni temps d'arrêt dans l'attaque ni fausse manœuvre; il fallait des historiens, des poëtes, des métaphysiciens, des conteurs, des auteurs dramatiques, des romanciers, des publicistes, admis par le génie et la gloire dans la familiarité des rois; enfin, et pour que les peuples si longtemps opprimés eussent cette consolation d'être vengés de leurs tyrans par leurs tyrans mêmes, peut-être fallait-il des philosophes craignant Anitus et la ciguë, déliés à l'excès, insinuants, aussi habiles à endormir la persécution que prompts à la décrier, capables d'hypocrisie, sachant séduire les nobles et flatter les princes... Au XVIII[e] siècle, tous ces hommes n'en firent qu'un, et leur nom fut Voltaire.

Voltaire! Est-il permis de porter la main sur cette grande idole? Un héritier du XVIIIe siècle le peut-il sans témérité? Car, enfin, la route où marchent les générations vivantes, bonne ou mauvaise, c'est Voltaire qui l'a tracée; et il a été tel, que, soit par l'amour, soit par la haine, le monde entier se trouve engagé dans les intérêts de sa gloire. Quelle destinée! être pendant soixante ans tout l'esprit de l'Europe, être l'histoire d'un siècle; écrire, et par là régner; rendre les princes, ou fiers d'avoir appris à penser, ou honteux de n'être que puissants; du fond d'une retraite studieuse et enchantée, tenir les peuples en haleine, mettre leurs dominateurs en émoi, pousser vers le but marqué d'avance une foule illustre; noter la persécution d'infamie, lui faire peur; proclamer la tolérance; combattre et vaincre pour l'humanité; dans une conspiration sans égale, se donner tous les prêtres pour ennemis, tous les rois pour complices; ce que Luther n'avait ébranlé que par des prodiges de colère, l'abattre en souriant, et vivre heureux!... N'importe : à taire ce qui amoindrit ou souilla les noms qu'on adore, je ne vois que faiblesse et lâcheté. Quand un homme est monté sur ces hauteurs de l'histoire, à lui d'élever son cœur au niveau de son destin. Les vrais grands hommes n'ont pas besoin de toutes ces réticences, dont le respect les insulte. Qu'on les montre tels que la nature les fit, leur action sur l'humanité n'y perdra rien, ayant eu le caractère des choses qui durent. Pourquoi ne dirions-nous pas de Voltaire que, d'une main puissante, il aida au progrès en renversant l'ancienne forme de l'oppression et en avançant ainsi l'heure de l'universelle délivrance; mais que, par ses opinions, ses instincts, son but direct, il fut l'homme de la bourgeoisie, et de la bourgeoisie seulement? S'il est juste qu'on le glorifie pour avoir avec tant d'éclat renversé la tyrannie qui s'exerçait par voie d'autorité, il l'est aussi qu'on le blâme d'avoir contribué à établir la tyrannie qui s'exerce par voie d'individualisme. Après tout, le soin de sa mémoire nous touche moins que le sort du peuple qu'il pouvait mieux servir. Le génie mérite

qu'on le salue, mais il doit souffrir qu'on le juge. Il n'y a d'inviolable au monde que la justice et la vérité.

Non, Voltaire n'aima point assez le peuple. Qu'on eût allégé le poids de leurs misères à tant de travailleurs infortunés, Voltaire eût applaudi sans nul doute, par humanité; mais sa pitié n'eut jamais rien d'actif et qui vînt d'un sentiment démocratique; c'était une pitié de grand seigneur, mêlée de hauteur et de mépris. Ouvrez sa Correspondance : l'aristocratie de ses dédains y éclate à chaque page : « On n'a jamais prétendu éclairer les cordonniers et les servantes [1]. »

« Il me revient que cet Omer est fort méprisé de tous les gens qui pensent. Le nombre est petit, je l'avoue, mais il sera toujours respectable. C'est ce petit nombre qui fait le public; le reste est le vulgaire. Travaillez donc pour ce petit public, sans vous exposer à la démence du grand nombre [2]. »

« Je vous recommande l'*infâme* (la superstition). Il faut la détruire chez les honnêtes gens et la laisser à la canaille [3]. »

« Ceux qui crient contre ce qu'on appelle le luxe ne sont guère que des pauvres de mauvaise humeur [4]. »

« Enfin, notre parti l'emporte sur le leur dans la bonne compagnie [5]. »

« Vous aviez bien raison de dire, monseigneur, que les Génevois ne sont guère sages, mais c'est que le peuple commence à être le maître [6]. »

« La raison triomphera, au moins chez les honnêtes gens, la canaille n'est pas faite pour elle [7]. Etc., etc. »

Il nous serait aisé de multiplier les citations. Avoir un cordonnier dans sa famille était presque, aux yeux de Voltaire, une flétrissure : « Je le prie de passer rue

[1] *Correspondance de Voltaire, à d'Alembert*, t. XXI, p. 191. Edit. Delangle frères. Paris, 1831

[2] *Ibid., à Helvétius*, t. XIII, p. 223.

[3] *Ibid., a Diderot*, t. XIV, p. 448.

[4] *Ibid., au prince royal de Prusse*, t. III, p. 3.

[5] *Ibid., à Helvétius*, t. XV, p. 439.

[6] *Ibid., au duc de Richelieu*, t. XVII, p. 239.

[7] *Ibid., à d'Alembert*, t. IX, p. 475.

de la Harpe, et de s'informer s'il n'y a pas un cordonnier parent du scélérat (J. B. Rousseau) qui est à Bruxelles, et qui veut me déshonorer [1]. »

Il se moquait de Jean-Jacques, s'adressant à des marchands de clous [2]; et lui, l'historien du czar Pierre, il ne pouvait comprendre que l'auteur d'*Émile* eût fait de l'état de menuisier le complément d'une éducation philosophique.

« Il a un jeune homme à élever, disait-il en parlant de Rousseau, et il en fait un menuisier; voilà le fond de son livre [3]. Etc. »

C'est ainsi que dans la liberté, que dans la vérité des épanchements intimes, Voltaire traitait les artisans, ceux qui portent en gémissant le poids de la civilisation et de ses injustices, le peuple.

En revanche, on sait jusqu'où il fit descendre, à l'égard des grands, l'humilité de ses hommages, et dans quelles puériles jouissances la faveur des cours retint sa vanité captive, et combien il aimait à se parer du titre de gentilhomme de la chambre; on sait qu'il fit de Louis XV un panégyrique où l'excès de la flatterie touchait au scandale; qu'un jour, s'adressant à ce roi, le dernier des rois, il osa l'appeler Trajan; que le duc de Richelieu, héros des roués fastueux et des libertins à la mode, l'eut pour courtisan, que dis-je? pour familier; qu'il s'écriait, en parlant de Catherine, impératrice de Russie : « Je suis catherin et je mourai catherin [4]; » qu'il se mit aux pieds des favorites, même de celle qu'une maison de débauche éleva pour les plaisirs du maître, et qui, devenue la royauté, en déshonora l'agonie; qu'enfin il écrivait à Frédéric, roi de Prusse :

« Vous êtes fait pour être mon roi... délices du genre humain [5]. »

[1] *Correspondance de Voltaire, à l'abbé Moussinot,* t. III, p. 429.
[2] *Ibid., à d'Alembert,* t. III, p. 12.
[3] *Ibid., à M. le marquis d'Argence de Dirac,* t. XV, p. 274.
[4] *Ibid., à Catherine II,* t. XXIII, p. 18.
[5] *Ibid., à Frédéric, prince royal de Prusse,* t. III, p. 58.

« Je rêve à mon prince comme on rêve à sa maîtresse [1]. »

« Si vous saviez combien votre ouvrage (*l'Anti-Machiavel*) est supérieur à celui de Machiavel [2] ! »

« J'attends ici mon maître [3]. » — « J'envoie à mon adorable maître *l'Anti-Machiavel* [4]. »

« Vous avez fait ce que faisait le peuple d'Athènes. Vous valez bien ce peuple à vous tout seul [5]. »

« Votre Majesté qui s'est faite homme [6]. »

« Un prince à qui j'ai appartenu [7]. Etc.. etc. »

Calculées ou sincères, de semblables adulations étaient sans dignité ; et Voltaire ne se serait jamais abaissé jusque-là, s'il avait eu ce généreux orgueil qui se puise dans le sentiment de l'égalité. Mais né d'ailleurs avec une nature souple, il se trouva, dès son entrée dans la vie active, égaré parmi les Vendôme, les Richelieu, les Conti, les la Fare. les Chaulieu ; et, dans ce cercle où l'art du courtisan s'apprenait à l'école du bon goût, il perdit tout ce qui constitue les fiers caractères et les âmes viriles. Aussi les républiques ne lui apparaissent-elles à travers l'histoire que par leur côté sanglant [8]. L'égalité, il la croyait réalisée, parce que Dieu a mis, pour le monarque comme pour le mendiant, la douleur à côté de la joie [9]. Quant aux priviléges de la naissance, tour à tour leur dénonciateur et leur esclave, il les attaqua, du haut de la scène, par des vers bien connus ; mais loin de la foule, loin du parterre, et quand il n'avait plus à s'en faire l'écho, le fils du notaire Arouet se rappelait avec complaisance que, par Marguerite d'Aumart, sa mère, il était de race noble, et il écrivait : « Lorsqu'on imprime que je prends à tort le titre de gentilhomme ordinaire de la chambre du roi de

[1] *Corresp. de Voltaire, à Frédéric, prince royal de Prusse,* t. V, p. 101.
[2] *Ibid., à Frédéric, roi de Prusse,* t. V, p. 199.
[3] *Ibid., à Frédéric,* t. V, p. 244.
[4] *Ibid., à Frédéric,* t. V, p. 254.
[5] *Ibid., à Frédéric,* t VII, p. 3.
[6] *Ibid., à Frédéric,* t. V, p. 171.
[7] *Ibid., à d'Alembert,* t. IX, p. 432.
[8] *Ibid., à M. le chevalier de R...x,* t. XII, p. 262.
[9] *Ibid., à M. Tihériot,* t. IV, p. 39.

France, ne suis-je pas forcé de dire que, sans me parer jamais d'aucun titre, j'ai pourtant l'honneur d'avoir cette place, que Sa Majesté le roi mon maître m'a conservée? Lorqu'on m'attaque sur ma naissance, ne dois-je pas à ma famille de répondre que je suis né égal à ceux qui ont la même place que moi; et que, si j'ai parlé sur cet article avec la modestie convenable, c'est parce que cette même place a été occupée autrefois par les Montmorency et par les Châtillon [1]? »

Il est impossible qu'un homme capable de tenir un pareil langage ne professât pas le culte de la royauté. Seulement, Voltaire y porta une exagération qu'on a peine à comprendre. Il écrivait à Frédéric : « Je voudrais qu'on eût jeté au fond de la mer toutes les histoires qui ne nous retracent que les vices et les fureurs des rois [2]. » Et il est à remarquer que, sur ce point, ce fut un roi qui réfuta Voltaire [3].

Mais Voltaire ne fut pas convaincu. Il donna l'exemple en même temps que le précepte. Il n'oublia son étrange système sur les devoirs de l'historien, ni dans le *Siècle de Louis XIV*, ni dans le *Siècle de Louis XV*, ni dans l'*Histoire de Charles XII*, ni dans celle du czar Pierre. Il ne l'oublia que lorsque, dans ses Mémoires, il eut à se venger de Frédéric : inconséquence de la passion.

Voltaire n'était pas fait, on le voit, pour chercher dans une révolution politique et sociale le salut du peuple. Changer hardiment, profondément, les conditions matérielles de l'État et de la société, il n'y songeait même pas, et ne commença à s'en inquiéter que sur la fin de sa carrière, aux cris poussés par Diderot, d'Holbach et Raynal. Dans les six mille neuf cent cinquante lettres dont se compose sa Correspondance, dans la plupart de ses ouvrages, on est frappé de cette absence de préoccupations politiques. C'est à peine s'il avait foi dans la possibilité d'une vaste rénovation du monde. On en peut juger par cette lettre écrite à M. de

[1] *Correspondance de Voltaire, à M. Kœnig,* t. VIII, p. 203.
[2] *Ibid., à Frédéric,* t. III, p. 276.
[3] *Ibid., Frédéric à Voltaire,* t. III, p. 309.

Bastide, en 1760, moins de trente ans avant la révolution. Après avoir montré, dans un tableau saisissant, ceux qui labourent dans la disette, ceux qui ne produisent rien dans le luxe, de tremblants vassaux n'osant délivrer leurs maisons du sanglier qui les dévore, de grands propriétaires s'appropriant jusqu'à l'oiseau qui vole et au poisson qui nage : « Cette scène du monde, presque de tous les temps et de tous les lieux, s'écrie-t-il, vous voudriez la changer! voilà votre folie, à vous autres moralistes... Le monde ira toujours comme il va [1]. »

N'était-ce là qu'un accès de philanthropie chagrine? Non; et l'on doit ajouter que ce fut la tendance générale des esprits pendant une notable partie du XVIIIe siècle de négliger les questions politiques ou sociales, pour les problèmes les plus abstraits de la métaphysique. Nous marquerons l'heure où il cessa d'en être ainsi. Mais cette heure solennelle surprit Voltaire et le fit tressaillir. Comme Luther, il fut longtemps à découvrir la pente qui conduisait des abus religieux aux abus politiques, de la philosophie spéculative à la transformation matérielle de la société, de l'agitation des croyances au bouillonnement des intérêts. Nous n'avons donc plus qu'à le suivre d'abord dans sa lutte contre la puissance des prêtres, et ensuite dans ses efforts pour agrandir l'être humain en l'isolant.

Ébranler l'empire des prêtres, on ne le pouvait pas sans séparer leur cause de celle des rois. C'est à quoi Voltaire était naturellement porté, et ce fut le premier moyen qu'il employa. La longue et implacable rivalité des papes et des Césars; l'empereur Henri IV à genoux devant Grégoire VII; tant de guerres civiles nées du fanatisme religieux; tant de séditions prêchées du haut des marches de l'autel; des fils de roi condamnés par l'inquisition; les confesseurs, plus puissants que les favorites, s'emparant de l'autorité des princes en même temps que de leur âme, usurpant la terre au nom du

[1] *Correspondance de Voltaire, à M. de Bastide*, t. XII, p. 377.

ciel et gouvernant les royaumes qu'ils ne troublaient pas; les jésuites dans la guerre de Trente ans; la Ligue; des moines régicides..., que de ressources l'histoire ne fournissait-elle pas au plan d'attaque de Voltaire! Il les rassembla et les mit en œuvre avec une habileté redoutable. « Si la plupart des rois, écrivait-il à Frédéric, quand celui-ci n'était encore que prince royal de Prusse, si la plupart des rois ont encouragé le fanatisme dans leurs États, c'est qu'ils étaient ignorants, c'est qu'ils ne savaient pas que les prêtres sont leurs plus grands ennemis. En effet, y a-t-il un seul exemple, dans l'histoire du monde, de prêtres qui aient entretenu l'harmonie entre les souverains et leurs sujets? Ne voit-on pas partout, au contraire, des prêtres qui ont levé l'étendard de la discorde et de la révolte? Ne sont-ce pas les presbytériens d'Écosse qui ont commencé cette malheureuse guerre civile qui a coûté la vie à Charles Ier, à un roi qui était honnête homme? N'est-ce pas un moine qui a assassiné Henri III, roi de France? L'Europe n'est-elle pas encore remplie de traces de l'ambition ecclésiastique? Des évêques devenus princes, et ensuite vos confrères dans l'électorat, un évêque de Rome foulant aux pieds les empereurs, n'en sont-ils pas d'assez forts témoignages [1]? »

D'un autre côté, Voltaire s'étudiait à bien établir que les philosophes étaient les alliés naturels des rois. Lui qui osait tout contre les puissances sacerdotales, il n'avait pas assez d'indignation contre « le misérable assez fou pour faire un libelle contre un roi. » Il est permis de croire que, s'il eût siégé à la Convention, il se serait violemment opposé à la condamnation de Louis XVI, lui qui, accusé d'avoir fait l'apologie du jugement de Charles Ier, s'en défendait en ces termes : « Où donc aurais-je fait l'apologie de cette injustice exécrable?... Je viens de consulter le livre (les *Lettres sur les Anglais*) où l'on parle de cet assassinat, d'autant plus affreux qu'on emprunta le glaive de la législature

[1] *Correspondance de Voltaire, à Frédéric*, t. III, p. 134.

pour le commettre. Je trouve qu'on y compare cet attentat avec celui de Ravaillac, avec celui du jacobin Clément, avec le crime, plus énorme encore, du prêtre qui se servit du corps de Jésus-Christ même, dans la communion, pour empoisonner l'empereur Henri VII. Est-ce là justifier le meurtre de Charles Ier [1] ? » Ce désir de sceller entre la philosophie et la royauté une étroite et durable alliance était si vif chez Voltaire, qu'on en retrouve à chaque instant l'expression sous sa plume : « Pour être bon chrétien, il faut respecter, aimer, servir son prince [2]. »

« Les philosophes servent Dieu et le roi [3]. »

« Toutes les bulles du monde (en parlant d'une maladie du Dauphin) ne valent pas la poitrine et le foie d'un fils unique du roi de France [4]. »

« Les philosophes ne demandent que la tranquillité, et il n'y a pas un théologien qui ne voulût être le maître de l'État [5]. »

Ainsi, à l'exemple de Luther, à l'exemple de Calvin, Voltaire prêchait à la fois la révolte contre les autorités spirituelles et la soumission aux pouvoirs temporels. Révolutionnaire en religion, il n'entendait pas qu'on le fût en politique ; et c'était de très-bonne foi qu'il s'obstinait dans cette inconséquence, si utile, du reste, à ses projets ; car, à ses amis, à ses adeptes, aux confidents de ses pensées les plus secrètes, il tint toujours le même langage qu'aux rois. Il écrivait à d'Alembert : « On ne s'était pas douté que la cause des rois fût celle des philosophes ; cependant il est évident que des sages qui n'admettent pas deux puissances sont les premiers soutiens de l'autorité royale [6]. »

Le plan était nettement tracé : l'histoire vint en aide. Voltaire eut ce rare bonheur que ses idées furent toujours servies par les événements. Pendant qu'il pensait

[1] *Correspondance de Voltaire, à l'abbé Prévost,* t. III, p. 489 et 490.
[2] *Ibid., à M. le marquis Albergati Capacelli V,* t. XII, p. 481.
[3] *Ibid., à Helvétius,* t. XII, p. 5.
[4] *Ibid., à Damilaville,* t. XVIII, p. 68
[5] *Ibid., au prince royal de Prusse,* t. III, p. 78.
[6] *Ibid., à d'Alembert,* t. XVIII, p. 18.

pour son siècle, son siècle agissait pour lui; et, par exemple, dans le temps même où il criait aux princes de se défier des théologiens, de leur fanatisme dominateur et de leurs cabales, une guerre théologique vint embraser Paris.

Elle fut sombre, cette guerre, et furieuse; elle imprima aux passions un mouvement qui ne devait plus s'arrêter; elle couvrit les factions religieuses de ridicule et d'opprobre; elle inquiéta les rois dans le sens des projets de Voltaire; elle déchaîna en France les colères d'une presse clandestine, inévitable; et, mettant aux prises le pouvoir royal et le pouvoir parlementaire, elle hâta la Révolution dans laquelle ils coururent l'un et l'autre s'engloutir.

Nous avons dit les mœurs du haut clergé, son faste mondain, son opulence, son ardeur à défendre l'inviolabilité de ses richesses, alors que le peuple haletait sous le fardeau des charges publiques; nous avons dit quelles passions battaient sous la pourpre romaine, et par quels scandales étaient compromis en France les destins de la religion. Mais la piété avait été longtemps conservée en dépôt par le clergé inférieur, par les jansénistes; longtemps ils s'étaient imposé la glorieuse tâche d'honorer leurs croyances par l'austérité de leur vie; et lorsque Fleury, devenu ministre, était descendu à les persécuter pour gagner les bonnes grâces de Rome, on les avait vus, appuyés sur l'opinion, entraîner le parlement dans leur querelle et déployer une fermeté d'âme digne de Saint-Cyran, de Nicole et d'Antoine Arnauld. Tout à coup on apprend qu'un saint homme, un diacre, nommé Pâris, vient de mourir, et, bientôt après, qu'une jeune fille a été saisie, sur la tombe du bienheureux, de convulsions étranges, surnaturelles. Aussitôt, les jansénistes se réveillent comme d'un lourd sommeil. Leur noire dévotion, exaltée par le souvenir des persécutions précédentes et par le malheur, se décide à tenter la fortune des miracles. La contagion gagne de proche en proche, elle frappe les cerveaux malades ou affaiblis, elle s'empare des âmes enthou-

siastes, elle attire les fourbes. Ce fut un vrai délire. Des scènes, tour à tour effrayantes et voluptueuses, se passèrent dans l'asile des morts. Des femmes venaient, dans un costume flottant et trop libre [1], frémir sur un tombeau comme la sibylle antique sur le trépied. Ce n'étaient que discours mystérieux et symboliques, extases, invocations à l'esprit de Dieu. Les unes se faisaient enlever par les pieds avec des cordes, secouaient leurs têtes échevelées, et passaient de la fureur à une immobile tristesse ; les autres, appelant le *secouriste* [2] d'une voix plaintive et caressante, demandaient qu'on leur marchât sur le corps, prenaient des attitudes lascives, se répandaient en mélancoliques prophéties ou chantaient des mélodies inconnues [3]. Signes d'en haut ! disaient les jansénistes, et ces contorsions dont s'offensaient également la raison et la pudeur, ils les appelaient des prodiges divins : nul doute que par là Dieu ne voulût annoncer la grandeur insondable de ses desseins sur l'Église ; le prophète Élie allait venir [4]. Et de telles extravagances avaient cours en plein XVIIIe siècle, après les saturnales de la Régence, au milieu d'un peuple frondeur ! En vain le cimetière de Saint-Médard, premier théâtre de l'agitation, fut-il fermé par ordre, le nombre des *convulsionnaires* ne fit que s'accroître. Emportant la terre du saint tombeau, ils se répandirent dans Paris, incrédule mais étonné. En chaque quartier, il se tint des assemblées secrètes et sinistres dont quelques-uns parlaient avec mépris, quelques-uns avec horreur, presque tous avec surprise. Ici les patients avaient résisté, par la seule vertu de la foi, à des coups de lance ou d'épée ; là, mis en croix, ils avaient vaincu la douleur et dompté la mort. On cita, on put citer comme incontestables des faits par où éclatait la

[1] *Examen critique, physique et théologique des Convulsions*, p. 18.

[2] C'était le nom qu'on donnait aux personnes chargées de venir en aide aux convulsionnaires en les frappant ou en les foulant aux pieds, suivant les désirs des convulsionnaires eux-mêmes.

[3] De Lan, docteur, *Dissertation théologique contre les Convulsions*, part. II, p. 70. 1733.

[4] *Examen critique, physique et théologique des Convulsions*, p. 17.

puissance de l'âme violemment agitée dans des organisations débiles. Des convulsionnaires se crurent brûlés par l'attouchement des os et des pierres tirés des ruines de Port-Royal [1]. Mais combien de jeunes filles semblaient renouveler la tragédie du Calvaire, qui ne tremblaient que des frissons de l'amour [2]! Combien pour qui prévoir l'avenir ne fut qu'une ressource de la pauvreté, un moyen d'assurer le présent! Et cependant, il avint que des hommes mûris par l'étude, que des personnages respectables, des écrivains en renom, des magistrats, se laissèrent toucher à des spectacles dont l'indécence avait une couleur biblique, et rappelait à des esprits dévotement prévenus, tantôt le sommeil de Noé, tantôt l'apparente folie de David, ou bien encore la nudité de Saül se roulant dans la poussière [3].

Ainsi, Port-Royal, sa sévérité, ses vertus, n'étaient plus représentés que dans des conciliabules où l'artifice se mêlait à la soif des âcres voluptés; cette crédulité qui dans Nicole n'avait été que l'exagération du zèle et dans Pascal qu'une mélancolie sublime, aboutissait à un mysticisme suspect; la théologie décriait son propre règne, déjà menacé par la Révolution qui grondait; et les victimes destinées à Voltaire couraient d'elles-mêmes au-devant de ce roi des génies moqueurs.

Comme tout sert les révolutions, quand leur jour approche! Pendant que les jansénistes se faisaient *convulsionnaires*, les jésuites, factieux en sens inverse, devenaient intolérants jusqu'au scandale. On eût dit que, pour mieux donner raison à Voltaire, les divers représentants de l'idée religieuse mettaient une sorte d'émulation à troubler l'État.

Qu'en 1749, le clergé se soit soulevé contre l'édit par lequel Machault, ministre philosophe, imposait les biens ecclésiastiques, il n'y a rien là qui doive surprendre :

[1] *Troisième lettre sur l'œuvre des Convulsions*, 1er trait, t. LVII du Recueil général.

[2] Le docteur Hecquet, *Naturalisme des Convulsions*, p. 110, 170, 183, etc. Soleure, 1733.

[3] *Plan général de l'œuvre des Convulsions*, p. vij, au tome LVIII du Recueil.

en refusant de contribuer aux charges publiques, sur le pied de l'égalité, les évêques restaient fidèles à leurs habitudes. Mais ils ne se bornèrent pas à un refus hautain. Après avoir déclaré dans les remontrances du 24 août 1749 [1], délibérées en assemblée générale, que les serviteurs de Dieu étaient seulement tenus à des *dons gratuits:* que leurs immunités, en matière d'impôt, faisaient partie de la constitution monarchique; qu'on ne pouvait frapper un impôt sur les ministres de l'Église sans *les avilir et les réduire à la condition des autres sujets du roi,* le clergé conçut l'audacieux projet d'écarter les périls d'un refus obstiné, en réveillant les querelles religieuses de manière à occuper sans réserve le parlement, la cour et l'opinion. Alors fut reprise par l'archevêque de Paris et par les jésuites cette trop fameuse bulle *Unigenitus*, brandon de discordes lancé en France du haut du Vatican; alors l'obligation d'adhérer à la bulle devint un véritable signal de guerre et comme la contre-partie des miracles ou des bouffonneries du jansénisme. Sans un billet de confession, constatant l'adhésion prescrite, plus de sacrements, plus de passeport pour le voyage du ciel. Les jansénistes s'indignèrent, le parlement fulmina; mais les jésuites s'y attendaient et la résistance n'était propre qu'à enflammer le zèle de Christophe de Beaumont, prélat doué de vertus violentes, prêtre né pour être persécuteur ou martyr. Le désordre fut donc immense. Des curés interdits par l'archevêque s'ils accordent les sacrements sans billets de confession, et atteints, s'ils les refusent, par un arrêt du parlement; des moribonds implorant en vain les consolations dernières; des milliers d'hommes rassemblés, à la porte des églises, autour des cadavres qui attendent la sépulture; des prêtres qui s'enfuient emportant la clef du tabernacle [2]; toutes les familles épouvantées dans leurs croyances; l'extrême-onction administrée, non plus en vertu du pouvoir d'un homme de

[1] Citées *in extenso* dans l'Introduction aux *Fastes de la Révolution française,* par Marrast et Dupont, p. clij.
[2] Soulavie, *Hist. de la décadence de la monarchie française,* t. III. p. 161.

Dieu, mais de par la sentence des tribunaux [1]; le viatique promené dans l'émeute, le fanatisme debout entre des morts et les cercueils ouverts pour les recevoir, voilà le Paris religieux du XVIIIe siècle. Le clergé sauva ses biens...; mais son autorité!

Son autorité reçut mille atteintes mortelles. Pendant qu'une brochure célèbre, publiée sous le simple nom de *Lettres*, sapait les priviléges ecclésiastiques, un pamphlet véhément reprochait à certains prédicateurs des humbles vertus de l'Évangile leurs chevaux, leurs équipages, leurs palais, leur vaisselle d'or, leurs somptueux jardins, leurs concubines connues [2]. En même temps, dans l'intérieur des maisons; entre les piles de bois des chantiers; sur la Seine, dans des bateaux; partout enfin où il y avait chance d'éviter les regards d'un pouvoir ombrageux, on imprimait les *Nouvelles ecclésiastiques*, arme terrible, empoisonnée, que les jansénistes maniaient dans l'ombre avec une incomparable adresse. Or, ces feuilles rédigées par des théologiens contre des théologiens, par des prêtres contre des prêtres, elles avaient, colportées par la haine, une publicité dont rien ne put jamais arrêter l'essor; elles circulaient, grâce à des artifices ingénieux et sans nombre; elles étaient collées le long des murs par des enfants cachés dans des hottes que des femmes portaient sur leur dos [3]; le lieutenant de police Hérault eut l'humiliation d'en trouver des exemplaires dans sa voiture; elles pénétraient à la cour; elles inondaient la ville... Et les philosophes d'applaudir; car c'était à eux, à eux seuls, que devaient profiter les coups portés de part et d'autre.

Leur chef, du reste, avait déjà commencé l'attaque, si vivement annoncée par les malices de Fontenelle et par les *Lettres persanes* de Montesquieu.

Lâchement insulté, en 1726, par un grand seigneur

[1] Voy., à ce sujet, les *Mémoires ecclésiastiques* de l'abbé Picot, t. II, p. 220, 234, etc.

[2] Ce pamphlet fut publié sous le titre de *Remontrances du second ordre du clergé, au sujet du vingtième.*

[3] Dulaure, *Histoire de Paris, sous Louis XV*, p. 139

auquel il demanda une réparation de gentilhomme et qui, pour toute réponse, le fit jeter à la Bastille. Voltaire n'était sorti de sa prison que par la porte de l'exil, et il avait trouvé à Londres un asile, la liberté d'écrire, des amis. Dans la ferme de lord Bolingbroke, où venaient Pope et Swift, il avait vu réunis les plus hardis penseurs de l'Angleterre; il y avait entendu les sarcasmes d'une incrédulité savante; la révélation y était niée, la théologie couverte de mépris, la métaphysique même traitée de passe-temps inutile; on y croyait à l'existence d'un Dieu, mais d'un Dieu non révélé, inaccessible, dont il y avait folie à chercher l'énigme, et l'on invitait l'homme à épouser la nature, en se reposant dans cette idée que *tout ce qui est, est bien* [1]. C'était donc là que Voltaire avait puisé ce déisme épicurien qu'il apporta ensuite aux Français, adouci, ménagé, prêché avec élégance et bon goût, mais sans exagération d'optimisme, — car un jour Voltaire écrira *Candide*. — D'un autre côté, il avait lu les livres du sage Locke, « le seul qui ait appris à l'esprit humain à se bien connaître [2], » et il s'était rendu sans effort à la doctrine, renouvelée d'Aristote : *les idées nous viennent des sens*. Que dire encore? L'accueil enthousiaste fait par les Anglais *à la Henriade*, épopée de la liberté de conscience, n'avait fait que l'encourager dans son dessein de tuer le fanatisme.

Ainsi, quand il revint en France, Voltaire y apportait l'éducation que l'Angleterre lui avait donnée : sa religion était le *déisme*, sa philosophie la *sensation*, sa morale la *tolérance*. Renverser le christianisme fut son but.

Au besoin, il aurait trouvé dans les circonstances de sa vie particulière des motifs pour l'agression. Des prêtres venaient de refuser la sépulture à une pauvre comédienne, à une *Phèdre* qu'il avait tendrement aimée, mademoiselle Lecouvreur. Les *convulsions!* il en connaissait mieux que personne les mensonges, lui dont le

[1] *Essai sur l'homme*, épître I, p. 22, de la traduction française, tome II des Œuvres. — On sait que cet ouvrage fut inspiré à Pope par Bolingbroke, son ami.
[2] *Dictionnaire philosophique*, t. VI, au mot *Locke*.

frère, Armand Arouet, s'était choisi un sérail parmi les plus jolies convulsionnaires [1]. Mais ce n'est point par les détails biographiques qu'on peut expliquer l'action des hommes de la trempe de Voltaire. Ici, pour expliquer un homme, il ne faut pas moins que l'histoire d'un siècle. Les temps étaient venus, et Voltaire éclata par les *Lettres anglaises* [2].

C'était toute une révolution intellectuelle que ces lettres : le parlement les fit brûler par la main du bourreau, et le libraire Jore perdit sa maîtrise. Mais l'impulsion était donnée. Voltaire se moqua du parlement qui avait aussi condamné l'émétique, alors qu'il guérissait des conseillers de la grand'chambre [3]; et, réfugié au château de Cirey, chez la marquise du Châtelet, il se mit à y fourbir de nouvelles armes.

Cependant, le domaine du christianisme était comme gardé par une grande ombre, celle de Pascal; et il la fallait écarter si on voulait passer outre. Aussi Voltaire s'étudia-t-il d'abord à ébranler la gloire de Pascal.

Pour établir la vérité du christianisme, l'auteur des *Pensées* avait eu recours à un système d'une élévation imposante. Il avait présenté le christianisme comme seul propre à expliquer ce qu'il y a dans la nature humaine de sublime et de misérable à la fois.

Chargé d'ennui, aussi incapable de bonheur que de connaissance, usant le peu de jours qui lui sont comptés à poursuivre des fantômes, impatient de ses joies comme de ses maux, dévoré du besoin de s'oublier, et dans les étourdissements de son ambition, dans le tumulte de ses fêtes, ne cherchant qu'un moyen de se dérober au spectacle de lui-même, de fuir le silence de son cœur, l'homme n'était, suivant Pascal, qu'imbécillité et corruption.

Mais, d'autre part, cet être humain qu'il abaissait si

[1] Note de Clogenson sur une lettre de Voltaire à l'abbé Moussinot, *Correspondance,* t. III, p. 232.

[2] Elles sont plus connues sous le nom de *Lettres philosophiques.* Refondues dans le *Dictionnaire philosophique,* elles n'existent plus en corps d'ouvrage. M. Beuchot les a seul conservées dans sa grande édition (voyez Quérard).

[3] *Correspondance de Voltaire,* t. II, p. 54.

cruellement, Pascal ne pouvait s'empêcher de l'admirer. Car enfin, l'homme tient de Dieu, puisqu'il en a l'idée. Ses pieds sont, il est vrai, fixés au sol par de grossières attaches; attendez un peu : le voilà qui monte au plus haut de la région des étoiles, le voilà qui veille au centre des mondes endormis. Ne vous étonnez pas si, sachant qu'il mourra dans une heure, il garde un visage calme et fier : pendant qu'on cloue les planches de son cerçueil, son immortalité l'occupe. Découvrir les causes et la fin, jamais il ne le peut, mais toujours il l'essaye; et si sa faiblesse se trahit par la constante inutilité de l'effort, sa supériorité n'en paraît que mieux dans son audace inépuisable et son désir indompté. Il aime, il veut, il espère; et ce pouvoir d'espérer est un démenti à la croyance du néant.

Comment expliquer tant de grandeur associée à tant de misère? Pourquoi l'infini attire-t-il notre pensée, puisqu'il ne peut que l'opprimer et la remplir d'épouvante? Atomes errants dans l'immensité mobile des cieux, d'où nous vient cet invincible désir de fixer autour de nous ce qui nous emporte, d'embrasser ce qui nous engloutit? Pascal, à ces questions solennelles n'avait trouvé d'autre solution que la fameuse hypothèse de la majesté primitive de l'homme et de sa déchéance, et adoptant le dogme du péché originel, point de départ du christianisme, il s'était écrié : « Sans ce mystère, le plus incompréhensible de tous, nous sommes incompréhensibles à nous-mêmes [1]. »

Certes, c'était un coup de génie que d'avoir fait résulter la vérité de la religion chrétienne de ce que seule elle peut rendre compte de l'homme, de sa nature intime, de sa grandeur, de sa misère, et des surprenants contrastes qui se remarquent en lui. Et quelle profondeur dans ce langage adressé aux incrédules : Oui sans doute il y a quelque chose de ténébreux et de terrible dans un dogme qui nous montre toute la race des humains déchue, en expiation d'une faute commise par le

[1] *Pensées de Pascal*, § 3, p. 37. Edit. de 1671.

premier d'entre eux ; mais, si cette croyance nous manque, notre esprit entre dans une nuit bien plus épaisse encore. Car alors c'est nous, nous-mêmes, qui sommes l'effrayant et suprême mystère !

A des preuves d'une portée aussi haute, et l'on pourrait ajouter aussi épique, Voltaire opposa cette moquerie perçante, ce victorieux bon sens qui étaient son génie. Quoi ! l'homme serait *inconcevable sans un mystère inconcevable* [1] ! Quoi ! on en était venu à transformer en explication ce qui avait si fort besoin d'être expliqué ! Rendre compte des prétendues contrariétés de la nature humaine n'était point l'affaire d'une religion et n'en démontrait nullement la vérité. Mais d'ailleurs quel avantage la religion chrétienne avait-elle, à cet égard, sur l'antique fable de *Prométhée* et de *Pandore*, sur les *Androgynes* de Platon, sur les dogmes des anciens Égyptiens, ou sur ceux de Zoroastre [2] ?

Voltaire suivait ainsi pas à pas l'illustre défenseur de la religion chrétienne. Si Pascal avait vécu du temps de Voltaire, imagine-t-on quel magnifique spectacle eût donné au monde le combat de ces deux intelligences souveraines ! Mais Voltaire s'attaquait à un génie tombé dans l'éternel silence. Il riait devant un tombeau.

Et, du reste, il faut le dire : Pascal s'était laissé entraîner, par l'effroi que le doute lui inspirait, à des affirmations trop cruelles pour être vraies. N'avait-il pas, continuateur attristé de Calvin et de Jansénius, gravé sur l'airain de son style leur désolante doctrine ? Mais ne le jugeons pas d'après son adhésion au jansénisme, fruit amer de son désespoir. Vouloir tout connaître avait été son mal : il en mourut. Avide de certitude, il s'était adressé aux sens, au sentiment, à la raison ; et, dans ces trois sources tant vantées de nos connaissances, il ne trouva que jugements faux, témoignages suspects, impressions variables et contradictoires. Le point d'appui qu'Archimède avait demandé pour sou-

[1] *Remarques sur les pensées de Pascal,* t. XL des Œuvres complètes de Voltaire. Edit. de 1785.
[2] *Ibid.,* p. 373.

lever le globe, Pascal l'aurait voulu pour soulever le monde immatériel ; et le levier que promenait autour de lui sa forte main, ne rencontra que le vide. Alors, convaincu de l'impuissance de la raison, il s'efforça de croire, de croire à la manière des idiots ou des enfants. Il se fit, à plaisir, humble et petit ; sa consolation eût été de s'ignorer ; mais la foi ne lui donna point le repos que lui avait refusé la raison. La religion est-elle bien certaine ? croyons : c'est moins périlleux que de ne croire point ! Telle fut, confessée à demi dans son livre, l'intime et constante pensée de ce grand homme aux abois. Il ne put ni douter ni croire : double et poignante impossibilité par où s'explique ce qui parut en lui de sublime et de puéril. La puérilité de Pascal... y eut-il jamais rien de plus émouvant ? Donc, ne l'accusons pas sans un respect douloureux, lui si incertain, hélas ! si combattu, si complétement martyr de son propre génie, d'avoir blasphémé la cause du progrès. Mais rappelons-nous plutôt que, par quelques-unes de ses pages immortelles, il mérite d'être placé dans la tradition révolutionnaire : « La puissance des rois est fondée sur la raison et la folie des peuples, et bien plus sur la folie. L'égalité des biens est juste ; mais ne pouvant faire qu'il soit forcé d'obéir à la justice, on a fait qu'il soit juste d'obéir à la force. » — « Ce chien est à moi, disaient ces pauvres enfants ; c'est là ma place au soleil ! Voilà le commencement et l'image de l'usurpation de toute la terre. » Ainsi avait parlé Pascal, quand Voltaire parut ; et jamais Voltaire ne devait aller jusqu'à ces limites.

Parmi les écrivains dominateurs du siècle précédent, Descartes, plus encore que Pascal, parut dangereux à Voltaire. Pourquoi ?

Un jour qu'enfermé seul dans une chambre d'hiver, Descartes s'entretenait avec ses pensées[1], il conçut l'héroïque dessein de détruire de fond en comble l'édifice des opinions qu'il avait jusqu'alors adoptées, sauf à le

[1] *Discours sur la méthode*, part. II, p. 7, de l'édition Charpentier.

rebâtir ensuite, soit avec des idées plus vraies, mieux prouvées, soit avec les mêmes, lorsqu'il les *aurait ajustées au niveau de sa raison* [1]. Le voilà donc doutant de tout; le voilà rejetant de son esprit, par un effort sans exemple, toutes les croyances qui reposent sur l'autorité des autres hommes. C'en est fait : il n'y a plus autour de lui que le vide et la nuit. Mais pour douter, il faut au moins penser que l'on doute, et pour penser, il faut être. Ainsi dans la solitude des mondes évanouis comme les visions d'un rêve, une chose est restée invinciblement debout : la pensée; et la certitude de la pensée fournissant à Descartes celle de l'existence, il a trouvé au temple des connaissances humaines une base qu'il ose proclamer inébranlable. *Je pense*, *donc je suis*, vérité première, incontestable, qui va lui servir, de déduction en déduction, à établir toutes les autres. De la nature pensante de l'homme, une fois admise, Descartes tirera successivement la preuve que nous avons une âme distincte du corps ; la preuve qu'il y a un Dieu ; la preuve que le monde extérieur est réel [2], etc... Et, après avoir de la sorte reconstruit l'édifice qu'il s'était plu à renverser, Descartes le déclarera hautement et hardiment indestructible. Ne doutez plus de Dieu, ni de l'âme, ni du monde réel : Descartes a rencontré le principe de certitude, et ces notions, qu'il en a déduites, il les donne comme aussi assurées désormais que des théorèmes de géométrie. Il est parti du doute ; mais il l'a épuisé, il l'a vaincu. Il a saisi pour son usage personnel le droit d'examen, mais il l'a désarmé. Un moment révolutionnaire en philosophie, Descartes semble avoir eu la prétention de fermer à jamais la porte aux révolutions. Hier il doutait, aujourd'hui il s'impose.

On sent combien, dans l'indépendance de son esprit,

[1] *Discours sur la méthode*, part. II, p. 8, de l'édition Charpentier.

[2] Voy. les *Six méditations touchant la philosophie première*.

M. de Lamennais a fait ressortir avec beaucoup de force et d'éclat ce qu'il y a de contradictoire ou d'erroné dans les démonstrations de Descartes et l'insuffisance de sa philosophie comme fondement de la certitude. Voyez l'*Essai sur l'indifférence en matière de religion*, part. III, chap. I, t. II, p. 84 et suiv. Edit. Pagnerre.

Voltaire devait être blessé de ce que le dogmatisme cartésien présentait d'absolu et d'impérieux. Comment attaquer efficacement l'Église, si l'on admettait l'infaillibilité de ce Descartes qui avait employé la raison même à la démonstration des choses de foi qu'en matière de philosophie l'Église enseignait? Aussi Voltaire se montre-t-il partout, dans ses livres, fort animé contre le célèbre inventeur de la *Méthode*. Il voulait qu'on s'abstînt de le lire; il le dénonçait comme un guide trompeur et qui même n'était pas exempt de charlatanisme. « Tous ses calculs sont faux, s'écriait-il, tout est faux chez lui, hors la sublime application qu'il a faite le premier de l'algèbre à la géométrie [1]. »

Au surplus, en s'attachant à ébranler la réputation de Descartes, en décriant sa métaphysique, en exaltant Locke, en prêchant la doctrine des *sensations*, Voltaire était l'homme de son époque et l'apôtre fidèle de l'individualisme. Car, si par la pensée l'homme se répand au dehors et se prodigue, par la sensation au contraire il ramène tout à lui. Prenez un philosophe croyant au sensualisme et conséquent à sa foi : rien autour de lui qui ne soit créé pour le servir ou lui plaire. Le soleil ne s'épanouit dans les cieux qu'afin de lui donner par le sens de la vue l'idée de lumière. Il devient un point de convergence au milieu de l'univers. Quelle importance attribuée à l'individu! Mais aussi quel encouragement à l'égoïsme! Dans la logique d'un tel système, n'attendez pas de l'homme ce dévouement sublime au malheur abstrait, aux douleurs éloignées : le sensualiste n'a que des notions relatives; il s'intéresse uniquement à ce qu'il touche; il ne compatit qu'aux douleurs visibles, au malheur saisissable; il n'est ému que par les gémissements qui sont venus frapper son oreille; son idéal enfin ne dépasse point les bornes de l'horizon. Il n'aura pas, à moins que son cœur ne contredise sa théorie, de ces nobles élans qui, sur les ailes de la pensée, avec le désintéressement qu'elle donne et la

[1] *Correspondance de Voltaire,* lettre au marquis d'Argence, t. IV, p. 391.

soudaineté de son vol, nous transportent au delà du monde sensible et nous élèvent de la sensation environnante jusque sur les cimes d'où l'on embrasse l'humanité.

Mais c'était précisément parce qu'elle servait la cause de l'individualisme, qu'au XVIIIe siècle la philosophie des *sensations* devait prévaloir. Hobbes l'avait inaugurée en Angleterre sous des formes brutales ; Locke lui avait donné de plus sages allures ; Voltaire venait de l'importer en France sans pédantisme : Condillac la développa clairement, méthodiquement, avec une austère élégance, et au moyen d'hypothèses ingénieuses. Il supposa l'homme à l'état de statue organisée, puis il exposa comment les premières idées lui venaient par les yeux ; comment des notions plus justes et plus complètes lui étaient ensuite fournies par le sens du toucher, instruisant celui de la vue [1]. Notre œil voit, la sensation lui apprend à regarder, l'expérience lui enseigne à discerner, à choisir. Plein de son hypothèse qu'il trouvait heureuse, Condillac la prolongeait à plaisir ; il promenait à travers les mille accidents de la vie son *impressionnable* statue ; il lui faisait peur des ténèbres, en attendant qu'elle fût détrompée par l'aurore, de manière à lui donner une mesure du temps et l'idée même de la durée par les alternatives du jour et de la nuit [2].

En confondant la sensation avec l'idée, ou, plutôt, en déclarant l'idée fille de la sensation, Condillac rendait l'âme esclave des sens ; il la réduisait, même dans son essor le plus hardi, à la condition de l'oiseau qui traîne dans les airs les liens de sa servitude.

La philosophie de Condillac tendait conséquemment à particulariser les sentiments de l'homme ; elle aboutissait à l'individualisme. Après avoir parcouru le monde, respiré le parfum des fleurs, écouté les harmonies de la nature, goûté les fruits de la terre et perfectionné l'éducation de ses organes, il devait arriver que la statue

[1] Condillac, *Traité des sensations,* part. III, chap. III, t. III des Œuvres, p. 273.

[2] *Idem, ibid.,* chap. VIII, p. 329-331.

animée se ferait homme, proclamerait sa personnalité, se couronnerait de ses mains et remonterait sur son piédestal.

Nous avons dit le chef, indiqué le drapeau : bientôt il sera temps de faire mouvoir l'armée. Mais d'abord, à qui fut-il donné de la rassembler, de la conduire au combat? Car, presque toujours absent de Paris, Voltaire ne pouvait commander que de loin; et c'était sous son inspiration plutôt que sous ses ordres qu'on allait marcher en avant.

Il est rare qu'il n'y ait point dans les armées un de ces capitaines cyniques, fougueux et bons, insubordonnés mais illustres, qui bravent la défaite et tentent l'impossible, qui se battent partout où l'on se bat, et qui, pour décider des rencontres, n'ont souvent qu'à se montrer, les vêtements et les cheveux en désordre, le bras étendu. Ces héros sympathiques s'appellent Kléber à Héliopolis; dans une assemblée, Danton; parmi des philosophes militants, Diderot.

Diderot n'était pas un grand seigneur bourgeois comme Voltaire. Le fils du bon forgeron de Langres [1] n'était pas homme à ménager les princes en frappant sur les prêtres. Aussi, pas de précautions chez lui, pas de réticences, sa vie est tout en dehors. A travers le XVIII[e] siècle, il passe et repasse à chaque instant, toujours en éveil, prêt à oser, parlant haut, débordant de verve, plein de chaleur et tourmenté du besoin de communiquer le feu qui l'anime. Doué de la plus noble des générosités, celle de l'esprit, il dépensait ses idées avec l'insouciance d'un riche dissipateur. Tantôt il insérait quelque chapitre révolutionnaire dans l'*Histoire philosophique des deux Indes* de l'abbé Raynal [2]; tantôt il improvisait, pour la *Correspondance* de Grimm, des pages brûlantes. A son cinquième étage de la rue Taranne, où le visitaient les philosophes, les poëtes, les abbés, les fous et les princes, il ouvrait sa porte à cha-

[1] C'est ainsi que Diderot appelait son père le coutelier.
[2] De Meister, *A la mémoire de Diderot,* dans les notes.

cun. Il donnait au premier venu son talent, son génie... il ne les vendit jamais.

L'action de Diderot sur son époque fut immense, et elle s'exerça principalement par la parole. Là éclatait sa nature révolutionnaire, et les meilleures pages de ses livres ne sont elles-mêmes que des lambeaux de discours enflammés. Dans les réunions des philosophes, chez madame Geoffrin ou bien aux Tuileries, en plein air, il étonnait par l'éclat de ses aperçus et le mordant de ses paradoxes. En vain Suard lui opposait-il quelquefois des observations délicates et justes, son éblouissante improvisation effaçait tout, et facilement il élevait la causerie jusqu'à l'éloquence, pour peu qu'on eût touché quelque fibre de sa riche organisation, instrument à mille cordes qui résonnait aux moindres vibrations de l'air environnant.

Porté sur la fantaisie, Diderot n'avait pas plutôt abordé une question qu'il en atteignait les extrémités. S'il venait à se prendre d'amour pour la nature, il l'aimait au point de la confondre avec Dieu, comme il le fit dans sa fameuse *Lettre sur les aveugles* [1]. S'il étudiait la matière, il la décomposait avec tant de passion, que bientôt, s'oubliant au milieu des phénomènes admirés, il croyait y découvrir une sensibilité latente et sourde qui, par les combinaisons d'une industrie heureuse, pouvait se développer jusqu'à devenir la pensée, jusqu'à être la conscience [2]. S'il explorait le domaine de la morale, il arrivait à la faire dépendre de nos organes et s'écriait : « Ah! madame, que la morale des aveugles est différente de la nôtre! que celle d'un sourd différerait encore de celle d'un aveugle! et qu'un être qui aurait un sens de plus que nous trouverait notre morale imparfaite [3]! » Les mœurs ne seraient-elles pas une tyrannie d'invention humaine? Il ne répugne pas à Diderot qu'on le

[1] Il a expliqué lui-même sa pensée dans sa réponse à Voltaire, au sujet de cette lettre : « L'univers est Dieu, » dit-il.

[2] *Entretiens sur le rêve de d'Alembert.* Les interlocuteurs sont le médecin Bordeu et mademoiselle l'Espinasse, célèbre amie de d'Alembert.

[3] *Lettre sur les aveugles,* Œuvres de Diderot, t. I, p. 298. Édit. Brière.

pense ; et lorsque, dans le *Supplément au voyage de Bougainville*, il célèbre les grandeurs et les abandons de l'état sauvage, son but est moins, ce semble, de stigmatiser la savante corruption des sociétés que de les affranchir de la pudeur. Malheureusement, la trace des hardiesses philosophiques semées dans les *Interprétations de la nature* et les *Entretiens sur le rêve de d'Alembert*, ne devait pas s'effacer de sitôt : elle reparaîtra dans les bas-fonds de la Révolution française.

En revanche, que de fécondes pensées jaillirent de ces excès de l'audace! Ne dirait-on pas que Diderot est de notre XIXe siècle, quand il écrit : « Vous avez pitié d'un aveugle? Eh! qu'est-ce qu'un méchant, sinon un homme qui a la vue courte [1]? » ou bien quand, réfugié dans un coin du *Café de la Régence*, il dessine en traits impérissables la figure du *Neveu de Rameau*, personnage étrange, sans modèle dans les livres, aussi curieux que Panurge, moins banal et plus profond que Figaro. O société! regarde, si tu le peux de sang-froid, à quel degré d'abaissement est tombée la nature d'élite de ce *Neveu de Rameau* [2]! Qu'as-tu fait de cette intelligence supérieure? Pourquoi sa naturelle grandeur n'est-elle plus qu'une puissante et calme bouffonnerie, que la sérénité dans l'abjection? Drapé dans ses guenilles, qui rappellent à Diderot les habits troués de sa jeunesse indigente, Rameau confesse son état de dégradation avec le bon goût d'un vieux gentilhomme. C'est un misérable, mais inoffensif, dont l'esprit s'est conservé délicat et transcendant, pendant que son âme descendait dans la boue. Un fiacre est son asile ordinaire, son unique ami. Souvent, il passe les nuits claires dans les avenues des Champs-Elysées, et on le rencontre habillé de la veille pour le lendemain. Il vit du grotesque de sa misère, dont on s'amuse en lui prêtant un écu qu'il ne rendra pas. Ses ridicules lui sont payés un morceau de pain. Caricature tragique de la dépravation à laquelle un être

[1] *Encyclopédie*, au mot : *Vice*, *Défaut*.
[2] Voy. *le Neveu de Rameau*, t. XXII des Œuvres complètes de Diderot. Édit. Brière.

intelligent, un être humain, peut être réduit au sein d'une société qui, lui soufflant des passions et le laissant pauvre, lui donne à choisir entre une immoralité pressante et l'héroïsme! Ne sentez-vous point là quelque chose des préoccupations du XIXe siècle, et comme un pressentiment du socialisme contemporain?

Maintenant, qu'il s'agisse pour les philosophes de faire une œuvre commune, Diderot sera l'homme indispensable. Seul, en effet, Diderot résumait les variations de l'esprit philosophique. Aujourd'hui rêveur, demain géomètre ou mécanicien, bien autrement universel que Voltaire, capable de soutenir avec les médecins matérialistes que la pensée n'est qu'une fermentation du cerveau, et d'aller ensuite pleurer, à l'Ermitage, avec le spiritualiste Jean-Jacques, sur les malheurs de la *Nouvelle Héloïse*, seul Diderot pénétrait et savait ses amis les philosophes, seul il était propre à leur être à la fois un lien et un aiguillon, à changer leurs doutes en colère, et à conduire à l'assaut leur troupe désordonnée, après l'avoir rendue impétueuse et résolue comme lui-même. Nous voici à la fondation de l'*Encyclopédie*.

Je me figure un architecte qui, sous prétexte de vérifier toutes les pierres qui composent un monument, les détacherait une à une, démolirait peu à peu l'édifice, et, après l'avoir détruit de fond en comble, laisserait le sol couvert de ruines : voilà l'image du travail des *encyclopédistes*.

Quelle audace! Tout examiner, tout remuer sans exception et sans ménagement[1]; réunir en un seul ouvrage les innombrables trésors de la connaissance humaine; rappeler les opinions de tant de sages de l'antiquité ou des temps modernes, leurs croyances, leurs doutes, leurs contradictions, les incertitudes ou les angoisses de leur esprit; embrasser, entasser dans un dictionnaire alphabétique ce qui ne fut jamais confondu : la théologie et la physique, le commerce et les belles-lettres, l'histoire naturelle, les arts, les langues, les religions, et cela dans

[1] Voy. l'*Encyclopédie*, au mot *Encyclopédie*, par Diderot.

l'ordre apparent que fournit le hasard des initiales, et qui n'est, à vrai dire, qu'un vaste désordre; appeler l'ancien monde au spectacle de sa décomposition, l'analyser, le mettre en pièces, et se servir des lumières du passé pour le mieux détruire..., une telle entreprise n'étonna point le génie de Diderot, génie passionné, bouillant, et, en dépit de sa mobilité journalière, opiniâtre dans ses projets.

L'*Encyclopédie*, comme c'est bien là le résumé du XVIIIe siècle philosophique, son œuvre par excellence ! Le siècle de Descartes avait procédé par la synthèse, celui de Voltaire devait procéder par l'analyse. L'un avait trouvé et vanté la méthode, l'autre la dédaigne et la nie.

A parcourir l'*Encyclopédie*, on éprouve un vague sentiment de tristesse. On se croirait dans ces champs de Palmyre, célèbres par des débris. La démonstration de l'existence de Dieu, la théorie de l'entendement, les disputes des hommes sur l'âme et son origine et sa destinée, se présentent pêle-mêle avec des descriptions de machines ou des procédés de chimie. La confusion est immense. Et de tant de sciences il ne reste plus que des mots, de chaque ensemble que des parties, de chaque famille que des individus : mille pierres éparses marquent la place de tout ce qui était monument.

Mais, œuvre du scepticisme, l'*Encyclopédie* pouvait-elle affecter une autre forme? Mettre de l'ordre dans les notions et les ranger, c'est croire, c'est reconnaître un guide et le suivre. Le désordre est une manière d'être naturelle aux sceptiques : il avait caractérisé, au XVIIe siècle, le fameux livre de Bayle.

Ce n'est pas qu'il fût dans la pensée des encyclopédistes de ne léguer aux générations à venir que la destruction et la nuit. Ils allaient abattant les croyances anciennes sans scrupule, sans hésitation, parce qu'ils comptaient laisser un livre dont les matériaux serviraient à refaire les connaissances, parce qu'ils se figuraient qu'après le déluge des opinions humaines, leur arche surnagerait, remplie des éléments nécessaires pour repeupler l'univers intelligent.

Certes, il y avait à concevoir de tels projets une audace peu commune; et quelle prudence ne demandait pas l'exécution! Or, il arriva justement que les deux qualites requises se trouvèrent chez les deux éditeurs de l'*Encyclopédie.* Diderot, le plus aventureux des penseurs, eut pour collègue d'Alembert, le plus prudent des philosophes. Puissante et singulière association! Géomètre illustre et de premier ordre, prince de la science, dispensateur des couronnes académiques, d'Alembert avait toujours veillé attentivement sur la tranquillité de sa gloire. En fait de religion, et même de métaphysique, le doute était la constante habitude de son esprit, et toute sa correspondance le dit sceptique; mais l'incrédulité qu'il épanchait avec un sourire dans ses lettres intimes, il la voilait d'une main soigneuse aux regards orthodoxes, ou, du moins, il n'en laissait voir que le côté permis. Sa finesse, un peu cauteleuse, rachetait ainsi l'intempérance philosophique de Diderot, toujours prompt aux entreprises. Oui, tandis que le téméraire auteur de la *Lettre sur les aveugles* sortait du donjon de Vincennes aussi impétueux qu'avant d'y entrer[1]; tandis qu'il s'échappait en saillies d'impiété, déclamait ses dithyrambes contre Dieu, et ouvrait toutes grandes ses deux mains qu'il croyait pleines de vérités, d'Alembert, tacticien plus adroit que ne l'était Voltaire lui-même, se cachait pour frapper *l'infâme*, et *lançait la flèche sans montrer la main*[2].

Cette circonspection de d'Alembert le rendait éminemment propre à écrire le *Dictionnaire préliminaire de l'Encyclopédie.* Talent, mesure, convenance, dignité, rien ne manquait à cette lumineuse exposition des connaissances humaines et de leur enchaînement glorieux. Suivait un tableau des merveilles enfantées par le génie moderne, tableau imposant dans lequel la France et les nations étrangères pouvaient lire avec orgueil les noms de Descartes, de Pascal, de Galilée, de Newton, de

[1] Il en sortit en 1749, à la veille de publier l'*Encyclopédie.* Naigeon, *Mémoire sur la vie et les ouvrages de Diderot,* p. 131.

[2] *Correspondance de Voltaire,* t. XV, p. 457.

Leibnitz, et de ce François Bacon auquel, justement, d'Alembert venait d'emprunter sa méthode. Ce fut un chef-d'œuvre d'habileté que ce discours préliminaire. D'Alembert y posa les principes de la spiritualité de l'âme et de l'existence de Dieu [1] avec autant de fermeté que l'aurait pu faire Descartes. La conscience des vérités morales, il l'appelait *évidence du cœur* [2], lui reconnaissant le même empire qu'aux axiomes mathématiques. En un mot, il affectait une orthodoxie qu'il est bien permis de suspecter.

Du reste, adoptant, dans sa partie la moins compromettante, la philosophie du jour, d'Alembert n'avait eu garde de laisser dans l'ombre la doctrine des sensations [3], qui est par essence, comme nous l'avons dit, la doctrine de l'individualisme. Aussi l'illustre écrivain tombait-il en contradiction avec lui-même lorsqu'il saluait l'autorité du génie, sentiment qui crée, l'autorité du goût, sentiment qui juge. Où règne la philosophie des sensations, chacun peut juger à sa manière et s'écrier : De quel droit m'imposerait-on des règles que ma sensation personnelle repousse? Si la frise du Parthénon ne me touche point, si la couleur de Rubens n'a rien qui m'enchante, je nie Rubens et Phidias.

Ainsi, à y regarder de bien près, le mouvement révolutionnaire n'était pas sans percer jusque dans le discours destiné à le couvrir. Car il est certain que le travail de d'Alembert n'était qu'un magnifique rideau tiré sur le renversement des croyances antérieures.

Qu'on se refuse à honorer tant de dissimulations, ce n'est pas nous qui oserions y contredire. Mais serait-il juste d'oublier sous quel régime écrivaient les philosophes et ce que doit à leurs stratagèmes notre plume affranchie? Et ils connaissaient bien leur temps! A peine quelques volumes de l'*Encyclopédie* eurent-ils paru, que le fanatisme les dévora pour y chercher des idées révolutionnaires. En vain lisait-on la signature

[1] *Discours préliminaire de l'Encyclopédie,* p. vj. Édit. de Lausanne, 1781.
[2] *Ibid.,* p. xxiv.
[3] « C'est à nos sensations que nous devons toutes nos idées. » *Ibid.,* p. ij.

d'un abbé au bas des articles *Ame*, *Athée*, *Dieu* [1], la sagacité des molinistes découvrait sans peine dans quelque article obscur l'hérésie du fatalisme. On put remarquer qu'au mot *Fortuit*, le malicieux géomètre ébranlait la théorie du libre arbitre, formellement reconnue dans le discours préliminaire. Quant aux jansénistes du parlement, parmi lesquels Voltaire distinguait des *tigres aux yeux de veau* [2], leur impitoyable clairvoyance nota le matérialisme de Diderot s'écriant : « Qu'importe que la matière pense ou non [3] ? » Il n'échappa ni aux théologiens de la Sorbonne, ni aux zélés de la grand'chambre, ni aux violents défenseurs de la bulle *Unigenitus* que, si l'article *Dieu* était irréprochable, le lecteur, renvoyé à l'article *Démonstration*, y trouvait contre l'idée de l'infini des traits d'une ironie lointaine et jugée d'autant plus dangereuse.

Il fallait donc se résigner à des ménagements extrêmes, et abriter derrière la collaboration rassurante de l'abbé Yvon et du chevalier de Jaucourt les témérités philosophiques de l'abbé de Prades, de Morellet, de Dumarsais, de Raynal, de Voltaire enfin écrivant sous le nom d'un prêtre de Lausanne : stratégie dont l'âme ardente et ouverte de Diderot ne subissait qu'en frémissant la nécessité, mais à laquelle se pliait sans effort son calme confrère. Aussi, quand Voltaire se plaignait de rencontrer dans l'*Encyclopédie* des articles de métaphysique et de théologie dignes, selon lui, d'avoir place dans le *Journal de Trévoux*, rédigé par des jésuites : « Il y a, répondait tranquillement le géomètre philosophe, d'autres articles moins au jour où tout est réparé. Le temps fera distinguer ce que nous avons pensé de ce que nous avons dit [4]. »

Cependant, l'ouvrage attirait à ses deux principaux auteurs d'innombrables vexations; on les poursuivait

[1] Ces articles sont de l'abbé Yvon. Voy. la *Correspondance de Voltaire*, VIII, p. 122.
[2] Voltaire appelait ainsi Pasquier dans sa *Correspondance avec d'Alembert*, t. XXI, p. 113.
[3] Voy. le mot *Locke* dans l'*Encyclopédie*.
[4] *Correspondance de Voltaire*, Lettre de d'Alembert à Voltaire, t. X, p. 13.

de satires, autorisées, applaudies, récompensées, commandées par le parti du Dauphin; l'œil des censeurs était continuellement sur le livre redouté; et *l'on sonnait contre lui à Versailles des tocsins* [1] qui annonçaient une persécution imminente. D'Alembert se découragea. Dans l'article *Genève*, il avait cherché à prouver que le protestantisme mène au socinianisme, c'est-à-dire à la négation de la divinité de Jésus-Christ : les ministres de Genève, qu'on félicitait de leur tendance à devenir incrédules, se tinrent pour insultés ; ils protestèrent, ils se plaignirent à la cour de France, et d'Alembert résolut d'abandonner l'*Encyclopédie*. Mais Voltaire, de loin, encourageait les combattants; il conjurait d'Alembert de ne pas donner aux ennemis la joie de sa retraite; il lui demandait avec inquiétude si rien n'avait troublé l'union des associés, si Diderot persistait; il leur criait à tous : « Si vous vous séparez, vous êtes perdus [2]. » Mais la persécution ne pouvait rien contre une œuvre qui était en quelque sorte portée par le XVIIIe siècle, qui paraissait sous les auspices du comte d'Argenson [3], qui eut des protecteurs jusque dans le cabinet de Choiseul, jusque dans le palais du roi. Censurée par des brefs du pape, atteinte par des arrêts du conseil, exposée à la colère du parlement, l'*Encyclopédie* resta debout [4]. Un nouveau *cheval de Troie* était entré dans les murs de la ville assiégée. L'ancienne société l'avait vu d'abord sans défiance s'introduire au milieu d'elle; et bientôt, conduits par Ulysse, les philosophes en sortirent armés, pour prendre, pour saccager Ilion.

L'orgueilleux et impatient désir de battre en brèche l'autorité des traditions, de convaincre le sentiment général de folie, la prétention dans chacun de se rendre

[1] *Correspondance de Voltaire*, Lettre de d'Alembert à Voltaire, t. X, p. 192.
[2] Voy. la *Correspondance*, t. X, p. 185, 199, 234, 290.
[3] *Ibid.*, t. XIV, p. 88.
[4] L'*Encyclopédie* parut en 1751. Le premier arrêt de suppression est du 7 février 1752: le bref du pape Clément XIII est du 3 septembre 1759. Au mois de mars précédent, le parlement avait rendu un arrêt de condamnation. Les dix derniers volumes ne parurent qu'en 1760.

juge de chaque chose, le rationalisme, en un mot, voilà ce qui parut alors prévaloir.

Et il y eut cela de remarquable, qu'au lieu de rabaisser la raison comme avait fait Montaigne, les philosophes du XVIII[e] siècle se mirent à la vanter outre mesure. Voici le secret de cette différence : Montaigne avait attaqué l'état social, non pas seulement dans telle ou telle de ses formes, mais dans son essence ; et c'était en niant que l'homme fût fait pour vivre en société, c'était en le comparant aux animaux, qu'il avait été conduit à découronner la raison. Or, les philosophes du XVIII[e] siècle, dans l'apostolat de l'individualisme, n'avaient garde d'aller aussi loin que Montaigne. Ils ne criaient pas à l'homme de fuir la société, ils lui criaient au contraire d'y rester, sauf à y vivre indépendant. Et comment assurer cette indépendance, comment briser la chaîne des croyances traditionnelles ou imposées, si l'on ne parlait pas au nom de la raison et si l'on n'en professait pas le culte ?

Malheureusement, la raison, quand chacun la cherche de son côté, n'est pas une divinité facile à reconnaître. La raison de Pascal n'avait pas été celle de Voltaire, et la raison de Voltaire ne fut pas celle de Jean-Jacques. En proclamant, sans restriction, d'une manière absolue, la religion du rationalisme, on élevait autant d'autels rivaux qu'il pouvait y avoir de fidèles ! Aussi l'anarchie intellectuelle fut-elle immense.

Chez le baron d'Holbach, qui recevait les philosophes à dîner les dimanches et les jeudis, leur réunion faisait éclater les plus profondes dissidences ; difficilement eût-on deviné l'existence d'une école dans ces banquets périodiques, états généraux de la philosophie, où la variété des tempéraments n'était pas l'unique secret de la divergence des pensées. Entrez chez le baron d'Olbach, écoutez le bruit des conversations qui se croisent, ou bien une dispute solennelle : les convives ne sont d'accord sur aucun point, ni sur Dieu, ni sur la morale, ni sur le libre arbitre, ni sur l'âme. Diderot, couvrant toutes les voix, déclame avec chaleur

contre le Dieu des fanatiques, et on croit l'entendre s'écrier : « Partout où il y a un Dieu, il y a un culte ; partout où il y a un culte, l'ordre des devoirs moraux est renversé. Il arrive un moment où la notion qui a empêché de voler un écu fait égorger cent mille hommes [1]. » En vain, appuyé par Suard et Marmontel, l'abbé Morellet soutient intrépidement le Dieu de la Sorbonne, et contre l'éloquence emportée de Diderot et contre la redoutable érudition de d'Holbach ; il faut qu'un Italien, dont nous retrouverons plus tard la figure originale, vienne au secours du déisme par quelque saillie spirituelle et familière : « Je suppose, messieurs, mon « ami Diderot jouant aux trois dés dans la meilleure « maison de Paris, et son antagoniste faisant une fois, « deux fois, trois fois, enfin constamment rafle de six. « Pour peu que le jeu dure, mon ami Diderot, qui per- « drait son argent, dira sans hésiter : « Les dés sont « pipés ; je suis dans un coupe-gorge. » Ah ! philo- « sophe, comment? parce que dix ou douze dés sont « sortis du cornet de manière à vous faire perdre six « francs, vous croyez que c'est en conséquence d'une « manœuvre adroite, d'une friponnerie bien tissue, et « en voyant dans cet univers un nombre si prodigieux « de combinaisons mille et mille fois plus compliquées « et plus soutenues et plus utiles... vous ne soupçonnez « pas que les dés de la nature sont aussi pipés, et qu'il « y a là-haut un grand fripon qui se fait un jeu de vous « attraper [2] ! » Ainsi, sous une forme triviale et enjouée, Galiani renouvelait contre l'athéisme le plus sérieux argument des confesseurs de la Divinité. Voyons ! y aura-t-il une chose au monde qui ne soit mise en question par ces philosophes rassemblés? La Divinité? Fréret la considère comme un fantôme de notre imagination [3]. La spiritualité de l'âme? Helvétius la range

[1] *Mémoires de Diderot,* Lettre CLIII à mademoiselle Voland, t. XXIV. Edit. Brière.

[2] *Mémoires de Morellet,* t. I, p. 131 et suiv.

[3] *Lettres de Thrasybule à Leucippe,* t. IV des Œuvres de Fréret, p. 82 et 96. — Cet ouvrage, attribué à Fréret, paraît être de Lévesque de Burigny, un des amis de madame Geoffrin.

au nombre des hypothèses [1]. La métaphysique? ce n'est qu'un dédale de conjectures suivant d'Alembert, et il jure que dans ces ténèbres il n'y a de raisonnable que le scepticisme [2]. L'histoire? Boullanger en fait un recueil de légendes, une galerie de figures cabalistiques, un songe écrit [3]. On croit aux personnages de l'antiquité, à ceux de la primitive Église? erreur : ce sont des êtres chimériques; et dans leur nom même l'ingénieux et savant Boullanger prétend découvrir le secret de la vie qu'on leur attribue. L'existence de saint Pierre n'est qu'une fiction empruntée à la tradition de l'antique Janus, accompagné du coq symbolique et tenant les clefs des portes de l'année, comme le chef des apôtres tient les clefs qui ouvrent les portes du ciel [4]. Pilate, au lieu d'être le juge qui voulut absoudre Jésus-Christ, n'est plus qu'un magistrat imaginaire, que dis-je? un mot hébreu, un prétérit de verbe signifiant *celui qui a jugé*. D'autres contestent le déluge universel et calculent qu'il aurait fallu pour submerger le globe vingt fois plus d'eau que les mers n'en peuvent contenir. Quelques-uns demandent avec ironie comment la terre a pu se couvrir d'habitants innombrables deux ou trois cents ans après Noé [5], et si la fécondité humaine fut jamais capable de mettre au jour en si peu de temps soixante milliards de personnes, comme l'assurait certain jésuite qui créait des populations *à coups de plume*. Il va sans dire que, dans cet universel effort de démolition, l'on n'avait souci des dogmes du christianisme, de ses miracles, de ses mystères; et c'était sur un ton de triomphe que Diderot répétait ces paroles d'un gentilhomme gascon : « *Quel est donc ce Dieu qui fait mourir Dieu pour apaiser Dieu* [6]? »

Nous n'avons pas encore nommé un des plus beaux

[1] Helvétius, *de l'Esprit*, t. I, p. 125, 126.
[2] D'Alembert à Voltaire, *Correspondance*, t. XXII, p. 190.
[3] *L'Antiquité dévoilée*, passim.
[4] Voy. la curieuse *Dissertation sur saint Pierre*, t. VI des Œuvres de Boullanger, p. 177 et suiv.
[5] L'abbé Lenglet, projet de souscription pour une seconde édition de la *Méthode pour étudier l'histoire*.
[6] Addition aux *Pensées philosophiques*, t. I des Œuvres, p. 252.

et des plus audacieux génies du XVIIIe siècle. Buffon. C'est qu'en effet il se tenait volontiers à l'écart, par crainte du péril et gravité. Mais il n'en servait pas moins le mouvement philosophique dirigé contre les anciennes croyances et la tradition religieuse, lorsqu'il composait, au moyen d'éloquentes conjectures, sa *Théorie de la terre.* Fallait-il admettre, comme il le supposait, que la terre n'était qu'un lambeau du soleil, détaché autrefois de cet astre par le choc d'une comète ; que l'Océan avait, à diverses reprises, séjourné sur nos continents ; que c'étaient les courants de la mer qui avaient creusé les vallons, élevé les collines ; qu'il y avait eu jadis des animaux dont l'espèce se trouvait aujourd'hui éteinte, mais dont l'existence était attestée par les os fossiles de grandeur et de forme extraordinaires qui se voient en Sibérie, au Canada, en Irlande? Fallait-il avec lui [1] expliquer la génération des êtres vivants par l'hypothèse de molécules organiques, indestructibles, toujours actives et spontanément fécondes? Évidemment tout cela contredisait le texte de l'Écriture, démentait la narration de Moïse, et même donnait à penser que cette terre, tombée du soleil, avait bien pu se passer des solennités de la création racontée par la Genèse. Les prêtres ne s'y trompèrent pas. Le premier volume de l'*Histoire naturelle*, contenant la *Théorie de la terre*, avait paru en 1749 ; et dès le mois d'août 1750, quatorze propositions, extraites de l'ouvrage, étaient déférées à la Sorbonne. Elle allait fulminer : Buffon conjura l'orage en protestant de sa soumission aux vérités révélées et de son respect pour l'Écriture [2] ; mais le coup était porté, et c'étaient de terribles coups que ceux qui partaient de semblables mains.

Que si maintenant on embrasse l'ensemble du mouvement philosophique qui vient d'être rappelé, et qu'on en veuille savoir le dernier mot, un homme l'a dit : c'est Helvétius.

[1] Dans les *Epoques de la nature.*

[2] Picot, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique pendant le* XVIII. *siècle,* t. II, p. 240 et 241.

Soit qu'il courût s'asseoir à la table de d'Holbach, soit qu'il réunît les philosophes à la sienne, Helvétius n'avait qu'une ambition, l'ambition de l'intelligence. Car, depuis que Voltaire l'avait gracieusement surnommé Atticus, l'élégant fermier général brûlait de ressembler autrement que par son opulence au financier romain et se montrait fort avide de gloire. Incapable, d'ailleurs, de pressurer des malheureux, Helvétius aimait mieux offrir sa bourse aux gens de lettres que d'aller puiser dans celle d'un pauvre paysan. Il avait donc abandonné les finances pour la philosophie, et il était impatient de faire un livre digne de rester. Il le fit, et comment? Tandis que, invités par Helvétius, les philosophes se livrent à leurs disputes ordinaires, lui, amphitryon silencieux et de sang-froid, il est attentif aux moindres paroles, il se tient en observation, prêt, ainsi qu'il le dit lui-même, à faire la *chasse aux idées* [1]. Pas une vérité, pas une erreur ne s'échappent qu'Helvétius ne les ramène à lui; les traits, les aperçus nouveaux, les paradoxes, il les saisit au passage et les inscrit aussitôt dans les registres de sa mémoire. Si un doute le tourmente, il le lance dans la discussion [2], au milieu des convives échauffés et aux prises, bien sûr que quelques éclairs jailliront de la bouillante verve de Diderot ou de la sagacité de Suard, de la mémoire prodigieuse du baron d'Holbach ou de la pensée de cet abbé Galiani, toujours *vif*, *actif*, *plein de raison et de plaisanteries* [3]. Eh bien! que voyons-nous sortir de ces conversations des philosophes, écoutées, enregistrées, analysées, résumées par Helvétius? Qnelle est, pour ainsi dire, la résultante de ces opinions mises en présence? Le livre *de l'Esprit*. Et qu'est-ce que ce livre? le code même de l'individualisme, la théorie du *moi*. Or, n'oublions pas qu'Helvétius avait une âme généreuse, et des vertus qui réfutaient sa doctrine. Tant il est vrai

[1] Garat, *Mémoires sur M. Suard,* t. I, p. 229 et 230.
[2] *Mémoires de Marmontel,* t. II, p. 115.
[3] *Correspondance de Voltaire*, Lettre à madame d'Epinai, tome XXIII, page 251.

que c'était le secret de l'école qu'il livrait et non le sien! tant il est vrai que sa parole ici n'était qu'un écho!

Personne donc, suivant Helvétius, qui ne soit le centre et le pivot de tout : nos idées, nos jugements même ne sont que des sensations, et notre mémoire est une sensation continuée; le seul genre d'esprit ou de mérite que nous prisions c'est le nôtre; nous n'admirons, nous ne poursuivons dans autrui que notre image; nos passions n'ont qu'une source : la sensibilité physique; elles se réduisent à l'amour du plaisir et à la crainte de la douleur; l'intérêt personnel enfin est l'unique mobile de nos actes, auxquels la société donne le nom de vertus ou de vices, selon le profit qu'elle en retire ou le mal qu'elle en éprouve.

L'intérêt personnel! il n'est pas jusqu'aux royaumes de l'imagination qui ne relèvent de son empire. Enchanteur inaperçu, c'est lui qui remplit de doux fantômes l'âge de nos illusions et qui dessine le pays de nos rêves : « Une femme galante qui observait la lune ne croyait voir au bout de son télescope que d'heureux amants penchés l'un sur l'autre[1]. » En poussant jusqu'aux dernières limites sa démonstration, Helvétius se plaisait à établir que cette loi de l'intérêt personnel régissait despotiquement tous les êtres organisés, depuis le plus noble des hommes jusqu'au plus vil des animaux, et formait la base unique, invariable des jugements ou des instincts. Les insectes qui vivent dans la pulpe des herbes ne regardent-ils pas avec horreur le mouton qui pâture dans les plaines et dont nous avons fait l'emblème de la douceur? S'il nous était donné de comprendre leur langage, ne les entendrions-nous pas s'écrier : « Fuyons cet animal vorace dont la gueule engloutit et nous et nos cités. Que ne prend-il exemple sur le lion et sur le tigre? Ces animaux bienfaisants ne détruisent point nos habitations, ils ne se repaissent point de notre sang : justes vengeurs du

[1] *De l'Esprit*, t. I, chap. II, p. 137.

crime, ils punissent sur le mouton les cruautés que le mouton exerce sur nous [1]. »

Ainsi, dans le livre d'Helvétius, l'absolu était banni du monde. Vérité, vertu, dévouement, héroïsme, intelligence, génie, tout devenait relatif; et chacun ne jugeant de tout que d'après lui-même, d'après lui seul, la société tombait en dissolution.

Ce n'est pas qu'il n'y eût dans ce livre fameux une foule d'observations fines, d'ingénieux rapprochements. Et même, Helvétius semblait aller au-devant des objections lorsqu'il disait : « La vertu consiste à concilier son intérêt propre avec l'intérêt général. » Oui sans doute la vertu ne serait que cette glorieuse harmonie dans un état social assez parfait pour supprimer la nécessité du sacrifice; mais, quand César met le pied sur la liberté romaine, Caton peut-il protester autrement que par le généreux oubli de son intérêt personnel, c'est-à-dire en se déchirant les entrailles? N'y a-t-il pas une puérile subtilité à prétendre que ceux-là ont en vue leur intérêt personnel, qui, noblement amoureux d'une idée vraie, la proclament d'un cœur intrépide dans un siècle qui la repousse, et n'hésitent pas à appeler sur eux l'injure, la calomnie, la persécution, quelquefois la mort dans l'ignominie?

Nous l'avons dit, il faut le répéter : la théorie du *moi*, le code de l'individualisme, voilà ce que fut et ce que devait être un livre inspiré par les discussions des philosophes du XVIIIe siècle. Mais hâtons-nous d'ajouter que, dans leur honnête candeur, ils furent effrayés de la portée de leurs doctrines, ainsi présentées et complétées. Ne voulant pas s'avouer que telles fussent les conséquences logiques de leurs principes, ils refusèrent de se reconnaître dans le miroir qu'Helvétius venait de leur mettre hardiment devant les yeux; Voltaire gronda [2]; et les philosophes traitèrent de paradoxal un ouvrage qui n'était que la quintessence de leurs entretiens!

[1] *De l'Esprit*, p. 184.
[2] Garat, *Mémoires sur M. Suard*, t. I, liv. III, p. 217.

Cependant, une voix s'était élevée, si mâle et si forte, qu'elle couvrit tout le bruit du XVIIIe siècle. On avait vu, soudain, se mettre en travers du mouvement qui emportait la société, un homme, un seul homme : et c'était un pauvre enfant de Genève, qui avait été un vagabond, qui avait été un mendiant et un laquais! Immortel et infortuné Jean-Jacques! lorsque, après avoir erré de village en village, oubliant sa misère dans ses rêveries, il arrivait à la porte de madame de Warens, et tremblait, sans se l'avouer, de ne pas obtenir le morceau de pain promis et attendu, qui lui aurait dit qu'un jour il posséderait, la plume à la main, cette impétueuse éloquence de la tribune aux harangues dont s'enivrent les multitudes; qu'un jour il aurait la gloire de rendre Voltaire jaloux; qu'il forcerait son époque à hésiter, un instant du moins, entre lui et tant de philosophes renommés; que ses livres seraient plus tard le catéchisme où de tranquilles tribuns puiseraient la force de faire naître et de dominer l'agitation du monde!

Comme tout contrastait, dans Rousseau, avec l'esprit de son temps! On exaltait la raison, qui divise : lui recommandait le sentiment, qui rapproche et réunit [1]. Au milieu des apôtres de l'individualisme, il pensait au Nazaréen qui prêcha la fraternité, et la sainteté de l'Évangile parlait à son cœur [2]. Déiste, Rousseau ne l'était pas, comme Voltaire, par un effort de l'esprit, mais par l'abondance du sentiment. Il n'oublia jamais les joies qu'il devait à son imagination, présent du ciel. Au pays de Vaud, le long des bords du lac de Genève, il s'était senti heureux d'être poëte, étant si pauvre, si abandonné; et il n'en avait pas fallu davantage pour que son âme attendrie et reconnaissante montât facilement vers Dieu. Non, rien ne convenait à Rousseau

[1] « Que vous sert de me reduire au silence, si vous ne pouvez m'amener à la persuasion? Et comment m'ôterez-vous le sentiment involontaire qui vous dément toujours malgré moi? » *Emile*, t. III des Œuvres complètes, p. 415. Edit. Armand Aubrée.

[2] *Ibid. Profession de foi du vicaire savoyard*, p. 472.

dans la philosophie des encyclopédistes : ni la sérénité sceptique de d'Alembert; ni cette froide statue de Condillac, qui, par la sensation, s'éveillait à la vie; ni ce système de la fermentation des organes, par où Diderot prétendait expliquer le mystère de la pensée, ni ce vide que l'athéisme laissait dans l'univers et dans l'homme.

Jean-Jacques attaqua donc la philosophie de son temps, mais au nom de l'avenir. Et ce n'était point là une médiocre entreprise. Car les philosophes formaient une ligue redoutable, le rationalisme ne les divisant que lorsqu'il s'agissait d'affirmer, et leur servant de lien pour nier et détruire. Ils gouvernaient, d'ailleurs, l'opinion; ils la gouvernaient souverainement par les livres, par le théâtre, par la poésie, en un mot par l'intelligence.

Il fallait décrier leur grand moyen d'action, la science et les belles-lettres; Rousseau l'essaya, et son premier *Discours* décida de sa vie. Il ne combattait pas dans ce discours tel ou tel philosophe, tel ou tel système : généralisant ses attaques avec une hardiesse inouïe, il affrontait sur le trône de l'opinion, où elle venait de monter, l'intelligence elle-même; il osait lui demander compte de la manière dont elle exerçait son pouvoir; il reprochait aux livres de n'avoir servi jusqu'alors qu'à la propagande du mensonge, aux arts d'avoir corrompu les mœurs, aux harangues pompeuses et vaines d'avoir usurpé l'estime; et, s'élevant dans sa révolte jusqu'à trouver illégitime l'aristocratie de la pensée, il dénonçait à l'indignation du peuple « l'inégalité introduite parmi les hommes par la distinction des talents et l'avilissement des vertus [1]. »

Le trouble et l'étonnement furent extrêmes dans la république des lettres : c'est ce que Rousseau avait espéré. Au fond, l'anathème dont il frappait les sciences et les arts ne pouvait être, dans son intention, qu'une tactique audacieuse et éclatante. Il redoubla dans sa

[1] *Discours sur les sciences et les arts,* tome I des Œuvres complètes de J. J. Rousseau, p. 28.

Lettre à d'Alembert sur les spectacles. Alors, les esprits s'agitèrent autour de ces paradoxes inattendus ; les philosophes sentirent bien qu'on les venait provoquer jusque dans le centre de leur empire, et ils se préparèrent à accabler Rousseau de leur vengeance. La guerre était déclarée ; et Jean-Jacques la soutint en opposant à la philosophie de l'individualisme la philosophie de l'unité. Il devait être le précurseur du socialisme moderne : ce fut son malheur et sa gloire.

Mais Rousseau, dans un discours, admirable d'ailleurs d'éloquence et de passion, n'a-t-il pas célébré, à la honte de l'état de société, les vertus, les splendeurs de la vie sauvage ? Ayant des règles d'éducation à tracer, n'a-t-il pas instruit son élève à se passer du commerce des humains ?... Arrêtez.

Dans le XVIIe siècle, Molière, le premier des penseurs et des poëtes, composa une pièce qui resta comme une des plus solennelles et des plus pathétiques protestations qui aient jamais retenti dans le monde. Il mit sur la scène la lutte des grands esprits contre une société qui traite leur sagesse de folie, la lutte des grandes âmes contre une société à qui leur élévation ne paraît qu'imbécillité. Or le héros de cette lutte sublime, désespérée, impuissante, comédie pour les générations passées, tragédie pour les générations futures, Molière l'appela *le Misanthrope ;* mais ce misanthrope, il le montra rude et tendre, d'une franchise violente, d'une fierté un peu ombrageuse, et faible néanmoins comme un enfant dans les choses du cœur, affectant de haïr les hommes, quoique en réalité inconsolable de n'avoir pas à les aimer sincères et vertueux. Eh bien ! le *Misanthrope* de Molière, au XVIIIe siècle, ce fut Rousseau, Rousseau, en qui la haine n'était que de l'amour aigri, que de la tendresse effarouchée.

Quoi ! vous le prendrez au mot, lui, *le plus sociable des humains* [1], lorsque, avec la mollesse des sociétés civilisées, avec leur politesse hypocrite et les mille formes

[1] *Rêveries du promeneur solitaire,* première promenade.

de leur esclavage, il viendra faire contraster l'existence grossière mais indépendante de l'homme des bois? Eh! ne voyez-vous point quelle malédiction se cache sous l'enveloppe de ce nouveau paradoxe! Ne sentez-vous point que ceci est de l'ironie à la manière de Pascal? Ce véhément délire est-il autre chose que l'exagération naturelle de la vérité en colère? Et ne comprendrez-vous pas mieux Rousseau que vous n'avez compris Alceste, quand vous avez trouvé Alceste plaisant parce qu'il s'emportait, ridicule parce qu'il était révolutionnaire, sauvage enfin parce que déchiré, navré, refoulant au fond de lui ses sanglots, mais espérant peut-être des jours meilleurs, il s'écriait :

> Trahi de toutes parts, accablé d'injustices,
> Je vais sortir d'un gouffre où triomphent les vices,
> Et chercher sur la terre un endroit écarté
> Où d'être homme d'honneur on ait la liberté.

Maintenant, si l'on demande pourquoi, dans *Émile*, Rousseau s'est occupé de l'éducation particulière et non de l'éducation publique ou sociale; pourquoi il a voulu faire de son élève un *homme abstrait*[1], *et lui apprendre tout simplement le métier de vivre*[2], il en a dit lui-même les raisons : « L'instruction publique n'existe plus et ne peut plus exister, parce que où il n'y a plus de patrie il ne peut plus y avoir de citoyens[3]. » Et Rousseau avait un autre motif dont il a laissé également échapper le secret. Il croyait, il savait la société à la veille d'une révolution profonde et sans exemple[4]. Par une de ces intuitions familières au génie, il voyait déjà l'Europe bouleversée, les rangs confondus, les nobles en fuite et dans l'exil, les riches réduits à l'indigence. Il jugeait donc, « vu la mobilité des choses humaines, et vu l'esprit inquiet et remuant du siècle[5], »

[1] *Emile*, t. I des Œuvres complètes, liv. I, p. 22.
[2] *Ibid.*, p. 21.
[3] *Ibid.*, p. 19 et 20.
[4] *Ibid.*, liv. III, dans une note de Rousseau.
[5] *Ibid.*, p. 22.

qu'Émile devait être élevé, non pour un état d'association et de paix, mais pour un état de dissolution générale et de guerre. Oui, que son élève sût résister aux coups du sort, braver la misère, vivre, s'il le fallait, dans les glaces d'Islande ou sur le brûlant rocher de Malte ; car l'heure approchait où la science vraiment nécessaire serait celle-là. Apprendre à Émile à être citoyen? ah! on avait *alors* quelque chose de bien plus pressé à lui apprendre : Rousseau lui voulut enseigner à être homme. Et quel imposant caractère ne revêt pas le livre d'*Émile*, considéré sous cet aspect! Quelle haute mélancolie dans des enseignements donnés et reçus au bruit de ces prophétiques paroles : la révolution va venir! Quelle accusation portée contre la doctrine qui menaçait de prévaloir, contre l'individualisme, que ce système d'éducation particulière et exceptionnelle adopté, recommandé, par cela seul que le temps de l'éducation publique n'était plus ou était bien éloigné encore!

Du reste, ce fut dans *Émile* que, distinguant sa cause de celle du passé, Rousseau la sépara d'une manière définitive de celle du présent.

Et jamais l'imagination n'avait revêtu d'aussi vives couleurs la démonstration des vérités qui servent de lien moral aux membres épars de la famille humaine. L'humble *vicaire savoyard* que Jean-Jacques donnait pour juge aux philosophes du temps, il le montrait sur une colline tel qu'autrefois le disciple aimé de Socrate sur le promontoire de Sunium ; et là, par un beau jour d'été, aux rayons du soleil levant, au centre d'un paysage couronné dans l'éloignement par la chaîne des Alpes, il prêtait à l'homme de paix un langage où l'onction chrétienne de Jean Huss se retrouvait dans l'éloquence grave de Platon. Or, ce n'était plus, cette fois, l'orgueil solitaire de la RAISON qui était invoqué ; Jean-Jacques adjurait le siècle raisonneur par excellence de s'incliner devant l'autorité du SENTIMENT. Je sens que la faculté de comparer les impressions qui me viennent du dehors a ses racines en moi : donc, je ne

suis pas l'esclave du monde extérieur. Au ravissement où me plonge le spectacle de l'univers, je sens la présence de l'invisible ordonnateur des mondes : donc, il faut que je l'atteste et que je l'adore, cet être inconnu de qui relèvent les lois mêmes de l'attraction et qui « lança les planètes sur la tangente de leurs orbites [1]. » Je sens qu'il y a en moi un principe d'activité que je cherche en vain dans la matière, et le triomphe des méchants durant la vie m'indique l'immortalité comme la justification de Dieu : donc, j'ai une âme, et elle est immortelle. Je sens qu'après avoir délibéré, je veux : donc, je suis une créature libre. Si l'intérêt personnel était l'unique inspirateur de mes actes, mes yeux auraient-ils des larmes pour un malheur éloigné, et serais-je pénétré d'admiration pour les véritables héros des siècles éteints? Non, je le sens : donc, ma vie n'est pas à moi seulement, elle est à l'humanité. Et maintenant, que peuvent contre l'énergie de mes élans vos argumentations subtiles? Que vous servira de m'avoir réduit au silence, quand du fond de moi s'élèvera contre vous une protestation muette mais indomptée? Vous vous fatiguez à me convaincre? Je veux être persuadé. Vous prétendez agir sur mon esprit? Voyons d'abord si vous avez puissance sur mon cœur.

Voilà le BON PRÊTRE, voilà Jean-Jacques. Sa mission, dans une société qui allait se décomposant, fut d'opposer au culte exagéré de la raison, qui détruit les groupes, le culte du sentiment, qui les forme et les conserve.

Et de toutes les notions dont se composa la foi de Rousseau, pas une qui ne rentre dans cette majestueuse et poétique doctrine de l'unité, de la fraternité.

S'il crut, par exemple, à l'existence de Dieu, ce ne fut pas, ainsi que Voltaire, par le désir d'expliquer plus logiquement la création, mais par le besoin de réserver un protecteur aux faibles et aux opprimés [2], protecteur

[1] *Emile*, liv. IV, p. 412.
[2] Voy. la lettre de Rousseau à Deleyre, un des amis de Diderot.

par qui tôt ou tard serait rétablie la balance et dont la justice était une garantie contre l'éternité de l'oppression. Diderot, comme plus tard Anacharsis Clootz, fut poussé à l'athéisme par l'horreur que lui inspiraient les fanatiques; il aima mieux nier Dieu que le confesser féroce, et il refusa d'implorer en lui le souverain modèle des tyrans terrestres. Mais, parce qu'on avait longtemps abusé, en la défigurant, de la notion de Dieu; parce que la théologie des époques de ténèbres avait osé faire Dieu violent, vindicatif, furieux, implacable; parce que les despotes avaient eu l'étonnante insolence de donner leur splendeur usurpée pour un reflet de la lumière divine, et leurs ordres iniques pour autant d'échos des célestes commandements, fallait-il confondre l'idée de despotisme avec l'idée de tutelle? Et ne pouvait-on, sans nier Dieu, le définir autrement que n'avaient fait des bourreaux impies? C'est ce que pensa Rousseau en écrivant *Émile*, et c'est ce que, plus tard, devait penser Robespierre lorsqu'il institua la *fête de l'Être suprême.* Partisans l'un et l'autre d'un pouvoir fort tant qu'il y aurait des faibles à protéger et des malheureux à sauver de l'abandon, l'auteur du *Contrat social* et son disciple n'ignoraient pas que la forme des sociétés est la contre-épreuve de leur métaphysique et de leur théologie. Or, ils comprirent que l'athéisme consacre le désordre parmi les hommes, en supposant l'anarchie dans les cieux.

Encore un trait pour achever le tableau : on sait que Jean-Jacques, malgré l'admiration passionnée que lui inspirait l'Évangile, n'admit pas un *Dieu révélé*, qu'il fut déiste. Eh bien, il n'y eut pas jusqu'à son déisme qui ne tînt à sa doctrine de l'unité et à l'affliction que lui causait la diversité des cultes : « Dès que les peuples se sont avisés de faire parler Dieu, chacun l'a fait parler à sa manière et lui a fait dire ce qu'il a voulu. Si l'on n'eût écouté que ce que Dieu dit au cœur de l'homme, il n'y aurait jamais eu qu'une religion sur la terre [1]. »

[1] *Emile,* liv. IV, p. 450

Tels furent les efforts de Rousseau, telle fut sa mission philosophique. Mais il n'était, dans son siècle, que le représentant de la seconde moitié du nôtre. On lut avidement et l'on vanta ses livres, on refusa de suivre sa trace. *La Nouvelle Héloïse* enchanta les jeunes gens et les femmes ; à la voix du précepteur d'*Émile*, les mœurs domestiques se modifièrent et des milliers de petits enfants durent à Rousseau d'être allaités par leur mère. Mais Jean-Jacques ne remporta pas d'autres victoires, jusqu'au moment où ses ouvrages parurent sur la table du comité de salut public.

Aussi son existence fut-elle remplie par la douleur et condamnée à ce genre de tourment qui fit, de sa folie, la continuation de la folie de Pascal ! Tantôt réfugié à l'Ermitage, tantôt proscrit par la France et Genève, ses deux patries, tantôt errant à travers la bruyante solitude de Paris, où, sous le costume d'Arménien, il passait connu et respecté, mais tout entier à ses méfiantes tristesses, Rousseau ne put que se traîner languissamment et mourir, jour par jour, dans l'isolement de sa gloire. Traité d'impie au parlement, et raillé par l'incrédulité philosophique, décrété de prise de corps par la grand'chambre, censuré par la Sorbonne, dénoncé par l'archevêque de Paris, qu'il accabla de sa terrible *Réponse;* en butte aux injures multipliées de Voltaire, dont il se vengea en souscrivant pour sa statue [1], inconsolable de l'amitié de Diderot perdue et, peut-être, calomniée dans les *Confessions*, Jean-Jacques connut tous les maux, lui qui avait, pour en épuiser l'amertume, une sensibilité rare et un orgueil démesuré. Donc, s'il fut quelquefois coupable, s'il devint injuste à force d'injustices souffertes ou redoutées..., relisons ses œuvres impérissables, et qu'il soit absous par ses malheurs, qui sont la sainteté de son génie.

Quelle autre destinée que celle de Voltaire, soutenu et emporté par le grand courant du XVIIIe siècle ! Voltaire est absent, et il remplit la France. De Ferney, il

[1] Musset Pathay, *Hist. de la vie et des ouvrages de J. J. Rousseau*, p. 325.

préside les banquets d'Helvétius, anime les encyclopédistes au combat, donne le ton à l'esprit français, et force l'Europe entière à vivre de son souffle. Depuis qu'il l'a fait retentir des mâles accents de la liberté romaine, et qu'il y a montré *Tartufe les armes à la main* [1], le théâtre est à lui. Partout on récite ses vers, on répète ses romans ou ses contes ; dans les livres qu'il n'ose avouer, on le devine à son talent qui déjoue sa prudence ; sa moquerie est inévitable ; le nombre de ses victimes échappe au calcul ; et il semble qu'on n'entende plus dans son siècle que le long et formidable éclat de rire dont il a donné le signal. S'il vient à Paris, ce n'est pas pour s'y cacher comme Rousseau, mais pour y marcher d'ovations en ovations, et un soir, après une représentation de *Mérope*, être embrassé dans la loge de la maréchale de Villars, au nom et aux applaudissements d'un public idolâtre. On n'attend pas de nous, ici, l'énumération de tant d'écrits lumineux que la bourgeoisie sait par cœur. Voilà bientôt cent ans que Voltaire conduit le triomphe de la classe dominante. Qu'on remonte l'histoire depuis la Révolution jusqu'à Louis XIV, on ne fera que parcourir la vie de Voltaire, vie prodigieuse et, dans le XVIIIe siècle, indispensable.

Otez Voltaire du XVIIIe siècle, la victoire de l'armée philosophique devient incertaine. Grâce à la persévérance de ce facile génie, les encyclopédistes eurent pour auxiliaires, dans leur guerre à l'Église, des princes et des rois. *Les Délices*, *Lausanne*, *Ferney*, furent les résidences royales de la philosophie. De là partait chaque jour cette correspondance que Voltaire entretenait avec les souverains, ses vaniteux confrères [2], immense labeur dont se jouait sa plume étincelante, diplomatie incomparable qui domina presque toutes les cours de l'Europe, tourna presque toutes les têtes couronnées,

[1] C'est ainsi que Voltaire appelait le Mahomet de sa tragédie.

[2] « Après avoir vécu chez des rois, je me suis fait roi chez moi. » *Mémoires de Voltaire*, t. II. Edit. Delangle.

et réduisit de hautains monarques à se faire les courtisans d'une majesté nouvelle qui s'appelait la raison. Ministre des relations extérieures de la philosophie, Voltaire sut lui conquérir des alliances dans les diverses communions. Pour les princes allemands qui reconnaissaient en lui un continuateur de l'œuvre commencée par le prophète de Wittemberg, une flatterie élégante signée Voltaire était comme une investiture morale. Autrefois on voulait être armé chevalier : maintenant, pas un grand personnage qui n'eût l'ambition d'être armé philosophe en recevant à Ferney l'accolade du patriarche. Pourquoi non? Voltaire n'avait-il pas séduit un pape, même un pape? Et la plume qui félicitait Catherine II d'envoyer cinquante mille hommes en Pologne pour y établir la liberté de conscience [1], n'avait-elle pas, par une audace heureuse, dédié *Mahomet* à Benoît XIV? Le fanatisme religieux attaqué en France sous les auspices du Vatican! Le souverain pontife agréant la dédicace d'une tragédie dans le temps où Rousseau fulminait sa *Lettre sur les spectacles!*... Que d'imprévu déjà, et quelles nouveautés! On eût dit que les puissances de la terre, pressentant l'orage, se hâtaient de conjurer les puissances de l'esprit. A Moscou, l'impératrice de Russie se préoccupait des discours ou du silence de Voltaire; à Fontainebleau, Christian VII, roi de Danemark, s'honorait devant Louis XV d'avoir appris de Voltaire à penser [2]; Gustave III, dans l'espoir d'être admiré des philosophes, renonçait solennellement au pouvoir arbitraire [3]; Joseph II, en vrai prince du XVIIIe siècle, méditait contre les prêtres ses fougueux édits, et mettait au service des idées le bras d'un César germanique : n'y avait-il pas en tout cela quelque chose de vraiment providentiel? L'antiquité vit des rois devenir maîtres d'école; jamais on n'avait vu un petit nombre d'hommes d'esprit tenir une école de rois. Voltaire put écrire à Damilaville : « J'ai brelan

[1] *Correspondance de Voltaire*, t. XX, p. 190.
[2] *Ibid.*, t. XXI, p 263.
[3] *Ibid. à d'Alembert :* « J'admire Gustave III, etc. » t. XXV, p. 48.

de roi quatrième [1]. » Il devait gagner cette grande partie !

Parmi ces souverains, comment oublier Frédéric ? On pourrait se représenter Frédéric placé de l'autre côté du fleuve qui sépare le monde ancien du monde nouveau. Tant qu'il reste sur la rive, il est un incontestable grand homme ; car il réunit les qualités diverses qui, dans les siècles précédents, firent les rois illustres : le génie de l'homme de guerre, l'audace d'un preneur de villes et de provinces, la science d'un administrateur, la volonté suivie d'un despote d'élite. Mais s'il passe le fleuve, le voilà aussitôt découronné ; car il se trouve, lui conquérant, au milieu de philosophes qui insultent à l'esprit de conquête; lui guerrier, parmi des penseurs qui ont horreur de la guerre [2] ; lui monarque absolu, parmi des écrivains qui frondent la tyrannie. Ainsi, Frédéric entrait, en se faisant philosophe, dans une situation fausse, presque impossible ; et rien ne montre mieux l'influence décisive de l'esprit d'alors que le rôle double et contradictoire imposé au génie du roi de Prusse. Louis XV qui, en fait de préoccupations d'avenir, n'avait que la peur de l'enfer et qui se croyait absous d'avance de ses déportements pourvu qu'il détestât les philosophes [3]. Louis XV pouvait bien se préserver de la contagion. Mais le roi de Prusse avait pour cela trop peu de préjugés et trop d'esprit. Frédéric, d'ailleurs, était occupé de la postérité comme le plus vulgaire des héros. Il avait beau douter par accès de l'immortalité de son âme ; il avait beau s'appeler *sans-souci* et donner à sa retraite favorite le nom inventé par son indifférence prétendue, il n'en chérissait pas moins, dans les philosophes, des amis de sa gloire [4] ; il était sensible aux félicitations coupables que Voltaire lui adressait au sujet de la bataille de Rosbach, un de nos désas-

[1] *Correspondance de Voltaire à Damilaville*, t. XIX, p. 322.
[2] Voy. la *Correspondance de Voltaire et de Frédéric* au sujet de la guerre, t. VI, p. 534 ; t. XXV, p. 449, 455, et t. XXVI, p. 34.
[3] Manuscrits du duc de Choiseul, cités par M. de Saint-Priest dans son *Histoire de la chute des jésuites*.
[4] *Correspondance de Voltaire, à d'Alembert*, t. X, p. 95.

tres [1]; il lui plaisait de savoir que, pendant qu'il combattait la France, des philosophes français, les amis de madame Geoffrin, échangeaient, groupés dans une certaine allée des Tuileries, leurs vœux pour la prospérité de son règne et le succès de ses armes [2].

Nul n'ignore comment, après avoir appelé Voltaire à sa cour en 1750, l'avoir nommé son chambellan, lui avoir donné un de ses ordres et vingt mille francs de pension [3], Frédéric, en 1752, lui préféra Maupertuis, l'humilia, le réduisit à s'enfuir, le fit insulter à Francfort par un sbire, et mérita de la part du poëte outragé, le surnom de *Denys de Syracuse.* Mais qu'importe? Frédéric avait besoin des philosophes; il les servait : le pacte n'avait donc pas tardé à être scellé de nouveau, et c'était postérieurement à l'aventure de Francfort que Voltaire félicitait le vainqueur de Rosbach!

On peut juger par ce trait des sacrifices que le triomphe du philosophe coûta souvent à la dignité de l'homme. Et ce n'était pas seulement à l'égard des rois, il faut le dire, que Voltaire faisait preuve d'un excès de souplesse, c'était aussi à l'égard des prêtres, de ces mêmes prêtres dont il avait juré de ruiner l'empire. A Ferney, il n'avait garde de ne pas aller à la messe, il communiait, et il lui arriva de bâtir une église [4]. Mais ces actes de dissimulation, si peu honorables, il savait leur donner un tel vernis de bon goût et de grâce, qu'ils profitaient à son rôle sans avilir son caractère; et il en était quitte pour écrire gaiement à ses amis : „ Quand on a l'honneur de rendre le pain bénit à Pâques, on peut aller partout la tête levée [5]. „

Rien ne marquait donc à la philosophie du XVIIIe siècle pour s'emparer de la société : ni les qualités et les défauts du chef, ni l'ardeur des disciples, ni de puis-

[1] « Je vous remercie de la part que vous prenez aux heureux hasards qui m'ont secondé à la fin d'une campagne où tout semblait perdu. » *Correspondance de Voltaire,* Frédéric à Voltaire, t. X, p. 197.

[2] *Mémoires de Morellet,* t. I, p. 83.

[3] *Correspondance de Voltaire, à madame Denis,* t. VII, p. 185.

[4] *Ibid.,* t. XIII, p. 29.

[5] *Ibid., à d'Alembert,* p. 126.

sants protecteurs, ni un public attentif et sympathique.

Quant aux adversaires que les philosophes avaient à combattre, c'est à peine si, après Rousseau, il est nécessaire d'en parler. Que pouvaient, contre un mouvement qui passait sur Jean-Jacques lui-même, des hommes qui ne savaient résister qu'au nom des idées mortes? Que pouvaient le Franc de Pompignan avec son discours de réception à l'Académie, Palissot avec son injurieuse *Comédie des philosophes modernes*, madame du Deffant avec sa mauvaise humeur, l'avocat Linguet avec son journal, et même ce Gilbert, si amer dans son infortune et si tendre, qui ne fit qu'*apparaître un jour et mourir!* Et puis, ce n'était pas un facile courage que celui qui consistait à affronter Voltaire ; et chacun tremblait devant l'homme qui burinait ainsi le portrait de Fréron : « Il joint les mensonges de Sinon au style de Zoïle, à l'impudence de Thersite et à la figure de Ragotin [1]. » De sorte que tout contribuait à agrandir, à fortifier la souveraineté militante de Voltaire, depuis l'art de la flatterie jusqu'à celui de l'intimidation.

D'un autre côté, les anciennes croyances étaient minées jour par jour, heure par heure, dans une foule d'ouvrages sortis de plumes inconnues, publiés sous de faux noms, ou attribués mensongèrement à des écrivains déjà morts. La Hollande, devenue une vaste imprimerie à l'usage des idées philosophiques, inondait l'Europe de livres antichrétiens : *le Militaire philosophe*, *les Doutes*, *Imposture sacerdotale*, *le Christianisme dévoilé*. Et la recommandation de Voltaire ne manquait à aucune des productions sérieusement dirigées contre l'Église, ses dogmes et ses ministres : « C'est un trésor, écrivait-il en parlant du *Testament du curé Meslier*... Quelle réponse, misérables que vous êtes, que le testament d'un prêtre qui demande pardon à Dieu d'avoir été chrétien [2] ! » A son tour, Frédéric favorisait de son

[1] *Correspondance de Voltaire*, t. XIII, p. 87.
[2] *Ibid.*, t. XIV, p. 197 et 203.

mieux cette infatigable conspiration de la pensée. Mais, non content de pousser à l'assaut de l'Église des auteurs dont sa protection encourageait la fougue, il songeait à détruire les couvents dans son royaume, à séculariser les bénéfices, et ouvrait une oreille complaisante à cet éloge de Voltaire : « Votre idée d'attaquer la superstition christicole par les moines est d'un grand capitaine [1].

Nous avons déjà nommé le baron d'Holbach. Longtemps il avait été déiste, et même il avait fait des efforts pour ramener à sa croyance l'exalté Diderot. Un jour, le rencontrant dans un de ces ateliers où Diderot étudiait la description des arts et métiers, d'Holbach lui montre une machine dont les admirables secrets trahissaient l'invisible génie de l'ouvrier qui les inventa ; et il adjurait son ami de saluer le grand ouvrier de la nature, il cherchait à l'émouvoir, il le priait pour Dieu. Tout à coup emporté par son émotion, il tombe à genoux, et, fondant en larmes, il supplie Diderot de renoncer à l'athéisme; mais dans cet étrange combat, c'est Diderot qui l'emporte, et le déiste se relève athée [2]. Or, c'était d'Holbach qui, en 1770, publiait, sous le nom de Mirabaud, le code d'athéisme le mieux raisonné, le plus complet, qui eût encore paru.

Le *Système de la nature* fait époque dans le XVIIIe siècle. Jusqu'alors, l'athéisme ne s'était guère échappé qu'en saillies : dans le *Système de la nature*, il se produisait sous une forme dogmatique et tranchante. Spinosa, dans le siècle précédent, avait bien nié, lui aussi, le Dieu personnel des chrétiens, mais en substituant à leur dogme un système plein de poésie et de majesté. Faire de Dieu une substance unique, infinie, dont les deux attributs sont la pensée et la matière, et dont les êtres finis ne sont que des modes, ce n'était point créer le vide dans le monde, c'était au contraire montrer l'univers tout rempli de Dieu. Dans le *Système de la*

[1] *Correspondance de Voltaire,* t. XX, p. 9.
[2] Garat, *Mémoires sur M. Suard,* t. I, p. 208 et suiv.

nature rien de semblable. Jamais avec plus de calme, jamais avec une sérénité plus effrayante, on n'avait entassé pareilles ruines.

D'après le *Système de la nature*, l'homme *est un être purement physique*, et ce que nous appelons l'homme moral *n'est que cet être physique considéré sous un certain point de vue*[1]. L'homme résulte d'une agrégation de certaines matières, douées de propriétés particulières, dont l'essence est de penser, de sentir, de se mouvoir[2]. Ce que l'homme est en petit, la nature l'est en grand : voilà tout. Humectez de la farine avec de l'eau et renfermez ce mélange, vous aurez des êtres organisés, vous aurez la vie[3]; mettez le feu en contact avec la poudre, vous aurez le mouvement : la matière contient donc le mouvement et la vie[4]. L'âme? organe matériel. Les passions? molécules indiscernables à la vue et qui fermentent[5]. Le libre arbitre? nécessité renfermée au dedans de nous-mêmes[6]. L'immortalité? heureuse chimère. « Laissons à l'enthousiaste ses espérances vagues, laissons au superstitieux les craintes dont il nourrit sa mélancolie; mais que des cœurs raffermis par la raison ne redoutent plus une mort qui détruira tout sentiment[7]. »

Ce livre, auquel nous reviendrons dans le chapitre suivant, consacré à la politique, causa une émotion universelle. Imagination, nobles espoirs, logique des affections sublimes, certitude des poëtes, voilà ce qui était réputé faiblesse, dans des pages où respirait néanmoins l'enthousiasme de la vertu et où se révélait Diderot! Quelle témérité philosophique était encore possible, après un hymne aussi sombre, aussi terrible, chanté au hasard et au néant? Frédéric se troubla, même comme philosophe, et, de la plume que Voltaire

[1] *Système de la nature*, t. I, chap. I, p. 16.
[2] *Ibid.*, p. 25.
[3] *Ibid.*, chap. II, p. 38.
[4] *Ibid.*, t. I, ch. II, p. 38.
[5] *Ibid.*, chap. XII, p. 276.
[6] *Ibid.*, chap. XI, p. 247.
[7] *Ibid.*, chap. XIX, p. 330.

lui avait appris à manier, il réfuta le *Système de la nature.* Voltaire, non moins effrayé, poussa un de ces cris que tout son siècle entendait. La division, introduite dans le camp de la philosophie, éclata aux yeux de l'Europe entière.

Ainsi, le rationalisme, poussé à l'excès, se dénonçait lui-même : l'anarchie intellectuelle devenait le grand événement de l'histoire.

Mais cette réaction, animée d'ailleurs par l'exagération contraire du principe d'autorité, ne s'opérait pas sans profit pour la cause du progrès; et, bien que divisés, les philosophes n'en atteignaient pas moins de leur inévitable colère l'ennemi commun.

« Je vois tout couleur de rose, » disait depuis quelque temps d'Alembert. Ce qu'il voyait, c'était la compagnie de Jésus mourant de mort violente, en attendant que les jansénites mourussent de leur mort naturelle. Or, l'abolition des jésuites ne tarda pas à justifier les pressentiments de d'Alembert; et ce fut une victoire que la philosophie du XVIIIe siècle remporta dès sa première campagne. Car, il ne faut pas confondre les causes générales de la chute des jésuites avec les accidents qui servirent à la précipiter.

On est d'abord surpris quand on se rappelle par où commença l'ébranlement de « cette haute muraille » dont Pascal avait prédit la ruine. Qui avait porté les premiers coups? Peut-être un ministre philosophe, un correspondant titré de Voltaire, un souscripteur de l'*Encyclopédie?* Non : par une de ces singularités qui sont le jeu de l'histoire, il avint que le premier destructeur des jésuites était un ami de la sainte inquisition, l'altier marquis de Pombal. Il ne détestait en eux qu'une influence importune à son tyrannique pouvoir, et une tentative d'assassinat commise sur la personne du roi de Portugal fut le prétexte qu'il prit pour les frapper. Ce n'était donc là, de sa part, qu'une exécution politique, et il eut soin de s'en expliquer devant l'Europe, dans des manifestes où il semblait refuser aux philosophes la gloire d'avoir armé son bras. Mais,

comme il avait flétri son triomphe par sa cruauté, ses déclarations furent profitables à la philosophie, qui jouissait ainsi du résultat sans qu'on fût en droit de lui imputer l'odieux des moyens. L'Europe, en effet, avait été saisie d'horreur en apprenant qu'à la suite de deux coups de pistolet tirés par une personne inconnue sur Joseph Ier, amant de la marquise de Tavora, toute la famille de dona Teresa avait été enveloppée, presque au hasard, dans une accusation capitale et jugée par un tribunal d'exception asservi aux haines personnelles du ministre portugais ; que sur un échafaud dressé en face du Tage on avait vu paraître, la corde au cou, le crucifix à la main, et mourir de la main du bourreau, dona Éléonore de Tavora, une femme ; que son mari, ses fils, plusieurs de ses serviteurs avaient péri dans d'affreux tourments ; et qu'enfin attaché sur la roue, rompu vif, le duc d'Aveiro était mort au milieu des tortures et en remplissant la place du supplice de hurlements épouvantables [1]. Certes, la philosophie dut être charmée qu'on ne la rendît pas responsable de l'expulsion des jésuites portugais, alors que cette expulsion se trouvait associée à tant de barbarie. Aussi Voltaire, Diderot, d'Alembert, s'empressèrent-ils de mêler leur voix au cri de réprobation qui s'éleva de toutes parts. Mais, encore une fois, le résultat leur était acquis ; et lorsque Voltaire s'apitoyait sur le sort du père Malagrida, pauvre vieillard mis en prison, puis, sous prétexte d'hérésie, étranglé et brûlé par ordre de Pombal, Voltaire savait bien que sa pitié ne sauverait pas les jésuites. En Portugal, ils venaient d'avoir contre eux un ministre violent ; mais partout ils avaient contre eux le roman de *Candide* et la philosophie. Ils devaient tomber comme ces fruits trop mûrs qui se détachent de l'arbre au moindre souffle. C'est ce qui arriva. Successivement chassés du Portugal par Joseph Ier, de la monarchie espagnole par Charles III, de la France par madame de Pompadour unie au duc de Choiseul, il ne

[1] Saint-Priest, *Hist. de la chute des jésuites*, p. 22.

leur restait plus qu'à subir l'anathème de Rome, dont ils étaient la milice; et ils n'échappèrent pas à ce dernier malheur, témoignage éclatant de la puissance de l'esprit nouveau.

A peine Ganganelli est-il devenu Clément XIV, que les rois très chrétiens le pressent de détruire l'ordre des jésuites; l'Autriche elle-même se prête à ce commencement de révolution; et ce sont les ambassadeurs des grandes cours qui portent à Rome le vœu des encyclopédistes. Le duc de Choiseul, qui ne faisait pas aux jésuites l'honneur de les haïr, avait eu la spirituelle insolence de choisir pour aider à leur destruction, auprès du Vatican, un homme d'État célèbre par ses petits vers, le gracieux cardinal de Bernis. Le pape hésita longtemps, dominé qu'il était par une frayeur vague et de noirs soupçons [1]. Mais son siècle l'entraînait. Après avoir abusé des délais, des temporisations, artifices de sa faiblesse, Ganganelli signa le fameux bref *Dominus ac redemptor* qui supprimait les jésuites dans tout l'univers [2].

Quelques mois après, quoique doué d'une constitution robuste, Ganganelli tomba dans une subite décrépitude. Ses forces l'avaient abandonné, le sommeil l'avait fui. Bientôt, les ambassadeurs étonnés n'eurent plus devant eux qu'un spectre, dont les regards trahissaient une raison à demi égarée. Caché au fond de son palais, plein de la peur de lui-même, l'infortuné pontife se sentait mourir. Quand l'heure vint, ses os s'exfolièrent comme l'écorce d'un arbre flétri; et alors on se souvint qu'en signant le bref de la suppression des jésuites, Clément XIV s'était écrié : « Cette suppression me donnera la mort [3]. » Les médecins avaient parlé bien bas, dit un historien de nos jours, M. de Saint-Priest, les funérailles parlèrent trop haut. Les entrailles de Clément rompirent le vase qui les conte-

[1] Saint-Priest, *Hist. de la chute des jésuites*, p. 147.

[2] Le bref de Clément XIV est de 1773. — Choiseul alors était tombé; les jésuites avaient été chassés de France en 1762.

[3] Crétineau Joly, *Hist. de la Compagnie de Jésus*, t. V, p. 393.

nait; les ongles tombèrent; la peau demeura collée aux habits; la chevelure du cadavre était restée tout entière sur le coussin de velours : Rome et l'Europe crurent à un empoisonnement.

Mais ce n'était pas encore assez pour les encyclopédistes que d'avoir abattu les jésuites. « Que nous servirait d'être délivrés des renards, disait Voltaire à la Chalotais, si on nous livrait aux loups [1]? » Les loups, c'étaient les jansénistes. Aussi, en écrivant l'*Histoire de la destruction des Jésuites*, d'Alembert se garda bien de briser sur des ennemis morts les armes dont il avait besoin contre des ennemis vivants. Il transforma l'épitaphe de la société de Jésus en une satire à l'adresse de la *canaille jansénienne* [2]. L'intolérance, la cruauté judiciaire, la superstition étaient des monstres que les philosophes brûlaient d'autant plus de détruire, que chaque jour quelque nouvelle atrocité venait surexciter leur ardeur. Tantôt c'était l'horrible et absurde condamnation du calviniste Calas, roué vif à Toulouse; tantôt c'était Sirven flétri, quoique innocent; ou bien encore on apprenait que, pour n'avoir pas ôté leur chapeau à trente pas d'une procession et avoir frappé le poteau d'un crucifix, deux jeunes gens, le chevalier de la Barre et d'Etallonde, avaient été condamnés par les juges jansénistes d'Abbeville et du parlement de Paris à avoir le point coupé, la langue arrachée avec des tenailles, et enfin à être brûlés vifs [3].

Indignés, les philosophes s'emportèrent contre la barbarie des parlements, contre le fanatisme des *Busiris en robe*. Voltaire surtout fut irrité à ce point que cette fois, oubliant son procédé ordinaire, la raillerie, il rencontra le génie de l'indignation. Il sentait que les bons mots ne convenaient pas aux massacres. Les échafauds de Calas, de la Barre se dressant dans son

[1] *Correspondance de Voltaire*, t. XV, p. 37.
[2] *Ibid.*, d'Alembert à Voltaire, t. XI, p. 115.
[3] D'Etallonde parvint à s'échapper et fut accueilli dans son infortune par Voltaire. Quant à la Barre, il fut décapité avant d'être brûlé, aux termes de l'arrêt définitif.

esprit, il récapitula ces procès ténébreux, outrages à la raison, qu'il ressentait comme autant d'injures personnelles. Pour réhabiliter le chevalier de la Barre, il écrivit une *Relation* étincelante du feu de sa colère, et où reparaissait la passion qui avait inspiré le *Traité sur la tolérance.* A son tour, il fulmina contre les juges d'Abbeville et contre le parlement de Toulouse des requisitoires d'une violence admirable. Peut-être devons-nous un des bienfaits de la Révolution française aux anathèmes de Voltaire [1]. Des jugements secrets! Des condamnations sans motifs! « Y a-t-il une plus exécrable tyrannie que celle de verser le sang à son gré sans en rendre raison? Ce n'est pas l'usage, disent les juges? Eh, monstre! il faut que cela devienne l'usage. Vous devez compte aux hommes du sang des hommes [2]. » Et Voltaire s'appuyait de cette maxime de Vauvenargues qui semblait écrite pour la circonstance : “ Ce qui n'offense pas la société n'est pas du ressort de sa justice [3]. »

L'année même où le parlement appliquait la peine des parricides à une étourderie d'écoliers, on reçut à Paris le traité *des Délits et des Peines*, de l'Italien Beccaria, et l'abbé Morellet, sur l'invitation de Malesherbes, se hata de traduire en français un ouvrage où la magistrature janséniste allait lire son déshonneur. On devine l'impression que dut produire un pareil livre au milieu des récits du supplice de la Barre. Sept éditions furent épuisées en six mois; et, cédant aux prières de son traducteur, Beccaria partit de Milan pour venir visiter à Paris tant de lecteurs sympathiques. Helvétius, madame Geoffrin, le baron d'Holbach, Malesherbes l'accueillirent avec effusion; mais lui, sombre et mélancolique, le cœur saignant d'une blessure de l'amour, il ne pouvait dissimuler à ses hôtes l'altération de sa physionomie et le fond de ses

[1] « Laissons Voltaire dans le calendrier de nos saints, » a dit un démocrate, M. Thoré; et c'est justice.

[2] *Correspondance de Voltaire, au comte d'Argental,* t. XIV, p. 340.

[3] Vauvenargues, *Réflexions et Maximes :* CLXIV.

tristesses [1]. Il nous quitta emportant sa douleur, et nous léguant sa mansuétude.

Ah! ce fut la vraie conquête des philosophes du XVIIIe siècle que la tolérance en matière de religion. Par là, du moins, ils furent unis, ils s'aimèrent, ils firent école. En dépit de leurs continuelles dissidences, au sortir des dîners bruyants où nous les avons écoutés disputant sur l'âme et sur Dieu, ils se rappelaient en souriant leurs controverses, et le plus ferme déiste écrivait le lendemain à son adversaire : *Monsieur et cher athée* [2].

On ne saurait ouvrir un seul de leurs livres, qu'on n'y soit arrêté par d'éloquentes attaques à l'inquisition et à Calvin. Dans la *Cruauté religieuse*, Boullanger déroulait les scènes de carnage qui souillent l'histoire de l'Eglise [3]. Helvétius consacrait un chapitre de l'*Esprit* à flétrir la persécution; il se demandait si les chrétiens, enfants de l'Evangile, devaient recommencer les sacrifices du paganisme et imiter Agamemnon traînant Iphigénie à l'autel pour honorer les dieux [4]. L'abbé Raynal invoquait les douces vertus; il traçait, dans l'*Histoire des deux Indes*, le portrait de cet armateur qui, traitant la couleur du nègre comme une hérésie de la nature, calcule froidement la recette et la dépense de son brigandage [5]. Avant de traduire Beccaria, Morellet avait lancé le *Manuel des Inquisiteurs*, où on lisait que pendant la première moitié du siècle, et dans un seul royaume, le nombre des victimes de l'inquisition s'était monté à onze mille, dont deux mille trois cents avaient péri dans les flammes [6]. Enfin, l'on se plaisait à redire les austères mais tendres maximes de ce Vauvenargues, sitôt enlevé, hardi capitaine qui chargeait à la tête de son régiment un jonc

1 *Mémoires de l'abbé Morellet*, t. I, p. 161.
2 *Ibid.*, t. I, p. 132.
3 Boullanger, t. VI des Œuvres, p. 271, 281, 299, etc.
4 Chap. XXIV, *Des moyens de perfectionner la morale*, t. I, p. 390, 391.
5 Raynal, *Hist. philosophique des deux Indes*, t. IV, liv. XI, p. 171.
6 Voy l'*Eloge de Morellet*, par Lemontey, t. I des *Mémoires*, p. vj.

à la main, et qui, devenu moraliste, détesta le bourreau autant qu'il méprisait la mort.

Il n'était pas jusqu'aux simples littérateurs qui ne prissent en main la cause de la tolérance. Par ce côté le *Bélisaire* de Marmontel s'élevait à l'importance d'un roman philosophique, et si le fanatisme religieux était montré dans *les Incas* sous son véritable jour, c'est que Marmontel, ami de Diderot, de Raynal et d'Helvétius, n'avait pas de peine à colorer ses écrits d'un reflet de leurs conversations ; et comment aurait-il pu d'ailleurs fournir à l'*Encyclopédie* son contingent littéraire, sans y gagner, comme tant d'autres, cette hérésie de la tolérance qui avait pénétré, par Benoît XIV et Ganganelli, jusque dans les conseils du Vatican?

Ainsi, trop dédaigneuse de l'autorité du sentiment, l'école des encyclopédistes exagéra l'importance de la sensation, vanta outre mesure le rationalisme, et ne chercha la dignité morale de l'individu que dans son isolement. Mais elle eut cette gloire d'arracher à la superstition le pouvoir d'opprimer les hommes. La tolérance était le beau côté du rationalisme : Rousseau, sur ce point, ne parla pas autrement que Voltaire; et au sein d'une crise où tout fut exception et violence, nous entendrons la voix la plus redoutée demander respect pour la conscience humaine.

CHAPITRE II.

MONTESQUIEU.

GUERRE AUX ROIS ABSOLUS. — TRIOMPHE DE L'INDIVIDUALISME EN POLITIQUE, OU RÉGIME CONSTITUTIONNEL.

Fleury avait énervé la monarchie : Louis XV la déshonore. — Infamie de ses amours. — Madame de Pompadour et la royauté. — Excès et folies du pouvoir absolu. — Absence de garanties. — Inanité politique des parlements; leur insuffisance comme autorité judiciaire. — Le prévôt des maréchaux. — Oppression de l'individu; nécessité de l'affranchir. — Ecole de l'individualisme en politique : Montesquieu, de Lolme. — Ecole rivale : Jean-Jacques Rousseau. — Les idées de Montesquieu l'emportent. — Tous les penseurs réunis contre les rois absolus. — Attaques de d'Holbach, de Diderot, de Raynal. — Dernier effort du pouvoir absolu; Maupeou détruit les parlements. — La magistrature nouvelle couverte de ridicule par Beaumarchais. — La scène politique appartient à la bourgeoisie.

Pendant que l'ancienne société religieuse s'écroulait ainsi sous les coups redoublés de la philosophie, quel spectacle présentait la société politique? et sous l'effort de quel principe allait-elle périr à son tour?

Après le tumulte et les convulsions de la Régence, le royaume s'était laissé aller de lassitude aux pieds d'un vieillard ennemi de l'éclat, importuné par le bruit, doux, craintif, et prodigieusement égoïste. A peine installé, le cardinal de Fleury ne prit le gouvernement de la première nation du monde que pour une retraite ménagée au calme de ses vieux jours. Modeste de son naturel et n'ayant plus dans les veines qu'un reste de sang qui commençait à se glacer, il trembla d'avoir à conduire un peuple ému de puissants désirs. Un seul moyen s'offrait à lui de vivre et de mourir en paix, restant ministre : c'était de mettre à profit la fatigue de la France, fatigue d'un jour, et de la rendre humble, inerte languissante comme lui-même. Ce fut toute sa politique. Attentif à rejeter dans l'ombre les conceptions du génie, à écarter des affaires les esprits vigoureux ou

les âmes profondes, il eut horreur des hommes et des intérêts d'État. Voulant éviter à tout prix les aventures en matière de finances, il fit descendre la science du crédit jusqu'à l'avarice. Impatient de décourager l'ambition nationale, de la détourner des hasards, il livra aux Anglais notre marine et la mer. Telle était en lui la passion des petits moyens et des petites choses, qu'elle le poussa jusqu'aux limites de la trahison. En 1733, par exemple, si Stanislas, père de la reine, perdit ce trône où l'avaient appelé des vœux que servaient nos épées, ce fut l'effet du mauvais vouloir de Fleury et de l'insuffisance de ses secours, perfidement calculée : félonie que couvrit sans l'absoudre le bonheur diplomatique auquel nous dûmes la Lorraine ! De sorte que Fleury se dédommageait de son impuissance à empêcher la guerre, en mettant obstacle à la victoire : tant il craignait, pour la France, les emportements de l'orgueil et l'agitation des triomphes !

Dans ses belles années, Louis XIV avait, du moins, su couvrir la monarchie absolue d'un manteau éclatant : sous Fleury, la gloire venant à tomber, on aperçut le squelette. D'ailleurs, agir et en imposer est une des conditions de la force. Quoi de plus ridicule que d'être tout et de disparaître, que de pouvoir tout et de ne rien faire ?

A qui ne voulait qu'amoindrir la monarchie, il fallait un monarque énervé : grâce à Fleury, Louis XV n'était encore, à vingt-deux ans, qu'un enfant voluptueux et timide. Bientôt, la bassesse des flatteurs cherchant un emploi aux désirs dont le jeune prince était secrètement consumé, Fleury s'en félicita, loin d'y contredire, bornant sa prévoyance à amener un choix qui le laissât en repos sur la durée de son crédit. Or, parmi les dames de la cour, il n'y en avait peut-être alors qu'une seule dont l'âme, fermée à l'ambition, fût digne d'appartenir tout entière à l'amour : Fleury la devina, et les artifices de sa tolérance l'encouragèrent [1]. C'était madame de

[1] *Mémoires historiques et Anecdotiques sur la cour de France*, p. 20. 1802.

Mailly, noble femme, aussi tendre que la Vallière et bien plus malheureuse, puisqu'elle eut à pleurer, dans le triomphe d'une rivale, l'ingratitude et la cruauté d'une sœur !

Voilà comment s'ouvrit la longue série des dissolutions qui marquèrent, en France, les derniers jours de l'ancienne monarchie. On vit quatre sœurs [1], tour à tour attirées dans les bras du maître, se disputer le scandale de ses embrassements et le familiariser avec l'inceste.

Et pourtant, après la mort de Fleury, en 1744, lorsque Louis XV tomba malade à Metz, de vives douleurs éclatèrent, que sa guérison changea en transports de joie. C'est qu'en effet une métamorphose inattendue semblait s'être opérée en lui. Il avait armé son fils chevalier; il courait au-devant d'une bataille, qui fut la victoire de Fontenoy; et on lui savait gré d'avoir renoncé aux langueurs de Versailles pour les travaux du camp. Ses faiblesses mêmes, on les vantait alors, madame de Châteauroux ayant repris le rôle d'Agnès Sorel et donné l'héroïsme pour condition à l'amour.

Mais la vie de Louis XV n'eut que cet éclair. Madame de Châteauroux mourut; et, peu de temps après, le roi s'informait d'une belle inconnue que souvent, dans ses chasses de la forêt de Sénart, il avait rencontrée, au détour des allées, audacieuse, provoquante, penchée sur un phaéton d'azur. On la nomma, il la voulut connaître, et la marquise de Pompadour ne tarda pas à gouverner la France.

Elle y parvint sans peine : Louis XV ne demandait qu'à être affranchi de la fatigue de vouloir. Non qu'il se fît illusion sur les dangers de l'inertie dans un siècle d'emportement; doué d'une clairvoyance rare, il avait découvert, il avait montré le point noir qui déjà montait à l'horizon. Mais, d'un autre côté, il s'était mis à mesurer avec une sagacité froide et sûre l'intervalle qui le séparait des suprêmes périls ; et que lui importait,

[1] Soulavie, *Décadence de la monarchie française*, t. III, p. 26. 1803.

pourvu qu'il n'y fût pas englouti, le naufrage de la royauté? Dédaignant les choses parce qu'il méprisait les hommes, jamais il n'apporta dans le conseil où se débattait l'avenir de son royaume qu'une indolence dont sa timidité masquait l'égoïsme. Quand il ne s'absentait pas de son règne, il ne faisait qu'y assister, spectateur indifférent et silencieux.

Madame de Pompadour tira merveilleusement parti de ces dispositions. Mais le besoin de régner jusqu'au bout lui imposait une tâche difficile à remplir : il fallait *amuser le roi*. Car le vide s'était fait dans sa pensée, et il avait le cœur chargé d'ennui [1]. Importuné de l'éclat des fêtes et de sa propre grandeur, la solitude avait pour ses sens altérés ce honteux attrait qui fit d'une île cachée à tous les regards le séjour aimé de Tibère. Et, dans la solitude, les loisirs que lui laissait la volupté l'accablaient. Par une douloureuse et singulière contradiction de sa nature, il avait peur de la mort, et continuellement il en évoquait l'image. Un jour, comme il passait devant une colline que des croix surmontaient, il s'arrêta tout à coup, saisi de tristesse, et il dit à un homme de sa suite : « Allez voir s'il n'est pas dans ce cimetière quelque fosse nouvellement faite [2]. » Il était à la fois avide et dégoûté de la vie : l'aider à vivre devint l'étude de la favorite; et c'est parce qu'elle y réussit à moitié que sa puissance fut sans bornes.

Elle en vint à renverser et à recomposer les ministères. L'abbé de Bernis arriva au pouvoir : il avait été agréable; il cessa de plaire : il tomba. Quelles que fussent les ressources de son facile génie et son audace, le duc de Choiseul ne se serait jamais élevé jusqu'au faîte, s'il n'y eût été porté par la favorite. Vainement les gentilshommes, en qui avait survécu l'orgueil des vieilles races, s'indignaient-ils tout bas de voir la noblesse aux pieds d'une marquise d'emprunt, cousine d'un valet de chambre du roi et fille d'un commis taré. Ce qui avait

[1] *L'Espion anglais*, t. I, p. 12. 1779. -- *Mémoires de madame du Hausset.*
[2] *Mémoires de madame du Hausset*, p. 85.

survécu dans ces gentilshommes, c'était l'orgueil sans l'honneur : l'idole qu'ils insultaient dans l'ombre, ils mettaient de l'émulation à l'adorer publiquement; et la favorite, qui supposait l'injure de leurs secrets commentaires, les châtiait par le dédain de son attitude. C'était à sa toilette qu'elle recevait grands seigneurs, généraux, prélats, princes du sang ; et nul n'était admis à s'asseoir devant elle [1]. Il lui plut d'être dame du palais de Marie Leczinska, de la reine : ce scandale eut lieu. L'offenser fut un crime. Le comte de Maurepas expia par un long exil les hardiesses d'une épigramme. Pour un billet menaçant qu'on la soupçonnait d'avoir placé dans le berceau du petit duc de Bourgogne, madame Sauvé fut jetée à la Bastille, dont les portes se refermèrent à jamais sur elle. Pour quelques vers satiriques dont on avait trouvé chez lui le brouillon, le chevalier de Rességuier fut mis au mont Saint-Michel dans une cage de fer où l'on ne pouvait ni se tenir debout ni s'étendre, et son supplice dura sept ans [2].

Madame de Pompadour avait, cependant, des qualités précieuses. Elle aimait les arts, elle les cultivait. Elle demanda grâce à la postérité par la protection dont, souvent, elle couvrit la philosophie. Elle eut des attachements inviolables, et rien ne put rompre son pacte avec la rude franchise et la vertu de Quesnay. Que de fois on la surprit écoutant d'un cœur ému les rumeurs lointaines de la place publique, et versant des larmes sur sa puissance qu'on maudissait! Mais elle était condamnée à fournir au monde un mémorable exemple de tout ce que la conservation du pouvoir absolu entraîne de nécessités ignominieuses et conseille d'horreurs.

Il y avait, à Versailles, une habitation qu'on nommait l'Ermitage. Les dehors annonçaient une ferme; dans l'intérieur, ce n'étaient que peintures lascives, que charmants réduits ménagés au mystère, que sen-

[1] *Mémoires historiques sur la cour de France*, p. 79.
[2] *Ibid.*, p. 65, 74 et suiv.

tiers fuyant sous de dangereux ombrages. Madame de Pompadour y fixa le théâtre de ses plus savantes séductions. C'était là que vêtue tantôt en reine, tantôt en laitière ou en sœur grise [1], elle s'étudiait à ranimer par mainte rencontre en apparence fortuites et par mille scènes imprévues l'imagination éteinte de son amant. Mais comment s'arrêter en pareilles voies? Quand elle sentit que la jeunesse et la santé l'abandonnaient; quand, après avoir cherché, dans de violents breuvages et un régime meurtrier [2], des forces nouvelles pour séduire, elle en fut réduite à s'avouer l'inutilité de ses efforts, elle eut recours à des moyens qui allaient conduire le pouvoir absolu à l'épuisement par la honte.

On risque d'irriter les princes en se dévouant à leur gloire; on est bien près de les dominer quand on se dévoue à leurs vices. La marquise le comprit; et ce fut par des services impurs qu'elle résolut de racheter auprès de son amant les torts d'une beauté affadie et d'une santé désormais rebelle au plaisir. Cachant sous une poétique abnégation le côté vil de ses calculs, elle affecta de s'élever au-dessus de la jalousie par une désintéressement passionné. « C'est là, disait-elle au roi en lui mettant la main sur le cœur, c'est là que j'en veux [3]. » Elle se donna donc et se choisit des rivales, reine d'une nuit qu'elle se réservait de détrôner le lendemain. Des portraits furent mis sous les yeux du prince, dans le but d'exciter en lui des mouvements de curiosité ardente. On alla jusqu'à peindre sur le lambris du laboratoire de Marie Leczinska des visages de jeunes filles, chastement encadrés dans des tableaux pieux [4], et dont on indiquait de la sorte au roi les modèles tenus en réserve. Alors la maison de l'Ermitage devint le *Parc-aux-Cerfs*. Alors, au sein de mœurs différentes et sous des noms modernes, reparut cette race

[1] *Mémoires historiques sur la cour de France*, p. 226.
[2] *Mémoires de madame de Hausset*, p. 92.
[3] *Ibid*, p. 104.
[4] *Mémoires historiques sur la cour de France*, p. 231.

des anciens affranchis qu'on croyait perdue, et dont Tacite avait immortalisé l'infamie vénale. Louis XV eut des ravisseurs à gages chargés d'épier, de surprendre, de conduire au repaire où la luxure royale attendait sa proie, les victimes que vendait la misère ou qu'on dérobait à la vigilance des familles. Ce qu'on poursuivait surtout, c'était la beauté unie aux grâces et à l'ingénuité de la puberté naissante, l'innocence ayant le cruel et double avantage de mieux ménager les inquiétudes de la favorite et d'aiguillonner plus vivement les désirs du maître. Lui, soit raffinement de volupté, soit superstition véritable, il se plaisait, au milieu de ses désordres, à des pratiques de dévotion dont il imposait la règle aux enfants livrées à son caprice ; et il les voulait agenouillées, disant leur prière, aux pieds mêmes de la couche où il allait leur donner l'éducation de la débauche [1]. Celles qui, ne cherchant pas à connaître leur séducteur, se résignaient à lui servir de jouet, on se contentait de les séparer de leurs enfants aussitôt qu'elles devenaient mères ; et, couvertes de diamants, enrichies aux frais de l'État, on les mariait à quelque être assez vil pour épouser leur précoce déshonneur ; mais malheur à celles dont le roi se faisait aimer ou qui se montraient capables de lui plaire longtemps : sur un signe de la favorite alarmée, la Bastille s'ouvrait, et Louis XV, signant l'ordre d'arrestation, avait la bassesse de punir l'amour qu'il ressentait ou qu'il avait inspiré [2].

Ce que devaient coûter de semblables dissolutions, on le conçoit. Louis XV, qui était avare à l'excès, qui avait souffert que madame de Mailly se ruinât pour lui, qui ne rougissait pas d'amasser un pécule, denier par denier, au milieu de la détresse générale ; qui maniait en agioteur le commerce des blés... Louis XV souriait aux trésors de l'État engloutis par ses largesses du *Parc-aux-Cerfs*. Elles montèrent à cent millions, disent

[1] *Mémoires historiques sur la cour de France*, p. 238
[2] C'est ainsi, par exemple, que mademoiselle Tiercelin fut mise à la Bastille.

les écrivains modérés [1] ! Comment, d'ailleurs, mesurer le scandale ? Trop connus, les désordres de Louis XV répandirent la corruption et l'encouragèrent. Des familles respectables furent troublées par la découverte d'espérances cyniques. Le roi de France reçut des lettres telles qu'aux époques de dépravation fameuse en recevaient les acteurs en renom. La prostitution courut au-devant de lui.

On s'indigna d'abord, et l'on finit par s'inquiéter. Des bruits, renouvelés d'un autre âge, commencèrent à circuler parmi le peuple. On parlait de bains de sang humain prescrits à Louis XV comme un dernier moyen de rallumer sa vie [2]. Et, pour accréditer l'affreuse rumeur, on s'appuyait sur la nature du pouvoir absolu, qui est de tout oser, se trouvant en des mains perverses. Est-ce que des excès n'avaient pas été déjà commis qui dépassaient la mesure commune ? Où étaient les lois protectrices du citoyen ? Pourquoi un prince effréné dans ses plaisirs s'arrêterait-il, quand il serait question de son existence, devant des crimes contre lesquels on n'avait d'autre garantie que leur énormité même ? On s'anime, on s'excite par ces discours à croire aux plus monstrueux complots ; et voilà que soudain Paris se lève en tumulte. C'en est fait : des enfants ont été arrachés à leurs mères ; on en a la preuve ; on cite des circonstances effrayantes ; on rapporte des paroles étranges échappées à l'imprudence des ravisseurs. Les places publiques retentissent de clameurs furieuses, auxquelles se joint le gémissement d'une foule de mères éplorées. L'hôtel du magistrat gardien de la cité fut impétueusement envahi. Le lieutenant de police dut s'enfuir par des jardins, menacé qu'il était d'être égorgé. L'émeute enfin ne se dissipa que devant un brutal emploi de la force. Mais la force, depuis, ne cessa de décroître, à mesure que s'exaltaient les colères. Un enlèvement de vagabonds avait suffi pour causer

[1] Lacretelle, *Hist. de la France pendant le* XVIII*e siècle*, t. III, p. 174.
[2] *Idem, ibid.*, p. 180.

cette épouvante; et quelle preuve plus frappante de la profondeur que le peuple apportait déjà dans ses défiances et dans sa haine?

Telle se montrait, au dedans, la royauté de Louis XV; et son rôle, au dehors, fut au niveau de tant d'opprobre.

Qu'on se figure un prince servi dans les diverses cours de l'Europe par des agents secrets d'une admirable clairvoyance; un prince tenant dans ses mains, au moyen d'une correspondance mystérieuse, tous les fils de la politique européenne; instruit à l'avance des projets formés contre lui par ses ennemis, et connaissant beaucoup mieux que ses propres ministres la marche à suivre pour disposer de la paix ou féconder la guerre : ce prince, ce fut Louis XV. Mais, encore une fois, que lui importait la destinée du royaume? Dans cette correspondance intime et particulière qu'il entretenait à grands frais, que cherchait-il? Un préservatif contre l'ennui dont il était obsédé, un spectacle vain, une force qui lui permît de sortir de lui-même, une occasion de prendre en défaut la sagacité de ses ministres, de railler leur ignorance, de se raffermir dans son mépris des hommes et son dégoût des affaires humaines. Jamais il n'était plus heureux que lorsque, témoin des désastres prévus ou annoncés par lui sans qu'il se fût mis en peine de les prévenir, il pouvait dire à ses conseillers : « J'avais raison! » C'étaient là ses divertissements; et les humiliations, les calamités de son royaume, il les faisait servir au triomphes moqueurs de son amour-propre.

Asservie à un semblable monarque, alors que personne ne se portait héritier de Richelieu, que pouvait la France? Notre diplomatie devint la risée de l'Europe. Une guerre avait été entreprise en 1741, dans l'orgueilleux espoir d'arracher à Marie-Thérèse l'Allemagne impériale et de rendre l'Angleterre à la race des Stuarts. Or, quel est le résultat obtenu, après mainte campagne héroïque, après la victoire de Fontenoy? Le traité d'Aix-la-Chapelle, en 1748, nous donne Marie-

Thérèse à reconnaître et Charles-Édouard à proscrire.

On sait combien avait été vif et passionné l'accueil fait par la France à ce malheureux prince, quand un corsaire de Saint-Malo était venu le jeter sur nos rivages, pleurant son courage trahi, ses espérances perdues, ses amis livrés à d'abominables supplices, et sa cause abandonnée par un successeur de Louis XIV. On se plaisait à rappeler ses aventures chevaleresques, colorées par son malheur; on l'aimait dans ce généreux pays de France, parce que la fortune l'avait accablé sans l'avilir, parce qu'il avait erré sous le poids de la défaite dans des marais et des bruyères, seul, ayant faim et couvert de haillons. Tout à coup une nouvelle se répand: au milieu de Paris, en plein Opéra, devant une foule immense, sur un ordre exprès de Louis XV, le Prétendant a été arrêté; un sergent aux gardes l'a renversé comme il se mettait en défense, et on le conduit à Vincennes, captif, insulté. Ce fut, d'une bout du royaume à l'autre, un élan d'indignation qu'il faut renoncer à peindre. En apprenant l'arrestation du prince Édouard, Voltaire s'écria, tout panégyriste de Louis XV qu'il était : « O ciel! est-il possible que le roi souffre cet affront et que sa gloire subisse une tache que toute l'eau de la Seine ne saurait laver [1]! » La royauté n'avait rien de mieux à offrir à la France, en dédommagement des scènes du *Parc-aux-Cerfs*.

Ce n'est pas tout. En 1741, la France s'était armée au profit de Frédéric II contre Marie-Thérèse; en 1756, elle s'arme au profit de Marie-Thérèse contre Frédéric II. Et ne vous étonnez pas d'un aussi brusque changement, d'une pareille atteinte à la politique suivie par Henri IV, par Richelieu, par Louis XIV. Si l'on abandonne ce grand projet de l'abaissement de la maison d'Autriche; si l'on affronte le génie guerrier de Frédéric II; si l'on se condamne à porter au delà du Rhin toutes les forces de la France, attaquée alors par l'Angleterre sur la

[1] *OEuvres de Voltaire*, t. VII, p. 21. Edit. Delangle.

Méditerranée et sur l'Océan ; c'est que la marquise de Pompadour le veut ainsi. On connaît les suites. La défaite de Rosbach, quatre-vingts millions de subsides[1] payés bénévolement à l'Autriche, des armées entières englouties dans des expéditions folles, trente-sept vaisseaux de ligne et cinquante frégates pris ou détruits[2] par les Anglais, le Canada par nous sacrifié définitivement à leur dictature avide, ainsi que la Guadeloupe, la Martinique, Tabago, Saint-Vincent, Sainte-Lucie, nos comptoirs de l'Afrique et de l'Inde... voilà ce que produisit la GUERRE DE SEPT ANS, voilà ce que valut à la France le titre de *ma bonne amie* donné par Marie-Thérèse à la maîtresse d'un monarque absolu.

Chez un peuple qui n'est pas absolument dégradé, la gloire est, dans la science du despotisme, un artifice indispensable : car la gloire et la liberté absentes à la fois, c'est trop de vide. Sous Louis XV, la France avait fini par manquer d'air : on travaillait à lui faire une situation impossible.

Nous avons rappelé ce que fit Louis XV, ce qu'il fit impunément : c'est assez dire qu'à la veille de ne plus pouvoir rien, la royauté pouvait tout. Voici, en effet, un monarque dont l'avilissement même constate la puissance. Vous demandez s'il a le droit de contraindre ses sujets? ses impudicités sont le désespoir ou la terreur des mères ; s'il a le droit de puiser dans le trésor public? il y prend la dot de chaque vierge qu'il a séduite ; d'attenter à la liberté des citoyens? son nom au bas de quatre lignes, et on lève le pont-levis de la Bastille ; de créer capricieusement des impôts? il en assoit pour son compte personnel, par l'agiotage, sur la famine ; de nommer aux emplois? sa maîtresse les distribue ; de faire la paix ou la guerre? sa maîtresse en décide

Eh quoi! aux débordements d'une puissance ainsi exercée la constitution politique du pays n'offrait-elle

[1] Extrait des registres particuliers de Louis XV, par Soulavie, *Hist. de la décadence de la monarchie française*, t. III, p. 273.
[2] *Ibid.*, p. 227.

donc aucun obstacle, aucune barrière? Non : ce que la royauté avait devant elle, ce n'étaient pas des obstacles, c'étaient des périls ; ce n'était pas une barrière, c'était un abîme.

Mais ce *droit de remontrances* dont le parlement, depuis Louis XI, se trouvait investi?... Arme vaine, maniée par des mains sans vigueur. Les *remontrances* ne pouvaient être un frein qu'à la condition de répondre à une force; elles ne pouvaient servir de garantie aux libertés publiques, qu'à la condition d'être soutenues par beaucoup d'audace, par des colères généreuses, par un dévouement fougueux et systématique à la cause du peuple. Or, n'oublions pas que les parlementaires étaient des juges. Et comment la colère d'un tribun s'allumerait-elle dans un juge? Les ardeurs politiques s'accordent mal avec cet attachement aux anciennes formes, ce culte de la coutume, ce respect des pouvoirs établis et ces graves habitudes qui caractérisent le magistrat, qui lui sont imposés. La liberté veut qu'on marche : le propre de la magistrature est d'être assise.

D'ailleurs, les charges étant devenues vénales et héréditaires, le parlement s'était habitué à regarder l'administration de la société comme un patrimoine. On avait acheté ou trouvé dans sa famille un domaine qu'on entendait laisser intact à ses enfants ; et vu ainsi à travers les illusions de l'intérêt privé, l'intérêt public reculait, il s'amoindrissait outre mesure, il s'effaçait presque.

C'est peu : les parlementaires se montraient fiers du privilége de noblesse qu'on leur avait conféré. Ils ne consentaient pas à se croire du peuple, de la bourgeoisie. Leur impuissance faisait partie de leur vanité.

Enfin, il n'y avait pas jusqu'à la composition du parlement qui ne fût de nature à lui interdire dans les luttes politiques les honneurs d'un rôle actif et vraiment sérieux. Ici, en effet, cinq chambres des *Enquêtes* et deux des *Requêtes*, où se pressaient les jeunes conseillers; là une *Grand'Chambre*, où l'on n'était admis que par rang d'ancienneté et dans laquelle les présidents

à mortier étaient compris. Donc, au sein même du parlement, la fougue des uns devait être à chaque instant combattue par l'âge et la craintive prudence des autres. La *Grand'Chambre* pesait sur les *Enquêtes* de tout le poids de l'expérience, de la vieillesse, de la hiérarchie, du respect que commandent de longs services et des mœurs austères.

Aussi, quels traits marquent, jusqu'au XVIIIe siècle, le rôle politique du parlement ?

Sous Charles IX, il approuve, par faiblesse et non par conviction, l'assassinat de Coligni, dont il fait pendre aux fourches de Montfaucon le glorieux cadavre.

Pendant la Ligue, il adhère à l'*Union* d'une manière solennelle, sans autre but que de la trahir ; et il court se prosterner devant le Béarnais vainqueur, après l'avoir proscrit [1].

Sous Richelieu, nous le voyons traversant Paris à pied, par forme d'amende honorable, se mettant à genoux devant Louis XIII, et subissant l'outrage de ces dures paroles : « J'enverrai sept ou huit d'entre vous dans un régiment de mousquetaires pour y apprendre l'obéissance [2].

Pendant la Fronde, il s'effraye de se trouver un jour tout-puissant, et il se hâte de conjurer ceux qu'il a vaincus de le délivrer des soucis de son triomphe [3].

Sous Louis XIV, il est comme mort.

Sous le Régent, sa créature et son complice, il essaye d'élever la voix, et aussitôt il est exilé à Pontoise. Par qui? par Dubois, étonné que des magistrats lui résistent.

Et ce qui prouve bien que la faiblesse du parlement comme corps politique tenait à la nature même de ses fonctions et de ses prérogatives, c'est qu'il avait, après tout, pour se faire respecter, deux moyens redoutables, décisifs : la cessation de service et les démissions com-

[1] Voy. plus haut le chapitre de la *Ligue*.
[2] Sainte-Aulaire, *Hist. de la Fronde*, introduction, p. 21.
[3] Voy. plus haut le chapitre de la *Fronde*.

binées. Il en fit grand usage dans les derniers temps. Et l'on sent combien devait être alarmante une soudaine interruption du cours de la justice. Que d'intérêts en émoi! Quel trouble subitement apporté dans les relations civiles! Encore si l'orage ne s'était formé que dans la foule inquiète des clients! Mais les avocats prenaient feu; et l'outre des tempêtes, c'est la parole. Bientôt, la basoche grondait; le peuple sans trop s'inquiéter des motifs de la querelle, se précipitait dans le mouvement; amazones de l'émeute, les femmes de la Halle accouraient sur le premier plan; il s'en fallait de peu que la patrie ne fût déclarée en danger. D'où vient donc qu'une telle ressource était vaine! Nous l'avons dit, et si l'on en veut une explication plus complète encore, on la peut lire dans un mémoire remis au Régent par l'abbé Dubois [1].

« Quelle force pourrait s'opposer à l'exécution de la volonté du roi? les parlements? Ils ne peuvent faire que des remontrances : encore est-ce une grâce qu'ils doivent à Votre Altesse Royale, le feu roi, extrêmement jaloux de son pouvoir, leur ayant sévèrement défendu d'en faire. Et si, toutes leurs remontrances finies, il ne plaît pas au roi de retirer ou de modifier la loi, ils doivent l'enregistrer. Si, au contraire, le parlement la refuse encore, le monarque lui envoie des ordres ultérieurs. Alors paraissent de nouvelles remontrances qui sentent la faction. Les parlements ne manquent pas de faire entendre qu'ils représentent les peuples, qu'ils sont les soutiens de l'État, les gardiens des lois, les défenseurs de la patrie, avec bien d'autres raisons de cette espèce. A quoi l'autorité répond par un ordre d'enregistrer, ajoutant que les officiers du parlement ne sont que des officiers du roi et non des officiers de la France. Petit à petit le feu s'allume dans le parlement, les factions s'y forment et s'agitent. Alors, il est d'usage de tenir un lit de justice, pour conduire au point qu'il faut messieurs du parlement. S'ils s'y soumettent, on

[1] Rapporté dans l'*Introduction au Moniteur*.

est obéi, et c'est tout ce que peut vouloir le plus grand roi du monde ; s'ils résistent encore, au retour dans leurs chambres, ou bien on exile les plus mutins et les chefs des factions, ou bien on exile à Pontoise tout le corps du parlement. Alors, on suscite contre lui la noblesse et le clergé, ses ennemis naturels ; on fait chanter des chansons, on fait courir des poésies plaisantes et fugitives ; et l'opération, dont nous connaissons bien la marche et les résultats, n'occasionne que des émotions légères, qui n'ont aucun grave inconvénient, et le parlement n'en est pas moins exilé pour avoir été désobéissant. On prend alors les jeunes conseillers qui dominent dans ce corps, par famine. Le besoin qu'ils ont de vivre dans la capitale, l'habitude des plaisirs, l'usage de leurs maîtresses, leur commandent impérieusement de revenir à leurs foyers. à leurs femmes entretenues, à leurs véritables épouses. On enregistre donc, on obéit, et on revient. »

Tel était, décrit par le génie pénétrant et cynique de Dubois, le mécanisme des résistances parlementaires. Cela suffisait-il pour constituer un régime de garanties ?

La vérité est que le parlement ne fit jamais efficacement obstacle qu'aux entreprises de Rome et de la partie ultramontaine du clergé, et c'est sous ce rapport qu'il servit la domination de la bourgeoisie ; mais contre les excès de la monarchie absolue, son influence était nulle. Seulement ses doléances empêchaient la nation de s'endormir trop longtemps dans le silence du despotisme ; ses protestations, étouffées par la violence, formaient un permanent et dramatique appel à la liberté ; sa prétention de représenter les états généraux le poussait à en évoquer, de loin en loin, l'imposant fantôme ; et il gardait la place d'une révolution.

Quand la liberté n'est point au sommet de l'État, elle n'est nulle part : sous l'ancienne monarchie, les intérêts publics flottaient à l'aventure ; et l'inanité du pouvoir politique des parlements laissait à découvert jusqu'à leur pouvoir judiciaire. S'agissait-il d'un innocent à punir, d'un coupable à sauver, d'un procès injuste à

faire gagner à quelque personnage en crédit, le roi *évoquait* l'affaire, c'est à dire la portait devant le *grand conseil*, tribunal exceptionnel et servile, placé sous la main du prince, pour fournir le moyen d'éluder la juridiction du parlement.

Et puis, à côté de la justice des cours souveraines, des présidiaux, des baillis, il y en avait une autre étrangement irrégulière et sauvage : la prévôté des maréchaux. Originairement, les prévôts des maréchaux n'avaient eu à connaître que des crimes commis à la suite des armées ; mais combien leur juridiction s'était étendue ! Vagabonds, gens de guerre, condamnés, voleurs errants, composaient la foule des justiciables du prévôt. Et ici nulle forme protectrice, pas de recours, pas de retard : c'était l'arbitraire sur les grands chemins.

Aussi, que de violences, malheureusement trop certaines, trop bien attestées par les continuelles remontrances des parlements ! Tantôt ce sont des voyageurs que, sous prétexte de vagabondage, la maréchaussée arrête, *à cause de l'argent trouvé sur eux* [1] ; tantôt c'est un jeune homme, né imbécile, et qu'on maltraite, qu'on juge, qu'on flétrit, qu'on emprisonne comme muet volontaire, parce que, rencontré non loin du lieu de sa naissance, il n'a pu ni s'expliquer ni répondre [2]. Vainement l'ordonnance de 1670 avait-elle prescrit au juge prévôtal de faire juger sa compétence au présidial le plus prochain [3] : les réclamations des parlements sont là pour prouver que l'arbitraire avait alors une vie que les ordonnances n'avaient pas.

La justice ! était-ce autre chose qu'un vain nom, quand la royauté se permettait de livrer ses ennemis à des commissions choisies par elle, ivres du désir de la venger, et au milieu desquelles le prince paraissait lui-

[1] *Remontrances de la cour souveraine de Lorraine*, 25 février 1756, citées par Marrast et Dupont dans l'*Introduction aux Fastes de la Révolution française*, p. xxxix.

[2] *Remontrances*, ubi supra.

[3] Potherat de Thou, *Recherches sur l'origine de l'impôt en France*, p. 275.

même, comme Louis XIII, en qualité de témoin à charge [1]?

Dans Rome dégénérée, les empereurs ne s'étaient pas crus dispensés de connaître ceux que leur toute-puissance atteignait; pour frapper, ils avaient besoin de haïr. En France, avant la Révolution, une combinaison exista qui rendait le prince injuste à l'avance, au hasard, dans l'intérêt des caprices d'autrui. Des ordres d'arrestation où le nom de la victime est laissé en blanc et dont on fait cadeau à des favoris, à sa maîtresse, voilà un genre d'attentat auquel probablement la postérité refusera de croire. On commença par donner les lettres de cachet en blanc, on finit par les vendre : la tyrannie fut mise dans le commerce.

Pour comble de malheur, cet insolent mépris de la liberté et de l'existence des citoyens était bien vite descendu des actes de la royanté dans ses ordonnances, et de ses ordonnances dans les mœurs. Rien de plus odieux, rien de plus effrayant que l'esprit de la procédure criminelle, par exemple, avant la Révolution. La règle était celle-ci : la certitude de la répression est tout, les garanties dues à l'accusé ne sont rien. D'après l'ordonnance criminelle rendue sous Louis XIV, le procès d'un accusé présent pouvait être l'affaire de vingt-quatre heures [2]. A peine un homme était-il accusé d'un crime, qu'on le tenait pour coupable. Le magistrat, qui aurait dû être son juge, devenait aussitôt son ennemi [3]. Et toujours la répression se tenait dans l'ombre, comme si la société eût rougi de sa justice! Audition des témoins, procédure, confrontation, conclusions de la partie publique, tout était secret [4]. Qui le croirait? on craignait tant de voir éclater l'innocence de l'accusé, qu'il était défendu au procureur du roi de motiver la poursuite [5]

[1] Sainte-Aulaire, *Hist. de la Fronde*, voy. à l'Introduction.

[2] Potherat de Thou, *Recherches sur l'origine de l'impôt*, p. 272

[3] *Commentaire sur le livre des Délits et des Peines*, Œuvres complètes d Voltaire, t. XXXIX, p. 93.

[4] *Ibid.*, p. 89.

[5] Ordonnance criminelle, titre XXIV, art. 3, citée par Potherat de Thou p. 276

S'agissait-il de péculat, de concussion, de banqueroute frauduleuse, de vols de commis ou associés en matière de finance ou de banque, de supposition de part, de fausseté de pièces, le juge alors avait le droit *facultatif* de donner un conseil à l'accusé : pour les autres crimes, le ministère de l'avocat était interdit [1]. Plus la peine doit être sévère, plus il importe évidemment que la culpabilité soit bien prouvée : c'était le contraire qui avait lieu. On ne mesurait jamais à l'accusé avec une parcimonie plus cruelle les moyens d'établir son innocence que lorsqu'on lui demandait sa tête. S'il avait pris la fuite, on pouvait le condamner par défaut, sans que son crime fût prouvé [2]. Et, quant au système pénal, il était terrible. La société se réservait de n'assurer au besoin ses vengeances par la peine de mort qu'après les avoir déshonorées par la torture.

Si, en matière criminelle, la barbarie dominait; en matière civile, ce qui dominait, c'était la confusion poussée à l'extrême. Et d'abord, comme l'a fort bien observé un judicieux et savant écrivain [3], il existait, au XVIIIe siècle, entre le droit civil et le droit commercial, une anomalie complète. Les lois sur les contrats, sur les successions, sur l'état des personnes, en un mot tous les rapports que règle le droit civil, portaient l'empreinte de la féodalité, tandis que c'étaient des institutions modernes qui gouvernaient la nation commerçante, nation moderne. De là, dans les profondeurs mêmes de l'ordre social, une lutte perpétuelle et funeste entre des éléments contraires. Que d'entraves pour le commerce dans un royaume où chaque procès presque soulevait un conflit de juridiction; où le justiciable était toujours en peine de savoir si sa fortune dépendait ou des parlements, ou des cours des aides, ou du grand conseil, ou des cours des monnaies, ou des intendances ! dans un royaume enfin qui, parallèlement au droit romain, reçu dans les pays de droit écrit, comptait

[1] Titre XIV, art. 8, de l'ordonnance criminelle.
[2] *Commentaire sur le livre des Délits et des Peines*, p. 90.
[3] Potherat de Thou, p. 265 et suiv.

soixante coutumes principales et trois cents législations partielles [1] !

Un mot résume cette situation de la France avant 89 : oppression de l'individu.

C'était donc naturellement à affranchir l'individu que devait tendre l'effort révolutionnaire des penseurs.

Mais il y avait deux manières d'envisager la question : fallait-il anéantir toute force dans le pouvoir, ou s'étudier à rendre la force dans le pouvoir bienfaisante et tutélaire ? Deux écoles politiques se formèrent, comme il s'était formé deux écoles philosophiques, comme nous verrons se former dans le chapitre suivant deux écoles économiques : là est le secret des luttes terribles qui devaient sortir des entrailles même de la Révolution.

Ici, et tout d'abord, un grand nom se présente : Montesquieu.

Mais, dans la région des idées rénovatrices, Montesquieu avait des ancêtres qu'il serait injuste d'oublier. Il descendait en ligne directe, non pas, ainsi qu'on l'a tant dit et répété, de Bodin, auquel il n'emprunta que ses vues sur l'influence des climats, mais d'Hotmann, d'Hubert Languet, de l'auteur du *Dialogue d'Archon et Politie*, des publicistes protestants du XVIe siècle.

Et ne croyez pas que cette chaîne de penseurs se fût rompue complétement, même pendant le XVIIe siècle, où tout ce qui n'était pas bruit de guerre et de gloire semble n'avoir été que silence. Oui, jusque dans le sein du XVIIe siècle, la révolte intellectuelle continua de germer et de mûrir. *Soupirs de la France esclave qui aspire à la liberté*, tel est le titre qu'on s'étonne de lire en tête d'un ouvrage ayant pour date 10 août 1689 ! Et quel est le représentant de la tradition révolutionnaire sous Louis XIV ? C'est un prélat, c'est un grand seigneur, c'est l'oracle des ducs de Beauvilliers et de Chevreuse, c'est le candidat des jésuites au ministère, c'est le précepteur d'un héritier du trône, c'est un prêtre tenté

[1] Potherat de Thou, p. 268.

légèrement par l'ambition, mais charmant de douceur et de grâce mystique, trop tendre peut-être, c'est Fénelon.

Qu'on y prenne garde, néanmoins : Fénelon ne fut révolutionnaire ni logiquement ni par système ; il le fut par élan, et ses idées se ressentirent de la mobilité de ses inspirations. Tantôt, préoccupé des abus du pouvoir, il disait à Télémaque : « N'entreprenez jamais de gêner le commerce pour le tourner selon vos vues. Il faut que le prince ne s'en mêle point de peur de le gêner [1] ; » tantôt, préoccupé des dangers de la licence, il montrait la sagesse, sous les traits de Mentor, « établissant des magistrats à qui les marchands devaient rendre compte de leurs effets, de leurs profits, de leurs dépenses et de leurs entreprises [2]. »

Nul doute qu'il ne fût trop avant dans l'avenir, quand il écrivait : « Il ne faut permettre à chaque famille, dans chaque classe, de pouvoir posséder que l'étendue de terre absolument nécessaire pour nourrir le nombre de personnes dont elle sera composée. »

Nul doute, d'autre part, qu'il ne fût trop avant dans le passé, quand il se plaignait du sort des *vrais seigneurs* réduits à attendre dans les antichambres, ou à cacher leur misère au fond des provinces [3]; quand il donnait le premier rang, dans son plan de Salente, à ceux qui avaient *une noblesse plus ancienne et plus éclatante* [4]; quand il demandait que l'inégalité des priviléges de naissance et des conditions se retrouvât jusque dans la diversité des costumes : vêtement blanc avec frange d'or aux personnes du premier rang, habit jaune et blanc aux derniers du peuple [5].

Fénelon était noble [6] : il ne l'oublia point assez ;

[1] *Télémaque,* liv. III, dans les Œuvres complètes de Fénelon, t. VIII, p. 87. 1822.
[2] *Ibid.,* liv. XII, p. 276.
[3] *Directions pour la conscience d'un roi,* direct. XXXIII, t. VI des Œuvres complètes, p. 351.
[4] *Télémaque,* liv. XII, p. 278.
[5] *Ibid.,* p. 279.
[6] *Essai historique sur Fénelon.*

mais son opposition au pouvoir absolu, dans le siècle du despotisme, à Versailles, sous les yeux de Louis XIV, n'en a pas moins droit aux souvenirs reconnaissants du peuple. Taxes excessives, répartition inique des impôts, goût du faste, idolâtrie de l'or, Fénelon mit, à attaquer tous les abus dont le peuple souffrait, beaucoup de courage et de dignité. Il osa rappeler au plus orgueilleux des monarques qu'il y avait en France une autre puissance que la sienne : les états généraux; et une autre majesté que le prince : la nation. Il osa écrire l'histoire de Louis XIV dans cette phrase : « Le roi, qui ne peut être roi tout seul, et qui n'est grand que par ses peuples, s'anéantit lui-même peu à peu par l'anéantissement des peuples dont il tire ses richesses et sa puissance [1]. »

Un homme digne d'être placé, après l'archevêque de Cambrai, dans la famille des précurseurs de la Révolution, c'est l'abbé de Saint-Pierre, âme naïve et intrépide égarée au milieu des désordres de la Régence, publiciste plein de séve, et qui eut cette fortune, étant un mauvais écrivain, d'être traduit en beau style par Jean-Jacques. Le Régent avait établi autant de conseils qu'il y avait de genres d'affaires à traiter ; et l'abbé de Saint-Pierre avait pris la plume pour faire l'apologie de cette récente forme d'administration. Mais ce n'était là que le but apparent : le but réel était plus haut et plus loin. La *Polysynodie ou pluralité des conseils* cachait une vive et noble protestation contre le pouvoir absolu. Qui n'a pas les épaules d'Hercule et veut soutenir le monde, doit s'attendre à être écrasé : donc, suivant l'abbé de Saint-Pierre, un despote n'avait rien de mieux à faire, s'il voulait jouir de sa puissance, et concilier avec la vie animale l'empire des dieux, que de garder pour lui les vrais honneurs, l'oisiveté, en remettant à d'autres les devoirs à remplir. « Par cette méthode, ajoutait l'auteur avec une ironie amère, le dernier des hommes tiendra paisiblement et commodément le sceptre de

[1] *Télémaque*, liv. XII, p. 291.

l'univers [1]... Le sage, *s'il en peut être sur le trône*, renonce à l'empire ou le partage... Mais ce que ferait le sage a peu de rapport à ce que feront les princes [2]. »

Un pareil langage nous paraît tout simple aujourd'hui ; mais du temps de l'abbé de Saint-Pierre, parler ainsi était un acte de courage et un danger : l'auteur de la *Polysynodie* fut accusé d'avoir manqué de respect à la mémoire de Louis XIV, et l'Académie le chassa de son sein comme factieux. Lui se consola en poursuivant des travaux qu'il savait utiles à l'humanité, et qui ne jetèrent point assez d'éclat pour avertir la persécution. D'ailleurs, le bon abbé devançait tellement son époque par ses idées, qu'il n'eut pas de peine à obtenir l'indulgence des ignorants et des sceptiques. Comment se serait-on inquiété, il y a plus de cent ans, d'un homme qui publiait un *projet de paix perpétuelle*, et qui, dans l'espoir de rendre la guerre désormais impossible, proposait de porter les querelles de prince à prince ou de peuple à peuple devant un grand tribunal européen? Jean-Jacques Rousseau lui-même trouva le plan trop hardi, eu égard à l'état de l'Europe, et il le déclara presque inexécutable en l'admirant [3]. Cependant nous l'avons vue appliquée de nos jours, quoique dans un sens odieux et par des potentats, cette belle idée d'un arbitrage général; nous avons eu la sainte alliance des rois ; nous sommes entraînés par un courant qui conduit à la sainte alliance des peuples ; et un avenir prochain expliquera le jugement de Rousseau sur le *projet de paix perpétuelle :* « C'est un livre solide et sensé ; il est important qu'il existe [4]. »

Il faut ici presser le pas ; il faut arriver à ce président du parlement de Bordeaux, à ce baron de la Brède et de Montesquieu, véritable héritier des publi-

[1] *Polysynodie* de l'abbé de Saint-Pierre, chap. I, dans les Œuvres complètes de J. J. Rousseau.
[2] *Ibid.*
[3] « Si jamais vérité morale fut démontrée, il me semble que c'est l'utilité générale et particulière de ce projet. » *Jugement sur la paix perpétuelle*, par J. J. Rousseau.
[4] *Jugement sur la paix perpétuelle*, par J. J. Rousseau.

cistes protestants du XVIe siècle [1], inspirateur des travaux de l'Assemblée constituante, et dont l'influence, empreinte dans nos institutions modernes, ne saurait être à demi acceptée ou à demi combattue. Célèbre dès 1721 par les *Lettres persanes*, satire élégante et sensuelle, escarmouche philosophique en attendant la grande bataille, Montesquieu avait, depuis, visité Venise dont le gouvernement soupçonneux lui fit peur, Gênes dont le séjour le remplit de tristesse, Florence où il fut surpris et charmé de voir le premier ministre du prince régnant, assis devant sa porte sur une chaise de bois et en chapeau de paille, Londres enfin d'où il rapporta un chapitre de l'*Esprit des lois*, auquel se lient invinciblement deux dates fameuses : 1789 et 1830.

Ce n'est pas la force qui mène le monde, quoi qu'en puissent dire les apparences : c'est la pensée ; et l'histoire est faite par des livres. Mais leur action est plus ou moins immédiate : celle de l'*Esprit des lois* fut directe et décisive. Exposer simplement les doctrines politiques de cet ouvrage tant vanté ne suffirait donc pas : ce n'est qu'après les avoir appréciées, que nous serons en état de bien comprendre les faits qui en sont sortis.

Distinguant trois espèces de gouvernement, le républicain [2], le monarchique et le despotique, Montesquieu donne pour principe ou ressort : au premier la vertu, au second l'honneur, au troisième la crainte.

Ainsi, d'après Montesquieu, pas de démocratie possible sans beaucoup de vertu ; et, pour qu'on ne se méprenne pas sur sa pensée, il a soin de dire : « Ce qui ne signifie pas que, dans une certaine république, on soit vertueux, mais qu'on devrait l'être [3]. » Depuis, la maxime a fait fortune ; adoptée d'abord sans examen, elle a fini par être protégée contre l'examen par sa trivialité même, et les partisans du régime constitutionnel ont

[1] Voy. plus haut le chap. IV du liv. I.

[2] Montesquieu comprend sous ce mot les démocraties et les aristocraties : « Le gouvernement républicain, dit-il, est celui où le peuple en corps, ou seulement une partie du peuple, a la souveraine puissance. » *Esprit des lois*, liv. II, chap. I.

[3] *Esprit des lois*, liv. III, chap. XI.

crié triomphalement à leurs adversaires : « Vous voulez être républicains, et vous ne savez pas être vertueux! »

Mais en faisant de la vertu le ressort indispensable des États démocratiques, Montesquieu n'aurait-il pas confondu le principe avec le résultat et donné pour base à l'édifice ce qui n'en est que le couronnement?

Au point de vue social, la vertu consiste dans l'harmonie entre l'amour que l'homme se porte à lui-même et celui qu'il doit à ses semblables; elle est dans le monde moral ce que l'ordre est dans le monde physique. Or, le régime démocratique tend, par essence, à concilier le sentiment individuel et le sentiment social. Il rend hommage au premier en admettant la représentation de chaque intérêt, au second en soumettant tous les intérêts à la loi de l'égalité. Ne séparant jamais l'homme du citoyen, et ce qui revient à l'individu de ce que la société réclame, les démocraties disent : « Tu mourras pour ton pays, parce que c'est ta propriété; pour tes concitoyens, parce qu'ils sont tes frères; pour ta patrie, parce qu'elle est ta mère. »

Les monarchies, au contraire, reposant sur un principe d'exclusion parce que le privilége d'un seul amène celui de plusieurs, elles sont obligées de créer un faux intérêt social au profit duquel une foule d'intérêts individuels sont méconnus ou écrasés. Le régime monarchique met donc la société en perpétuelle contradiction avec la nature humaine; ceux qu'il exclut, il les condamne à l'isolement, il les fait rebelles ou lâches. Dans une monarchie constitutionnelle, l'homme dit : « le pays; » dans une démocratie, le citoyen dit : « ma patrie. »

Mais de ce que la vertu est plus facilement praticable et plus commune dans un État démocratique, devrons-nous conclure, à l'exemple de Montesquieu, qu'elle y soit plus nécessaire? De ce que la vertu est le résultat naturel des institutions démocratiques, devrons-nous conclure qu'elle en soit la condition?

Les démocraties, dont le trait caractéristique est l'*admissibilité*, imposent évidemment à la masse des

citoyens moins de sacrifices et se peuvent maintenir à moins de frais, si elles sont bien réglées, que les monarchies, dont le trait caractéristique est l'*exclusion :* il est surprenant que Montesquieu ne s'en soit point aperçu. Où donc faudra-t-il de la résignation, de la modestie dans les désirs, un respect absolu de l'ordre établi, la résolution de souffrir plutôt que de troubler l'État, si ce n'est là où les institutions demandent du respect à ceux qu'elles abaissent, de l'amour à ceux qu'elles repoussent, une volontaire obéissance à ceux qu'elles dépouillent?

Il n'est pas vrai non plus, malgré ce qu'en pense Montesquieu, que l'ambition ait dans les démocraties des dangers inconnus aux gouvernements monarchiques.

Les ambitions ont moins de colère dans une démocratie, précisément parce qu'elles ont un cours prévu et régulier. Le principe d'admissibilité, en leur permettant l'espoir, les éloigne de la violence. L'intervention toujours active de l'opinion dans la vie des citoyens leur interdit les bassesses de l'intrigue, et l'espérance du succès leur vient de cet orgueil intime qui se mêle aux vastes désirs.

Dans une monarchie, malheur au gouvernement si l'ambition s'est étendue avec les lumières, et s'il se rencontre parmi la foule des âmes orgueilleuses et fortes ! Car, bientôt, heurtant la digue opposée aux légitimes ambitions, et ne pouvant suivre avec calme les voies légales, elles s'élanceront frémissantes dans les voies révolutionnaires ; elles iront, prenant sur leur passage toutes les douleurs inconsolées, toutes les haines qui attendent… et qu'arrivera-t-il? On avait attaqué les institutions par la parole, on les attaque par l'épée; l'opposition monte jusqu'à l'émeute ; l'émeute grandit jusqu'à l'insurrection ; et un jour vient où les royautés égarées n'ont plus qu'à choisir entre l'exil et l'échafaud.

« Il ne faut pas, assure Montesquieu, beaucoup de probité pour qu'un gouvernement monarchique ou un gouvernement despotique se maintienne : la force des

lois dans l'un, le bras toujours levé du prince dans l'autre, règlent et contiennent tout [1]. »

La force des lois! Mais elle est bien moindre dans une monarchie que dans une démocratie. Comment les lois auraient-elles une grande force morale, quand les citoyens y peuvent voir un intérêt d'homme ou de caste, s'imposant aux destinées d'un peuple entier? Et comment ne seraient-elles pas, au contraire, environnées d'éclat et de majesté, quand elles représentent la volonté de tous, garantie par la puissance de tous? Dans une démocratie, c'est avec une imposante autorité que l'État fait courber les têtes rebelles; car son glaive ne se lève ici qu'au nom de l'ordre social, et sa sévérité s'appelle justice nationale, jamais vengeance particulière. Dans une monarchie, quoi de semblable? si le pouvoir d'un roi se met sous la sauvegarde des épées, c'est en son nom qu'il se défend; c'est dans le sentiment égoïste de sa conservation qu'il semble puiser le courage de la lutte; et, s'il triomphe, il se déshonore.

Montesquieu a tracé un éloquent tableau des effets de la corruption dans les républiques [2] : la corruption est-elle dans les monarchies plus difficile à introduire ou moins funeste? N'est-ce pas autour des trônes, au milieu de tant d'ambitions casanières réunies à l'ombre d'une immobile majesté, que la corruption se présente armée de ses plus savantes caresses, de ses plus molles séductions? N'est-ce pas dans les cours que la corruption devient une science? Une monarchie tempérée trouvera toujours son Walpole, et aura peu de chose à faire pour dégénérer en monarchie absolue.

Plier des âmes républicaines à la servitude, on le peut sans doute, mais non sans de longs efforts ou des tentations prodigieuses. Même après que Rome fut descendue par des pentes perfides jusque sous la dictature de Sylla, il fallut employer à l'achat de la liberté les richesses de l'univers conquis. Mais il n'est pas dans le

[1] *Esprit des lois*, t. I, liv. III, chap. III.
[2] *Idem, ibid.*

cours ordinaire qu'un seul homme puisse, comme Pompée, faire présent d'un cirque à la multitude, ou, comme Lucullus, servir aux convives d'une nuit les trésors d'un opulent royaume.

Et quant aux effets de la dépravation publique en ce qui concerne l'indépendance des États, qu'importe la nature des institutions? Montesquieu cite l'exemple d'Athènes ; et il est très-vrai qu'elle avait perdu son antique vertu quand Philippe l'emporta. Mais si elle avait épuisé dans la volupté le reste de ce sang jadis prodigué aux batailles héroïques ; nation de poëtes, si elle n'entendait plus le nom de Thémistocle dans le murmure des flots de Salamine; nation de guerriers, si elle n'éprouvait plus à la voix de Démosthènes de magnanimes tressaillements, cette dégénération tenait à des causes tout à fait étrangères à la nature des institutions politiques. Arrivée, sous le gouvernement d'un monarque, au degré de corruption qui la perdit sous un gouvernement républicain, Athènes aurait-elle mieux défendu sa vieille indépendance et sa gloire! La monarchie aurait-elle rendu victorieux à Chéronée ceux qui ne voulaient pas que l'on convertît aux usages de la guerre l'argent destiné aux théâtres?

Quand on étudie sérieusement Montesquieu, on s'étonne de le trouver si affirmatif, à la fois, et si faible, Sa profondeur prétendue n'est qu'à la surface : c'est un déguisement de ses erreurs.

On voit combien peu étaient fondées les prédilections politiques de Montesquieu. Mais le spectacle de l'Angleterre l'avait ébloui; et, plus heureux que les publicistes du XVIe siècle, dont il continuait la tradition, il était destiné à introduire en France ce qu'ils n'avaient fait, eux, qu'admirer de loin et annoncer [1]. Jetez les yeux sur l'*Esprit des lois;* vous y trouverez décrit, rouage par rouage, tout le mécanisme politique d'aujourd'hui : une assemblée issue de l'élection, armée du

[1] Voy. plus haut, au livre I, le chapitre intitulé : *Publicistes protestants du XVIe siècle.*

droit de voter les impots, et partageant le pouvoir de faire les lois avec une assemblée de nature aristocratique ; en face, un roi héréditaire, sacré, inviolable, chargé de l'exécution des lois, et pouvant leur refuser son assentiment ; au-dessous, et à côté d'une magistrature permanente dont les fonctions judiciaires ne se confondent ni avec la puissance qui fait la loi, ni avec celle qui l'exécute, des juges passagers, tirés du corps de la nation, et en qui l'accusé reconnaît ses pairs [1].

Or, quand Montesquieu vint proposer à la France l'adoption du système politique depuis longtemps établi en Angleterre, y avait-il entre les deux pays une analogie de situation qui autorisât de notre part un pareil emprunt ?

En Angleterre, la royauté, la chambre des lords, la chambre des communes, ne furent jamais que trois *fonctions*, que trois manifestations diverses d'un même pouvoir, celui de l'aristocratie : c'est ce que Montesquieu ne remarqua point. Il crut que la constitution anglaise reposait sur le jeu de trois *pouvoirs* naturellement et nécessairement rivaux ; et il ne soupçonna pas que, si ces trois prétendus pouvoirs, au lieu de n'être que des fonctions, avaient été de véritables forces, des forces distinctes, ennemies, faites pour se contenir mutuellement, disposées à se combattre, la constitution anglaise aurait porté dans son sein les germes d'une effroyable anarchie !

Car enfin, mettre en présence le principe héréditaire et le principe électif, un roi et une assemblée, n'est-ce pas créer au sommet de la société la nécessité d'une lutte pleine de périls ? Et si, en cas de conflit, nul moyen légal n'existe de faire céder, soit le monarque, parce qu'il est inviolable ; soit l'assemblée, parce que le droit de voter les subsides la rend toute-puissante, n'est-il pas évident que la société flotte incertaine entre une révolution et un coup d'État ? En construisant le corps de l'homme, Dieu a voulu que la tête eût sur le

[1] Voy. dans l'*Esprit des lois*, liv. XI, tout le chapitre VI.

bras une autorité souveraine : la tête veut, le bras exécute. Le régime constitutionnel, interprété dans le sens de Montesquieu, avait cela d'absurde, que, dans le corps social, il appelait le bras à contrôler les décisions de la tête.

Il est vrai que, prévoyant la lutte, Montesquieu confiait à un troisième pouvoir le soin de la prévenir ou de l'apaiser. Mais est-il raisonnable que, pour arriver à une médiation, l'on commence par faire naître une cause de discordes? N'inventez pas le mal : vous n'aurez pas à inventer le remède.

A supposer, d'ailleurs, que l'autorité médiatrice remplisse exactement son rôle, est-ce qu'une impulsion vigoureuse sortira jamais de l'arrangement mécanique de ces trois forces éternellement en peine de leur équilibre? un tel équilibre, bon tout au plus pour empêcher, que vaudra-t-il pour agir? Imaginé en vue de repos, produira-t-il le mouvement? Montesquieu répond : Ces trois puissances devraient former un repos, une action; mais comme, par le mouvement nécessaire des choses, elles sont contraintes d'aller, elles seront forcées d'aller de concert [1]. » Mais le cours du fleuve entraîne-t-il celui qui se tient sur la rive? Or, le vice des pouvoirs constitutionnels est justement de s'agiter en dehors du mouvement de la société, absorbés qu'ils sont par leurs querelles intestines et par l'embarras de vivre. Aussi bien, n'en déplaise à Montesquieu, les gouvernements dignes de ce nom guident la marche des sociétés, loin de se traîner honteusement à leur suite. Quoi! n'éprouver d'autre souci que d'exister; s'user en disputes vaines; perdre à défendre sa prérogative ou à empiéter sur celle d'autrui le temps dû aux travaux qu'il faudrait diriger, aux questions qu'il importerait d'approfondir; abaisser à de petites intrigues, prostituer au désir d'avoir une majorité servile le génie dont la tutelle est réclamée par des millions de malheureux... ce serait là, chez un grand peuple, la condition du pou-

[1] *Esprit des lois,* liv. XI, chap. VI.

voir! Oh! que nous avons une bien plus haute idée des obligations que ce mot exprime! Être le pouvoir, c'est chercher la sécurité de tous dans le soulagement de ceux qui souffrent; c'est protéger les faibles contre les ferts, et les forts contre eux-mêmes, hélas! c'est faire que la liberté soit une richesse commune, et non le patrimoine de quelques-uns; c'est découvrir et rassembler toutes les forces intellectuelles de la nation; c'est étudier, c'est se dévouer; être le pouvoir, c'est aussi être novateur, parce que les sociétés se meuvent d'un mouvement continu, et que régulariser leur travail éternel est le premier devoir de qui ose commander aux hommes.

Mais à chaque siècle sa tâche. Avant la Révolution, le fait dominant, nous l'avons dit, c'était l'oppression de l'individu. Jusqu'alors, on n'avait guère connu les gouvernements que par leur tyrannie et leurs rapines; on n'aspirait qu'à briser, de quelque forme qu'ils fussent, les moules du despotisme; on avait horreur du principe d'autorité. Et quoi de plus propre à flatter cette disposition générale des esprits que le système recommandé par Montesquieu? Un trait caractérise ce système, et il nous est fourni par l'*Esprit des lois*: « Pour qu'on ne puisse abuser du pouvoir, il faut que, par la disposition des choses, LE POUVOIR ARRÊTE LE POUVOIR[1]. » Voilà le dernier mot de la théorie constitutionnelle. Il s'agissait de donner à l'autorité tant d'occupation chez elle, qu'elle n'eût pas à s'occuper de ce qui se passait au dehors ou au-dessous; il s'agissait d'amoindrir autant que possible l'État au profit de l'individu, et de résoudre ce singulier problème: « Annuler le principe d'autorité sans le détruire. »

Ainsi s'expliquent les brillantes destinées de l'*Esprit des lois*. La valeur de ce livre, ce fut en partie sa date. Charmant de grâce et de finesse dans les *Lettres persanes*, écrivain fier et d'une ampleur admirable, soit dans son livre de la *Grandeur et Décadence des Romains*,

[1] *Esprit des lois*, liv. XI, chap. V.

soit dans son *Dialogue d'Eucrate et de Sylla*, Montesquieu, par l'*Esprit des lois*, ne se plaça qu'au second rang des publicistes ; et jamais il n'aurait acquis la réputation d'un penseur, s'il n'avait eu pour en imposer aux lecteurs inattentifs une concision savamment étudiée, et un style bref, convaincu, impérieux. Avant d'être livré à l'impression, l'ouvrage avait eté communiqué à des amis de l'auteur et avait rencontré parmi eux des juges sévères : Helvétius lui reprochait un asservissement trop marqué aux préjugés ; le président Hénault ne le regarda que comme un recueil de matériaux propres à faire un livre ; Silhouette, le même qui fut contrôleur général, conseilla brusquement à Montesquieu de jeter au feu son manuscrit [1].

Et, du reste, lorsqu'il parut en 1748, l'*Esprit des lois* fut assez froidement accueilli. Voltaire, qui le réfuta, le comparait à « un cabinet mal rangé, avec de beaux lustres de cristal de roche [2]. » Le succès du livre commença par deux femmes, madame de Tencin et madame Geoffrin, qui se déclarèrent hautement en sa faveur [3]. Le public était alors tout entier aux querelles de théologie ou de philosophie pure : bientôt la passion politique s'éveilla ; la bourgeoisie n'eut pas de peine à reconnaître et salua volontiers dans Montesquieu son véritable législateur ; elle fut entièrement séduite par un système qui promettait à l'individu tant de garanties nouvelles, désarmait l'autorité, tendait à faire de chacun son maître en l'affranchissant de toute action sociale, et supprimait l'obstacle au profit des forts, dût l'appui être supprimé au détriment des faibles.

Plus tard, l'œuvre commencée par Montesquieu, de Lolme l'acheva en publiant un ouvrage qui analysait avec beaucoup de soin les diverses parties de la constitution anglaise, et en faisait d'une manière ingénieuse ressortir les avantages. Sous un régime déshonoré par

[1] Auger, *Vie de Montesquieu*, en tête de l'*Esprit des lois*, p. xxxiij. Édit. Touquet.

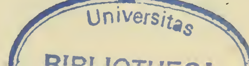
[2] *Correspondance de Voltaire*, t. VIII, p. 551.

[3] Auger, *Vie de Montesquieu*, p. xxxv.

le scandale des *lettres de cachet*, les arrestations arbitraires, les cruautés ensevelies dans l'ombre de la Bastille, et les arrêts qui, souvent, condamnaient aux flammes les plus belles productions de l'esprit humain, aurait-on pu lire sans une sorte d'émotion jalouse que, chez un peuple voisin, la liberté individuelle était inhérente à la personne même du citoyen et réputée *droit de naissance* [1]; que nul Anglais n'avait à craindre d'être emprisonné, sinon en vertu d'un jugement conforme aux lois du pays [2]; qu'aux termes de l'acte d'*Habeas corpus* [3], tout officier, ou concierge de prison, qui ne délivrait pas à son prisonnier, six heures après demande, copie du *warrant* d'emprisonnement, encourait des peines graves [4]; qu'en Angleterre, enfin, chacun avait le droit non-seulement de porter ses plaintes devant les chambres par voie de pétition, mais de s'adresser librement au peuple par la presse : « Droit redoutable à ceux qui gouvernent, dit de Lolme, et qui, dissipant sans cesse le nuage de majesté dans lequel ils s'enveloppent, les ramène au niveau des autres hommes [5]. »

Le système politique proposé à la France par Montesquieu, et les réformes indirectement provoquées par de Lolme, avaient pour la bourgeoisie une importance énorme; mais suffisaient-elles pour le peuple? Le bienfait de la liberté individuelle était-il de nature à être convenablement apprécié par tant de malheureux, que leur seule obscurité protégeait contre l'arbitraire de la cour? La liberté de la presse avait-elle son prix, aux yeux de tant de pauvres prolétaires qui n'écrivaient pas et qui même ne savaient pas lire? Ce qu'il leur fallait à eux, ce n'était donc pas un régime de garanties seulement, c'était un régime de protection. Jean-Jac-

[1] De Lolme, *Constitution de l'Angleterre*, t. I, chap. VIII, p. 93. Genève, 1788.
[2] *Ibid.*
[3] Le véritable titre de l'acte est : *Acte pour mieux assurer la liberté du sujet et prévenir l'exil au delà des mers.*
[4] Voy. les principaux articles de l'acte d'*Habeas corpus*, dans de Lolme, t. I, chap. XIII, p. 188, 189.
[5] De Lolme, t. II, chap. XII, p. 39.



ques le comprit bien ; et tel nous l'avons vu dans l'arène de la philosophie, tel il se montra dans celle de la politique.

Comment n'aurait-il pas senti la nécessité d'un pouvoir tutélaire et les dangers de l'abandon, lui qui, tout enfant, avait dû ses fautes et ses malheurs à la liberté des grands chemins, lui qui avait été réduit à vivre de l'aumône des hôtelleries et à connaître le tourment des nuits sans gîte, lui l'ami de madame de Warens devenu le laquais de madame de Vercellis ! Ah ! il a eu beau, dans les *Confessions*, donner à la protestation de ses souvenirs un accent tendre et résigné, on devine quels trésors d'indignation s'amassèrent au fond de son âme, lorsque, livré aux défaillances et aux tentations de sa misère, il était un de ces mendiants sur lesquels on essayait alors l'effet des caustiques.

Aussi, rien de comparable comme emportement de logique et d'éloquence au *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*. Ce n'était plus, cette fois, la bourgeoisie réclamant son émancipation : un nouvel ordre de citoyens se présentait, demandant sa place dans le monde. Le style de Rousseau rappelait, ici, le langage pathétique et véhément d'un fils de Cornélie. Ce sentiment si fier, cette mélancolie animée, cette phrase si ferme, si harmonieuse, si pleine de vie, et qui au relief de Montaigne mariait la vigueur de Calvin, tout cela se trouvait au service des damnés de la terre ; et le siècle étonné applaudissait à l'invective de l'écrivain, tant il saisissait peu le sens révolutionnaire de ces paradoxes, qu'on prenait pour de simples hardiesses littéraires, mais qui bientôt devaient retentir dans les assemblées de la nation, sous la forme de vérités dogmatiques, et tranchantes comme l'épée.

Le *Discours sur l'inégalité* était une sombre déclaration de guerre aux vices de la société du temps et au despotisme : Jean-Jacques s'attacha, dans le *Contrat social*, à établir la théorie de la souveraineté du peuple. La manière dont il posa la question est admirable :

« Trouver une forme d'association qui défende et

« protége de toute la force commune la personne et les « biens de chaque associé, et par laquelle chacun, « s'unissant à tous, n'obéisse pourtant qu'à lui-même « et reste aussi libre qu'auparavant [1]. »

Ainsi, de même que la Boëtie [2], Jean-Jacques n'allait à la liberté que par l'association, et il criait aux hommes de vivre en frères pour vivre heureux.

Quand on place le souverain d'un côté, la société de l'autre, et qu'on n'établit entre eux aucun lien de mutuelle dépendance, d'affection réciproque, on arrive inévitablement à cette conséquence que la société ne saurait trop se précautionner contre le pouvoir et que tout gouverné a dans les gouvernants autant d'ennemis. Aussi Montesquieu, qui voyait le souverain en dehors et au-dessus de la société, avait-il été amené à ne chercher les garanties de la liberté que dans des complications anarchiques. Rousseau, lui, ne salua le souverain que dans la société elle-même, dans la société tout entière, et il eut le droit de dire : « Le souverain n'étant formé que « des particuliers qui le composent n'a ni ne peut avoir « d'intérêt contraire au leur; par conséquent, la puis- « sance souveraine n'a nul besoin de garant envers les « sujets, parce qu'il est impossible que le corps veuille « nuire à tous ses membres [3]. »

Faire résulter la liberté de chacun de son fraternel accord avec ses semblables, et de la nature même du pouvoir souverain ce qui doit servir de sauvegarde au peuple, voilà les deux idées fondamentales du *Contrat social*, et on n'en saurait imaginer de plus belles.

Car, mettre les garanties du pouvoir en dehors de lui au lieu de les mettre en lui, c'est le menacer imprudemment, c'est l'irriter, c'est lui souffler le désir de prendre ce qu'on lui refuse, de détruire par violence ou par ruse les obstacles qu'on lui oppose; c'est faire naître

[1] *Contrat social,* liv. I, chap. VI.

[2] Voy. plus haut, liv. I, chap. IV : « Il ne faut pas faire doute que nous soyons « tous libres, puisque nous sommes compagnons. » *Discours de la servitude volontaire,* p. 121 et 122.

[3] *Contrat social,* liv. I, chap. VII.

le désordre en attendant le despotisme. Et souvent il arrive qu'il faut rendre si forte l'autorité modératrice, qu'elle en vient à avoir besoin d'être modérée à son tour. A Carthage, on créa les *Suffètes* pour réprimer le *Sénat;* le *Tribunal des cent* pour réprimer les *Suffètes;* le *Tribunal des cinq* pour réprimer le *Tribunal des cent :* on ne faisait que troubler l'État en déplaçant la tyrannie.

Parce qu'après avoir donné à l'ensemble des citoyens la puissance législative et défini la loi « l'expression de la volonté générale [1], » Rousseau déclare la souveraineté du peuple inaliénable [2], indivisible [3], sujette à erreur mais toujours digne cependant d'être obéie [4], on a reproché à Rousseau [5] d'avoir tout simplement retourné le système de Hobbes et attribué à la multitude le terrible despotisme que Hobbes avait attribué à la volonté d'un seul. Le reproche n'est pas fondé. Rousseau a grand soin, au contraire, de « distinguer les droits respectifs des citoyens et du souverain, et les devoirs qu'ont à remplir les premiers en qualité de sujets du droit dont ils doivent jouir en qualité d'hommes [6]. » Il ne veut pas que le souverain puisse charger les sujets d'aucune chaîne inutile à la communauté [7]; et, en matière de religion, par exemple, il décide que chacun peut avoir telles opinions qu'il lui plaît, sans qu'il appartienne au souverain d'en connaître [8].

Seulement, comme il est des croyances qui touchent aux relations des hommes entre eux, des croyances qui, regardant la vie présente et non la vie à venir, ont une importance sociale et non théologique, Rousseau accorde au souverain, c'est-à-dire à la société considérée dans son ensemble, le droit de fixer les articles d'une profession de foi à laquelle chacun se doit soumettre

1 *Contrat social,* liv. III, chap. I.
2 *Ibid.,* liv. II, chap. I.
3 *Ibid.,* chap. II.
4 *Ibid.,* chap. III.
5 Voy. le *Cours de littérature française,* par M. Villemain, XXII° leçon, p. 434.
6 *Contrat social,* liv. II, chap. IV.
7 *Ibid.*
8 *Ibid.,* liv. IV. chap. VIII.

s'il veut rester dans l'association. Mais n'oubliez pas que la profession de foi dont il s'agit est *purement civile*, et ne va pas au delà de « ces sentiments de sociabilité sans lesquels il est impossible d'être un bon citoyen[1]. »

En vérité, il serait étrange que celui-là n'eût fait que forger aux hommes un joug nouveau, qui avait si impétueusement défendu la cause de la liberté et de la dignité humaine contre Hobbes, contre Grotius, contre tous les publicistes de la tyrannie, contre les odieux logiciens *du droit du plus fort*. Non, non, grâce au ciel, il n'en a pas été ainsi. Ce qui domine dans le *Contrat social*, c'est précisément la préoccupation de la liberté[2]. Quand Rousseau invoque l'unité sociale, et ne reconnaît de lois légitimes que celles dont la volonté générale fut la source, c'est qu'il a en vue l'oppression possible du plus faible par le plus fort, c'est qu'il sent la nécessité d'opposer au despotisme, soit organisé, soit anarchique, de quelques-uns la puissance régulière de tous : de sorte qu'en composant le code de l'association, Rousseau se trouve avoir donné à l'individu ses véritables garanties et tracé le seul chemin qui puisse conduire *tous les hommes également* au bonheur et à la liberté.

Il est aisé maintenant de mesurer l'intervalle qui sépare les principes émis par Montesquieu de ceux qu'adopta Rousseau. Aussi, combien diverses les conséquences ! Montesquieu avait admis l'aristocratie des plus nobles : Rousseau ne s'inclina que devant l'aristocratie des plus vertueux, des plus dévoués et des plus dignes. Montesquieu n'avait voulu que rendre moins lourd le sceptre des rois : Rousseau poussait à le briser. Le premier devait être suivi naturellement par la bourgeoisie, le second par le peuple.

Mais enfin tous les deux ils avaient attaqué le despotisme monarchique, puissant ennemi, contre lequel se réunirent les disciples de l'un et de l'autre, vers la fin du XVIIIe siècle.

[1] *Contrat social*, liv. IV, chap. VIII.
[2] Voy. notamment le chapitre IV du livre II.

Pendant longtemps la guerre n'avait été menée que contre l'Église, et on a vu comment, dans la surprenante conspiration ourdie par lui, Voltaire s'était donné les rois pour complices. Peu importait qu'on fût un despote, pourvu qu'on fût un philosophe : si bien que les souverains tinrent à honneur d'entrer dans la ligue antichrétienne, traînant après eux ministres, ambassadeurs, courtisans, gentilshommes. Mais le moment vint où entre les princes et les prêtres se révéla une solidarité, masquée en vain et en vain méconnue. Le mouvement philosophique, représenté par Voltaire, n'avait pas encore emporté les autels, que déjà le mouvement politique, déterminé par Montesquieu et Jean-Jacques, ébranlait les trônes. Le *Système de la nature*, publié en 1770, signala avec un éclat sinistre cette nouvelle forme de la grande révolte du XVIIIe siècle. Voltaire avait prétendu que *la cause des rois était celle des philosophes* [1]: il reçut alors de ses propres disciples d'audacieux démentis. « Que voyons-nous, s'écriaient d'Holbach et ses collaborateurs, dans ces potentats qui, *de droit divin*, commandent aux nations, sinon des ambitieux que rien n'arrête, des cœurs parfaitement insensibles aux maux du genre humain ; des âmes sans énergie et sans vertu, qui négligent des devoirs évidents dont ils ne daignent pas même s'instruire, des hommes puissants qui se mettent insolemment au dessus des règles de l'équité naturelle, des fourbes qui se jouent de la bonne foi [2] ? » Et ailleurs : « Parmi ces représentants de la Divinité, à peine dans des milliers d'années s'en trouve-t-il un seul qui ait l'équité, la sensibilité, les talents et les vertus les plus ordinaires [3]. » Venait ensuite une sombre peinture des crimes nés du despotisme monarchique soutenu par le despotisme sacerdotal. Jusqu'alors le mot d'ordre philosophique avait été : « Plus de prêtres ! » On disait maintenant : « Ni prêtres ni rois absolus ! »

Frédéric se sentit frappé au cœur. Il fut humilié

[1] *Correspondance de Voltaire*, voy. plus haut.
[2] *Système de la Nature*, part. II, chap. VIII, p. 263.
[3] *Ibid.*, p. 264.

d'avoir joué avec tant de passion une partie qui cessait d'être la sienne. Ses lettres à ses anciens alliés se remplirent de fiel ; il entoura d'une protection fastueuse les jésuites dont son royaume était devenu l'unique asile; et apprenant « qu'on s'arrachait le *Système de la Nature* dans toute l'Europe [1], » il eut recours, pour combattre, au raisonnement, les armées qui lui avaient servi à voler la Silésie ne pouvant rien contre un livre.

Voltaire, de son côté, avait tressailli. Il était, à cette époque, au plus haut de sa gloire; on se préparait à lui dresser une statue aux frais de tous les penseurs affranchis, et la liste de souscription allait recevoir le nom du roi de Prusse ; l'heureux vieillard s'émut d'un signal qui ne venait pas de lui. Après avoir loué le *Système de la Nature*, il se repentit, il se rétracta, et bientôt, Frédéric irrité s'imposant à sa faiblesse, il expia par un torrent d'injures adressées au *terrible livre* [2] l'indiscrétion des premiers éloges [3].

Mais l'impulsion était donnée. On respectait toujours Voltaire : on ne lui trouvait plus assez d'audace. « Si le prince dit au sujet mécréant qu'il est indigne de vivre, n'est-il pas à craindre que le sujet ne dise que le prince infidèle est indigne de régner? Tel avait été le langage de Diderot [4] dans l'*Encyclopédie*, et ce qu'il avait émis sous forme d'interrogation, maintenant lui et ses amis l'affirmaient. Dans son *Histoire politique et philosophique des deux Indes*, Raynal s'écriait : « Peuples lâches ! imbécile troupeau! vous vous contentez de gémir, quand vous devriez rougir ! » Et il s'indignait de voir des millions d'hommes conduits par une « douzaine d'enfants appelés rois, qu'armaient de petits bâtons appelés sceptres. » Le *Système social*, par d'Holbach, le *Despotisme oriental*, publié sous le nom de Boullanger ; l'*Homme*, par Helvétius, ne parlaient pas autrement. On était bien loin du temps où d'Argenson, ministre

[1] *Correspondance générale de Voltaire*, t. XXIII, p. 97.
[2] Expression de Voltaire, *Correspondance*, t. XXIII, p. 113.
[3] Voy. la *Correspondance de Voltaire*, t. XXIII, p. 191, 200, 273.
[4] Art. *Intolérance*.

philosophe, se croyait très-hardi en demandant le maintien de la monarchie pure un peu mitigée par la liberté communale.

Coïncidence vraiment providentielle! Ce fut à cette même époque qu'en France le pouvoir despotique dépassa la mesure connue de son déshonneur et de ses prétentions. Madame de Pompadour était morte en 1764; et, dans ses amours, Louis XV était parvenu à descendre encore. Une femme échappée aux bras des laquais, avait apporté dans la vie du prince des habitudes sans nom, et le captivait par des plaisirs dont la saveur consistait en une grossière infamie. On pouvait se borner à mépriser la favorite : on l'envia. Une duchesse de Grammont se fit rivale de madame du Barry, et fut vaincue. Devant la maîtresse nouvelle, le duc de Choiseul osa se souvenir qu'il était premier ministre et orgueilleux : ses dédains préparèrent sa chute.

Inutile d'ajouter que, dans un État gouverné par les caprices de pareilles femmes, le désordre des finances était devenu épouvantable. A la fin de 1769, la dépense ordinaire et extraordinaire excédait les revenus disponibles de 100 millions; on devait 110 millions sur les services arriérés : de sorte que la dette exigible ne s'élevait pas à moins de 210 millions [1]. L'abbé Terray mit un fer rouge sur la plaie. Voyant que le roi refusait de réduire ses dépenses; que les financiers refusaient d'abandonner, dans la détresse publique, une partie de leur proie accoutumée; que le clergé se prétendait *de droit divin* exempt d'impôt; que les parlementaires et les nobles se tenaient, avec un égoïsme impitoyable, retranchés dans leurs priviléges, Terray entra froidement, sans passion et sans peur, dans la voie des violences financières. Il réduisit les pensions d'un, de deux, de trois dixièmes; il reprit aux nobles les domaines royaux engagés; il diminua d'un cinquième les rentes

[1] *Introduction aux Fastes de la Révolution française*, par MM. Marrast et Dupont, p. clviij.

de l'hôtel de ville; il força les propriétaires d'offices à prêter 28 millions à l'État; il arracha 26 millions au clergé [1] : il se fit maudire et mit à porter le poids de l'exécration publique une sérénité que rien ne put troubler, pas même l'indignation de Voltaire. Terray avait laissé intactes les pensions qui n'excédaient pas 400 fr.; terrible aux riches, il avait eu souci des pauvres; il il avait répondu aux chanteurs de l'Opéra exigeant leur payement comme une chose sacrée : « Il est juste de payer ceux qui pleurent avant ceux qui chantent [2]. » Mais les intérêts lésés étaient ceux qui ont la voix haute; et en voulant sauver la monarchie Terray l'ébranla jusque dans ses fondements.

Alors parut en scène un homme qui tenta dans le domaine de la justice ce que Terray osait dans le domaine des finances. Nommé chancelier en 1768, Maupeou avait juré la ruine des parlements, et il tint parole. Audacieux et rusé, ferme et insinuant, opiniâtre avec une rare souplesse de courtisan, rude quand il était utile d'imprimer la crainte, bouffon dans le danger pour inspirer la confiance, Maupeou avait, en orgueil et en bassesse, tout ce qui mène au succès.

Quand il conçut son hardi projet, la magistrature semblait inébranlable. Les parlements de province s'étaient coalisés sous les ordres du parlement de Paris, avaient adopté la dénomination de *classes*, et pris pour devise ces mots significatifs : *Unité et indivisibilité*. Impatient de frapper un coup qui servît à prouver sa force, et secrètement protégé par le duc de Choiseul, le parlement de Paris, en ce temps-là, se disposait à condamner le duc d'Aiguillon, accusé d'avoir commis dans son gouvernement de Bretagne une foule d'excès, et encore tout meurtri de sa lutte contre la Chalotais et les états bretons.

Maupeou ne recula pas un instant devant la grandeur du péril. En se déclarant le protecteur du duc d'Aiguil-

[1] Voy. dans l'*Introduction aux Fastes* un excellent résumé de l'administration de l'abbé Terray.
[2] *Ibid.*

lon, favori de la maîtresse du roi, il détournait à son profit l'influence que donnait à madame du Barry la science du plaisir. Le parlement ayant rendu un arrêt qui déclarait le duc d'Aiguillon *entaché* et le suspendait de ses droits de la pairie, ce fut l'occasion que Maupeou choisit pour commencer ses attaques. Elles furent poussées avec une incroyable ardeur. « C'est demain, disait Maupeou le 6 décembre 1770, que j'ouvre la tranchée devant le parlement. » Le lendemain, en effet éclatait ce foudroyant *édit de discipline* qui anéantissait les *classes*, transformait le droit de remontrances en une formalité vaine, interdisait les *démissions combinées*, et défendait aux magistrats de suspendre, pour quelque cause que ce fût, le cours de la justice.

Maupeou avait tout prévu : le parlement devait résister; mais le mot d'ordre était donné aux mousquetaires, et les lettres de cachet étaient prêtes. Les plaideurs devaient se plaindre de l'interruption de la justice; mais le plan d'une organisation nouvelle se trouvait déjà tracé. L'opinion publique devait s'émouvoir; mais, afin de l'apaiser, Maupeou allait proclamer la suppression de la vénalité des charges et la gratuité de la justice. Que d'habileté dans un pareil ensemble de mesures! que de hardiesse, de vigueur, de prévoyance!

Mais quoi! changer l'ancienne forme de la monarchie, n'était-ce pas donner à l'esprit révolutionnaire un dangereux exemple? Innover au profit du despotisme quand de toutes parts s'élevait contre le despotisme le cri de penseurs en révolte, n'était-ce pas faire à la royauté une violente agonie?

Maupeou eut beau déployer les ressources de son génie et triompher; il eut beau se couvrir de l'approbation de Voltaire [1], et montrer par l'institution d'un tribunal nouveau qu'on pouvait se passer de l'ancienne magistrature, le déchaînement universel prouva bien que les temps du pouvoir absolu étaient passés. Un fait,

[1] *Correspondance de Voltaire, au maréchal duc de Richelieu :* « Le solitaire regarde les nouveaux établissements faits par M. le chancelier comme le plus grand service qu'on pouvait rendre à la France. » T. XXIV, p. 23.

inouï dans les annales des cours, le prouva mieux encore. Lorque, appelant au ministère le duc d'Aiguillon, madame du Barry renversa enfin le duc de Choiseul et le fit exiler à Chanteloup, les courtisans suivirent en foule dans sa retraite le ministre disgracié, et son infortune compta plus de flatteurs que n'en avait connu sa puissance.

Ainsi, l'insouciant Louis XV s'était laissé mettre dans la main le fouet insolent de Louis XIV. Les rancunes d'une courtisane et la volonté d'un ministre hautain avaient suffi pour détruire le plus ancien corps du royaume et faire disparaître avec lui jusqu'à l'ombre de toute résistance. La royauté était en pleine dictature. Cet effort devait être le dernier.

La magistrature nouvelle cependant s'installait aux applaudissements de Voltaire, et c'était beaucoup. Le parlement dissous avait décrété de prise de corps tant d'écrivains généreux et fait brûler tant de livres par la main du bourreau, que les encyclopédistes souriaient en secret aux violences du chancelier, et Voltaire poursuivait dans leur défaite de sa colère ardente, infatigable, « les assassins de Callas, de la Barre, de Lally [1]. »

Mais, cette fois, l'opinion jugeait autrement que Voltaire. Le nom de *parlement Maupeou* donné au parlement usurpateur annonçait son impopularité, et qu'il lui serait bien difficile de laver la tache de son origine. La France ne voulait à aucun prix reconnaître pour siens des juges qu'on avait vus envahir le palais sous les auspices d'un détachement de mousquetaires [2], et il répugnait au Paris aimable, tolérant et frondeur du XVIIIe siècle, que la justice fût rendue en vertu d'un coup d'État. Si donc le parlement royal avait de son côté le patriarche de Ferney, il avait contre lui la nation; et bientôt le sentiment public rencontra un interprète redoutable dans un autre

[1] *Correspondance de Voltaire, à madame du Deffant,* t. XXIV, p. 4.
[2] Lacretelle, *Hist. de France pendant le* XVIIIe *siècle,* t. IV, p. 264, 265.

Voltaire, plus jeune, plus intrépide, un Voltaire éloquent : Pierre-Augustin Caron de Beaumarchais.

Jamais la nature ne fit un pareil lutteur; et jamais tant de circonstances ne se réunirent pour développer un caractère irascible, quoique maître de lui. Beaumarchais savait employer les ressources de la colère et en éviter les imprudences. De l'habileté dans l'audace, l'à-propos du courage, une âme à l'épreuve de la fortune, un esprit éblouissant, un style sculpté, fouillé et en relief comme ces manches de poignard que ciselait l'orfévre florentin, tout cela mis en jeu fit de Beaumarchais un révolutionnaire, de sa vie un combat, de ses ennemis autant de victimes, du parlement Maupeou la risée publique.

Comment s'ouvrit cette lutte mémorable et de quoi s'agissait-il? Un procès d'argent était engagé entre Beaumarchais et le légataire universel de Pâris-Duverney, le comte de la Blache, celui-ci poussant l'animosité jusqu'au délire. Jeune et immensément riche, le comte de la Blache contestait une créance incontestable, non dans un intérêt de justice, mais par haine contre Beaumarchais, et avec l'intention *avouée* de dépenser cent mille écus qu'il pouvait garder plutôt que de payer quinze mille francs qu'il devait. Beaumarchais perdit sa cause. Mais son procès principal venait de s'aggraver d'un incident formidable. Il fut accusé par le rapporteur du procès, le conseiller Goëzman, d'avoir voulu le corrompre en achetant son suffrage; et cette accusation, reconnue bientôt calomnieuse, ne tendait pas à moins qu'à faire flétrir Beaumarchais par la main du bourreau. Puissants de la terre, gardez que votre bras n'atteigne un homme de génie. Si un tel homme se trouve enveloppé dans quelque injustice, sa seule indignation est capable d'engendrer des événements. Un moine irrité peut changer la face du catholicisme, si ce moine s'appelle Luther. Un particulier aux prises avec toute une magistrature peut la jeter par terre, s'il s'appelle Beaumarchais. On reconnaît un homme d'élite à ce trait

qu'il généralise ce qui l'intéresse. Ses affaires privées s'éclairent d'un jour inattendu. Il entraîne des peuples entiers dans ses querelles. Comparaît-il devant un parlement, aussitôt il élargit l'enceinte du prétoire; il prend une nation à témoin et pour auditoire l'humanité; et à une époque, dans un royaume, où il n'existe encore qu'un roi et des sujets, il s'élève de l'humiliation de l'accusé à l'importance de l'accusateur.

Et quel était donc celui qui poursuivait Beaumarchais *en corruption de juge?* C'était un conseiller de qui Beaumarchais n'avait pu obtenir une audience qu'après vingt-deux démarches inutiles [1], et au prix de deux rouleaux de cinquante louis remis à la femme de ce magistrat. Était-ce la faute du plaideur si la porte du conseiller ne s'était ouverte, une seule fois, que devant un messager porteur de louis d'or, et si l'on avait eu ensuite l'ignominie d'exiger une montre enrichie de diamants et *quinze louis* de surplus pour une seconde audience promise par l'épouse et non accordée par le mari? Fallait-il que Beaumarchais, ruiné d'après l'avis de M. Goëzman, dont la partialité s'était si imprudemment trahie, eût encore la mortification de laisser les *quinze louis* entre les mains de madame Goëzman, qui, après avoir restitué les rouleaux et la montre, prétendait retenir ces *quinze louis*, sans doute à titre d'épingle sur un marché aussi déshonorant pour le magistrat qu'onéreux au plaideur? Solliciter une entrevue afin d'éclairer son juge, on appelait cela tenter de le corrompre! comme si la honte d'avoir vendu des audiences devait noircir le solliciteur éconduit et rançonné [2]!

Voilà ce que les inimitables *Mémoires* de Beaumarchais mirent au jour avec une dialectique pressante, une verve irrésistible, et dans un langage plaisant jusqu'à la bouffonnerie, sérieux jusqu'à l'éloquence.

Prévenu contre le parlement, le public épousa la

[1] Voy. le tableau des courses inutiles, dans le *Mémoire à consulter pour P. A. Caron de Beaumarchais*, t. III, p. 19. Edit. Furne.
[2] Addition au *Mémoire à consulter*, t. III, p. 213.

querelle de Beaumarchais. La curiosité, s'éveillant de toutes parts, se changeait en une sympathie universelle. Dix mille exemplaires, vendus en deux jours [1], faisaient des moindres détails de ce procès une source inépuisable de conversations et de sarcasmes. On ne s'entretenait que des rouleaux et de la répétition enrichie de diamants. On répétait partout les noms d'Arnaud Baculard, du gazetier Marin et de Bertrand Dairolles, désormais voués à la célébrité du ridicule pour s'être portés chevaliers de la dame *aux quinze louis*. Grâce à tant de milliers d'exemplaires volant de main en main, le public étonné pénétrait ces mystères du greffe qui sont la pudeur des procédures. Il se laissait conduire à travers les obscurs détours du Palais de Justice, dans ces réduits destinés aux interrogatoires, aux confrontations, aux récolements; formalités que Beaumarchais savait rendre si curieuses, faisant de leur mise en scène une comédie vivante comme *Figaro*, et donnant déjà le rôle de *Basile* au parlement Maupeou.

En effet, tout en se défendant d'avoir voulu *dépriser pied à pied* le tribunal, Beaumarchais, dont le courage était aussi de la clairvoyance, généralisait ses attaques afin d'agrandir sa cause, et prêtant l'oreille aux favorables murmures, il écrivait : « La nation n'est pas assise sur les bancs de ceux qui prononceront; mais son œil majestueux plane sur l'assemblée. Si elle n'est jamais le juge des particuliers, elle en est en tous temps le juge des juges [2]. »

Ces paroles retentissaient alors comme une nouveauté révolutionnaire. Les quinze louis étaient un événement. Tandis que les gazettes d'Utrecht et de la Haye entretenaient l'Europe des péripéties de l'action commencée [3], les *Mémoires* de Beaumarchais se lisaient à Trianon aussi avidement qu'à la ville; ils amusaient

[1] Le fait est avoué par Marin, ennemi de Beaumarchais.
[2] *Quatrième Mémoire à consulter* contre M. Goëzman, t. III, p. 299.
[3] Supplément au *Mémoire à consulter*, p. 63, dans les notes, et p. 298 du *Quatrième Mémoire*.

madame du Barry; ils égayaient Louis XV lui-même; le flagrant délit constaté dans la maison d'un magistrat ouvrait carrière à mille soupçons injurieux, et la nation, flattée en ses mécontentements, apprenait à mépriser les grands corps de l'État, en attendant leur ruine.

Enfin arriva le jour où Beaumarchais dut comparaître en personne au parlement; et rien ne saurait mieux prouver l'absence de garanties légales dont souffrait alors l'individu que le trouble où fut jeté un innocent, d'ailleurs intrépide, par les circonstances de cette comparution. Au moment d'entrer dans la salle du parlement, qui ressemblait à un temple, Beaumarchais entend prononcer à haute voix, par le greffier, qui le devançait, ce mot latin *adest*, *adest :* il est présent, voici l'accusé; et la crainte se glisse dans son cœur. Il faut lire ce drame dans la quatrième philippique de Beaumarchais; il faut se représenter l'écrivain, lorsqu'un profond silence ayant succédé à un bruit de voix confuses, il fut conduit à la barre devant les chambres assemblées, en présence de soixante magistrats uniformément vêtus, et dans une salle attristée par la rareté des flambeaux. Qu'était-ce qu'un simple particulier sans protecteur officiel, sans défenseur, seul en face des robes rouges du parlement? Aussi Beaumarchais fut-il ému au point que son sang d'abord se glaça [1]. Mais bientôt l'accusé se raffermit, se redresse, et, retrouvant la netteté de son esprit, il tient tête au premier président de la cour souveraine, juge et partie dans le débat. Interrogé, il divise les questions, les décompose, les analyse, et y répond avec précision, avec force, toujours fidèle aux convenances, mais hardi, subtil et redoutable. Il n'oublie pas et il rappelle que sa cause est celle de tous les citoyens.

Le parlement Maupeou condamna madame Goëzman et Beaumarchais à être mandés à la chambre *pour, étant à genoux, y être blamés*, et ordonna que les *Mémoi-*

[1] *Quatrième Mémoire à consulter*, t. III, p. 302.

res de Beaumarchais seraient lacérés et brûlés par l'exécuteur [1]. Mais à peine ce jugement fut-il connu que le courageux écrivain se vit entouré par l'estime publique. Le prince de Conti mit une noble affectation à se faire écrire à la porte de Beaumarchais avec tout Paris ; et la première magistrature du royaume dut subir l'outrage des honneurs prodigués au citoyen qu'elle avait voulu flétrir.

Ce triomphe moral de l'écrivain qui, plus tard, devait compléter son œuvre révolutionnaire par *le Mariage de Figaro*, disait assez que l'ancien parlement ne tarderait pas à être rappelé. Mais nous avons expliqué ce qui rendait celui-là même insuffisant et désormais impossible.

Supposez donc qu'à l'approche de l'heure solennelle, le XVIIIe siècle eût produit un homme assez pénétrant pour embrasser d'un coup d'œil l'ensemble des faits et saisir la loi de leur enchaînement, cet homme aurait pu dire :

Le jour approche où une grande révolution éclatera. Car la société est en gestation d'événements terribles. Cette monarchie qui se couronne de fleurs, qui n'exerce sa dictature que par des courtisanes, qui, lorsque de tous côtés l'orage gronde autour d'elle, court cacher sa tête dans le sein des adolescentes violées ou des femmes impudiques, cette monarchie est trop faible, elle est trop vile pour ne pas tomber dans l'asservissement. Elle perdra la réalité du pouvoir exécutif.

Ce parlement plein de morgue et pusillanime, qui fait servir d'arme aux factions le glaive saint de la justice, qui n'est ni assez fort pour s'emparer de l'autorité ni assez résigné pour la subir, qui ne fait pas les lois et empêche de les faire, ce parlement s'abîmera dans son impuissance séditieuse. Il disparaîtra, léguant à une autre assemblée ses prétentions au pouvoir législatif.

Alors, la bourgeoisie, qui concentre en elle toutes les ressources de la richesse et de l'esprit, qui a décrié le

[1] Jugement du 26 février 1774.

clergé par les philosophes, qui a vaincu la noblesse par les communes, la bourgeoisie agitera mille épées victorieuses. Elles mettra la main sur le pouvoir exécutif et dira au roi : « Je vous permets de régner ; » elle saisira le pouvoir législatif et s'écriera : « C'est moi qui gouverne. »

CHAPITRE III.

GUERRE AUX MONOPOLES. — TRIOMPHE DE L'INDIVIDUALISME EN INDUSTRIE, OU CONCURRENCE.

TURGOT.

Situation du peuple avant la Révolution : jurandes et maîtrises; les mendiants; les corvées; la milice; tableau des violences et des iniquités de l'impôt. — Ecole de l'individualisme : Quesnay, Mercier de la Rivière, le marquis de Mirabeau; Gournay; Turgot représente cette école et la résume. — Ecole de la fraternité : Morelly, Mably. — Débats redoutables. — Galiani et ses *Dialogues*. — Lutte entre Turgot et Necker. — Leur entrevue. — Turgot, ministre; doctrine qu'il apporte au pouvoir. — *Guerre des farines*. — Abolition des corvées. — Chute des corporations. — Triomphe de l'individualisme en industrie. — La Révolution est accomplie dans les idées.

La Révolution ne devait pas bouleverser seulement le domaine de la religion et celui de la politique, elle devait aussi transformer l'industrie et donner à la vie du peuple une physionomie nouvelle.

Ainsi, pénétrer au sein de la société d'autrefois; porter la lampe dans ces tristes profondeurs ; décrire la longue et cruelle agonie de vos pères, hommes du peuple ! et dire ensuite par quels penseurs, au nom de quel principe, furent provoqués les premiers soulèvements... telle est la tâche qu'il faut remplir pour faire comprendre une révolution qui ne nous apparaîtrait, sans cela, que comme le rêve sanglant d'un pays en délire.

Mais dans les maux d'un siècle éteint, peut-être allons-nous retrouver des douleurs encore vivantes, des douleurs qui auront changé de nom sans changer de nature. Dans ces millions de victimes que la Révolution vengea et dont elle espérait affranchir la race, peut-être vont-ils se reconnaître ceux qui, de nos jours, s'étonnent, après tant d'efforts, de leur misère immuable.

Eh bien, que ceux-là mêmes se gardent du désespoir. Si l'histoire nous montre la vie de l'humanité se com-

posant d'une innombrable série de morts, elle nous prouve aussi que chaque nouveau genre d'oppression amène une moindre somme de calamités, et que le mal s'épuise par la diversité de ses formes. Oui, au bruit de ce vaste gémissement qui se prolonge de siècle en siècle, et sur cette route où tant de générations périssent misérablement broyées, l'humanité marche d'un pas sûr vers la lumière, vers la justice, vers le bonheur.

Quel était, avant la Révolution, l'état de la société? Quelle situation faisaient au peuple les jurandes et les maîtrises, les corvées, la milice, les édits sur la mendicité, les impôts levés par les traitants ? Voilà le tableau que nous avons d'abord à tracer.

La devise de six corps de marchands [1] de la ville de Paris avait pour âme ces mots : *Vincit concordia fratrum.*

La fraternité fut donc le sentiment qui présida, dans l'origine, à la formation des communautés de marchands et artisans, régulièrement constituées sous le règne de saint Louis. Car dans ce moyen âge qu'animait le souffle du christianisme, mœurs, coutumes, institutions, tout s'était coloré de la même teinte; et parmi tant de pratiques bizarres ou naïves, beaucoup avaient une signification profonde.

Lorsque, rassemblant les plus anciens de chaque métier, Étienne Boileau fit écrire sur un registre les vieux usages des corporations, le style même se ressentit de l'influence dominante de l'esprit chrétien. Souvent la compassion pour le pauvre, la sollicitude pour les déshérités de ce monde se font jour à travers la concise rédaction des règlements de l'antique jurande. « Quand les maîtres et jurés boulangers, y est-il dit, iront par la ville, accompagnés d'un sergent du Châtelet, ils s'arrêteront aux fenêtres où est exposé le pain à vendre, et si le pain n'est pas *suffisant*, la fournée pourra être enlevée par le maître. » Mais le pauvre n'est point ou-

[1] C'étaient les drapiers, les épiciers, les merciers, les pelletiers, les bonnetiers les orfèvres. Voy. Sauval, *Antiquités de Paris,* t. II.

blié, et les pains qu'on trouve trop petits, on les distribue au nom de Dieu; *ceux que l'on trovera petits, li juré feront doner por Dieu le paix* [1].

Et si, en pénétrant au sein des jurandes, on y reconnaît l'empreinte du christianisme, ce n'est pas seulement parce qu'on les voit, dans les cérémonies publiques, promener solennellement leurs dévotes bannières et marcher sous l'invocation des saints du paradis; ces formes religieuses cachaient les sentiments que fait naître l'unité des croyances. Une passion qui n'est plus aujourd'hui ni dans les mœurs ni dans les choses publiques rapprochait alors les conditions et les hommes: la charité. L'église était le centre de tout. Autour d'elle, à son ombre, s'essayait l'enfance des industries. Elle marquait l'heure du travail, elle donnait le signal du repos. Quand la cloche de Notre-Dame ou de Saint-Méry avait sonné l'*Angelus*, les métiers cessaient de battre, l'ouvrage restait suspendu, et la cité, de bonne heure endormie, attendait le lendemain que le timbre de l'abbaye prochaine annonçât le commencement des travaux du jour [2].

Mêlées à la religion, les corporations du moyen âge y avaient puisé l'amour des choses mystérieuses et la superstition, poésie de l'ignorance; mais protéger les faibles était une des préoccupations le plus chères au législateur chrétien. Il recommande la probité aux mesureurs; il défend au tavernier de jamais hausser le prix du gros vin, commune boisson du menu peuple [3]; il veut que les denrées se montrent en plein marché, qu'elles soient bonnes et *loyales;* et afin que le pauvre puisse avoir sa part, au meilleur prix, les marchands n'auront qu'après tous les autres habitants de la cité la permission d'acheter des vivres [4].

Ainsi, l'esprit de charité avait pénétré au fond de cette société naïve qui voyait saint Louis venir s'asseoir

[1] *Livre des métiers* d'Etienne Boileau, dans les *Documents inédits sur l'histoire de France,* titre I, *des Talemeliers.*
[2] *Livre des métiers.*—Règlements des *Lampiers, Charpentiers, Maçons,* etc.
[3] *Ibid.,* titre VII, *des Taverniers de Paris.*
[4] *Ibid.,* titre X, *des Regratiers qui vendent fruit.*

à côté d'Étienne Boileau, quand le prévôt des marchands rendait la justice [1]. Sans doute on ne connaissait point alors cette fébrile ardeur du gain qui enfante quelquefois des prodiges, et l'industrie n'avait point cet éclat, cette puissance qui aujourd'hui éblouissent; mais du moins la vie du travailleur n'était pas troublée par d'amères jalousies, par le besoin de haïr son semblable, par l'impitoyable désir de le ruiner en le dépassant. Quelle union touchante, au contraire, entre les artisans d'une même industrie ! Loin de se fuir, ils se rapprochaient l'un de l'autre, pour se donner des encouragements réciproques et se rendre de mutuels services. Dans le sombre et déjà vieux Paris du XIIIe siècle, les métiers formaient comme autant de groupes. Les bouchers étaient au pied de la tour Saint-Jacques. La rue de la Mortellerie rassemblait les maçons. La corporation des tisserands donnait son nom à la rue de la Tixeranderie qu'ils habitaient. Les changeurs étaient rangés sur le pont au Change, et les teinturiers sur les bords du fleuve. Or, grâce au principe d'association, le voisinage éveillait une rivalité sans haine. L'exemple des ouvriers diligents et habiles engendrait le stimulant du point d'honneur. Les artisans se faisaient en quelque sorte l'un à l'autre une fraternelle concurrence.

Ajoutez à cela que l'intérêt public n'avait pas été perdu de vue ; car c'était pour porter les ouvrages d'art et d'industrie à leur plus haut degré de perfection qu'on avait confié aux ouvriers anciens et expérimentés la direction des novices.

Malheureusement, à côté d'un principe d'ordre et d'amour, les corporations de métiers renfermaient un principe d'exclusion. Il y avait bien dans la société une famille de travailleurs, mais cette famille n'admettait pas tous ceux qui avaient besoin de travailler pour vivre. Là était le vice fondamental de l'institution. Il y parut à peine dans les premiers temps, et à côté du

[1] Voy. la savante introduction de M. Depping au *Livre des métiers*.

mot fatal *s'il a de coi*, le *Livres des Métiers* porte presque à chaque page ces mots que la liberté dictait : *Il est permis à cil qui voudra*, ou encore *le puet franchement.* Mais quand un germe de tyrannie existe quelque part, il n'est qu'un moyen de l'empêcher de grandir, c'est de l'extirper. L'esprit de fraternité habitait l'édifice : l'esprit d'oppression ne tarda pas à venir veiller aux portes. Peu à peu le sentiment chrétien s'affaiblissant, le bien diminua, le mal s'accrut ; et ce qui avait été d'abord une grande école pour la jeunesse des travailleurs [1] finit par se transformer en une association jalouse de son savoir, et de plus en plus exclusive, de plus en plus tyrannique.

Il aurait fallu combattre cette mauvaise tendance des corporations : les rois de France, par avidité, l'encouragèrent. On vendit aux communautés mille odieux priviléges ; on leur permit, moyennant finance, de limiter le nombre des apprentis ; on alla jusqu'à délivrer à prix d'or des lettres de maîtrise, sans que les titulaires fussent tenus à faire épreuve ou apprentissage. Bientôt, le travail organisé offrant à l'impôt une proie facilement saisissable, on fouilla cette mine jusqu'à l'épuiser. On créa, on vendit une multitude inouïe d'offices, que les jurandes étaient ensuite obligées de racheter : offices de syndics, de contrôleurs, d'inspecteurs, de mesureurs, de visiteurs, de commissaires de toute espèce. Et comme l'édit de Louis XIV avait étendu au royaume entier l'esprit réglementaire renfermé dans les villes jurées par les édits de Henri III, l'industrie française se trouva pour ainsi dire affermée à des compagnies exclusives. Celles-ci, de leur côté, de manquèrent pas, en élevant le prix des marchandises, en aggravant les conditions pécuniaires de l'apprentissage, de rejeter sur le peuple le fardeau dont la royauté les accablait. Si bien qu'au XVIIIe siècle, le noble et fécond principe d'association disparaissait, dans les jurandes, derrière un monstrueux mélange d'abus et d'iniquités.

[1] Vital Roux, *Rapport sur les jurandes et maîtrises*, 1805.

Lorsqu'on passe en revue les innombrables obstacles qu'à la veille de la Revolution, le pauvre valide devait absolument franchir pour exercer une profession, pour arriver à vivre de son travail, on demeure saisi de douleur et presque d'épouvante.

Et d'abord, chaque maître ne pouvant avoir plus d'un apprenti [1], trouver un maître était une première difficulté.

L'apprentissage était la seconde. Les frais s'élevaient à une somme si considérable, que beaucoup mouraient avant d'y atteindre. Il fallait que l'apprenti passât devant notaire un brevet par lequel il s'engageait à servir le maître pendant cinq ou six ans, non pas en recevant un salaire, mais en payant au contraire les services qu'il allait rendre. Le brevet une fois enregistré au bureau de la communauté, l'aspirant avait à solder, en entrant, les droits de cire, de chapelle, de confrérie, de bienvenue; il devait payer les honoraires des gardes, payer ceux des jurés, payer ceux du clerc. Pour être admis à l'apprentissage dans les moindres professions, il n'en coûtait pas moins de cinq cents livres [2].

Pendant les sept ans qui formaient la durée moyenne de l'épreuve, l'apprenti était soumis à une imposition annuelle, destinée à l'acquit des charges de la communauté. Jusqu'à l'expiration du service, il ne s'appartenait pas. Son maître tombait-il malade, on le pouvait vendre à un autre pour le temps qui lui restait à servir. Changeait-il de maître, c'était trente livres pour le transport du brevet. Changeait-il de boutique, il payait encore, dans certains métiers, pour cette mutation. Que le maître mourût sans héritiers, l'apprenti n'en était pas plus libre; il devait aller demander à la prévôté un nouveau maître [3]. Enfin, on lui permettait de se racheter à prix d'argent, non de se marier.

[1] *Considérations sur les compagnies, sociétés et maîtrises*, p. 18. — Cet ouvrage, publié sous l'anonyme, fut composé par Cliquot de Blervaches et inspiré par Gournay. Londres, 1758.

[2] Bigot de Sainte-Croix, *Essai sur l'abus des priviléges exclusifs*, publié dans les *Ephémérides du citoyen*, janvier 1775.

[3] Titre XL, *des Ouvriers de drap de soye*, p. 93 et *passim* des *Documents inédits de l'histoire de France.*

Après l'apprentissage, commençait une seconde servitude, celle du compagnon. Parfaitement instruit dans son art, le compagnon en portait les insignes. On le voyait suspendre à une de ses boucles d'oreilles un fer à cheval s'il était maréchal ferrant, une équerre et un compas s'il était charpentier, une essette et un martelet s'il était couvreur [1]; mais ces emblèmes, dont il avait le droit de se parer et qu'il n'étalait pas sans quelque orgueil, n'étaient qu'une vaine consolation de son asservissement, c'étaient les signes visibles de l'injustice sociale qui, en le reconnaissant habile, lui défendait d'employer pour lui-même son habileté. Le compagnon, en effet, ne pouvait pas encore prétendre à la maîtrise. Seulement, il recevait un salaire, et il demeurait dans cette condition pendant un espace de temps toujours double de celui de l'apprentissage, quelquefois triple [2].

Arrivait enfin, pour le compagnon, le moment d'être reçu dans la maîtrise; mais ici l'attendaient de nouveaux obstacles, souvent insurmontables. La lettre de maîtrise était le titre qui conférait le droit exclusif de vendre, de fabriquer, de faire travailler en son nom : il fallait payer l'enregistrement de cette lettre, le droit royal, le droit de réception de la police, le droit d'ouverture de la boutique, les honoraires du doyen, des jurés, des maîtres anciens, des maîtres *modernes*, et ceux de l'huissier et ceux du clerc. Mais, avant même d'être admis à ces formalités ruineuses, il y avait un examen à subir, un *chef-d'œuvre* à exécuter, chef-d'œuvre indiqué parmi les ouvrages les plus difficiles de la profession, comme la courbe rampante d'un escalier, par exemple, s'il s'agissait d'un charpentier. Et ne croyez pas que tous fussent soumis à l'épreuve : on pouvait s'en affranchir..., mais à prix d'argent! L'admission à la maîtrise était donc tout simplement une affaire de finance et de monopole, un procédé imaginé par les

[1] Monteil, *Hist. des Français des divers états*, t. X, décade des compagnons.
[2] Cliquot de Blervaches, *ubi suprà*, p. 22.

corporations pour alléger le poids de leurs dettes et diminuer le nombre des maîtres dans les communautés où il n'était pas fixé invariablement. Des auteurs graves portent à deux mille livres le prix de la réception [1]; et, comme le clergé ne s'oubliait pas, une partie de cette somme s'en allait en pain bénit, en cierges, en *Te Deum*. Dans la communauté des pâtissiers, le seul titre d'*ancien* coûtait douze cents livres [2]. Que dire encore? L'innocente liberté qu'ont les jeunes filles de cueillir des fleurs et d'en composer un bouquet fut transformé en privilége [3] : on ne fut que moyennant deux cents livres maîtresse bouquetière de Paris.

Voilà quelles barrières se dressaient, de distance en distance, sur la route du travail, au moins devant l'*étranger*, car on appelait ainsi quiconque avait le malheur de n'être pas fils de maître : tant la ligne de démarcation était profonde entre la bourgeoisie et le peuple! Au prolétaire *étranger* tout le mal; au *fils de maître* toutes les faveurs. Que le *fils de maître* travaillât chez son père jusqu'à l'âge de dix-sept ans, on ne lui en demandait pas davantage, et il se trouvait compagnon de droit. Pour lui, dans la plupart des corps, ni frais et formalités d'apprentissage, ni obligation du chef-d'œuvre [4].

Perpétué de la sorte dans les mêmes familles, le privilége de fabriquer et de vendre constituait une classe distincte; et tel était l'orgueil jaloux de cette classe qu'une *veuve* de maître perdait ses droits, si elle cherchait un second mari en dehors de la maîtrise [5]. Police arbitraire, qui, contrariant les inclinations du cœur, poussait à la débauche ou au concubinage! Législation monstrueuse, qui, clandestinement introduite dans les communautés, y était devenue la consécration de

[1] *Encyclopédie*, au mot *Maîtrises*. L'article est de Roland de la Platière, depuis ministre de la Révolution.

[2] Bigot de Sainte-Croix, *Essai sur l'abus des priviléges exclusifs*.

[3] *Discours de l'avocat général Séguier*, dans le lit de justice du 12 mars 1776.

[4] Cliquot de Blervaches, *Considérations sur les compagnies, sociétés et maîtrises*, p. 27.

[5] Voy., entre autres, les règlements des *Bouchers*, art. 13, dans les lettres patentes de février 1587; Lamare, *Traité de la police*, t. II, titre XX.

l'égoïsme et tendait à élever autour de la bourgeoisie d'infranchissables murailles!

Allons jusqu'au bout dans cette douloureuse exploration. Quel spectacle! plus de fraternité entre les corps d'un même métier; plus de solidarité entre les villes laborieuses d'un même royaume. Dans la corporation des menuisiers, on considère les charrons ainsi qu'on ferait de quelque peuplade lointaine. Le serrurier de Lyon est aussi étranger dans le corps des serruriers de Paris [1], de Rouen ou de Lille, que s'il fût venu des Amériques. Un compagnon, reçu maître dans une ville, ne saurait exercer la maîtrise dans une autre, sans être assujetti à une réception nouvelle, à de nouveaux droits, souvent doubles, triples et même quadruples.

A voir les communautés lever tant d'impôts sur le travail, recevoir de l'argent par tant de canaux à la fois, on est tenté de croire qu'elles possédaient d'immenses richesses. La vérité est cependant que la plupart étaient obérées, et par les frais énormes de leur administration intérieure, et par les emprunts dont il fallait payer l'intérêt, et par les étrennes aux jurés, si fortes qu'un arrêt du conseil les dut limiter à huit cents livres. Onéreuses aussi étaient les saisies résultant de l'inquisition domiciliaire que les jurés exerçaient sur les ouvriers et sur leurs ouvrages. Mais les communautés avaient dans les procès la cause la plus active de leur ruine. Leurs registres, en portant à près d'un million par an les frais de procédure [2], attestent que d'interminables querelles troublaient le domaine du travail. Entre les libraires et les bouquinistes, c'est une lutte perpétuelle, sur la question de savoir ce qui distingue un bouquin d'un livre; les selliers attaquent les charrons; les taillandiers se plaignent des maréchaux ferrants; les cloutiers ne veulent pas qu'il soit permis aux serruriers de fabriquer les clous dont ceux-ci ont besoin; il n'est pas jusqu'aux crieurs de vieux fers

[1] Arrêt du conseil de 1755.
[2] Forbonnais, *Recherches sur les finances*, t. I, p. 178.

qui n'aient leur jurande; et, pour comble de dérision, dans un procès qui dure depuis trois siècles entre les fripiers et les tailleurs, quatre ou cinq mille jugements sont intervenus sans pouvoir bien marquer la limite qui sépare un habit neuf d'un vieil habit [1]. C'était, on le voit, un désordre effroyable, et le pire de tous les désordres, puisqu'il avait sa source dans l'égoïsme ou dans l'orgueil. Qu'étiez-vous devenues, pieuses et charitables jurandes du temps jadis?

Des mille distinctions dont nous venons de rappeler le scandale, naquit la vanité bourgeoisie, et elle se trahissait jusque dans la diversité des nuances du costume. Au fond de sa boutique, le marchand trônait en souverain sur une forme qui dominait les autres siéges et sous une perruque devenue un signe distinctif dans la hiérarchie des jurandes. Le tailleur devait se contenter d'une perruque terminée par une seule boucle; l'orfévre s'en permettait deux; l'apothicaire s'enorgueillissait d'en porter trois, quand le maître perruquier lui-même était condamné à deux simples tours [2]. Grotesques frivolités, qui cachaient des conséquences sérieuses!

Comment s'étonner, après cela, du nombre formidable de bandits errants par tout le royaume? Fermer les avenues du travail à tant de prolétaires, c'était refouler violemment les moins honnêtes dans l'affreuse industrie de la rapine et du meurtre. De là, autour de la population occupée, une population vouée à la fièvre du crime, et qui forçait l'État à dépenser en maréchaussées, en prisons et en bagnes, plus qu'elle n'aurait coûté à nourrir. De là aussi l'expatriation volontaire d'une foule d'hommes laborieux, entreprenants, qui aimaient mieux courir la fortune des voyages que de vivre dans un pays où ils ne pouvaient passer maîtres et où ils n'auraient pu se marier sans mettre au monde des misérables.

[1] Vital Roux, *Rapport sur les jurandes et maîtrises*, p. 24.
[2] Monteil, *Hist. des Français des divers états*, t. IX, décade des artisans.

Restait la profession de mendiant ; et elle avait, à son tour, ses difficultés officielles, ses écoles, ses maîtres, nous allions dire ses jurandes. Car, par exemple, recevoir l'aumône à la porte des églises constituait un privilége dont les heureux dépositaires portaient, parmi les pauvres, le nom de *trôniers* [1]. Tout le long du XVIIIe siècle, on entend le bruit sourd que fait cette armée permanente de la misère. De loin en loin, des édits sauvages sont rendus pour la contenir, l'effrayer. « Les vagabonds ou gens sans aveu, porte une ordonnance de 1764, seront condamnés, *encore qu'ils ne fussent prévenus d'aucun crime ni délit*, les hommes de seize à soixante et dix ans, à trois années de galères, les hommes de soixante et dix ans et au-dessus, ainsi que les infirmes, filles et femmes, à être renfermés pendant trois années dans un hôpital. » Il y eut un moment où l'on ajouta trois deniers par livre à l'impôt des tailles, et le produit en fut employé à bâtir aux mendiants des maisons de force. Ils y travaillèrent sous le fouet. Mais leur travail faisait concurrence à certaines maîtrises : elles se plaignirent. D'ailleurs, entassé dans des *renfermeries* infectes, un peuple en haillons devait bientôt devenir un embarras sinistre. Chaque dépôt était un foyer de hideuses maladies, un théâtre sur lequel la mort ne paraissait qu'avec le désespoir. Voici que, parmi ces mendiants qu'on n'ose ni tuer ni laisser vivre, plusieurs franchissent les murs, forcent les portes et s'échappent ; les autres... mais que fera de ces inertes pensionnaires l'autorité, qui se fatigue à les punir? elle les renvoie dans leur pays et respire, jusqu'à ce qu'ils reviennent plus sombres, plus menaçants que jamais. En 1767, on arrête jusqu'à CINQUANTE MILLE mendiants : c'était trop pour les trente-trois renfermeries du royaume [2] : on ouvre au superflu de la population les hôpitaux, les ateliers de charité, les prisons. Le nombre des affamés va croissant. Dix ans plus tard, à la suite de disettes suc-

[1] Ordonnance contre les mendiants, du 27 juillet 1777.
[2] Necker, *Administration des finances*, t. III, chap. XV, p. [illegible] et suivantes.

cessives, on compte jusqu'à UN MILLION DEUX CENT MILLE mendiants [1]. La philosophie alors s'en inquiète; les gazettes en parlent; on imprime livres et brochures sur ce qu'un million d'hommes est en peine de subsister; et un simple avocat, Linguet [2], propose cinquante louis de sa bourse à donner en prix au meilleur ouvrage touchant la suppression de la mendicité. Inutiles efforts! Là où le travail est un privilége, on n'empêchera pas la misère de pulluler. La commandite du geôlier ne retiendra pas, non plus, les mendiants : ils aiment mieux traîner les guenilles en liberté et au soleil, promener leurs ulcères d'un bout de la France à l'autre, voler ou mendier le jour, coucher la nuit dans les granges où les admettra l'hospitalité de la peur, vaguer enfin par les chemins et les campagnes, tantôt gémissants, tantôt grondants, jusqu'à ce qu'arrivés à quelque grand centre de population, ils y trouvent la mendicité organisée en corps, des ordres, des chefs, des troubles, des révolutions!

De toutes les iniquités du régime féodal, il n'en était peut-être pas de plus odieuse que la corvée, surtout de plus blessante par ses formes. A certains jours de l'année, on voyait les officiers royaux parcourir les campagnes, arracher de pauvres paysans à leurs familles, à leurs travaux nécessaires, et chasser devant eux ce troupeau d'hommes, pour leur faire construire les chemins publics, à trois ou quatre lieues des chaumières.

L'esclave, s'il est traité comme le bétail, est du moins nourri par le maître; mais les corvoyeurs n'avaient pour subsister pendant leur travail que le pain mendié aux heures de repos. Leur maître, c'était un chef inconnu, inhumain, qui leur commandait durement sans les payer [3].

Qu'on se représente quelle indignation dut peu à peu

[1] Monteil, *Hist. des Français des divers états,* t. X, décade de Verdeille.
[2] *Annales politiques* de Linguet, t. III, p. 342. 1778.
[3] *Considérations sur le gouvernement de la France,* par le marquis d'Argenson.

s'amasser dans les âmes que n'avait point complétement abruties la misère, alors qu'un paysan pouvait se dire : « Ma vie, c'est mon salaire, et l'on me condamne à travailler sans salaire. Ma famille compte sur mon labeur, et l'on m'enlève mes journées pour me contraindre à aplanir les grands chemins sous la roue des carosses, sous les pas du marchand ou du prêtre ou des cavaliers élégants. J'ignore l'art d'empierrer les routes; mais on ne tient aucun compte de mon ignorance, et si mon ouvrage est mal fait, on viendra dans quelques mois me redemander mes journées pour le refaire. Je suis homme, et l'on me traite avec une dureté qu'on épargne aux bœufs et aux mulets. Je paye la taille que le clergé et la noblesse ne payent point, et l'on me fait casser les pierres du chemin pour le clergé et la noblesse qui en profitent sans même m'en savoir gré. On me vend le sel jusqu'à soixante-deux livres le quintal [1]; on me vole sur le tabac; on me condamne à loger les gens de guerre; et lorsque je donne une semaine entière de mon travail, on ne m'indemnise point; et si mes bestiaux meurent de fatigue, on ne m'en payera pas la valeur; et si je m'estropie, on me renverra brutalement à la charité publique. »

Venait le moment d'être soldat, de tirer au sort; et les exemptions accordées aux clercs tonsurés, aux collecteurs, aux maîtres d'école, aux fils aînés d'avocat ou de conseiller du roi ou de fermier, aux gens de Paris, aux valets des gentilshommes [2], ne faisaient qu'augmenter pour le pauvre paysan la part des chances fatales. Et comme rien, d'ailleurs, ne relevait à ses yeux une condition qu'on semblait flétrir, le nom, le seul nom de milicien était devenu, dans ce vaillant pays de France, un sujet d'horreur. Quand sonnait l'heure du tirage, beaucoup s'enfuyaient dans les bois, et, souvent, irrités d'une désertion qui en diminuant le nombre augmentait le risque, les autres s'élançaient sur la trace

[1] Voy. plus bas les pages 439 et suivantes sur la *gabelle*.
[2] Monteil, *Hist. des Français des divers états*, t. X, décade des soldats provinciaux.

des fuyards. C'étaient alors des luttes furieuses. On se battait à coups de fusil, à coups de hache; les travaux des champs étaient suspendus; les paroisses prenant parti pour leurs hommes contre ceux des paroisses voisines, le désordre devenait général, le sang coulait, la terreur gagnait toute la contrée [1]. A l'habitant des pays de montagne, surtout, le service militaire était odieux, car les pays de montagne forment une patrie accidentée, pittoresque, dont l'image, facilement sculptée dans le souvenir, s'attache au cœur et ne le quitte plus.

Mais on n'aurait qu'une idée bien imparfaite des douleurs du peuple, si on ignorait ce qu'étaient alors les impôts.

Quel tableau eût présenté la France du XVIIIe siècle au voyageur qui l'aurait parcourue pour en étudier les lois fiscales! Il aurait vu ce beau royaume coupé en tous sens, divisé, traversé par douze cents lieues de barrières intérieures [2]; la guerre organisée sur cette longue ligne de frontières artificielles; tous les passages gardés par cinquante mille hommes, dont vingt-trois mille soldats sans uniforme [3], mais armés pour contenir ou poursuivre la contrebande : il aurait vu la France composée de provinces presque étrangères l'une à l'autre, différentes par les lois et les mœurs, séparées entre elles par des douanes, distinguées par des priviléges. Le collecteur de l'impôt lui aurait dit : « Pour moi, la France se divise en pays d'états, pays d'élection et pays conquis; pour les fermiers généraux, elle est divisée en provinces nationales et provinces *à l'instar de l'étranger;* » le jurisconsulte lui aurait montré une partie du royaume régie par le droit romain, l'autre obéissant au droit coutumier; le président du grenier à sel lui aurait fait discerner les provinces de grande et de petite gabelle, les pays rédimés, les provinces franches, les pays de saline et de *quart-bouillon*... Dénominations barbares,

1 *Mémoires sur la vie et les ouvrages de Turgot*, par Dupont de Nemours, p. 5 de l'errata.
2 *Mémoire de Calonne aux notables*, no VIII.
3 Necker, *Administration des finances*, t. I, chap. VIII, p. 195.

affligeants contrastes! Triste morcellement d'une monarchie qui, depuis des siècles, faisait effort vers l'unité!

Si toutes ces provinces payent des impôts au souverain, si partout c'est le peuple qui en supporte le fardeau presque entier, il n'en règne pas moins dans cette commune injustice une effroyable confusion, au sein de laquelle vivent et manœuvrent à l'aise les tyrannies.

Hâtons-nous de dire, à l'honneur du principe de la représentation, que les *pays d'états* étaient plus heureux que les *pays d'élection*, moins grevés [1] et plus florissants. C'est qu'une ombre d'indépendance les protégeait. Les représentants des trois ordres y composaient périodiquement des *états*, c'est-à-dire une assemblée provinciale qui seule avait le droit de répartir l'impôt dans la province, après l'avoir accordé au roi sous le nom de *don gratuit*, expression significative qui survivait aux traditions de la liberté disparue. Si l'impôt admettait quelque faveur, quelque franchise, c'étaient les pays d'états qui en jouissaient. Les uns, tels que la Bretagne, l'Artois, la Flandre, la Navarre, étaient exempts de la gabelle; les autres, comme la Provence, le Roussillon, la Lorraine, une partie de la Bourgogne, avaient obtenu des immunités pour les aides.

Le roi imposait la taille aux pays d'élection; il la *demandait* aux pays d'états, et ces différences dans les mots répondaient à un certain contraste dans les choses. Souverain partout ailleurs, le pouvoir des intendants se trouvait un peu balancé, dans les pays d'états, par ce rayonnement d'influence qui appartient aux assemblées. Il n'est pas jusqu'aux apparences de la liberté qui ne soient protectrices.

Soumis au contraire aux caprices de ces vice-rois qui parlaient, qui agissaient en maîtres, les pays d'élection étaient muets, attristés et misérables. Mais quoi! leur nom même rappelait leur servitude présente, car ils

[1] État des revenus, dans le discours de Necker à la Constituante. Séance d'ouverture.

s'appelaient ainsi, parce qu'au temps de saint Louis, c'étaient des prud'hommes *élus* par la communauté qui répartissaient la taille ; mais depuis Charles VII, ces officiers avaient cessé d'être élus par le peuple, et quoiqu'ils fussent devenus les gens du roi, le nom dérisoire d'*élus* leur était resté [1].

Trop souvent, choisis parmi des gens de cour ignorants des choses rurales, et mus par la seule impatience de briller ou de parvenir, les intendants étaient les fléaux de leurs provinces. « Les hommes y vivent comme des troupeaux dont le loup ravit tantôt l'un tantôt l'autre ; le maître qui est le pasteur universel est trop éloigné, et la garde étrangère à laquelle ils sont confiés est souvent celle qui les dévore [2]. » Combien de mauvais intendants, pour un Turgot ! Il y en avait qui, possédés par le goût du faste, se bâtissaient des hôtels splendides, bouleversaient le chef-lieu pour aligner des avenues, et ruinaient les campagnes pour embellir leur propre résidence ; d'autres, voulant plaire au ministre, calomniaient auprès de lui leur généralité ; ils la représentaient comme féconde en ressources et capable de subvenir à tous les surcroîts d'impôts qu'on voudrait y lever [3]. Ils savaient qu'un tel langage est toujours écouté avec faveur.

Une fois arrêté dans le secret du conseil, le brevet de la taille, pour aller au contribuable, suivait une route, et l'impôt, pour aller au trésor, en suivait une autre. Il était réparti d'abord entre les trente-deux généralités du royaume par le conseil, entre les élections de la généralité par les intendants, puis entre les paroisses de chaque élection par les élus, et enfin entre les habitants de chaque paroisse par les collecteurs. Tailles, capitation et vingtièmes, tout l'impôt direct était versé par les collecteurs aux mains des receveurs des tailles, qui

[1] Guy Coquille, *Hist. de Nevers ;* cité par M. Bailly dans son *Histoire des finances.*

[2] Le marquis de Mirabeau, *Mémoire sur les états provinciaux ;* il est imprimé dans le tome VI de l'*Ami des hommes.*

[3] *L'Espion anglais,* t. V, p. 115, 125. 1777.

les transmettaient aux receveurs généraux, et ceux-ci au trésor public [1].

Tel était ce double mécanisme; mais sous cette apparente simplicité, que d'injustices criantes! En dehors du conseil, personne dans le royaume ne connaissait le chiffre total de l'impôt direct. Le despotisme s'enveloppait ici d'un mystère impénétrable, le gouvernement ayant alors pour maxime que *le peuple supporte aisément son malheur pourvu qu'on ait l'art de le lui cacher* [2]. Chaque province ignorait le sort des autres et n'était informée du sien qu'après la décision irrévocable du ministère. Pas d'appel, pas de recours vraiment possible contre une volonté qui avait su rendre illusoire tout contrôle. Quiconque osait réclamer, en première instance devant les tribunaux d'élection, en appel devant la cour des aides, ne risquait pas moins que sa ruine, s'il plaisait au conseil d'État d'évoquer l'affaire [3] et de l'étrangler dans une sorte de lit de justice clandestin. Rien en France n'était au-dessus de la volonté du roi, si ce n'est pourtant cette autorité souveraine de la raison, à laquelle semblait rendre hommage le droit des *humbles remontrances*. Le bon plaisir n'avait de contrepoids que dans la conscience humaine; le seul correctif de l'arbitraire, c'était le gémissement des peuples, ou leur plus redoutable protestation, qui est le silence.

L'économiste anglais Adam Smith visita la France en l'année 1765, il vit nos grands esprits d'alors, il étudia nos finances, et lorsque rentré dans son pays il y composa son fameux livre sur la *Richesse des nations*, il écrivit [4] : « Les lois les plus sanguinaires existent dans les pays où le revenu est en ferme. » Ces paroles s'appliquaient justement à la France, où des huit branches principales du revenu de la couronne, cinq étaient affermées : les gabelles, les aides, les traites, le domaine et le tabac, toutes contributions indirectes.

[1] Necker, *Administration des finances*, t. I, p. 96.
[2] *L'Espion anglais*, tome V, tableau des impositions, année 1777, p. 119.
[3] Remontrances de la cour des aides, 1770.
[4] *Richesse des nations*, liv. V, chap. II.

L'histoire des fermiers généraux serait le martyrologe des contribuables. Pour les traitants, la France était un pays conquis; non contents de pressurer les peuples avec une âpreté impitoyable, ils les irritaient encore par l'étalage insolent de leur subite fortune. « Ils ne rendent le sang, s'écrie le marquis de Mirabeau, que comme s'ils l'attiraient des vaisseaux capillaires, tandis qu'ils saignent le peuple à la gorge [1]. » Avant Necker, tout ce qui excédait le prix de leur bail composait leur énorme bénéfice. Après ce ministre, on les réduisit à partager avec l'Etat les quatre premiers millions de boni [2], et à céder une petite part sur le surplus. Ainsi intéressé dans leur régie et toujours obéré, d'ailleurs, le monarque n'osait refuser aux fermiers généraux les terribles armes qu'ils demandaient. Prisons, galères, potences et tribunaux féroces leur étaient accordés pour menacer la fraude, pour la punir. Leur avidité n'était réprimée que là où il ne restait rien à prendre, et ce n'est pas sans frémir qu'on lit dans un arrêt du conseil du roi, rendu contre le fermier général Templier, le 13 juillet 1700 : *Il y a beaucoup de gens en Bourgogne qui ne consomment aucuns sels... La pauvreté où ils sont actuellement de n'avoir pas de quoy acheter non pas du bled ny de l'orge, mais de l'avoine pour vivre, les oblige de se nourrir d'herbe et même de périr de faim* [3]...

Toutefois, sur les gains immenses des fermiers, les courtisans en faveur se faisaient attribuer secrètement de honteuses rognures, et, sous le nom de *croupiers*, ils recevaient de quoi payer une courtisane ou doter la maîtresse dont ils ne voulaient plus. Enfin, en échange de leur importance dans l'Etat, les fermiers généraux, à la clôture de leurs comptes, envoyaient gracieusement au roi, sur les restants en caisse, de grandes sommes d'or dans des bourses de velours [4]; et le roi ne jugeait

[1] Le marquis de Mirabeau, *Théorie de l'impôt*, p. 113.
[2] Necker, *Administration des finances*, t. I, p. 138.
[3] Chartrier des états de Bourgogne, cité par M. Thomas dans *Une province sous Louis XIV*, p. 64.
[4] Monteil, *Hist. des Français*, t. X, décade des onze soupers.

pas sa majesté compromise à recevoir cet ostensible pot-de-vin sur l'excès des contributions fournies par un royaume ravagé.

La détresse de l'habitant des campagnes était si profonde, que depuis Vauban jusqu'à Turgot, depuis Saint-Simon jusqu'à Necker, tous ceux qui ouvrent les yeux pour voir aperçoivent partout tableaux sinistres, misère effroyable et sans nom. Et cette révélation des maux du peuple, elle est d'autant moins suspecte qu'elle émane des grands eux-mêmes. Ce sont des ducs, des maréchaux de France, des ministres d'Etat, des millionnaires [1], qui ont tracé le tableau des douleurs du pauvre, qui nous ont laissé l'accablante énumération de ses souffrances. En parlant d'une seule branche d'impôts, le droits de *traite*, Necker disait : « La législation en est tellement embrouillée qu'à peine un ou deux hommes par génération viennent-ils à bout d'en posséder complétement la science [2] ! » Ces simples paroles font comprendre ce qu'était en France le dédale des impositions, et pourquoi l'historien doit se borner à faire connaître celles qui prouvent le mieux la nécessité de la Révolution.

La plus ancienne des contributions du peuple était la taille. Dans les pays d'états, et dans ceux des pays d'élection qui possédaient un cadastre, comme les généralités de Montauban, de Grenoble, de Paris, la taille était assise sur l'estimation des terres, alors elle était *réelle*. Dans les autres provinces elle était *personnelle*, c'est-à-dire qu'elle portait sur tous les biens de la personne, propriétés et marchandises. Elle était basée sur une appréciation difficile et à peu près arbitraire de la fortune des citoyens. Mais, *réelle* ou *personnelle*, la taille ne tombait que sur les biens en roture et sur les roturiers [3].

[1] Saint-Simon, Vauban, Turgot, Necker, Calonne, etc.
[2] Necker, *Administration des finances*, t. II, p. 173.
[3] *Mémoire sur les impositions en France*, t. II, p. 19-65. Paris, imprimerie royale, 1769. Cet ouvrage est un traité officiel sur la matière. — Il est de M[illegible] de B[illegible].

Qui le croirait? cette nation française si célèbre dans le monde par sa générosité et par son esprit, elle était régie, en matière d'impôts, par deux principes également odieux : l'un était passé dans la loi sous cette forme : *le peuple est taillable et corvéable à merci;* l'autre s'était introduit dans les mœurs pour y consacrer que l'impôt était un signe de roture, un déshonneur. Sous prétexte de sauver leur dignité, les nobles et le clergé se dispensaient de payer la taille, leur égoïsme prenant les apparences et les proportions de l'orgueil. Le peuple n'en était ainsi que plus malheureux, puisqu'on le méprisait d'autant plus qu'il contribuait davantage. Il avait tout à la fois la charge et la honte.

La noblesse, il est vrai, contribuait de son sang, et vouée au service militaire, elle se disait exempte de la taille ; mais depuis que Charles VII avait rendu la taille perpétuelle pour subvenir à la solde d'une armée devenue permanente, les nobles avaient fini par servir l'Etat dans des troupes enrégimentées, soudoyées, et en recevant du roi de France le salaire de leur bravoure, ils avaient perdu tout droit au privilége. Les bourgeois, d'ailleurs, et les paysans avaient paru, eux aussi, sur les champs de bataille; ils avaient fourni jadis la milice des francs-archers ; sous Richelieu, sous Louis XIV, le peuple avait disputé à la noblesse le monopole des armes ; il avait su mourir sans peur et même sans renommée. Et néanmoins on laissait peser sur lui tout le fardeau des tailles !

Les nobles et le clergé, cependant, furent indirectement atteints par la taille personnelle, et voici comment : cette taille, lorsqu'elle s'appliquait aux terres, se décomposait en taille de *propriété* et taille d'*exploitation*. Le clergé et les nobles étaient exempts de la première; mais la seconde étant imposée aux fermiers, ils s'en dédommageaient par une réduction sur le fermage et, en fin de compte, c'était le propriétaire qui payait une partie de la taille personnelle de son fermier ; mais les nobles, les ecclésiastiques, les magistrats et en général les notables du tiers étaient exempts de la taille d'ex-

ploitation pour les prés, vignes et bois, et pour quatre charrues labourables [1]. Les bourgeois de Paris et ceux des villes franches jouissaient de la même faveur pour les clos fermés de murs et les vergers qui entouraient leurs maisons de campagne [2].

L'impôt n'est sans pitié que pour le pauvre, et c'est sur lui que vont retomber toutes les franchises des hautes classes. Fermier du noble ou cultivateur pour son compte, il se trouve face à face avec le collecteur des tailles : toutes les avanies, toutes les duretés de l'exécution seront pour lui, et rien ne pourra l'en garantir, pas même sa probité. S'il paye exactement cette année, l'an prochain on augmentera sa taille; car la régie n'aime point l'exactitude : les frais, les procès-verbaux, les contraintes, les ignobles remises que font les huissiers et recors, sont les revenants-bons du receveur, qui touche jusqu'à huit francs par jour pour la paye d'un garnisaire auquel il donne vingt sous. « Si certaines paroisses s'avisent d'être exactes et de payer sans contrainte, dit le marquis de Mirabeau, le receveur, qui se voit ôter le plus clair de son bien, se met de mauvaise humeur, et au département prochain, entre lui, messieurs les élus, le subdélégué et autres barbiers de la sorte, on s'arrange de façon que cette exacte paroisse porte double faix pour lui apprendre à vivre [3]. »

Que si le paysan ne paye point au terme expiré, aussitôt les frais commencent, la contrainte se met en marche; on voit le collecteur courir la campagne pour enlever de dessus les buissons les hardes qui sèchent au vent; et le linge ne suffisant point, on entre dans la maison du taillable, on prend son lit, on prend ses meubles, on démonte ses portes, on enlève jusqu'au toit s'il est en tuiles. « Il est même assez ordinaire, dit le maréchal de Vauban, de pousser les exécutions jusqu'à dépendre les portes des maisons, après avoir vendu ce

[1] Édit de mars 1667.
[2] *Mémoire sur les impositions en France,* t. II, p. 66 et 69.
[3] *L'Ami des hommes,* t. II, p. 43. *De la circulation.*

qui était dedans, et on en a vu démolir pour en tirer les poutres, les solives et les planches qui ont été vendues cinq ou six fois moins qu'elles ne valaient en déduction de la taille [1]. »

Ce n'est pas tout : il y avait une condition pire encore que celle du taillable ; c'était celle du collecteur des tailles. Elle était si redoutée qu'il fallut rendre la collecte obligatoire pour chaque habitant à son tour. Honnête ou passionné, le collecteur se trouvait toujours dans une cruelle situation, n'ayant d'autre règle pour la répartition que l'idée vague qu'il s'était formée de la fortune de chacun. Responsable de tout le mandement de la paroisse, il grossissait pour plus de sûreté les cotes des bons payeurs au profit des négligents ; comptable des erreurs qu'il pouvait commettre, à chaque pas il tremblait de rencontrer un de ces privilégiés innombrables qui, en achetant un office quelconque, avaient acheté l'exemption de la taille, et malheur à lui s'il taxait ce privilégié inconnu, car il était alors condamné en son propre et privé nom [2].

Du reste, en dépit de sa conscience, le collecteur était homme après tout, et la collecte était une belle occasion d'exercer une secrète vengeance, de favoriser ses amis, de ménager les grands ; de sorte qu'il se corrompait ainsi en s'attirant la haine, car le collecteur étant maudit presque autant que la taille, chaque habitant venait à son tour assumer sur sa tête les malédictions de ses voisins. Quelquefois, c'était un paysan mal famé qui remplissait ces fonctions de justice ; le plus souvent, le collecteur, ne sachant ni lire ni écrire [3], et ne pouvant tenir aucun calcul en règle, devenait lui-même la risée publique, pendant que son ignorance dictait la taxe au hasard sur le carnet d'un lettré, et tandis qu'abandonnant ses affaires moyennant une indemnité moins forte que sa dépense, il était réduit à conduire des fusiliers de porte en porte, avec la perspective de

[1] *Dîme royale,* 1707, p. 51 de l'édition Daire, chez Guillaumin.
[2] Arrêt du conseil du 4 mars 1740. Affaire du directeur des postes d'Arpajon.
[3] *Mémoires sur la vie de Turgot,* par Dupont de Nemours. Philadelphie, 1782.

payer pour les retardaires, ou même d'aller en prison porter la peine de l'insolvabilité du pauvre ou de la mauvaise foi du riche [1].

Telle était, en France, la tradition des anciennes iniquités, que les impôts les plus équitables dans l'origine ne tardaient pas à dégénérer, à se corrompre comme les autres. L'impôt de la *capitation* et celui des *vingtièmes*, qui étaient d'abord des taxes proportionnellement égales sur le revenu du citoyen, avaient fini par se répartir avec la plus choquante inégalité. Louis XIV, en établissant la capitation, avait voulu qu'elle frappât tout le monde, depuis le Dauphin, qui payait deux mille livres, jusqu'au paysan qui payait vingt sous à la taille [2]. Mais bientôt se levèrent les priviléges ; le clergé parvint à s'affranchir de la capitation moyennant un don gratuit, et à la faveur de l'appréciation incertaine des fortunes, l'arbitraire se glissa dans l'impôt et y fit de tels progrès que le peuple, dont la capitation n'était dans le principe que le sixième de la contribution totale, en payait les trois quarts au temps de Necker.

Quant aux vingtièmes, ils provenaient de ce fameux impôt du *dixième denier* que Louis XIV avait créé à l'époque de ses malheurs, et dont le duc de Saint-Simon a écrit la sombre histoire. Primitivement, il fut temporaire, mais l'impôt ne recule jamais. « Il n'est rien, dit Adam Smith, qu'un gouvernement apprenne plus vite que l'art de fouiller dans les poches du peuple [3]. » Une fois établi, le vingtième ne cessa plus ; que dis-je? on le doubla [4], on le tripla [5], on y ajouta des sous pour livre, et l'arrêt du conseil du 2 novembre 1777 constate que les pauvres seuls payaient exactement le vingtième. Les nobles et les puissants trouvaient moyen, en masquant leur fortune, en faisant de fausses déclarations, de

[1] Voy. les rapports faits à l'assemblée des provinces du Berri dans le remarquable ouvrage de M. de Girardot, *Essais sur les assemblées provinciales*, p. 98.

[2] Déclaration du 18 janvier 1695. Arrêt du 22 février suivant.

[3] *Richesse des nations*, liv. V, chap. II.

[4] Déclaration du 7 juillet 1756.

[5] Édit de février 1760.

n'acquitter que la moitié ou les deux tiers de ce qu'ils auraient dû ; et ils s'indignaient encore qu'on les forçât de livrer ainsi les secrets de leurs familles, et qu'on y mît la combustion *par cette lampe portée sur leurs parties les plus honteuses* [1].

Un temps viendra où l'humanité, découvrant les lois harmonieuses du travail et de la répartition des richesses, saura procurer à chacun de ses membres la facilité de l'existence et les douceurs de la vie. Les hommes de cet avenir ne voudront pas croire qu'il fut une époque toute resplendissante de lumières et contemporaine des plus beaux génies, où la majorité des Français était en peine de vivre; où les plus fortes contributions étaient levées sur les aliments de nécessité première; où le pain, le sel, la viande, le vin étaient hors de prix; où le sel payait à lui seul un impôt de cinquante-quatre millions, c'est-à-dire autant que la contribution foncière représentée par les vingtièmes; où la population du royaume était de temps à autre diminuée par la faim ; où des médecins envoyés à Montargis pour y observer une épidémie reconnurent que toute la contrée était malade d'inanition, et la guérirent en distribuant du bouillon, du riz et du pain [2].

Les rayons du soleil, en se combinant avec l'eau de la mer, produisent le sel; c'est ce produit si nécessaire à la nourriture de l'homme et des animaux que le roi de France avait seul le droit de vendre douze fois sa valeur. Faut-il s'étonner si la contrebande était alors, pour tant de milliers d'hommes, l'unique ressource de leur misère, la seule occupation de leur courage? Ce n'étaient dans les bois que faux sauniers s'exposant aux galères, et même à la mort [3], pour vendre du sel à un meilleur prix que le roi ; partout des perquisitions insultantes ; la maison du citoyen ouverte à toute heure aux recherches de commis brutaux et méprisés ; plus de

[1] Saint-Simon, t. IX.
[2] Marquis Ducrest, *Administration des finances*, p. 120.
[3] Déclaration du 5 juillet 1704.

onze mille arrestations d'hommes, de femmes et d'enfants; les prisons moins grandes qne le nombre des prisonniers, et sujettes, par l'entassement des victimes, à l'invasion de maladies contagieuses; des tribunaux, enfin, où des juges, payés par la ferme, prononçaient sur la déposition de commis qui avaient partagé la capture, et n'envoyaient pas moins de cinq cents hommes aux galères chaque année [1]... Que de calamités dans un seul impôt! Pourquoi cette guerre? pourquoi cette double armée de contrebandiers et de commis? Parce qu'il y avait des provinces, comme la Bretagne, où le sel ne payait aucun impôt, et d'autres où il en payait d'énormes. Dans l'Artois, par exemple, le sel ne valait que quatre livres ou même quarante sous le quintal, tandis qu'il valait à Amiens soixante-deux livres [2], parce qu'Amiens était un pays de grande gabelle, et l'Artois une province franche. La même quantité de sel, qui coûtait huit livres dans la basse Auvergne, pays rédimé, coûtait trente-quatre livres dans la haute Auvergne, sujette à la petite gabelle. Étrange royaume où l'iniquité se compliquait d'un si grand désordre, où l'égalité n'existait pas même dans l'oppression!

Et quelle prime offerte à l'audace du contrebandier, que ces monstrueuses différences entre les prix! quelle fascination que l'espérance d'un gain si rapide! Aussi, la gabelle était toujours présente à l'esprit du peuple. Dans les pays exempts, il aspirait à réaliser un bénéfice sur le transport clandestin du sel; dans les pays de gabelle, il ne songeait qu'à se procurer du sel de contrebande et à se décharger d'un impôt écrasant. Chaque jour les enfants entendaient leurs familles se plaindre des rigueurs de la gabelle, maudire la loi, les greniers, les commis; et la première pensée de l'enfant des campagnes, dès qu'il pouvait courir les chemins, était de

[1] *Mémoire de Calonne aux Notables*, n° VIII. — Necker n'en accusait pas trois cents en 1784.

[2] Necker, *Administration des finances*, t. II, p. 13.

s'exercer à cette contrebande qui lui offrait, avec l'appât du gain, l'attrait du péril.

Quand il frappe sur la consommation, l'impôt laisse du moins au consommateur la faculté d'y échapper par une privation plus ou moins dure. Il en était autrement pour l'impôt du sel. Ici, la privation était condamnée, l'économie impossible. L'ordonnance ayant rendu la consommation du sel obligatoire, chaque personne, au-dessus de sept ans, devait acheter au grenier du roi sept livres de sel, sous le nom barbare du *sel du devoir* [1]; encore ne pouvait-elle l'employer aux grosses salaisons, car les sept livres étaient seulement pour *pot et salière.* Mais, par une des contradictions inouïes qui éclataient dans ce beau système, tandis que l'habitant des pays de gabelle était forcé de consommer plus de sel qu'il n'en voulait, l'habitant des pays rédimés ne pouvait obtenir le sel qu'il demandait en sus de la taxe. A l'un on interdisait la demande, à l'autre le refus [2].

Le devoir de gabelle était si rigoureux, qu'à l'exception des nobles et des prêtres, les citoyens y étaient contraints par corps. Et cependant, faut-il le dire? lorsqu'à certains jours, à certaines heures, les portes du grenier à sel s'ouvraient aux citoyens pressés, il se passait, à la faveur du nombre des acheteurs et de leur mouvement, mille supercheries honteuses. La trémie, ou entonnoir, qui recevait le sel pour le verser par la gouge dans la mesure, n'était jamais remplie, de peur que le poids ne fît précipiter le sel et ne l'entassât; pour la même raison, dans le temps que le mesureur emplissait la trémie, la soupape restait fermée [3]. Façonné aux artifices, l'employé procédait au versement avec des précautions telles que le sel pût se soutenir de manière à laisser des vides dans la mesure. Ces déloyales manœuvres, exercées sur une grande échelle,

[1] Titre VI de l'ordonnance des gabelles de 1680.
[2] *Ibid.*, titre XVI.
[3] *L'Antifinancier,* p. 54. Amsterdam, 1763. — Cet ouvrage est de Darigrand, avocat au parlement, qui lui-même avait été commis dans les fermes. Voy. *Bachaumont.*

produisaient un bénéfice qu'on appelait, dans le style de la ferme, le *bon de masse*. Les hommes qui partageaient, avec les commis, le résultat de tant de vols répétés, c'étaient les juges du grenier à sel, magistrats impitoyables armés de lois atroces. « Voulons, dit l'ordonnance, que ceux qui se trouveront saisis de faux sel, ou convaincus d'en faire trafic, soient condamnés, savoir : les faux sauniers avec armes, aux galères pour neuf ans et en cinq cents livres d'amende, et, en cas de récidive, pendus et étranglés [1]. »

A ces lois de la gabelle, il y avait pourtant quelques exceptions. Était-ce pour les pauvres? non; mais pour les grands seigneurs, les membres des parlements, les gens de cour. Le roi faisait à ses favoris des distributions gratuites de sel qu'on appelait des *francs-salés*. Et par un raffinement de bassesse, les dignitaires qui recevaient cette aumône affectaient de s'en glorifier. De même qu'on avait attaché à la taille une idée de flétrissure, on attachait au *franc-salé* une idée d'honneur [2]. Il est vrai qu'à la sortie de pareilles distributions, le courtisan pouvait rencontrer une malheureuse famille défendant contre les huissiers quelques gerbes de blé glanées par les enfants. Et à l'étranger qui aurait demandé la cause de tant de rigueur, on pouvait répondre : Cette famille étant trop pauvre pour saler ses aliments, on a décerné une contrainte à raison de la quantité de sel qu'elle devrait consommer et qu'elle ne consomme point!

Il semble que les financiers aient voulu faire expier à notre pays les faveurs que lui a prodiguées la nature. La France, dont le climat tempéré produit le meilleur sel du monde, était aux siècles derniers le pays où le sel coûtait le plus cher [3]. Partout les bienfaits du ciel, pris à rebours, tournaient au préjudice du royaume. Ainsi, les bords de la mer ne sont guère propres qu'au

[1] Ordonnance des gabelles, titre XVII, art. 3.
[2] Necker, *Administration des finances*, t. II, p. 21.
[3] *Mémoire sur les impositions*, t. III, p. 58. Composé par ordre de la cour de France, 1769. Imprimerie royale.

pâturage, et l'on défendait aux bestiaux d'en approcher, de peur qu'on ne leur fît boire gratuitement l'eau salée du rivage. Le sel est salutaire aux animaux comme à l'homme; il rend le lait des vaches plus abondant, la laine des moutons plus fine; mais son extrême cherté forçait les paysans à priver leur bétail de cette nourriture, et les terres humides d'un engrais qui leur est excellent. Il est en Provence des cantons où la nature forme le sel d'elle-même : la ferme y envoyait chaque année des gardes qu'on appelait la *bande noire*, qui veillaient jusqu'à ce que les pluies eussent fait fondre et emporté cette richesse naturelle [1]. Enfin, la France est le pays de l'univers qui produit les vins les plus variés, les meilleurs, et cependant l'impôt des *aides* était si intolérable, surtout depuis les ordonnances de Louis XIV, que les vignerons, découragés et endettés, arrachaient les vignes et réduisaient les trois quarts du royaume à ne boire que de l'eau. Au témoignage de Bois-Guillebert, on faisait huit lieues de chemin dans les routes vicinales sans trouver à apaiser su soif [2].

Ici encore, il est impossible de dépouiller entièrement aux yeux du lecteur la ténébreuse législation des aides. C'est comme une vaste machine dont les rouages innombrables se croisent dans une obscurité favorable à l'oppression. Les financiers eux-mêmes ne la connaissaient que bien imparfaitement, mais la fantaisie rapace des agents de la ferme était là qui suppléait à l'insuffisance de leur savoir. Et, comme pour ajouter encore à cette obscurité, la ferme avait inventé une langue barbare, dont le sens n'était compréhensible qu'au moment où elle se traduisait en exactions cruelles.

Avant d'arriver au consommateur, le vin avait supporté une telle quantité de droits, qu'il était d'un prix exorbitant pour le peuple, sans avoir indemnisé le

[1] Letrosne, *Administration provinciale*, p. 143, in-4°.

[2] *Détail de la France*, p. 197 de l'édition Guillaumin. — M. Henri Martin, dans le tome XIV de son *Histoire de France*, a vigoureusement réfuté les assertions historiques de Bois-Guillebert; mais ce dernier écrivain, quoique un peu passionné, n'en conserve pas moins de l'autorité pour les faits purement économiques.

vigneron de sa culture et de ses avances. Six semaines après la vendange, les commis visitaient les caves, celliers et pressoirs, inventoriaient les vins, confisquaient ceux qu'on n'avait point déclarés, et, comme le particulier ne pouvait consommer qu'une quantité de vin fixée par les règlements, genre de servitude qui est peut-être sans exemple dans l'histoire de l'ignorance opprimée, l'employé de la ferme exigeait, pour le surplus, le payement des droits de gros, sous le nom de *gros manquant*. Le peuple des villes était également exercé, c'est-à-dire sujet aux mêmes perquisitions, et, s'il avait excédé la consommation permise, il était censé avoir vendu en fraude, et sur cette pure supposition, il payait le droit de détail qu'on appelait *trop bu* [1] !

Augmentés, modifiés, doublés, accumulés sous divers règnes, supprimés quelquefois, toujours rétablis, les droits d'*aides* en ce qui touche le vin, la bière et les liqueurs seulement, présentent une nomenclature effrayante. La denrée ne pouvait faire un mouvement sans en acheter la permission, sans la payer [2]. A l'entrée et à la sortie des villes, à l'entrée de certaines provinces, sur les chemins, sous les ponts, dans les auberges, dans les cabarets, partout et à chaque pas, la pièce de vin rencontrait des commis chargés de lever les droits de gros et augmentation, d'anciens cinq sous, de nouveaux cinq sous, de subvention, de quatrième, d'octroi des villes, de don gratuit..., que sais-je? des inspecteurs aux boissons dont l'office était de prélever des sous pour livre [3], des lieutenants de ferme qui percevaient les *douze deniers des conservateurs*, des courtiers-gourmets pour goûter le vin, moyennant dix sous par muid, des jaugeurs pour mesurer la futaille, moyennant cinq sous, et d'autres courtiers encore et d'autres jaugeurs qui, par suite des étranges révolutions de la

[1] *L'Antifinancier*, p. 10.
[2] Lettres patentes du 13 février 1723.
[3] Arrêt du conseil du 24 mars 1637.

finance, étaient venus s'arroger des droits nouveaux sous un nom toujours le même [1].

La bière était également sujette aux visites, aux contrôles ; elle était dégustée par des essayeurs qui touchaient trente-cinq sous par muid. Et ainsi, sous prétexte de protéger les consommateurs par la surveillance de l'État, on les pressurait de mille façons, sauf à leur bien prouver qu'on n'avait après tout qu'un médiocre souci de leurs intérêts, lorsque par des ordonnances successives l'on supprimait les offices, en continuant de lever l'attribution au profit du roi.

Mais pourquoi faut-il que dans le récit des malheurs passés nous retrouvions si souvent l'histoire des calamités présentes ? Quelle est donc la secrète puissance qui donne à l'injustice une durée si longue ? et par quelle force invisible se maintiennent donc les maux les plus exécrés ? Après tant de batailles livrées par nos pères et dans le champ de la pensée et sur la terre qu'ils ont trempée de leur sang, pourquoi faut-il que le pauvre soit toujours attelé seul au chariot, toujours accablé du même faix, frappé des mêmes coups ; qu'enfin, sous des noms qui varient sans cesse, l'antique oppression ne change point ?

Les droits de détail formant la partie la plus considérable du produit des *aides* [2] et se percevant pinte à pinte, c'est sur le menu peuple que retombe ici le principal fardeau, et il en va de même pour les autres impôts compris dans la ferme des aides. Alors, comme aujourd'hui, les droits sur la viande, appelés *inspecteurs aux boucheries*, furent égaux pour des qualités inégales ; les riches eurent ce privilége que le poisson frais fut taxé au même taux que le poisson salé ; le vin des tables somptueuses au même taux que le vin grossier du peuple [3]. Que dis-je ? on vit la ferme percevoir chaque année sans honte des droits d'entrée sur quelques hottées de marc données par charité à un famille

[1] Déclaration du 10 octobre 1689.
[2] *Mémoire sur les impositions en France*, t. III, p. 406.
[3] Montyon, *Particularités sur les ministres des finances*, p. 29.

de mendiants, qui allait se faire une méchante boisson en jetant des sceau d'eau sur cette lie de pressoir [1].

Le côté moral de l'impôt des aides en était le plus triste. Il entretenait dans les cœurs la haine de l'État et le désir constant de le frauder. C'était, tout le long des barrières intérieures du royaume, une dispute éternelle. Des deux cent cinquante mille hommes chargés de lever tous les divers genres d'impôts, vingt-sept mille étaient occupés à tourmenter les citoyens, à fouiller leurs maisons et leurs caves, à sonder leurs tonneaux, à compter leurs bouteilles. Et que de piéges tendus aux contribuables ! que de fourberies ! Tantôt un espion travesti, un faux mendiant vient demander en gémissant un verre de vin, pour signaler ensuite comme vendeur le citoyen charitable ; tantôt on découvre dans la maison d'un honnête homme la denrée de contrebande que viennent d'y cacher des gardes dont la parole fait foi. La fraude vient de ceux-là même qui la doivent réprimer !

Tous les pays du monde ont eu l'idée de clore les confins de leur territoire. Il était réservé à la France d'établir des douanes dans son intérieur, de rendre des provinces étrangères l'une à l'autre, de les tenir dans un état d'hostilité réciproque, d'élever, pour ainsi dire, des Pyrénées en plein royaume. Un tel désordre offensa l'intelligence de Colbert. Dans la pensée de reculer un jour les douanes aux frontières, il voulut rendre partout uniforme son redoutable et fameux tarif de 1664 ; mais une moitié de la France environ, ayant refusé d'obéir à ce tarif, forma les *provinces réputées étrangères*, l'autre moitié composa les *provinces de cinq grosses fermes*, et l'altération du langage répondant aux mesures qui défiguraient la patrie, on appela du nom bizarre d'*étranger effectif* l'Alsace, la Lorraine, les Trois Évêchés, qui communiquaient librement avec l'Allemagne, ainsi que les ports francs, tels que Marseille, Dunkerque, Bayonne, Lorient [2].

[1] Darigrand, *l'Antifinancier*, p. 17

[2] Ordonnance de 1687, titre I, art. 3.

On ne sait plus aujourd'hui ce que veulent dire ces mots de *rêve*, *haut passage*, *imposition foraine*, *trépas de Loire*, *triple cloison d'Angers*, *comptablie*, etc., qui, avant la Révolution, servaient à désigner les différents droits payés aux douanes provinciales. Chose étrange! on avait déployé, pour entraver la circulation du commerce, plus de génie qu'il n'en fallait pour la rendre facile. Que des hommes graves eussent employé leur vie à ranger par ordre alphabétique, dans des volumes in-folio, toutes les marchandises du globe, depuis l'aloès jusqu'à la véronique, depuis l'albâtre jusqu'au zinc, et à rechercher avec patience quel droit devait frapper le mouvement de ces matières [1], on peut déjà s'étonner et sourire; mais comment concevoir qu'au sein même du pays, entre Français, l'échange des denrées et leur transport se trouvât hérissé d'obstacles sans nombre, quand on songe que le souverain croyait par là travailler à son profit?

Nos rivières, nos fleuves étaient pour les marchands des voies redoutées. Sur les bords de la Loire, par exemple, s'élevaient une suite de bureaux où les commis attendaient le voyageur au passage pour le rançonner, en levant des droits de *traite* au nom de l'État, des *péages* au nom des communautés ou des seigneurs. Forbonnais nous apprend que de Saint-Rambert en Forez jusqu'à Nantes, on ne comptait pas moins de vingt-huit péages, et l'opulente abbaye de Fontevrault en imposait un chaque année pendant quinze jours de janvier et quinze jours de mai [2]. Des surprises effroyables, quelquefois les pures fantaisies de la force étaient les origines de la plupart de ces droits. Le connétable Lesdiguières, de son autorité privée, avait établi sur le Rhône la douane de Valence pour l'entretien de ses troupes; elle fut maintenue pendant deux siècles, malgré les clameurs du commerce. « Ce subside, disait-on, a eu la naissance et l'accroisse-

[1] Necker, *Administration des finances*, t. II, p. 182.
[2] Letrosne, *Administration provinciale*, p. 188.

ment d'un crocodile, et en peu de temps il s'est rendu l'effroi de ceux qui voyagent par eau, ainsi que des marchands qui vont par terre. Les marchands effrayés s'éloignent de ce passage comme d'un coupe-gorge. S'ils y tombent, on les y fait languir des semaines entières avant que de composer du payement, et la liberté ne leur est rendue que lorsqu'on a vu le fond de leurs balles et de leurs bourses[1]. » Mais un seul trait suffit à peindre cette tyrannie insensée des douanes provinciales. Après avoir fait trois ou quatre mille lieues, après avoir échappé aux tempêtes et aux pirates, les denrées venues de la Chine ou du Japon ne coûtaient en France que trois ou quatre fois ce qu'elles avaient coûté au Japon ou en Chine; tandis qu'une mesure de vin, en passant de l'Orléanais dans la Normandie, devenait au moins vingt fois plus chère : valant un sou à Orléans, elle se payait vingt et même vingt-quatre sous en Normandie; de sorte que les douanes provinciales étaient six fois plus terribles pour le commerce des liqueurs que n'eussent été les tempêtes et les pirates, l'Océan presque entier à parcourir[2].

On peut juger maintenant combien désastreuse était, avant la Révolution, la situation du peuple. Pour la changer, qu'allait-on faire? et quel principe devint l'arme des penseurs?

Au-dessus des appartements de madame de Pompadour, à Versailles, il y avait un entre-sol obscur où vivait le médecin de la favorite, François Quesnay, homme instruit et ingénieux, qui passait sa vie à méditer sur l'agriculture, à en calculer les produits, et qui aspirait à fonder sur ses calculs une science nouvelle. Dans son étroite demeure, et tandis qu'à ses pieds se croisaient les intrigues de la politique et de l'amour, Quesnay rassemblait à sa table les philosophes de son temps : Diderot, d'Alembert, Helvétius,

[1] Discours d'un député de Lyon aux états du Dauphiné, dans Forbonnais, *Recherches sur les finances*, t. I, p. 41.

[2] *Factum de la France*, par Bois-Guillebert, p. 312 de l'édition Guillaumin.

Buffon; des amis qui bientôt deviendraient ses disciples, et un homme qui, à son tour, serait maître : Turgot [1].

Élevé à la campagne, Quesnay avait soigneusement analysé ce qui se passait sous ses yeux, et il en avait conservé des souvenirs qui venaient donner à ses discours une grâce et une couleur absentes de ses écrits. L'autorité de sa parole, son expérience fécondée par la méditation, la nouveauté de ses aperçus ou, plutôt, de ses définitions, le tour systématique de son esprit, lui valurent des prosélytes dont sa modestie lui fit des admirateurs. Bientôt il forma autour de son fauteuil une école qui allait remplir la seconde moitié du XVIIIe siècle d'agitation et de bruit. Dans ses visiteurs entrevoyant des adeptes, tantôt il les prenait un à un pour les endoctriner, tantôt, les rassemblant avec une gravité douce, il leur exposait des théories qui devaient avoir sur la marche de la Révolution une influence incalculable, et dont voici la substance [2] :

— L'homme vit de produits matériels. D'où les tire-t-il? De la terre. Donc, c'est la *matière* qui constitue le caractère essentiel de la richesse, et c'est la *terre* qui en est la véritable source.

Mais pour mettre la terre au service de l'homme, que faut-il?

D'abord, un champ propre à la culture, des bâtiments pour le laboureur, des écuries pour les chevaux, des magasins pour les fruits. Ce sont les *avances foncières.*

Que faut-il encore? Des bestiaux, des charrues, divers instruments aratoires, des semences. Ce sont les *avances primitives.*

Est-ce tout? ne faut-il pas pourvoir à mille travaux dispendieux, semer, cultiver, récolter? ne faut-il pas nourrir les ouvriers agricoles, alimenter les animaux domestiques? Ce sont les *avances annuelles.*

[1] *Mémoires de Marmontel,* t. II, p. 28, 34. — *Mémoires de madame du Hausset.*

[2] Ceci est un résumé exact des doctrines de Quesnay et de ses disciples, Mercier la Rivière, Letrosne, Baudeau, etc.

Dans ces trois sortes d'*avances*, également productives, puisque leur concours donne naissance à la récolte, les premières sont faites par le propriétaire; les deux dernières par le cultivateur.

Maintenant supposons la récolte faite : ce que vous avez dû dépenser pour vous la procurer, n'aurez-vous pas à le dépenser encore pour vous en procurer une nouvelle? Ne vous faudra-t-il pas, en semences, en nourriture pour les animaux, en salaires pour les ouvriers, une somme égale au moins à celle de l'année qui vient de finir? Et à cette somme n'y aurait-il pas lieu d'en ajouter une autre destinée à la réparation de la charrue endommagée, ou au renouvellement des outils détériorés par un long usage, ou au remplacement du cheval hors de service? Il y a donc à prélever sur la récolte présente, en vue de la récolte future : 1° la totalité des *avances annuelles;* 2° l'entretien des *avances primitives*. Ce sont les reprises du cultivateur.

L'excédant, c'est l'intérêt des *avances foncieres*, c'est le revenu du propriétaire, c'est le PRODUIT NET.

Toucher par l'impôt aux reprises du cultivateur, on ne le pourrait sans porter un coup mortel à la récolte future; car, si les dépenses que la culture réclame sont diminuées, la culture en souffrira, et si l'on réduit trop les profits légitimes du cultivateur, il fuira la campagne et cherchera l'industrie des villes. Il n'est donc qu'un produit qui soit vraiment libre, vraiment disponible, et sur lequel on doive asseoir tout l'impôt [1] : c'est le revenu du propriétaire, le *produit net*.

Mais prenons garde! si le *produit net*, attaqué par l'impôt, cessait d'être assez considérable pour intéresser le propriétaire à la culture du sol, il arriverait bientôt que le capital déserterait l'agriculture; que les champs cultivés feraient place à des landes et à des déserts; que la grande source des jouissances, des richesses, de la vie des nations se trouverait tarie. D'où cette conséquence que l'augmentation du PRODUIT

[1] Quesnay, *Maximes générales*. Voy. Impôt non destructeur.

NET est le but le plus élevé que se puisse proposer la sagesse des gouvernements. Qu'ils ne craignent donc pas de pousser à la cherté des subsistances [1]. Le haut prix des denrées enrichira le propriétaire; le propriétaire, enrichi, s'attachera au sol; mieux cultivée, la terre multipliera ses dons; et, l'abondance se répandant au moyen des échanges sur la nation entière, l'ouvrier des manufactures aura, pour payer son pain devenu plus cher, un salaire devenu plus fort. —

Telles furent les premières déductions de Quesnay. Et déjà il est facile d'entrevoir la portée d'une doctrine si simple en apparence et si candide. Quoi! le procédé sauveur qu'on allait vanter comme la découverte d'un génie bienveillant et tutélaire, c'était le renchérissement du blé! c'était le haut prix de l'aliment qui ne fait vivre le pauvre qu'en l'empêchant tout juste de mourir! On venait affirmer au peuple que si son pain commençait par devenir plus cher, son travail finirait par être plus largement rétribué; mais quel serait son sort pendant le temps que l'équilibre mettrait à s'établir? Et puis, en admettant, chose très-controversable, que la hausse dans les prix dût être compensée par une hausse exactement équivalente dans les salaires, à quoi se réduisait cette compensation pour le malheureux qui, manquant d'ouvrage, ne touche point de salaire, pour le travailleur atteint d'une infirmité subite, pour le malade? Quesnay oubliait trop qu'ici les chiffres alignés par lui représentaient des hommes, et qu'il y a des situations où la cherté du pain est un arrêt de mort. Aussi, que de clameurs quand fut enfin divulgué le secret de l'école nouvelle! Mauvais juge des causes, selon le mot de Galiani, mais grand connaisseur des effets, le peuple trembla de perdre ce qu'il s'agissait de faire gagner aux propriétaires. Il se défia d'une théorie qui allait nier la solidarité humaine et dont l'esprit se trahissait dans ces mots imprudents,

[1] Quesnay, *Maximes générales*. « Qu'on ne fasse point baisser le prix des denrées. — Qu'on ne croie pas que le bon marché est profitable au menu peuple. » Maximes XVIII et XIX.

irréparables : seuls les cultivateurs forment la *classe productive;* le reste est une *classe stérile.*

Et c'était là, en effet, ce que le médecin de Louis XV avait dû conclure de son principe. Ayant déclaré que la terre était l'unique source des richesses, il fut amené à n'admettre d'autre *classe productive* que celle des cultivateurs. L'artisan, le marchand, le médecin, le philosophe, le savant, l'artiste..., *classe stérile* [1].

Il est bien vrai que, pour Quesnay et son école, le mot dépassait ici la mesure de la pensée. Ils n'avaient garde de méconnaître l'utilité des fonctions diverses que leur vocabulaire semblait flétrir; mais cette utilité, au point de vue économique, ils la jugeaient secondaire. Un d'eux, le plus spirituel peut-être, écrivait à madame de***, en expliquant le catéchisme de l'école : « Vous voyez, madame, dans un simple déjeuner, réunies sous vos yeux et sous vos mains, les productions de tous les climats et des deux hémisphères. La Chine a vu former ces tasses et ce plateau ; ce café naquit en Arabie ; le sucre dont vous l'assaisonnez fut cultivé en Amérique ; le métal de votre cafetière vient du Potose; ce lin, apporté de Riga, fut façonné par l'industrie hollandaise ; nos campagnes ne vous ont fourni que le pain et la crème [2]. » Et, après avoir montré l'univers servant, en vertu des prodiges de l'industrie et du négoce, au déjeuner de madame, l'auteur se contentait d'appeler agréables et jugeait dignes tout au plus d'un salaire honnête, des services qui représentaient mille obstacles surmontés, des dangers sans nombre affrontés avec courage, une énergie trompée quelquefois, mais toujours puissante, les mers triomphalement parcourues, la nature conquise.

Et si l'on demande sur quoi se fondait la prééminence absolue accordée par Quesnay et ses disciples aux cultivateurs, le voici :

[1] Quesnay, *Dialogues sur le commerce et les travaux des artisans.* Collection des économistes, édit. Daire, chez Guillaumin.

[2] L'abbé Baudeau, *Explication du Tableau économique,* § 6, p. 846 de l'édition Daire.

« Pendant que l'artisan travaille, disaient-ils, que le philosophe médite, que le marchand fait voyager la richesse, que l'artiste s'occupe à charmer notre vie, ne faut-il pas qu'ils subsistent ? Et d'où leur viennent les moyens de subsistance, sinon de la terre? La terre nourrit donc ceux qui ne la cultivent pas, avec l'excédant laissé disponible par la nourriture de ceux qui la cultivent. Donc cet excédant, ce *produit net* sert à solder tous les travaux de l'industrie, du commerce, de l'intelligence. Le propriétaire, possesseur du *produit net*, voilà le vrai dispensateur des largesses de la nature, le distributeur des trésors de la terre, le suprême caissier de l'industrie. Et quant au créateur du *produit net* ou cultivateur, quel autre que lui a droit aux honneurs de la production? Sans doute, l'artisan ajoute une valeur à la matière qu'il façonne, mais qu'importe si, pendant son travail, il consomme une valeur égale? Seul, celui-là mérite le nom de *producteur* qui crée à la fois pour lui et pour les autres. Et tel est précisément le cultivateur, puisqu'il tire du sein de la terre sa subsistance d'abord, et, en outre, le *produit net*, c'est-à-dire le prix avec lequel se payent, la source à laquelle viennent puiser trafiquants, artistes, manufacturiers, médecins, hommes de lettres, avocats, savants, tous ceux enfin qui, n'étant pas cultivateurs, forment l'autre partie active de l'humanité. »

Ainsi, la doctrine de Quesnay, qu'on appela PHYSIOCRATIE, gouvernement de la nature, aboutissait à diviser la société en trois classes : la classe des *propriétaires*, subdivision de la *classe productive ;* la classe des cultivateurs ou *classe productive* proprement dite; et enfin, la *classe stérile*, comprenant l'ensemble des artisans, des marchands, des artistes.

Encore si les physiocrates avaient honoré du nom de producteur le malheureux qui se fatigue et qui meurt à creuser le sillon où l'épi mûrira ! Mais ils auraient craint d'outrager le cultivateur, qui paye, en élevant jusqu'à lui le pauvre paysan, qui est payé; et, à leurs yeux, la *classe productive* était caractérisée, même aux champs, non par le travail, mais par la dépense.

Notez bien ce point de départ : vous aurez à vous en souvenir lorsque, plus tard, après la séance du Jeu de paume, au bruit du canon tiré sur la Bastille, au sein des cris d'enthousiasme poussés vers le ciel par un peuple qui devait se croire affranchi, l'Assemblée constituante divisera la nation en citoyens actifs et citoyens inactifs, et confiera au hasard les intérêts de la pauvreté.

Combien, en revanche, était enviable, combien splendide la part faite au propriétaire par les physiocrates ! Placé au sommet de la classe productive, on le supposait investi de la plus haute des fonctions sociales; et, pour la remplir, il n'avait qu'à jouir de sa fortune. Seul assis au festin, son rôle était de consommer tranquillement ses revenus, tandis que rangés autour de la table, les artisans et autres membres de la classe stérile viendraient offrir au maître, en échange de ses restes, les fruits de leur industrie et de leur talent.

Et cependant, il arriva que, par une préoccupation étrange, les propriétaires furent saisis d'effroi. Quesnay, on l'a vu, avait demandé que tous les impôts fussent remplacés par un impôt territorial unique. Les propriétaires n'aperçurent que ce côté d'une théorie qui enflait démesurément leur importance, leur faisait une oisiveté pompeuse, et tendait à mettre à la place de l'ancienne aristocratie militaire une aristocratie rustique. Il leur échappa que ce surcroît d'impôt dont on semblait menacer leurs revenus, Quesnay entendait bien le faire payer indirectement à l'industrie par le haut prix des denrées. Ils poussèrent donc tous un même cri d'alarme; et l'opulent Voltaire écrivit contre les physiocrates son conte de l'*Homme aux quarante écus*.

D'autre part, l'émotion fut générale, et parmi les financiers tels que Forbonnais, et parmi les partisans de l'égalité tels que Jean-Jacques Rousseau ou Mably. Né dans une république sans territoire et qu'avait enrichie la fabrication des montres, Necker se disposa par l'étude au combat ; et les physiocrates eurent à compter avec cet abbé italien, avec ce Galiani, dont le rire était

presque aussi redoutable que celui de Voltaire. La lice venait de s'ouvrir : on s'y précipita en foule. Les uns y entraient, conduits par le bel esprit; les autres, par un secret besoin d'agitation; quelques-uns, par une crainte passionnée des résultats. Car, au fond, il s'agissait de savoir si, l'ancienne aristocratie une fois par terre, on se résignerait à en subir une nouvelle; si, en acceptant la division de la société en *classe productive* et *classe stérile*, on laisserait s'introduire dans le langage des formes contraires au grand dogme de la solidarité humaine; si, grâce à l'apothéose tout à fait imprévue et bizarre du PRODUIT NET, on souffrirait que l'opulence oisive s'intallât à la place d'honneur dans le gouvernement des sociétés. Aussi l'attaque fut-elle vive et pressante.

« D'où vous vient, criait-on aux physiocrates, cette hardiesse d'insulter par des distinctions arbitraires à la majesté de l'intelligence et à la fécondité de l'industrie? Non, la richesse n'est pas seulement dans la matière, elle est dans la matière appropriée aux besoins de l'homme, à ses jouissances, et marquée à son empreinte. Le blé, pour nous, serait-il une richesse si l'industrie humaine n'en devait faire du pain? Le mariage de la nature et de l'homme, l'union de la matière et du travail, voilà ce qui crée la richesse. Vous avouez que les travaux des manufactures, du négoce, de l'intelligence, sont d'une grande utilité; il ne vous déplaît pas qu'on les encourage, qu'on les honore, et même, au besoin, qu'on les admire... Et pourtant, quiconque ne *dépense* pas en vue de l'exploitation directe du sol est rejeté par vous dans la *classe stérile!* Ou votre doctrine ne roule que sur de vaines subtilités de langage, sur des jeux de mots; ou elle a une signification sérieuse, et, dans ce cas, elle est évidemment fausse. Quoi! celui-là était de la classe productive qui fit tirer de la carrière le bloc de marbre destiné au ciseau de Phidias, et Phidias était de la classe stérile! Voici un champ sur lequel la charrue passe pour le féconder : et le propriétaire, qui n'a pas fait le champ, méritera mieux le nom de

producteur que le charron, qui a fait la charrue! Mettons les producteurs d'un côté, dites-vous, et les façonneurs de l'autre. Eh! ne voyez-vous pas qu'en réalité le travail agricole est tout simplement une façon donnée à la terre? L'agriculture, c'est la manufacture du sol, comme la pêche est la manufacture des mers. Que si vous voulez allez au fond des choses, il n'y a que des façonneurs ici-bas : le vrai producteur c'est Dieu. »

Mais les physiocrates jouissaient à la cour d'un crédit qui les animait à la lutte. Madame de Pompadour entourait leur maître de sa puissante amitié, et Louis XV les protégeait de son insouciance. Lorsque, à la fin de 1758, Quesnay publia son *Tableau économique*, c'était le roi qui, de ses mains, avait tiré les premières épreuves [1]. Bientôt Quesnay eut à son service des plumes ardentes et dévouées. Coup sur coup, et sans parler du marquis de Mirabeau, auquel nous réservons une place à part, Mercier de la Rivière publia l'*Ordre naturel des sociétés politiques*, et Dupont de Nemours la *Physiocratie*, que devait suivre, à quelques années d'intervalle, le traité de l'*Intérêt social*, par Letrosne : ouvrages pesants et ténébreux qui auraient médiocrement servi la doctrine, si elle ne s'était échappée du fond des livres pour se répandre en feuilles volantes. Quesnay avait été des premiers à saluer dans l'opinion la souveraine des temps modernes. Un jour, un homme en place ayant dit devant lui : *C'est par la hallebarde qu'on mène un royaume.* — *Et qui mène la hallebarde?* répartit le philosophe [2]. Les physiocrates voulurent donc avoir des journaux, et ils en eurent.

Cependant, une autre école s'était formée. Aussi passionné pour le négoce que le médecin de madame de Pompadour l'était pour l'agriculture, M. de Gournay, intendant du commerce, avait observé un à un tous les phénomènes engendrés par le vieux système des prohi-

[1] Dupont de Nemours, *Notice sur les Economistes*, imprimée en tête de l'*Éloge de Gournay*, par Turgot. Edit. Guillaumin.

[2] Eugène Daire, *Notice sur la vie et les travaux de Quesnay*, p. 16, collection des Physiocrates.

bitions, des douanes, des priviléges, des maîtrises. Il avait vu le fabricant aux prises avec le texte des ordonnances, le négociant en guerre avec le fisc, l'ouvrier sous le joug des corporations. Que de lois, de statuts, de règlements ne fallait-il pas connaître ou consulter, avant de fabriquer une simple pièce d'étoffe! Si elle n'était pas coupée régulièrement de trois aunes en trois aunes, si elle n'avait pas la longueur et la largeur déterminées, si elle dépassait le nombre de fils voulus, c'étaient aussitôt des amendes, des procès... Et quels procès que ceux où un fabricant qui ne savait pas lire était jugé par un inspecteur qui ne savait pas fabriquer [1]! Depuis longtemps les peuples commerçants par excellence, l'Angleterre, la Hollande, avaient secoué ces entraves regardées par eux comme les derniers restes de la barbarie; et Gournay qui, tantôt voyageur pour son instruction, tantôt négociant pour son profit, avait pu contempler s'agitant sous ses yeux, de Cadix à Hambourg, le plus grand commerce de l'univers, Gournay avait puisé dans sa longue expérience la haine du principe d'autorité en matière d'économie politique. Il fallait une formule à cet empire de l'individualisme qui allait être inauguré; Gournay la trouva: LAISSEZ FAIRE, LAISSEZ PASSER.

Ce qui devait naturellement séparer l'école de Gournay de celle des physiocrates, on le devine. Comment des penseurs qui professaient le culte de l'industrie et du commerce auraient-ils consenti à reconnaître la prééminence du laboureur? Aussi eut-on, sur ce point, quelque peine à s'entendre. Mais les deux écoles avaient une tendance commune : l'individualisme ; et elles eurent une commune devise : LAISSEZ FAIRE, LAISSEZ PASSER.

Et en effet, dans sa fameuse théorie du *produit net*, le chef des physiocrates n'avait pas manqué de conclure à la liberté absolue du propriétaire. Il voulait que, chargé de tout l'impôt, le propriétaire pût hausser

[1] *Éloge de Gournay,* par Turgot, t. I des Œuvres, p. 268.

selon son caprice le prix de sa denrée, emmagasiner, au lieu de vendre, porter ses grains à l'étranger [1], user enfin et abuser, sans aucun correctif à sa liberté, sans aucune limite, si ce n'est la liberté des autres propriétaires, c'est-à-dire la CONCURRENCE.

Ainsi, deux hommes, partis de deux points différents, celui-ci élevé dans une ferme, celui-là dans un comptoir, après avoir cheminé séparément dans le domaine de la réflexion, en étaient venus à se rencontrer tout à coup à un certain poteau de la route, où était écrit le mot *liberté*. Ce mot, il s'agissait de le bien comprendre. Et que de malheurs épargnés au peuple si on l'avait défini par la fraternité, sans laquelle le faible ne devient libre que dans l'abandon. Mais le principe d'autorité avait tellement fatigué le monde que les penseurs aboutissaient presque tous à la victoire du principe opposé, à l'affranchissement pur et simple de l'individu. Propriétaire ou commerçant, riche ou pauvre, l'homme allait être livré à lui-même. Il était censé connaître son intérêt mieux que personne; et à cet orgueil, à cette passion de l'intérêt privé l'on ouvrit l'espace. Plus de surveillants, plus de gardiens, plus de barrières, dut-on ajouter : plus de tutelle ! L'individu était son maître : LAISSEZ FAIRE, LAISSEZ PASSER.

Les deux écoles n'en firent donc qu'une, et prenant le même nom, celui d'*Economistes*, elles marchèrent, sous des drapeaux amis [2], au double triomphe de la bourgeoisie par l'agriculture et le commerce.

Or, un homme, au XVIIIe siécle, résume les économistes, c'est Turgot; et un livre résume leurs doctrines, c'est le traité de Turgot sur la *Formation et la Distribution des richesses*.

Vainement cherchait-on dans ce traité quelques-uns de ces aperçus neufs, de ces traits inattendus par où se révèlent les conquêtes d'un puissant esprit. Disciple respectueux de Quesnay, si Turgot fut lui-même,

[1] *Maximes générales.* « ... Qu'on n'empêche point le commerce extérieur des denrées du cru. »

[2] Voy. la *Notice sur les Economistes*, de Dupont de Nemours.

comme nous l'avons dit, honoré du titre de maître, il le dut uniquement à l'estime que son caractère inspirait et à la dignité de sa vie. Mais l'importance historique de ses écrits est justement dans la fidélité avec laquelle ils reproduisent l'ensemble des tendances, des idées, des sophismes de toute une école, et de l'école qui enfanta, sous le rapport économique, la Révolution de 89,

Le traité de la *Formation et Distribution des richesses* ne fait que reprendre, sur la division de la société en trois classes, sur la prééminence de l'agriculture, sur la nature et l'origine du *produit net*, les diverses propositions que nous avons déjà passées en revue; nous nous bornerons donc à demander au livre de Turgot si la théorie des économistes apportait aux hommes du peuple leur charte d'affranchissement.

Ecoutez : « Le simple ouvrier, qui n'a que ses bras « et son industrie, n'a rien qu'autant qu'il parvient à « vendre à d'autres sa peine. Il la vend plus ou moins « cher; mais ce prix, plus ou moins haut, ne dépend « pas de lui seul : il résulte de l'accord qu'il fait avec « celui qui paye son travail. Celui-ci le paye le moins « cher qu'il peut; comme il a le choix entre un grand « nombre d'ouvriers, il préfère celui qui travaille au « meilleur marché. Les ouvriers sont donc obligés de « baisser le prix à l'envi les uns des autres. *En tout* « *genre de travail, il* DOIT *arriver et il arrive que le sa-* « *laire de l'ouvrier se borne à ce qui lui est nécessaire pour* « *lui procurer sa substance* [1]. »

Voilà le phénomène décrit avec beaucoup d'exactitude. C'est ainsi en effet que les choses se passent sous l'empire de l'individualisme; dans une société où chacun rapporte tout à soi; dans cette lice où, poussés par la concurrence, les malheureux prolétaires sont forcés de se disputer le travail ainsi qu'une proie, au risque de s'entre-détruire. Mais n'y a-t-il pas en tout ceci désordre, injustice et violence? Quand le fort est d'un côté, le faible de l'autre, la liberté du fort n'est-elle pas

[1] *Réflexions sur la formation et la distribution des richesses*, § 6.

l'immolation du faible? Questions profondes, et que Turgot n'a garde de s'adresser! Le principe auquel on a trouvé, de nos jours, cette lâche et cruelle formule : *chacun pour soi*, *chacun chez soi*, Turgot a eu le malheur de l'adopter, et, le principe une fois admis, si les conséquences sont funestes, qu'y faire? *Cela doit arriver.* Oui, sans doute, il *doit arriver* que l'ouvrier soit réduit au strict nécessaire, quand on a pris pour point de départ le droit individuel; mais en serait-il de même dans un régime de fraternelle association?

Turgot prouve excellemment que le travail des esclaves produit peu parce que l'esclave n'a pas un intérêt suffisant au succès de l'œuvre [1]; et cette considération, il l'oublie quand il s'agit du labeur de l'ouvrier libre, libre en droit, mais esclave de la misère. Qu'il y ait une flagrante et injuste inégalité dans la répartition des peines et des récompenses, sous l'aveugle dictature du laissez-faire, Turgot ne s'en émeut pas; il ne voit là qu'un résultat naturel du cours des choses; il décrit et semble craindre de juger.

Rien de plus vif et de mieux senti que la manière dont Turgot énumère et fait valoir les services du capital dans l'industrie [2]; mais, comme toute l'école qu'il représente, Turgot établit entre le capital et le capitaliste une confusion entièrement arbitraire et fausse, pour arriver à cette conclusion que la nécessité de l'un entraîne la légitime souveraineté de l'autre. D'ailleurs, si le capital est indispensable, le travail l'est-il moins? Si le capital exprime la richesse d'hier, n'est-ce pas le travail qui en tirera celle de demain? Et quand on vous dit que le salaire du travailleur doit seulement représenter ce qui empêche de mourir..., est-ce qu'à défaut de votre raison, votre cœur n'a rien à répondre? Singuliers et tristes entraînements de la logique dans un système erroné ou incomplet! Turgot, homme de bien, fut conduit par son principe jusqu'à la théorie de l'usure.

[1] *Réflexions sur la formation et la distribution des richesses*, § 23.
[2] *Ibid.*, § 61.

On concevrait de reste qu'il eût proclamé le droit du prêteur, en le faisant dériver de l'utilité sociale; mais non, ce droit paraissait à Turgot si absolu, si indépendant de toute idée de bien public et de devoir fraternel, qu'il ne voulait même pas qu'on donnât pour motif au prêt à intérêt le service rendu à l'emprunteur [1]. Non; pour que le prêteur eût droit d'élever à son gré le niveau de ses exigences, « il *suffisait* que son argent fût à lui. »

Combien étaient plus nobles, plus dignes d'un génie élevé, ces belles paroles de Law : « L'argent n'est à vous que par le titre qui vous donne le droit de l'appeler et de le faire passer par vos mains, pour satisfaire à vos besoins et à vos désirs : hors ce cas, l'usage en appartient à vos concitoyens, et vous ne pouvez les en frustrer sans commettre une injustice et un crime d'État. »

Qu'on rapproche les deux doctrines, et qu'on décide !

Il faut tout dire : Turgot proclama, il proclama en termes magnifiques *le droit de travailler*. Ce sera, dans l'avenir, un de ses titres d'honneur. Avant la chute définitive d'un régime où l'on avait osé faire du travail un privilége *domanial* et *royal*, c'était beaucoup que de mettre le travail au nombre des propriétés imprescriptibles.

Ne vous y trompez pas, toutefois : Turgot n'alla jamais jusqu'à reconnaître *le droit au travail*. Il voulait bien qu'on laissât les pauvres libres de développer leurs facultés, mais il n'admettait pas que la société leur dût les moyens d'y parvenir. Il entendait bien qu'on supprimât les obstacles qui peuvent naître de l'action de l'autorité, mais il n'imposait pas à l'État l'obligation

[1] Voici ses propres termes : « Le profit qu'on peut se procurer avec de l'argent est sans doute un des motifs les plus fréquents qui déterminent l'emprunteur à emprunter moyennant un intérêt; c'est une des sources de la facilité qu'il trouve à payer cet intérêt; mais ce n'est point du tout ce qui donne droit au prêteur de l'exiger: il suffit pour cela que son argent soit à lui, et ce droit est inséparable de la propriété. »

Et un peu plus haut : « Puisque l'argent est à lui, il est libre de le garder; rien ne lui fait un devoir de le prêter; si donc il le prête, il peut mettre à son prêt telle condition qu'il veut. » § 74.

de servir de tuteur aux pauvres, aux faibles, aux ignorants. En un mot, c'était *le droit de travailler* et non *le droit à travailler* qu'il admettait; distinction capitale et dont on n'a point assez jusqu'ici creusé la profondeur!

Que servait de crier au prolétaire : « Tu as le droit de travailler, » quand il avait à répondre : « Comment voulez-vous que je profite de ce droit? Je ne puis semer la terre pour mon compte : en naissant, je la trouve occupée. Je ne puis me livrer ni à la chasse ni à la pêche : c'est un privilége de propriétaire. Je ne puis cueillir les fruits que la main de Dieu fit mûrir sur le passage des hommes : ils ont été *appropriés* comme le sol. Je ne puis couper le bois, extraire le fer, instruments nécessaires de mon activité : grâce à des conventions auxquelles on ne m'appela point, ces richesses, que la nature semblait avoir créées pour tous, sont devenues le partage et le patrimoine de quelques-uns. Je ne saurais donc travailler sans subir les conditions que vont me faire les détenteurs des instruments de travail. Si, en vertu de ce que vous nommez la liberté des contrats, ces conditions sont dures à l'excès; si l'on exige que je vende mon corps et mon âme; si rien ne me protége contre le malheur de ma situation; ou même si, n'ayant pas besoin de moi, les distributeurs du travail me repoussent... que vais-je devenir? Me restera-t-il la force d'applaudir à la chute des tyrannies à face humaine, quand je me serai débattu en vain contre la tyrannie des choses? Me croirai-je vraiment libre, lorsque viendra pour moi l'esclavage de la faim? Le droit de travailler me paraitra-t-il un don bien précieux, lorsqu'il me faudra mourir d'impuissance et de désespoir au sein de mon droit? »

Le droit, considéré d'une manière abstraite, n'était donc qu'un mirage propre à entretenir le peuple dans le tourment d'un espoir toujours trompé. Tel que le définissaient les économistes du XVIIIe siècle, tel que le comprenait et le proclama Turgot, le droit ne devait servir qu'à masquer ce que l'inauguration de l'indivi-

dualisme avait d'injuste et l'abandon du pauvre de barbare.

Ce fut, pourtant, cette définition de la liberté qu'allaient adopter les révolutionnaires de 89; mais, pour la changer, pour en donner une meilleure, d'autres révolutionnaires devaient se lever, et à ceux-ci nous entendrons dire : « La liberté consiste non dans le Droit mais dans le Pouvoir accordé à l'homme d'exercer, de développer ses facultés, sous l'empire de la justice et la sauvegarde de la loi. »

On vient de voir combien était fausse et dangereuse la doctrine des économistes du XVIIIe siècle. Ne nous hâtons pas, cependant, de les condamner. Ils adoptèrent avec une passion aveugle le principe d'individualisme parce que le principe contraire, celui d'autorité, avait fait d'une réaction violente la nécessité de l'époque. Quand une baguette a été courbée dans un sens, on ne la redresse qu'en la courbant encore, et dans le sens contraire : telle est la loi des révolutions. Sachons la respecter en gémissant; sachons tenir compte, même à ceux qui se sont trompés, du bienfait de leurs erreurs, si elles ont contribué à en détruire de plus graves et de plus funestes. Mais à ceux-là seulement notre admiration, qui, devançant leur époque, ont eu la gloire de pressentir l'aurore et le courage d'en saluer la venue. Car enfin, élever une voix indépendante et fière, quand on a contre soi le mugissement public; s'attaquer à la puissance, qui vous calomniera, au profit d'une foule qui ne vous comprend point ou qui vous ignore; être à soi-même son encouragement, sa force, son espérance; d'une âme indomptable et dans une sainte avidité de justice, aller vers le but sans regarder si l'on est suivi, puis, arrivé sur des hauteurs dont on n'a fait qu'indiquer la route à son siècle attardé, achever de vivre dans l'amère solitude de son intelligence et de son cœur, ah! voilà ce qui est digne d'un éternel hommage, et c'est pour ceux qui furent capables d'un tel effort que doit fumer l'encens de l'histoire.

Nous avons exposé les doctrines de Turgot : ses actes

furent d'un citoyen vertueux et d'un administrateur dévoué. Intendant de la province du Limousin dans le temps même où il composait son livre, il se fit aimer, il se fit bénir. Ses revenus, employés noblement, soulagèrent les pauvres. Il ouvrit des routes de communication. Il apprit au peuple le bienfaisant usage des pommes de terre [1]. Il supprima la corvée dans son intendance [2]. Mais, chose qui ne saurait être trop rémarquée! Turgot ne put accomplir tout le bien auquel le poussaient les inspirations de son âme, qu'en tenant une conduite contraire souvent à ses écrits. « Il combattit l'égoïsme, dit un de ses plus ardents panégyristes [3], il le combattit fortement, et même par des mesures coercitives. » N'était-ce pas aller au delà des principes sur lesquels il avait fait reposer le droit du prêteur? Il organisa des ateliers de charité : n'était-ce pas entrer dans le système de l'intervention de l'État en matière d'industrie? Il écrivit en tête d'une instruction adressée aux bureaux de charité ces touchantes, ces admirables paroles : *Le soulagement des hommes qui souffrent est le devoir de tous et l'affaire de tous:* n'était-ce pas condamner cette théorie de la concurrence qui fait du sort des pauvres l'affaire du hasard? Turgot ne fut donc pas toujours conséquent à ses principes : ne le lui reprochez pas; c'est sa gloire.

On peut juger maintenant des efforts qui furent tentés, au XVIIIe siècle, en faveur du droit individuel; mais le droit social n'y manqua point de défenseurs, bien qu'en désaccord avec le mouvement général des esprits.

Dès 1755, Morelly avait posé, dans un livre intitulé *Code de la Nature*, les bases d'un nouveau système social. Il importe d'en faire connaître ici les points principaux :

[1] Nougaret, t. V, p. 75, *Règne de Louis XVI.*

[2] Et Montyon ajoute qu'il y procéda d'une manière irrégulière, ayant employé au rachat de la corvée des fonds destinés à des décharges d'impositions en faveur des contribuables qui avaient éprouvé des pertes dans leurs récoltes, *Particularités sur les ministres des finances*, p. 181.

[3] Eugène Daire, *Notice historique sur Turgot*, p. XLIV. Édit. Guillaumin.

« Maintenir l'unité indivisible du fonds et de la demeure commune ;

« Établir l'usage commun des instruments de travail et des productions ;

« Rendre l'éducation également accessible à tous ;

« Distribuer les travaux selon les forces, les produits selon les besoins ;

« Conserver autour de la cité un terrain suffisant pour nourrir les familles qui l'habitent ;

« Réunir mille personnes au moins, afin que, chacun travaillant selon ses forces et ses facultés, consommant selon ses besoins et ses goûts, il s'établisse sur un nombre suffisant d'individus une moyenne de consommation qui ne dépasse pas les ressources communes, et une résultante de travail qui les rende toujours assez abondantes ;

« N'accorder d'autre privilége au talent que celui de diriger les travaux dans l'intérêt commun, et ne pas tenir compte, dans la répartition, de la capacité, mais seulement des besoins, qui préexistent à toute capacité et lui survivent ;

« Ne pas admettre les récompenses pécuniaires : 1° parce que le capital est un instrument de travail qui doit rester entièrement disponible aux mains de l'administration ; 2° parce que toute rétribution en argent est ou inutile ou nuisible : inutile, dans le cas où le travail, librement choisi, rendrait la variété et l'abondance des produits plus étendues que nos besoins ; nuisible, dans le cas où la vocation et le goût ne feraient pas remplir toutes les fonctions utiles ; car ce serait donner aux individus un moyen de ne pas payer la dette de travail et de s'exempter des devoirs de la société sans renoncer aux droits qu'elle assure [1]. »

Utopie ! va-t-on s'écrier. Rêve d'un penseur qui sans doute méditait à l'écart ! Morelly, en effet, paraît avoir fort peu mêlé sa vie à l'histoire de son temps, soit crainte

[1] Nous empruntons textuellement cette courte et substantielle analyse du système de Morelly à son ingénieux et savant éditeur, M. Villegardelle. Voyez le *Code de la nature*, p. 14. Edit. de 1841.

des persécutions, soit dédain philosophique. Mais ce qui est remarquable, c'est que son utopie fut aussi celle d'un homme qui, ayant traversé les affaires publiques, y avait déployé une rare habileté. Secrétaire du cardinal de Tencin, lorsque Tencin était ministre, Mably avait passé plusieurs années à faire le travail dont un autre recueillait les profits; il avait étudié les dépêches de tous les cabinets de l'Europe, conduit des négociations importantes, et acquis par une laborieuse expérience la pratique du pouvoir, pour lequel il semblait né. Comment, après avoir ainsi manié les hommes et les choses, en vint-il à embrasser le culte d'un ordre social si différent de celui où il avait été applaudi, où il avait brillé, et dont il savait mieux que personne qu'on n'ébranlerait pas facilement les bases? Mably était doué d'une intelligence assez puissante pour secouer le joug des idées reçues aveuglément et caressées depuis l'enfance; Mably avait un grand cœur : voilà l'explication. Aussi le trouverez-vous, si vous interrogez les souvenirs de sa vie, fier avec mesure, brusque par honnêteté, méprisant les distinctions vaines, se défiant du poison des richesses, tantôt répondant aux avances d'un haut personnage : « Je le verrai quand il ne sera plus en place, » tantôt refusant un fauteuil à l'Académie pour n'avoir point à prononcer un éloge menteur, arrivant enfin sans fortune mais sans reproche à un âge avancé, et, même alors, économisant sur un revenu de trois mille livres de quoi secourir les indigents et grossir le petit héritage que sa reconnaissance destinait à un vieux domestique.

Mably pensait donc, d'accord en cela avec la raison de Morelly et le sentiment de Jean-Jacques, que les hommes sont *inégaux* en facultés et en besoins, mais *égaux* en droits; il pensait que, chacun d'eux ayant reçu de Dieu la loi d'être utile et de vivre, tous ils ont un droit *égal* à développer leurs facultés et à jouir des conditions de l'existence. La justice, il la faisait consister à exiger davantage de qui peut davantage, et à donner plus à qui la nature imposa plus de besoins. Si

ma force est double, je dois porter un double fardeau. Si je retiens comme superflu ce qui est nécessaire à mon voisin pour qu'il exerce son droit de vivre, non-seulement je substitue à l'idée de société l'idée de guerre, mais je m'oppose à l'accomplissement de la loi divine, et je suis impie [1].

Comme application de ces principes, et conformément au système de Morelly son devancier, Mably proposait à la société la famille pour modèle, la famille où la répartition des charges se fait selon les forces et celle des fruits selon les besoins, la famille où il y a commandement désintéressé de la part du père, obéissance volontaire de la part des enfants, surcroît de sollicitude et de dépenses pour l'être infirme et malade.

Quant à la famille elle-même, il va sans dire que, dans ce système, elle était religieusement maintenue. Le mariage, dans le code de Morelly, n'est à la vérité ni une affaire de convenance sociale ni un marché d'argent; c'est une sainte et inviolable union de deux âmes l'une vers l'autre attirées. Toutefois, le divorce est permis, mais après dix années de mariage seulement, et moyennant certaines formalités tout à fait analogues à celles qui, depuis, ont été prescrites par le code civil [2]. Si les enfants reçoivent une éducation commune, c'est à l'âge où il devient nécessaire de les former aux devoirs de la société. Jusque-là, qu'on les laisse grandir sous l'aile des parents : est-il rien de comparable à ce que sait, devine et peut apprendre l'amour d'une mère? « Les mères, dit Morelly, allaiteront elles-mêmes leurs enfants [3], » et il n'admet qu'un motif pour les dispenser de ce devoir : l'impossibilité absolue et prouvée de le remplir.

Morelly et Mably étaient, d'ailleurs, convaincus que, loin de rendre la hiérarchie impossible, leur système de fraternel accord était le seul moyen de l'asseoir sur des

[1] Voy. en entier le chapitre II du *Traité de la législation ou principes de lois*. Œuvres complètes de l'abbé de Mably, t. IX. 1792.

[2] Morelly, *Code de la nature*, p. 167 et suiv.

[3] *Ibid.*, p. 169.

fondements solides, inattaquables [1]. Quel intérêt la médiocrité aurait-elle à briguer les premiers emplois, lorsque le commandement aurait cessé d'être une source de priviléges et, sans rapporter plus de profit, imposerait de plus grands devoirs? Nul doute que chacun ne tendît à se classer lui-même d'après sa vocation particulière et ses aptitudes, là où toutes les fonctions seraient tenues pour également honorables et pesées dans la même balance.

Il n'y avait pas à craindre que la paresse s'installât au sein d'une association privée des stimulants de l'égoïsme. Morelly et Mably niaient résolûment que la paresse fût un vice naturel à l'homme. La paresse, disait Morelly, vient uniquement « des distinctions qui, jetant les uns dans l'oisiveté et la mollesse, ont inspiré aux autres du dégoût et de l'aversion pour des devoirs forcés... Il est si vrai que l'homme est une créature faite pour agir, et pour agir utilement, que nous voyons cette espèce d'hommes, que l'on nomme riches et puissants, chercher le tumulte fatigant des plaisirs pour se délivrer d'une oisiveté importune [2]. » Que ne faisait-on du travail un plaisir en le dégageant du caractère odieux que lui impriment l'excès, l'interdiction du choix et la contrainte? On redoutait la paresse! Eh bien, qu'on lui donnât le nom qu'elle mérite en effet dans toute association libre; qu'on appelât le paresseux un voleur. Le point d'honneur, si efficace sur un champ de bataille, était-il impossible à introduire dans un atelier? On avait amené les hommes à sacrifier à l'honneur le plus cher des biens, la vie : ne les pouvait-on amener à sacrifier à l'honneur quelques heures d'un lâche repos? Et la paresse ne serait-elle pas bannie de la société, le jour où reculer devant le travail serait devenu aussi honteux que reculer devant l'ennemi? A Mercier de la Rivière, à Turgot, à l'école entière des économistes qui donnaient l'âpreté du gain

[1] *De la législation ou principes des lois*, Œuvres complètes de Mably, t. IX, chap II.
[2] *Code de la nature*, p. 79.

pour l'unique aiguillon de l'activité humaine, Mably opposait le souvenir de l'établissement fondé au Paraguay par les jésuites [1]. Il aurait pu citer encore l'exemple des *Frères Moraves* dont le nombre s'était élevé, sous la direction de Hutter, jusqu'au chiffre de soixante et dix mille, et qui, de l'aveu des historiens détracteurs de l'anabaptisme, avaient formé la plus active, la plus féconde famille de travailleurs qui ait jamais paru dans le monde [2].

Tandis que, perdus dans une foule qui se précipitait vers l'individualisme, quelques hommes courageux et convaincus reprenaient ainsi l'impérissable tradition conservée, à travers les siècles, par la philosophie platonicienne, par le christianisme, et par les albigeois, les vaudois, les hussites, les anabaptistes, la doctrine qui allait devenir dominante rencontrait dans les défenseurs du despotisme pur d'habiles et fougueux adversaires. L'école économiste que Morelly et Mably attaquaient au nom de la fraternité, Linguet l'attaqua au nom d'un système dont le dernier mot eût été l'esclavage oriental. Rien de plus odieux que l'idéal politique de Linguet; rien de mieux conduit que sa guerre aux économistes. On en jugera par le passage suivant. « L'esclave était nourri lorsqu'il ne travaillait pas. Mais le manouvrier libre, qui est souvent mal payé lorsqu'il travaille, que devient-il lorsqu'il ne travaille pas? Qui est-ce qui s'inquiète de son sort? A qui en coûte-t-il quelque chose quand il vient à périr de langueur et de misère? Qui est-ce qui est par conséquent intéressé à l'empêcher de périr?... L'esclave était précieux à son maître, en raison de l'argent qu'il lui avait coûté. Mais le manouvrier ne coûte rien au riche voluptueux qui l'occupe. Du temps de la servitude, le sang des hommes avait quelque prix; ils valaient du moins la somme qu'on les vendait au marché. Depuis qu'on ne les vend plus, ils n'ont réellement aucune va-

[1] *Doutes proposés aux philosophes économistes sur l'ordre naturel et essentiel des sociétés.* Œuvres complètes de Mably, t. II, lettre 1re.

[2] Voy. l'*Histoire des anabaptistes*, par Catrou, liv. IV, p. 130. Paris, 1706.

leur intrinsèque. Dans une armée, on estime bien moins un pionnier qu'un cheval de caisson, parce que le cheval est fort cher et qu'on a le pionnier pour rien. La suppression de l'esclavage a fait passer ce calcul de la guerre dans la vie commune, et, depuis cette époque, il n'y a point de bourgeois à son aise qui ne suppute en ce genre comme font les héros [1]. »

Mais il était encore trop tôt pour la fraternité, et il était déjà trop tard pour le despotisme. Vainement les idées socialistes du XVIIIe siècle furent-elles servies par Jean-Jacques Rousseau dans son *Contrat social*, par Helvétius lui-même dans certains passages de son *Traité de l'homme*, par Diderot dans quelques-unes de ses bonnes inspirations. L'individualisme envahissait irrésistiblement la société. Mably le sentait bien lui-même, et mainte page de ses écrits [2] prouve qu'il ne se faisait aucune illusion sur la puissance des idées par lui combattues.

Comment s'y tromper, en effet? Des philosophes célèbres, des littérateurs applaudis, de graves magistrats, la plupart des habitués de l'*Encyclopédie*, des ministres, des prélats, tels avaient été les premiers économistes. On distinguait parmi eux, et à côté de Turgot, de Mercier de la Rivière, de Dupont de Nemours, de Letrosne, le cardinal de Boisgelin, M. de Malesherbes, M. de Cicé, archevêque de Bordeaux, les deux Trudaine, l'ancien ministre d'Invau, l'illustre chimiste Lavoisier, l'abbé Raynal, de Saint-Péravy, et, tirailleurs infatigables de cette nouvelle armée, l'ardent journaliste Baudeau, l'abbé Morellet, l'abbé Roubaud enfin, celui à qui Voltaire écrivait : « J'ai pour vous une estime aussi illimitée que doit l'être, selon vous, la liberté illimitée du commerce [3]. » Car Voltaire, qui avait besoin d'appuis, ne tarda pas à demander grâce, par d'ingénieuses flatteries, pour les attaques de l'*Homme aux quarante écus*. D'autant que, mieux com-

[1] Linguet, *Théorie des lois civiles*, liv. V, chap. XXX.
[2] Voy. notamment le chapitre IV de la *Législation*, liv. I.
[3] *Correspondance de Voltaire*, t. XXII.

prise, la doctrine des économistes n'avait rien dont pût s'alarmer le seigneur de Ferney, lui qui disait, après Turgot : « Le grand nombre doit vivre de sa peine [1]. »

N'oublions pas que l'école économiste était dirigée ou appuyée par des nobles, des grands seigneurs, des souverains même. Le marquis de Condorcet, le chevalier de Jaucourt, Turgot, issu d'une des plus anciennes familles de Normandie, le marquis de Mirabeau, voilà ceux qui poussaient à la chute définitive de la féodalité française, aux applaudissements du chancelier de Lithuanie, du grand-duc de Bade, de milord Lansdowne, de l'archiduc Léopold, de l'empereur Joseph II [2].

Comme il arrive dans les écoles naissantes, où l'on se dédommage par l'orgueil de n'avoir pas encore l'empire, ce qui n'était qu'une doctrine fort controversable fut appelé LA SCIENCE ; on ne salua plus que du nom de MAÎTRE le médecin de madame de Pompadour ; et les apôtre du *laissez-faire* donnèrent à leur polémique le ton d'une intolérance hautaine. Du reste, on les vit, dès le commencement, déployer une activité louable à déraciner les préjugés qui tenaient le travail captif, à démasquer les traitants, à glorifier l'agriculture, à défendre le peuple des villes exclu des jurandes ou rançonné par elles, et le peuple des campagnes qu'on écrasait d'impôts, qu'on poussait à coups de bâton, sans paye, sans pain, à la corvée des chemins publics. Livres, brochures, pamphlets, feuilles périodiques, tout fut employé par la secte pour gagner définitivement cette puissance souveraine et déjà grondante : l'opinion. Une même année (1765) vit paraître le *Journal d'agriculture*, qui eut pour rédacteurs Dupont de Nemours et l'abbé Roubaud, et les *Ephémérides du citoyen*, qui, à peine fondées contre les économistes, furent mises à leur service par l'abbé Baudeau, adversaire subitement converti [3]. Impatiente de se produire, la doctrine

[1] Voltaire, *Siècle de Louis XIV*.

[2] Notice de Dupont de Nemours servant de préambule à l'*Eloge de Gournay*. Œuvres de Turgot, tome II de la collection Guillaumin.

[3] *Notice sur l'abbé Baudeau*, par Eugène Daire, Collection Guillaumin.

prenait toutes les formes. Saint-Lambert lui prêtait le langage de la poésie dans *les Saisons ;* elle se glissait à la Comédie-Française dans le drame [1] d'*Albert Ier;* et il n'était pas jusqu'aux personnages des opéras-comiques de Favart [2] qui n'eussent charge de populariser les maximes du *Tableau économique.*

Mais un écrivain qui a survécu sous le nom d'*Ami des hommes*, c'était le titre de son premier ouvrage, le marquis de Mirabeau, père du fameux orateur, avait déjà répandu à profusion dans une suite de livres avidement recherchés et les idées de Quesnay et les siennes propres, bientôt rangées sous la discipline du maître. *Fils aîné de la doctrine*, comme il s'appelait lui-même [3], il en avait été le propagateur le plus turbulent ; à lui l'honneur de présider les assemblées des économistes. Il les recevait tous les mardis à sa table, et son caractère répondait parfaitement à son rôle. Passionné pour l'agriculture, patron du paysan, lui-même était un noble rustique, une espèce de gentilhomme du Danube, qui parlait avec attendrissement du pauvre peuple, quoique tout plein de l'orgueil de sa race. « Depuis cinq cents ans, disait-il, on a souffert des Mirabeau qui n'étaient point faits comme les autres ; » et, sans doute, pour se singulariser autant que ses ancêtres, il affectait d'être simple au milieu des habits brodés. Il fulminait contre les *conquêtes de l'écritoire*, lui si fier d'avoir composé cinquante volumes [4]. Humoriste paradoxal et spirituel, plutôt que d'écrire la langue de tout le monde, il gonflait son style d'hyperboles, de néologismes. Il y entassait avec tant de bizarrerie les idées et les phrases, qu'il aurait couvert de ridicule la science des économistes, si, d'autre part, ses ouvrages n'eussent été vivants, remplis quelquefois d'une originalité vraie, semés d'heureuses boutades et d'éclairs. Ses défauts mêmes

[1] Joué le 4 février 1775, à la Comédie française.
[2] *Les Moissonneurs,* donnés à la Comédie italienne.
[3] *Éloge de Quesnay,* par Mirabeau, *Éphémérides du citoyen,* 1775.
[4] Voy. sa lettre au bibliothécaire de Milan, dans les *Mémoires,* par Lucas Montigny.

profitèrent à la doctrine et la mirent en vogue, tant il y avait de relief dans ses livres confus où, remuant tout sans rien éclaircir, il soutenait tantôt les petits contre les grands, tantôt les grands contre les *brouillons;* accablait de ses mépris les courtisans qui demandent l'aumône en talons rouges; et ne vantait que la noblesse d'autrefois : celle qu'il nous montre buvant trop, dormant peu, jonant à la paume ou battant le fer dans les salles d'armes, à cheval de grand matin pour la chasse, et menant une vie dure, agreste et loyale [1].

Le marquis de Mirabeau eût été presque un homme de génie s'il y avait eu de l'ordre dans sa tête ; mais à la seconde génération, ce chaos se débrouilla, et il en sortit le plus grand orateur des temps modernes.

Amphitryon des économistes, le marquis de Mirabeau était bien véritablement leur aîné. Toutes leurs idées, il les avait, avant eux, agitées dans ses livres. Au temps même où Quesnay donnait à l'*Encyclopédie* ses célèbres articles *Grains* et *Fermiers*, Mirabeau avait publié son Traité de la population : *l'Ami des hommes* [2]; et déjà il y énonçait plusieurs principes chers aux économistes. Il vantait la liberté absolue du commerce des grains comme l'unique moyen de prévenir les disettes, et il résumait ainsi son opinion : « Pour maintenir l'abondance dans le royaume, que faut-il faire? Rien [3]. »

Dans la *Théorie de l'impôt*, dont les hardiesses déplurent fort à Voltaire, il avait dénoncé avec une verdeur sans égale les traitants, leurs mensonges, leurs rapines, leur tyrannie, les accusant d'avoir investi les villes, épuisé les campagnes, et appauvri à ce point une terre naturellement fertile qu'il n'y restait plus, pour ainsi parler, que des chercheurs de trésors après la dévastation du Pérou [4]. Reprenant l'aphorisme imprimé de la main même de Louis XV : *Impositions indirectes :*

[1] *Ami des hommes*, t. I, p. 141.
[2] L'ouvrage proprement dit ne se compose que de trois volumes. Il fut publié en 1756. Plus tard, on a compris sous le titre général d'*Ami des hommes* d'autres ouvrages de Mirabeau, étrangers au premier.
[3] *L'Ami des hommes*, t. III, Commerce étranger, p. 40.
[4] *Théorie de l'impôt.* Entretien V.

pauvres paysans; pauvres paysans : pauvre royaume, il le rendait sensible en disant : « L'impôt direct sur la glèbe est le plus utile à la glèbe, attendu que, ni plus ni moins, elle supporte tous les autres; mais la différence est grande de porter d'aplomb ou de côté [1]. »

Ce qui avait particulièrement exercé le bon sens du marquis en donnant prise à sa verve désordonnée et à sa mordante hyperbole, c'était la question des corvées. Campagnard, il savait mieux que personne combien la corvée était ruineuse : et pour le paysan traîné à trois lieues de sa demeure, condamné à des travaux qui ne rapportaient ni salaire ni nourriture; et pour le fermier qui voyait avec peine découcher ses chevaux par les intempéries du ciel; et pour l'Etat qui, en échange de chemins imparfaitement construits et qu'une colonie de taupes pouvait détruire en un an [2], venait enlever à l'agriculture des journées d'un prix inestimable.

Ainsi, même avant que Dupont de Nemours, Mercier de la Rivière, l'abbé Baudeau l'eussent mise en lumière, la théorie de Quesnay avait trouvé dans le marquis de Mirabeau un défenseur impétueux, incisif, sans clarté, sans méthode, mais non sans relief; et par lui fut ouverte cette série de travaux que devait couronner plus tard avec tant d'éclat, en les redressant et les complétant, le livre du célèbre Anglais Adam Smith.

Tel était donc le mouvement des esprits, lorsqu'un champ de bataille s'offrit tout à coup aux doctrines rivales.

« Vers l'an 1750, dit Voltaire [3], la nation rassasiée de vers, de tragédies, de comédies, d'opéras, de romans, d'histoire romanesques, de réflexions morales plus romanesques encore, et de disputes théologiques sur la grâce et sur les convulsions, se mit enfin à raisonner sur les blés. On oublia même les vignes pour ne parler que de froment et de seigle. On écrivit des choses utiles sur l'agriculture : tout le monde les lut,

[1] *Introduction au Mémoire sur les états provinciaux*, p. 72.
[2] *L'Ami des hommes*, t. I, p. 120.
[3] *Dictionnaire philosophique*, art. *Blé*.

excepté les laboureurs. On supposa, au sortir de l'Opéra-Comique, que la France avait prodigieusement de blé à vendre. Enfin, le cri de la nation obtint du gouvernement, en 1764, la liberté de l'exportation. » On exporta aussitôt; mais une année stérile étant survenue, des plaintes s'élèvent, le peuple s'émeut, le gouvernement se trouble, et la question de la liberté du commerce des grains agite, d'un bout de la France à l'autre, le monde des intelligences. Elle était grave en soi, cette question, puisqu'il y allait de la subsistance du peuple; mais ce qui ajoutait à l'intérêt de la querelle et lui donnait un véritable caractère de grandeur, c'est qu'elle mettait aux prises les deux écoles qui se disputaient l'empire de la société.

On remarquait, à cette époque, mêlé à la foule des économistes, quoiqu'il ne partageât point leurs principes, un Napolitain d'un rare talent et plein de pensées, homme d'esprit qui cachait un homme d'État, tête de Machiavel sur un corps de bouffon [1]. C'était un abbé, mais un abbé du XVIII[e] siècle, c'est-à-dire un prêtre philosophe, au propos leste, aux allures cyniques, ayant manié tous les livres, même le bréviaire, ayant tout approfondi et pouvant apporter dans chaque question les lumières d'une intelligence originale et forte. Il ne manquait ni les mercredis de madame Geoffrin, ni les jeudis du baron d'Holbach, ni les petits soupers où sa verve jaillissait en étincelles, quand elle n'éclatait pas en traits de génie. Accueilli avec une sorte de crainte dans le cercle des économistes, tantôt il les abordait par des objections imprévues et leur montrait quelque vérité fine à travers le scandale de ses paradoxes; tantôt, monté sur une table en bateleur [2] et tenant à la main sa perruque dont il faisait comme le pivot de ses plaisanteries, il s'étudiait à exciter l'hilarité de son auditoire. Mais un moment venait où les rires s'éteignaient tout à coup. On s'étonnait; on se sentait troublé. Car le

[1] *Mémoire de Marmontel*, t. II, p. 121.
[2] *Mémoire de Morellet*, t. I p. 131.

bouffon avait disparu, il ne restait plus que Machiavel; et, souvent, ceux qui n'étaient venus que pour applaudir à un moqueur charmant se retiraient marqués des griffes de l'aigle.

Voilà quel homme les économistes, dans la question des grains, allaient avoir pour adversaire. Ils avaient choisi comme point de départ le droit individuel : Galiani partit du droit social. Afin d'assurer au propriétaire de gros bénéfices en lui ouvrant un vaste marché, ils avaient vanté l'indifférence de l'État en matière de grains : Galiani les ramena vigoureusement aux vrais principes, en leur opposant la raison d'État associée aux plus chers intérêts du peuple.

Ce fut parmi eux un trouble inexprimable, lorsque dans ses *Dialogues sur le commerce des blés* [1], livre paradoxal, mais admirable de clarté et de force, de vivacité et de profondeur, Galiani s'écria : « Quelqu'un sait-il si la France a du superflu en blé? Est-on bien sûr qu'en allant offrir du blé à son ennemi on ne va pas en priver son frère? Et comment le saurait-on puisque, la France étant coupée de douanes intérieures, jamais les provinces abondantes n'ont encore pu secourir librement les provinces en détresse? Avant de permettre l'exportation, ne serait-il pas prudent de pourvoir à la libre circulation des grains dans l'intérieur du royaume? Quel sage économiste a pu demander qu'on laissât déborder le vase, avant de savoir s'il était rempli [2]? »

La théorie du droit individuel, qui de sa nature est absolu, avait amené les économistes à ne tenir aucun compte, dans la solution du problème, de la différence des climats, de la diversité des lieux ou des circonstances : Galiani, le long de son livre, promenait son interlocuteur par toute l'Europe; il le conduisait à Gênes, à Naples, à Rome, en Espagne, en Angleterre, en Hollande, et lui montrant ici des républiques sans territoire, là des peuples agriculteurs sans marine, il

[1] Ces *Dialogues* roulent sur l'édit de 1764.

[2] *Dialogues sur le commerce des blés*, p 135-138.

lui apprenait à consulter les lieux, les temps, les circonstances, la géographie de la question. « J'en conviens, disait-il ironiquement aux économistes, l'agriculture est partout l'unique source des richesses, même à Genève, qui n'a pour terres labourables que le pavé de ses rues ! Vous admirez la prospérité de la Hollande, où le commerce des grains jouit d'une liberté entière ; et vous ne prenez pas garde, imitateurs inconsidérés, que, dans un pays stérile, le blé, au lieu d'être le revenu de la nation, en est la première dépense ! Montés sur leurs vaisseaux qui vont chercher du blé aux extrémités du monde, s'il le faut, les Hollandais peuvent-ils craindre la famine ? Leur marine leur donne le marché de l'univers. Vous avez donc pris, en parlant de la Hollande, la dépense pour la recette et la recette pour la dépense ; légère méprise, en vérité [1] ! »

Mais, pouvait-on répondre du côté des économistes, il n'appartient qu'à un peuple d'esclaves d'abandonner à ses chefs le soin de sa subsistance. Si le moine trouve toujours ouvertes, à l'heure sonnante, les portes du réfectoire, c'est qu'il est soumis à un discipline austère. Si le soldat n'a point à se mettre en peine de sa nourriture, c'est qu'il est dans son rôle d'obéir. « Je te nourrirai, tu me serviras, » voilà le contrat de la servitude. Le jour où un peuple est chargé de sa propre subsistance, il est reconnu majeur, il est affranchi. Ce côté de la question n'avait point échappé à la vue perçante du publiciste napolitain. Il reconnaissait que le soin d'entretenir l'abondance et le bas prix des grains était la préoccupation principale du pouvoir dans toutes les contrées de la servitude, au Caire, dans le royaume de Maroc, à Constantinople ; il avouait que la politique du grand vizir se résumait dans ces mots : *Il faut approvisionner Stamboul;* et il n'ignorait pas ce qu'était devenue Rome au temps où ses empereurs disaient : « Donnons à la multitude du pain et des spectacles. » Mais la prévoyance que les despotes s'imposent dans

[1] *Dialogues sur le commerce des blés*, p. 63 et suiv.

leur intérêt, Galiani ne pensait pas qu'on dût l'interdire aux tuteurs des peuples. Or, la France en était-elle à ce point qu'on y pût abandonner sans péril la vie de la multitude aux caprices de l'égoïsme encouragé par l'indépendance? Était-ce un peuple en état de parfaite santé que celui qu'on voyait courbé encore sous le double joug de la misère et de l'ignorance? Il aurait, du moins, fallu respecter la convalescence du malade, lui ménager une transition entre la clôture et le grand air. *Nil repente*, disait Galiani ; et dans le fameux édit de 1764 il dénonçait une concession trop précipitée, trop aventureuse, à l'esprit d'individualisme.

Au reste, les attaques de Galiani portaient sur l'application prématurée du principe, non sur le principe lui-même. Devinant à l'horizon la Révolution française, il avait soin de réserver l'avenir ; et il allait, dans ses prévisions, bien au delà du libéralisme de 89, lorsqu'il écrivait : « J'attends un code entier au lieu d'une seule loi. La politique ancienne, l'administration de nos pères, la police, fille aînée de la politique, roulaient entièrement sur la défiance réciproque du peuple et du souverain. Si la confiance prend sa place, il faut changer toute la machine. *Novus rerum mihi nascitur ordo :* un nouvel ordre de choses se présente à ma vue. »

Nous avons déjà dit que la secte des économistes était née de la réunion de deux écoles, dont l'une, sous le nom spécial de *Physiocratie*, penchait pour l'agriculture, l'autre pour le commerce. Bien que la bourgeoisie, au XVIIIe siècle, se sentît à la veille de pouvoir fonder sa puissance sur la possession d'une partie du sol, cependant le véritable levier de la classe ascendante n'était encore que dans la richesse mobilière ; et les physiocrates ne se seraient probablement pas maintenus, s'ils n'avaient pu se perdre dans les rangs des disciples de Gournay. La France bourgeoise était manufacturière par essence, et en cette qualité elle dut vivement applaudir aux coups que Galiani, dans son livre, vint porter aux sociétés purement agricoles : car la question des grains n'avait été pour Galiani qu'une occasion de

se livrer aux plus vastes aperçus et de s'élever à un merveilleux examen des lois générales de la politique. C'est un tableau bien imprévu et bien saisissant que celui des nations agricoles tracé par Galiani dans ses *Dialogues*. Rien n'égale l'éclat qu'il a su donner ici à ses vues. Ses idées neuves, il les cache en quelque sorte sous son manteau comme des lanternes sourdes; puis, les découvrant à l'improviste, il les présente aux yeux du lecteur et l'éblouit. Qui ne sait l'histoire du joueur, son caractère âpre et généreux, ses transes mortelles, et ses dettes et ses folies, son luxe mêlé d'indigence, ses superstitions, sa ruine presque inévitable? Eh bien, cette histoire, suivant Galiani, c'est celle d'un peuple exclusivement agricole [1]. Voyez ce laboureur : il jette des rouleaux de louis sur une vaste table de pharaon, qui est la terre; mais ce sont les éléments qui tiennent la banque. L'inconnu est donc le dieu qu'un peuple agricole invoque toujours. Ballotté sans cesse entre la crainte et l'espérance, un peuple agricole est continuellement exposé à voir le sort déjouer ses calculs; il croit aux maléfices : il est *superstitieux*. D'un autre côté, mâle, endurci au travail, et naturellement fier, il ne redoute point les combats, il est *belliqueux*. Mais la guerre est le luxe des nations : c'est par là qu'elles se ruinent quand elles n'ont pas assez de manufactures pour parer au surcroît de dépenses que la guerre entraîne. On aliène à vil prix, on emprunte à gros intérêts : c'est l'époque du joueur endetté. Chez un peuple agricole, les grands se laissent aller volontiers à opprimer les faibles, et il arrive un jour où la multitude, de désespoir, appelle à son secours le despotisme d'un seul; le joueur est en prison : c'est la monarchie.

Ainsi, avec l'épi de blé qu'il avait ramassé sur son chemin, Galiani écrivait l'histoire de France. Et en effet, superstition, guerre, féodalité, despotisme, n'était-ce point là l'histoire de la nation française, tant qu'elle

[1] *Dialogues sur le commerce des blés*, de la page 104 à la page 115.

était restée agricole, c'est-à-dire jusqu'à l'épanouissement des manufactures au signal de Colbert?

Au XVIIIe siècle, les livres étaient des événements : l'ouvrage de Galiani produisit une impression immense et universelle. Les femmes le lisaient et le portaient dans leur sac à ouvrage. Voltaire fut émerveillé [1]. Turgot, passant en revue les économistes, ne trouvait point parmi eux un écrivain capable d'engager le combat contre un jouteur aussi redoutable [2]. Ayant appris que l'abbé Morellet avait l'intention de réfuter Galiani, Turgot mit à le détourner d'une telle entreprise [3] une franchise honorable. Mais, quoique les conseils de Turgot fussent en général des ordres pour ses amis, Morellet eut l'imprudence d'entrer en lice. Inviolabilité absolue, permanente, du droit de l'individu sur sa chose, la *Réfutation* de Galiani par l'abbé Morellet ne sortait pas de ces limites. L'esprit du livre et de l'école qui l'inspira se trouve tout entier dans le passage suivant : « Un homme ne fait qu'un usage simple de sa propriété, de sa maison, lorsqu'il s'y met à couvert des injures de l'air, sans même ouvrir sa porte à celui qui souffre au dehors [4]. »

L'école des économistes prévalait cependant ; chaque jour, son cercle s'étendait ; et l'heure vint enfin où elle s'empara du pouvoir.

Le 10 mai 1774, Louis XVI montait sur le trône; et trois mois après, Voltaire écrivait : « Si Louis XVI continue, il ne sera plus question du siècle de Louis XIV. Je l'estime trop pour croire qu'il puisse faire tous les changements dont on nous menace. Il me semble qu'il est né prudent et ferme ; il sera donc un grand et bon roi. Heureux ceux qui ont vingt ans comme lui, et qui goûteront longtemps les douceurs de son règne [5]! »

Ce règne dont Voltaire saluait ainsi la bienvenue

[1] *Correspondance de Voltaire,* au comte d'Argental.

[2] Lettre de Turgot à mademoiselle Lespinasse, 26 janvier 1770.

[3] *Mémoires de Morellet,* t. I, p. 167.

[4] *Réfutation des Dialogues sur le commerce des blés,* chap. IV, p. 107 et 108 Londres, 1770.

[5] *Correspondance de Voltaire,* à madame d'Epinai.

commença par une imprudence. Louis XVI, qui avait des mœurs réglées et un caractère sérieux, se donna pour premier ministre et pour guide un vieux courtisan, en qui la frivolité n'était que le vernis d'une corruption systématique. Bientôt, sous l'œil et par la volonté du comte de Maurepas, le ministère fut complétement renouvelé. D'Aiguillon fit place au comte de Vergennes; le comte du Muy eut le portefeuille de la guerre; Maupeou fut remplacé par Hue de Miroménil; et Turgot, appelé d'abord à la marine, ne tarda pas à succéder à l'abbé Terray aux finances. Dans la personne de Turgot, les économistes étaient au gouvernail, et ils ne doutaient pas que, grâce au zèle, à l'intrépidité du nouveau contrôleur général, leurs idées n'allassent recevoir enfin une application éclatante.

Nous avons montré Turgot écrivain et administrateur : que serait le ministre?

Turgot avait une figure belle et sévère. Élevé pour l'état ecclésiastique, auquel la philosophie l'enleva, il avait apporté dans le monde des habitudes de réserve et de pudeur qui, ennoblies par son orgueil, imposèrent à la frivolité de ses égaux. Si pour transformer, en la calmant, une société qui se sent mal à l'aise et qui s'agite, il suffisait de posséder une instruction vaste, Turgot eût été plus digne que personne de veiller sur l'ébranlement de son pays. Car il s'était essayé par l'étude dans toutes les directions et il avait fait en quelque sorte le tour de chaque science.

Mais son esprit manquait d'étendue. Il n'avait pas ce puissant coup d'œil qui, dès l'abord, mesure la portée d'un principe. De là ses erreurs et ses contradictions. Il aimait le peuple assurément, lui par qui tombèrent le monopole des corporations et la tyrannie des corvées; et cependant, à la place de l'antique oppression, que venait-il proposer? La dignité de l'homme dans son isolement, sa grandeur dans son égoïsme, la guerre entre les intérêts sous le nom de concurrence, le délaissement du pauvre sous le nom de liberté, pour les forts la protection du laissez-faire, pour les faibles la déri-

goire tutelle du hasard ! Ne vous étonnez pas si, dans son intendance du Limousin, il fit preuve pour le peuple d'une sollicitude paternelle ; si, après avoir proclamé en théorie la légitimité de l'usure, il essaya d'en combattre par des voies détournées l'humiliant et cruel empire ; s'il décréta la bienfaisance, après avoir prêché dans ses livres la religion du droit individuel, idole à laquelle devaient être immolées tant de victimes humaines... Turgot avait de la droiture : comment le publiciste n'aurait-il pas été maintes fois dans lui réfuté par l'homme de bien? Aussi est-ce le trait le plus saillant de sa vie, que ce contraste entre le mérite de ses actions et la fausseté de ses vues.

Sa bonté, au surplus, n'était que celle de l'esprit. Son austère éloignement pour les femmes fut une de ses faiblesses. Il ne connut pas cette généreuse tendresse du cœur qui, en échauffant l'intelligence, la féconde et l'éclaire. Il n'eut ni cette sensibilité forte qui résiste au contact glacé des affaires, ni cette imagination vive et réglée qui par l'attrait du beau nous conduit à la vérité aussi sûrement que la raison elle-même. Passionné, Turgot le fut, mais un peu à la façon des sectaires, et non comme doit l'être un homme d'État. Il faisait tenir le salut d'un peuple dans le triomphe mathématique d'une école. Disons-le sans détour : rien de tout à fait grand ne parut en lui, si ce n'est pourtant le courage.

Et toutefois, pas de rival, à cette époque, qu'on eût été en droit de lui opposer, à l'exception de Necker.

Né à Genève, il n'était encore connu que par un *Éloge de Colbert* que l'Académie avait couronné; mais, dans cette œuvre, l'écrivain laissait deviner le ministre. Il est certain que Necker s'était senti de bonne heure la passion de gouverner, et ceux qui le connaissaient l'en jugeaient digne. Sa femme, douée des plus bienfaisantes vertus et d'un grand caractère, lui avait voué un culte mêlé de vénération et de tendresse ; et dans leur salon, où grandissait un enfant qui fut madame de Staël, il régnait une sorte de gravité officielle qui annonçait les projets de l'ambition.

S'il en faut croire Lavater, tout révélait dans Necker l'homme d'État et le philosophe. Ses sobres discours et le calme de son maintien disposaient aux sages pensées. On l'aimait sans familiarité; on le respectait sans embarras. Quand Lavater le vit, c'était après une de ces poignantes défaites qui remplissent de trouble les âmes vulgaires. Necker se montra sérieux, mais tranquille; avec une parfaite liberté d'esprit, avec une aisance naturelle, il fit au visiteur attendu les honneurs de sa maison ; seulement, il parla peu, en homme qui s'est fait dans sa pensée un refuge contre les orages de la vie. Heureux s'il n'avait pas eu contre lui une fortune acquise trop rapidement, des spéculations trop bien conduites et un génie soupçonné !

Mais on lui aurait pardonné son opulence, peut-être; ce qu'on ne lui pardonna pas, ce fut son dédain pour les penseurs en vogue, ce fut l'indépendante supériorité de son esprit. Car il avait dénoncé le mensonge de certains mots pompeux avec lesquels on endort les douleurs de la multitude abusée; il avait compris et osé dire que le droit de vivre et d'être heureux est un leurre pour qui n'en a pas le pouvoir ; que la liberté de l'indigent est un des modes de l'esclavage ; que toute prétention de l'individu doit avoir le bien général pour règle, pour limite, et l'État pour juge.

Là fut le véritable crime de Necker aux yeux des économistes. Mais pendant qu'ils le poursuivaient de leur colère et quelques-uns de leurs calomnies ; pendant qu'humilié de le haïr, Turgot cherchait à se cacher à lui-même les blessures de son orgueil en affectant pour son rival un mépris violent et faux, Necker s'attachait à ne combattre dans ses adversaires que leurs idées, et opposant à leurs injures une invincible politesse, il les accablait de sa modération.

Du reste, comme hauteur de vues et chaleur de sentiment, nul doute que Necker ne fût supérieur à Turgot.

Mais les opinions de ce dernier allégeaient singulièrement la charge du pouvoir. Détruire les obstacles, puis laisser faire, c'était gouverner, selon Turgot. Et

s'il fallait, pour cela, le courage de l'homme d'action, on se pouvait passer de l'intrépidité du penseur. Necker voulait, au contraire, qu'on fît à l'autorité une laborieuse et grande situation. Suivre à travers les complications sociales, suivre d'un cœur ému et vigilant l'existence agitée du pauvre; pourvoir à la subsistance de tous et à ce que chacun trouvât place dans le domaine sacré du travail; avoir de la force pour les faibles, de la sagesse pour les ignorants; défendre, sinon le bonheur, au moins le pain de la multitude contre le brutal régime de la concurrence et les désordres d'un antagonisme universel..., voilà par quels soins et par quelle sollicitude Necker entendait mériter l'honneur de gouverner un empire.

C'était demander à un ministre un ensemble de qualités qu'il ne fut pas donné à Necker de réunir. Il devait donc lui arriver, quand il serait aux affaires, d'être écrasé sous le poids de sa propre conception.

Armé d'un principe absolu, ne se proposant que d'abattre, et bien résolu à s'en reposer des suites sur la clairvoyance de l'intérêt privé, Turgot n'eut qu'à marcher droit devant lui. Il n'en fut pas ainsi de Necker, que possédait le désir de tout régler et de tout prévoir. Une fois monté sur le faîte, il se sentit des forces, une volonté inférieures à son idéal; il eut peur d'être insuffisant; il hésita entre la honte d'être inutile ou médiocre et la crainte de trop oser, d'autant plus indécis et troublé que son regard portait plus loin; car l'indécision est le tourment de la clairvoyance.

Turgot s'éleva donc au-dessus de ses écrits; Necker descendit au-dessous des siens.

Toutefois, la popularité de Necker fut immense, nous le verrons; et rien ne devait manquer à son rapide triomphe, ni les acclamations de la place publique, ni l'enthousiasme des femmes, ni cette foule d'envieux que tout homme éminent traîne après lui, furieuse, impuissante, et condamnée à grossir de ses clameurs le bruit que la gloire fait en passant.

A peine arrivé au contrôle général, Turgot avait

songé à y installer la doctrine des économistes; et, le 13 septembre 1774, un arrêt du conseil ordonnait la libre circulation des grains dans l'intérieur du royaume. Toute l'école fut transportée de joie. Alors Necker prit la plume, et d'un sujet que Galiani semblait avoir épuisé, il fit sortir un livre puissant, un livre où régnaient d'un bout à l'autre une grave éloquence, une émotion contenue, et dont certaines pages eussent pu être également avouées par un homme d'État et par un poëte. Ne cherchant dans la question des grains qu'une occasion de combattre, au profit du peuple, le système de l'individualisme, et remontant aux principes constitutifs des sociétés, Necker les soumettait à un examen aussi élevé qu'audacieux.

Celui qui, dans l'origine, planta quelques pieux autour d'un terrain et y jeta la semence, aurait-il jamais obtenu à ce seul titre le privilége exclusif de ce terrain pour tous ses descendants jusqu'a la fin des siècles? Non, non, répondit Necker. « Tant d'avantage ne pouvait point appartenir à ce petit mérite [1]. » Le droit de propriété, aux yeux de Necker, n'était donc basé que sur la présomption de son utilité sociale; et à ceux qui osaient ne donner à leur droit d'autre fondement que leur droit même, il demandait : « Votre titre de possession est-il écrit dans le ciel? Avez-vous apporté votre terre d'une planète voisine? Quelle force avez-vous que vous ne teniez de la société [2]? »

Necker ne définissait pas la liberté avec moins de justesse. Que, pour des hommes élevés dans l'obéissance et frappés du long spectacle de leur servitude, le mot, le seul mot *liberté* fût un enchantement, et que celui de *prohibition* retentît au fond de leur âme comme le bruit d'une chaîne non encore brisée, Necker n'en était pas surpris ; mais il ne lui avait pas échappé qu'au milieu d'une lutte universelle, et quand les armes sont inégales, la liberté est tout simplement l'hypocrisie de

[1] *Sur la législation et le commerce des grains*, part. I, chap. XXVI, p. 173 1776.
[2] *Ibid.*, p. 176.

l'oppression. Au nom de la liberté, permettriez-vous à l'homme robuste d'améliorer son sort aux dépens de l'homme faible? Or, disait Necker, « l'homme fort dans la société, c'est le propriétaire; l'homme faible, c'est l'homme sans propriété [1]. »

Et pour mieux montrer à quels scandales peut conduire l'idée du *droit*, quand on ne l'interprète pas avec le cœur, il avait recours à une hypothèse saisissante [2]. Il supposait quelques hommes trouvant moyen de s'approprier l'air comme d'autres s'étaient approprié le sol; puis, il les représentait imaginant des tubes, inventant des pompes pneumatiques, qui leur permissent de raréfier l'air ici, de le condenser ailleurs : ces quelques hommes seraient-ils reçus à disposer arbitrairement de la respiration du genre humain?

Ainsi, sans attaquer radicalement le droit de propriété, et précisément parce que la liberté lui était chère, Necker leur assignait pour mesure le bien public. Appliquant à la question des grains ces principes, il en tirait des conséquences diametralement contraires au système des économistes. A l'individu isolé disant : « Je veux faire ce qui me plaît, » il opposait la société disant : « Je ne veux pas qu'un homme puisse faire ce qui me blesse [3]. » Vous affirmez que votre blé est à vous? « Oui, répond la société, mais pour qu'il serve à tous. »

Or, la liberté constante, absolue, d'exporter les grains, de les vendre ou de ne les vendre pas, d'en user et d'en abuser, pouvait-elle, dans certains cas, devenir mortelle au peuple? Necker s'étonnait qu'on posât la question. En fait de grains, le superflu du propriétaire, c'est la vie de l'homme de main-d'œuvre. Abandonner aux caprices, à la cupidité de l'intérêt personnel, la disposition d'un superflu si précieux, c'était, selon Necker, donner aux uns sur les autres droit de vie et de mort.

Et il s'agissait ici de compter, non pas seulement avec

[1] *Sur la législation et le commerce des grains*, p. 184.
[2] *Ibid.*, chap. V, p. 2.5.
[3] *Ibid.*, part. I, chap. XXVII, p. 181 et 182.

le plus impérieux des besoins de la multitude, mais avec son imagination et ses alarmes. Qu'on se figure cent mille hommes dans un espace fermé; cent mille pains sont nécessaires à leur nourriture journalière, et ces pains, quelques marchands viennent chaque jour les apporter. Tant que la fourniture est faite exactement, le prix convenu ne change point; mais qu'un jour deux pains viennent à manquer, rien que deux pains, vide qui prive deux personnes de leur subsistance, la crainte d'être l'un de ces malheureux va exciter une ardeur d'acheter, incalculable dans ses effets; et où s'arrêteront alors les prétentions des marchands?

La libre exportation des grains ne paraissait admissible à Necker que sous l'empire d'un traité de commerce qui aurait assujetti les étrangers à une exacte réciprocité; mais que la France ouvrît ses greniers à des nations qui lui fermaient les leurs, et cela au gré, selon la fantaisie ou les calculs d'un petit nombre de particuliers, un pareil laisser aller cachait un criminel dédain, un dédain téméraire, pour les intérêts et la vie du peuple.

« Vous voulez protéger l'agriculture, disait Necker aux économistes? Voici des terres qu'on laisse incultes, et vous voulez qu'on les cultive? Eh bien, des avances sagement faites aux possesseurs de ces terres, une manufacture établie dans le voisinage, une franchise momentanée d'impôts, un canal creusé, une rivière rendue plus navigable, une baisse générale produite, dans l'intérêt de l'argent, par une bonne administration, voilà les vrais moyens d'exciter la culture, et les seuls qui soient dignes d'un homme d'État. Mais lier l'encouragement de l'agriculture à la faculté donnée aux propriétaires de grains de s'enrichir par des hausses subites qui plongeront des milliers de familles dans la détresse, dans le désespoir, c'est un jeu plein de cruauté et de périls. »

Sous prétexte que les salaires finissent toujours par se proportionner au prix des denrées de première nécessité, les physiocrates prétendaient que le haut

prix des subsistances n'avait rien de contraire aux intérêts du peuple : Necker réfutait, avec émotion, ce dangereux sophisme. C'est aujourd'hui que le pain devient plus cher ; et c'est dans un, dans deux, dans trois mois seulement que mon salaire augmentera ! Dans l'intervalle, faudra-t-il que je meure? Et Necker s'écriait : « Demandez à cet homme qui conduit une charrue; demandez à cette horde de moissonneurs, à qui l'on donne en argent la plus petite récompense possible, s'ils désirent la cherté des subsistances ; ils seraient bien étonnés, s'ils savaient lire, d'apercevoir que c'est en leur nom qu'on la réclame. C'est un grand abus que de faire servir la compassion pour le peuple à fortifier les prérogatives des propriétaires : c'est presque imiter l'art de ces animaux terribles qui, sur les bords des fleuves de l'Asie, prennent la voix des enfants pour dévorer les hommes [1]. »

Quant à la liberté intérieure du commerce des grains [2], Necker en dévoilait avec sagacité les inconvénients sans en dissimuler les avantages. Aussi bien, il était loin de conclure à la suppression de cette liberté ; il se bornait à indiquer les règles qui pouvaient empêcher qu'à l'égard du pauvre elle ne se transformât en tyrannie. Le peuple ne tient guère à la société que par ses douleurs, et de tout cet espace immense qu'on appelle l'avenir, il n'aperçoit que le lendemain : Necker concluait de là qu'assurer le lendemain du peuple est le devoir le plus pressant, le plus sacré de l'État. « Eh quoi ! les représentants de l'ordre public pourraient me contraindre à éteindre un incendie, à mourir dans une bataille, et ils ne veilleraient pas à ma subsistance ! ils n'établiraient pas les lois qui peuvent la garantir ! ils

[1] *Sur la législation et le commerce des grains,* part. I, chap. XXVI, p. 180.

[2] Croirait-on que les économistes ont accusé Necker de mauvaise foi pour avoir traité dans son livre, et de la circulation intérieure, et de l'exportation, alors que l'édit de Turgot portait seulement sur la circulation intérieure? Comme s'il n'était pas dans le droit et du devoir d'un écrivain, quand il aborde une question de cette nature, de l'envisager sous tous les aspects ! Le reproche, ici, se trouvait d'autant plus injuste, que, si l'exportation n'était pas dans l'édit de Turgot (dont Necker au surplus ne parle pas), elle était, au su de tous, dans les doctrines, les écrits et les projets de l'école.

ne modéreraient pas l'abus possible de la richesse envers l'indigence, de la force envers la faiblesse [1] ! »

Le livre finissait par ces profondes paroles [2] :

« On dirait qu'un petit nombre d'hommes, après s'être partagé la terre, ont fait des lois d'union et de garantie contre la multitude, comme ils auraient mis des abris dans les bois pour se défendre contre les bêtes sauvages. Cependant, on ose le dire, après avoir établi les lois de propriété, de justice et de liberté, on n'a presque rien fait encore pour la classe la plus nombreuse des citoyens. Que nous importent vos lois de propriété? pourraient-ils dire: nous ne possédons rien; vos lois de justice? nous n'avons rien à défendre; vos lois de liberté? si nous ne travaillons pas demain, nous mourrons [3]. »

Au mois d'avril (1775), Necker sollicita la permission d'imprimer son livre, et il se présenta chez le contrôleur général. L'entrevue de ces deux hommes eut quelque chose de froid et de solennel. L'abbé Morellet était présent [4] : il fut témoin de la hauteur du banquier et de la fierté du ministre. Necker tenait à la main son manuscrit, et il venait offrir de ne le point publier pour peu qu'on le jugeât de nature à troubler l'ordre. Turgot répondit avec une dédaigneuse indifférence qu'il ne voyait pas d'inconvénient à l'émission de pareilles doctrines, qu'on ne craignait rien. Les deux interlocuteurs se séparèrent ennemis.

Le livre de Necker parut, et, autant que l'admiration, la haine en consacra le succès. Diderot l'en félicita comme d'une œuvre de génie [5]. Beaucoup de ceux dont on attaquait les idées et les intérêts s'emportèrent en injures [6]; mais l'ouvrage était dédié au malheur : les

[1] *Sur la législation et le commerce des grains,* part. I, chap. XXIV, p. 163.

[2] Aussi n'a-t-on pas manqué de les relever dans l'*Encyclopédie nouvelle,* de MM. Pierre Leroux et Jean Reynaud, œuvre qui exprime avec tant d'élévation le sentiment moderne.

[3] *Sur la législation et le commerce des grains,* part. III, chap. XII, p. 406.

[4] *Mémoires de Morellet,* t. I, chap. XI, p. 231.

[5] *Correspondance de Diderot,* t. XII des Œuvres, p. 440.

[6] Bachaumont, *Mémoires secrets,* t. VIII, p. 31.

femmes, qui sont toujours du parti de la générosité, applaudirent. Et alors commença, pour l'écrivain, parmi celles dont on vantait le plus l'esprit et la beauté, cet enthousiasme qui devait survivre à la fortune du ministre [1]. »

Cependant, Turgot déployait au pouvoir une impatience de réformes et une intrépidité qui n'avaient pas tardé à lui faire de glorieux périls. Malgré sa résistance, dominée par le crédit de Maurepas, on avait rappelé, dès le mois de novembre 1774, ces parlements que Maupeou semblait avoir foudroyés; et déjà leur opposition aux plans du contrôleur général s'annonçait par de sourdes attaques. Turgot avait, d'ailleurs, contre lui les prêtres, qui ne lui pardonnaient pas d'avoir trempé dans l'*Encyclopédie;* certains financiers, dont il avait menacé noblement la scandaleuse importance, et les courtisans, que sa fierté de philosophe faisait rougir. On se ligua pour le perdre; et, dans quelques églises, de séditieuses paroles tombèrent du haut de la chaire. La récolte de 1774 avait été mauvaise; le peuple souffrait; les âmes étaient ouvertes à cette vague inquiétude qui précède les révolutions... Tout à coup des rumeurs menaçantes se répandent. La multitude prête l'oreille : un mot qu'elle n'entendit jamais sans tressaillir, le mot *disette* a été prononcé.

On était à la fin d'avril. Des troubles venaient d'éclater à Dijon, où le peuple irrité avait envahi la demeure des monopoleurs, abattu un de leurs moulins, et jeté par les fenêtres leurs meubles brisés. Pour comble, il était échappé, disait-on, au commandant de la ville un mot stupide et féroce, un de ces mots dont les révolutions fournissent le commentaire : *Mes amis*, *l'herbe commence à pousser*, *allez la paître* [2]. »

[1] Après avoir constaté cet enthousiasme des femmes pour Necker, Sénac de Meilhan ajoute : « On a vu la duchesse de Lauzun, de toutes les femmes la plus douce et la plus timide, attaquer, dans un jardin public, un inconnu qu'elle entendait mal parler de Necker, et sortir de son caractère au point de lui dire des injures. » *Du gouvernement, des mœurs et des conditions en France avant la Révolution*, p. 181.

[2] Extrait d'une lettre de Dijon du 20 avril 1775, rapportée dans les feuilles du temps.

De proche en proche, l'agitation gagna les environs de Paris. Une troupe d'hommes armés de bâtons parurent d'abord dans les marchés de Pontoise, de Poissy, de Saint-Germain, pour y soulever le peuple, détruire les fours, piller les farines, puis se montrèrent en tumulte à Versailles, le 2 mai 1775, annonçant que le lendemain ils se porteraient sur Paris. L'alarme pénètre au château, les grilles se ferment, et Louis XVI, surpris par des clameurs qu'il ne connaissait pas encore, se hâte de faire afficher dans Versailles une ordonnance qui taxait le pain à deux sous la livre. Aussitôt l'émeute s'apaise [1], et le jeune roi écrit de sa main lettres sur lettres à Turgot, alors à Paris, pour l'informer des mesures prises : on avait pourvu au libre arrivage des farines par la Seine et la Marne ; le tumulte s'éteignait [2].

Mais, dans cette nouvelle, Turgot ne voit qu'une chose : la taxation du pain, c'est-à-dire la violation de la liberté des boulangers. Il court à Versailles, il représente à Louis XVI qu'il ne faut pas laisser reculer les principes, que la compassion ici est une faute ; et à l'instant même il obtient du roi l'ordre aux boulangers de ne vendre le pain qu'au prix courant [3].

A Paris, du reste, tout était préparé pour recevoir l'émeute annoncée ; et le contrôleur général se promettait bien que, cette fois, l'autorité ne fléchirait point. Les mousquetaires, les gardes suisses, les gardes françaises, le guet, toutes les troupes de la maison du roi étaient sur pied et devaient garder les halles sous les ordres du maréchal de Biron. Mais, le 3 mai, les séditieux entrèrent dans Paris de grand matin par diverses portes à la fois ; et tandis que le maréchal de Biron perdait le temps à faire bénir les drapeaux, — car c'était le jour consacré à cette cérémonie, — les boutiques des boulangers furent pillées et des distributions

[1] Nougaret, *Règne de Louis XVI*, t. V, p. 97.

[2] Lettres de Louis XVI à Turgot, du 2 mai, dans *l'Observateur anglais*, lettre I, p. 411. Edit. de 1777.

[3] Extrait d'une lettre de Versailles, du 2 mai, citée en note dans la *Relation historique de l'émeute arrivée le 3 mai 1775*, p. 259. Elle est imprimée à la suite des *Mémoires sur l'abbé Terray*.

de pains faites au peuple par la révolte. On donnait des pains à tous ceux qu'on rencontrait, on en jetait aux maçons sur leurs échafaudages. Le désordre dura deux heures; il avait cessé déjà quand le maréchal de Biron vint enfin occuper les postes. Les bourgeois sortirent alors en curieux pour chercher l'émeute, mais ils ne trouvèrent que des rebelles rassurés par la contenance des troupes et échangeant avec les gardes des propos amis, signe avant-coureur de ce qui devait arriver à l'ouverture de la Révolution [1].

Cependant, on s'inquiétait de l'origine voilée de ces troubles. Des placards remplis de menaces avaient été affichés dans le jardin des Tuileries. On racontait que des inconnus à cheval avaient porté chez maint fermier des billets anonymes : « Ne vendez pas votre blé, y disait-on, il va devenir plus cher [2]. » On parlait de bandits arrêtés avec des demi-louis d'or dans leurs poches [3], de granges brûlées, de farines jetées à la rivière, de paysans à la solde de quelques curés factieux [4]. Qui sait si la révolte ne répondait pas à un vaste complot formé par des agitateurs de haut rang? Ces suppositions, fondées sur un frappant concours de circonstances, étaient d'ailleurs accréditées par les économistes, soucieux de leur doctrine engagée dans les hasards d'une émotion populaire. Ils accusaient aussi le livre de Necker, livre écrit, disaient-ils, à l'adresse des passions de la multitude, et dans lequel la rébellion était venue chercher son mot d'ordre [5]. Tout autre était le langage des adversaires de l'école économiste. Fallait-il donc assigner des causes si mystérieuses à ce qui avait pour causes manifestes la misère, un commence-

[1] *Relation historique*, p. 258.

[2] *Ibid.*, p. 278.

[3] Soulavie prétend, fait peu vraisemblable, que parmi les victimes de cette émeute on trouva un rebelle en *cordon bleu*. *Mémoires du règne de Louis XVI*, t. II, p. 293.

[4] *Instruction aux curés.*

[5] On a vu combien ce reproche était injuste, d'après la relation de l'abbé Morellet lui-même, économiste zélé. Le livre de Necker parut le jour de l'émeute. Il ne la provoqua donc pas, à supposer que de pareils ouvrages fussent lus à cette époque par la multitude.

Voy. aussi, à ce sujet, l'*Histoire du règne de Louis XIV*, par Droz, t. I, p. 165.

ment de disette, les appréhensions semées par la trop fameuse théorie du *produit net*, et les arrêts du conseil où l'on affirmait, où l'on osait affirmer que le pain doit être cher [1]? Que des actes d'aveugle fureur eussent été commis; qu'on eût pris sur le fait des colères vénales; que les ressentiments d'un certain nombre de magistrats, de nobles et de prêtres eussent sourdement fait alliance avec le désordre, c'étaient des accidents de la révolte, ce n'en était pas le principe.

Au milieu de ces clameurs contraires, Turgot se montrait ardent et irrité. Il ne doutait pas que les meneurs n'eussent voulu décrier le système des économistes, le rendre odieux ou ridicule en laissant croire à ceux-ci que la liberté du commerce amènerait avec elle la cherté du grain, à ceux-là qu'elle embraserait tout. Il déploya donc un luxe inattendu d'énergie, d'activité, de vigueur, bien résolu à inaugurer le règne de la liberté par un coup d'État. Il donna des factionnaires aux boulangers; il se plaignit de la mollesse du maréchal de Biron; il exigea la destitution du lieutenant de police Lenoir, qui partageait, sur le commerce des grains, les idées de Necker; il se rendit à l'hôtel de M. d'Aligre pour l'avertir que le parlement n'avait pas à se mêler de la répression de l'émeute; il lança des lettres de cachet et fit jeter à la Bastille, entre autres personnes, Saurin et Doumere, préposés sous le ministère de Terray à la régie des grains [2]. Les prisons furent remplies d'insurgés ou de suspects, qu'on avait remarqués pendant le jour et arrêtés la nuit.

De son côté, le parlement, soulevé contre les économistes, contre Turgot surtout, prit le 4 mai un arrêté contre les attroupements, et ordonna que le roi serait très-humblement supplié de baisser le prix du pain *à un taux proportionné aux besoins du peuple* [3]. Rien ne pouvait être plus sensible à Turgot, attaqué directement

[1] Bachaumont, *Mémoires secrets*, t. VIII, p. 54.

[2] Ils furent reconnus parfaitement innocents pendant le ministère même de Turgot. *Bastille dévoilée*, livraison IV, p. 45 et 46

[3] Arrêt du 4 mai 1775.

dans son système : il n'hésita pas à employer contre ses adversaires la dictature de la cour. L'arrêt du parlement sortait à peine de chez l'imprimeur, que le ministre envoya des mousquetaires pour empêcher la vente et briser les planches [1]. Les feuilles, déjà placardées, furent arrachées de par l'autorité du maréchal de Biron, comme si Paris eût été en état de siége, et l'on affecta de couvrir l'arrêt d'une cour souveraine d'un *de par le roi*, sans date, sans signature, et qui défendait, sous peine de mort, d'exiger le pain au-dessous du prix courant. Pendant ce temps, M. de Malesherbes, que les économistes appelaient *le Pontife*, rédigeait, sur les instances de Turgot, son ami, une déclaration qui ôtait au parlement la connaissance de tout ce qui avait rapport aux blés. Une lettre de cachet enjoignit aux magistrats de se rendre en robes noires à Versailles le lendemain, 5 mai, pour un lit de justice.

Turgot voulait frapper un grand coup. Il demanda qu'on le fît pour quelques jours ministre de la guerre. Il n'a pas plus tôt le blanc seing du roi, qu'il court, la nuit même, à l'hôtel des chevau-légers, réveille le poste au cri *de la part du roi*, et, se présentant aux soldats en habit noir, les cheveux au vent, leur intime l'ordre de partir ; car l'émeute venait d'éclater de nouveau à Pontoise [2].

Le 5 mai, le parlement parut à Versailles, à l'heure indiquée. Mais, dans l'intervalle, M. de Maurepas, qui avait trouvé plaisant de se montrer à l'Opéra le soir du pillage, et dont tout ce bruit amusait la frivolité, sut persuader à Louis XVI qu'il fallait se borner à enlever la punition des coupables au parlement et les livrer à la justice prévôtale, sans étendre plus loin les effets de la déclaration. Sur ce nouvel avis, les expéditions de la veille devant être modifiées, on fit attendre le parlement en lui servant un grand dîner [3] : singulier contraste avec la famine dont on parlait tant, et à cinq heures le

[1] *Relation historique*, p. 266
[2] Nougaret, *Règne de Louis XVI*, t. V, p. 101.
[3] *Ibid.*, p. 103.

lit de justice commença. Louis XVI annonça la résolution de sortir momentanément de l'ordre commun et de donner une extension extraordinaire à la juridiction prévôtale. Il congédia les parlementaires par ces mots : *Je vous défends de faire aucunes remontrances.*

Les magistrats se retirèrent donc, dépossédés du droit de rendre la justice dans une circonstance capitale, mais au fond charmés de n'avoir pas à encourir l'impopularité qui allait s'attacher au châtiment des coupables. Car l'attitude menaçante du pouvoir ne paraissait plus suffisamment justifiée par la gravité du péril. Et pendant que Turgot formait un vaste plan de campagne; pendant qu'il mettait en mouvement gendarmes, gardes françaises, gardes suisses et jusqu'aux invalides; pendant qu'il envoyait les mousquetaires noirs sur les rives de la Marne et les mousquetaires gris dans la basse Seine, les Parisiens, voyant la paix rétablie, chansonnaient à la fois le contrôleur général, le maréchal de Biron et son armée. Les femmes portaient déjà des *bonnets à la révolte*, et les plaisants demandaient si le maréchal de Biron touchait vingt-quatre mille livres par mois pour braquer les canons de l'arsenal contre les hirondelles de la Seine. Rires étranges qui laissaient le peuple sérieux et préoccupé ! Derniers éclairs de la vieille gaieté française, au moment d'une crise qui n'allait plus permettre à la France que l'enthousiasme ou la terreur !

On cherchait un complot : on ne put le découvrir, ou peut-être n'osa-t-on le dévoiler. C'est qu'en effet le vrai complot, c'était la protestation instinctive du pauvre contre la liberté dans l'abandon ; le vrai complot, en cette question solennelle de la subsistance de tous, c'était l'agitation des prolétaires tourmentés du souci de vivre et disant avec Necker aux novateurs qui croyaient les affranchir par le *laissez-faire :* « Que nous importent vos lois de propriété? nous ne possédons rien ; vos lois de justice? nous n'avons rien à défendre ; vos lois de liberté? si nous ne travaillons pas demain, nous mourrons. »

Le 11 mai 1775, deux potences de dix-huit pieds de haut furent dressées en place de Grève et donnèrent à la multitude, redevenue silencieuse, le spectacle d'un double supplice. Nous avons interrogé, sur la Révolution, un vieillard qui l'avait traversée tout entière; et il nous semble encore le voir ému jusqu'aux larmes en commençant par le récit de cette exécution la sombre histoire de ses souvenirs. « On garda, nous disait-il, une impression douloureuse du supplice de ces deux hommes. » Ils expiaient l'entraînement des alarmes populaires; et leur cri suprême, adressé au peuple, fut qu'ils mouraient pour sa cause [1].

Turgot n'avait eu, dans cette crise, ni l'attitude ni la sérénité d'un homme d'État [2]; mais du moins ses emportements furent ceux d'une conviction forte. Et combien aisément on les oublie quand on récapitule tant de services qui marquèrent ou, plutôt, immortalisèrent l'administration de Turgot! Couper court aux bénéfices honteux des *croupiers*, abolir les *contraintes solidaires* [3]; anéantir une multitude de droits locaux et de monopoles particuliers qui tendaient à renchérir la subsistance du peuple; délivrer le paysan de l'obligation de mettre au services des convois militaires, quand il en était requis, ses charrettes et ses chevaux; enlever à l'Hôtel-Dieu, aux applaudissements de tout Paris, le privilége de vendre exclusivement de la viande pendant le carême; améliorer la navigation intérieure; pourvoir au perfectionnement des routes et des moyens de transport; détruire les entraves féodales qui s'opposaient, dans l'intérieur du royaume, à la circulation des vins; pousser à l'établissement d'une *caisse d'escompte*, pour amener le bas prix des capitaux; réduire de vingt-deux millions à quinze l'ancien déficit, et cela par le seul procédé de l'économie; ranimer le crédit, à force de loyauté..., c'était faire plus et mieux, en vingt mois, que n'avaient

[1] *Relation historique*, p. 280.
[2] M. Blanqui lui-même en convient dans son *Histoire de l'Économie politique*.
[3] Voy., plus haut, ce qu'étaient les *croupiers* et les *contraintes solidaires*.

fait dans le cours d'une longue carrière les ministres les plus puissants et les plus hardis [1].

Mais, appuyé sur Malesherbes qu'il avait fait appeler dans le conseil, Turgot entendait porter à l'ancien ordre social des coups bien autrement décisifs. Ecrite sous son inspiration, une brochure fut lancée au milieu de ces esprits d'alors si ardents aux choses nouvelles. Son but? l'abolition des corvées; son titre? elle n'en avait pas; son auteur? on nommait Voltaire. Aussitôt, du camp des privilégiés s'élève un cri de douleur et d'alarme, le prince de Conti s'indigne, d'Eprémesnil éclate, et le parlement supprime le livre. C'était défier Turgot : il accepta le combat; et, le 3 février 1776, le parlement reçut communication de l'édit qui abolissait les corvées. Le ministre les remplaçait par un impôt sur les biens-fonds sujets aux *vingtièmes*, ménageant ainsi les propriétés de l'Eglise, mais frappant celles des nobles. Ce que furent les remontrances, on le pressent. « Le peuple de France est taillable et corvéable à volonté, s'écrièrent les magistrats; c'est une partie de la constitution que le roi ne peut changer. » Et, de son côté, organe des orgueilleux mépris de la noblesse, le prince de Conti osa prétendre qu'il n'était pas permis de substituer un impôt quelconque à la corvée, parce que ce serait effacer sur le front de la plèbe la tache originelle de sa servitude [2]. Quel scandale que de pareilles résistances déshonorées par de pareils motifs! Turgot redoubla de fermeté. Il repondit victorieusement, dans le conseil, aux objections de Miroménil, dompta le mauvais vouloir de Maurepas, entraîna Louis XVI; et, dans un lit de justice, tenu le 12 mars 1776, le parlement fut contraint d'enregistrer un édit par lequel se trouvaient en même temps abolies les corvées et les jurandes.

[1] Les actes du ministère de Turgot se trouvent rapportés avec détail et rassemblés dans le tome II de ses Œuvres (édition Guillaumin), depuis la page 165 jusqu'à la page 585. Nous ne pouvons qu'y renvoyer le lecteur. — Voy. aussi les *Mémoires sur la vie et les ouvrages de Turgot*, par Dupont de Nemours. Philadelphie, 1782.

[2] *L'Observateur anglais*, t. III, p. 168.

Deux mois après, enveloppé par une ligue furieuse, ténébreusement attaqué par ses propres collègues, privé du concours de Malesherbes qui, de fatigue, s'était retiré, trahi par Maurepas, abandonné par Louis XVI, Turgot tombait du pouvoir ; et l'on s'évertuait à relever l'édifice qu'il avait jeté par terre... Mais la Révolution était là. Le principe qui avait prévalu en philosophie et en politique venait de remporter, par la destruction des jurandes, une victoire sur laquelle il n'y avait déjà plus à revenir. Il fallait qu'à un système oppressif d'association succédât la concurrence.

On raconte que le jour où la chute des corporations fut décidée, il y eut à Paris de singuliers et fougueux transports. Les ouvriers quittaient en foule leurs maîtres. On en vit qui couraient par la ville, éperdus de joie. Quelques-uns se promenèrent triomphalement en carrosse, tandis que, répandus dans les salles de festin, la plupart célébraient par de gais repas l'émancipation promise, et répétaient en chœur ce mot si cher et si doux : la liberté. Ils ne savaient pas qu'il y avait une pénible phase à traverser avant d'arriver à l'épuisement de toutes les formes de la servitude ; qu'elle reparaîtrait, moins dure il est vrai, mais trop dure encore, après un demi-siècle de soulèvements et de funérailles ; que sous un autre nom, sous un autre masque, au profit d'un autre genre de force, la concurrence ramènerait au sein des sociétés modernes comme une image de l'égoïsme des peuples incivilisés ; que le prolétariat, libre et affamé, en viendrait à écrire sur l'étendard des guerres civiles une devise impossible à oublier désormais ; et qu'aux yeux de plusieurs milliers d'hommes en peine de leur lendemain, le *laissez-faire* serait le *laissez-mourir*.

Ainsi, par l'effet d'une loi qui semble être celle de toutes les révolutions, les sociétés ne font divorce avec un mauvais principe que pour se donner sans prévoyance et sans réserve à un principe entièrement opposé. A la veille de 89, la France était prête à chercher des garanties :

Contre l'intolérance, dans le scepticisme ;

Contre le pouvoir absolu, dans l'anarchie constitutionnelle ;

Contre le monopole, dans l'isolement.

La doctrine de l'individualisme était, d'ailleurs, la seule qui eût été suffisamment et complétement élaborée. Mais, on l'a vu, parmi les philosophes, parmi les publicistes, la cause de la fraternité n'avait pas manqué tout à fait de défenseurs. C'est pourquoi la Révolution se composa de deux actes, dont le dernier ne fut qu'une protestation violente, terrible, mais sublime, mais prodigieuse.

Et ne vous étonnez pas si sur la table où furent rédigés les décrets qui faisaient tressaillir la France et bravaient l'Europe en la soulevant, on vous montre un de ces écrits qu'avait médités, le long des sentiers paisibles de sa retraite, certain rêveur attristé. Car, ce qui caractérisera jusqu'au bout les luttes célèbres que nous avons à décrire, ce sera, nous le verrons, le fanatisme des idées. La multitude irritée passera devant nous, conduite par des penseurs au visage impassible et des tribuns studieux; les plus hardis représentants d'une époque agitée par tant de colères nous apparaîtront, au milieu d'une mêlée tumultueuse, comme les héros de l'abstraction ; et telle sera leur énergie, puisée dans le seul enthousiasme du cerveau, qu'elle dépassera tout ce que fournirent jamais d'inspirations violentes l'ivresse de la gloire, la haine, l'envie, les fureurs de l'esprit de conquête, les emportements de l'amour.

Aussi, — et c'est ce que ne devait point leur pardonner la jalousie de Napoléon, — à des hommes inhabiles au maniement du cheval et de l'épée, à des *idéologues* il sera donné de traîner la force à leur suite d'une main souveraine, de mettre la victoire en mouvement, et d'élever, de maintenir la dictature à des hauteurs où se serait troublé le génie de César.

Oui, le culte tour à tour véhément et concentré d'un principe, l'intelligence exaltée jusqu'à devenir la plus

orageuse des passions, voilà par où éclate l'originalité de la Révolution française. Il fallait donc chercher de quels travaux continués d'âge en âge elle était la suite et comme l'explosion.

Mais quoi ! même quand c'est la souveraineté de l'idée pure qui se débat, du sang, toujours du sang ! Quelle est donc cette loi qui, à tout grand progrès, donne pour condition quelque grand désastre ? Semblables à la charrue, les révolutions ne fécondent le sol qu'en le déchirant ; pourquoi ? D'où vient que la durée n'est que la destruction qui se prolonge et se renouvelle ? D'où vient à la mort ce pouvoir de faire germer la vie ? Lorsque, dans une société qui s'écroule, des milliers d'individus périssent écrasés sous les décombres, qu'importe, disons-nous ? l'espèce chemine. Mais est-il juste que des races entières soient tourmentées et anéanties, afin qu'un jour, plus tard, dans un temps indéterminé, des races différentes viennent jouir des travaux accomplis et des maux soufferts ? Cette immense et arbitraire immolation des êtres d'hier à ceux d'aujourd'hui, et de ceux d'aujourd'hui à ceux de demain, n'est-elle pas de nature à soulever la conscience jusque dans ses plus intimes profondeurs ? Et aux malheureux qui tombent égorgés devant l'autel du progrès, le progrès peut-il paraître autre chose qu'une idole sinistre, qu'une exécrable et fausse divinité ?

Ce seraient là, on en doit convenir, des questions terribles, si, pour les résoudre, on n'avait ces deux croyances : solidarité des races, immortalité du genre humain. Car, quand on admet que tout se transforme et que rien n'est détruit ; quand on croit à l'impuissance de la mort ; quand on se persuade que les générations successives sont des modes variés d'une même vie universelle qui, en s'améliorant, se continue ; quand on adopte, enfin, cette admirable définition échappée au génie de Pascal : « L'humanité est un homme qui vit toujours et qui apprend sans cesse, » alors le spectacle de tant de catastrophes accumulées perd ce qu'il avait d'accablant pour la conscience ; on ne doute plus de la

sagesse des lois générales, de l'éternelle justice; et, sans pâlir, sans fléchir, on suit les périodes de cette longue et douloureuse gestation de la vérité, qu'on nomme l'histoire.

Seul, le bien est absolu; seul, il est nécessaire. Le mal dans le monde! c'est un immense accident. Et voilà pourquoi son rôle est d'être incessamment vaincu. Or, tandis que les victoires du bien sont définitives, les défaites du mal sont irrévocables : l'imprimerie restera; et l'on ne rétablira pas la torture, on ne rallumera pas les bûchers de l'inquisition. Que dis-je? il devient manifeste, par la marche des choses et la tendance commune aux graves esprits, que le progrès ne s'accomplira plus désormais à des conditions violentes. Déjà, dans les relations de peuple à peuple, l'industrie est venue montrer que, pour la propagation des idées, on peut se passer de la guerre; et, dans les relations civiles, la raison prouve de mieux en mieux que l'ordre peut se passer du bourreau. Les religions ont cessé de faire des martyrs : il faudra bien que la politique, à son tour, cesse de faire des victimes.

Ici se termine, en ce qui touche la Révolution française, le récit des aventures de la pensée. Maintenant, la scène va changer d'aspect; les idées vont devenir des actes; une fois encore, les livres seront des combats, et les philosophes des gladiateurs.



HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION

FRANÇAISE.

DEUX REVOLUTIONS.

Des deux révolutions dont va s'ouvrir le spectacle, l'une, marquée à l'empreinte de Voltaire, sera aisément victorieuse et presque aussi semblable à une fête qu'à un combat; l'autre, issue de Jean-Jacques, n'aura qu'une majesté funèbre et finira par une catastrophe.

Or, ce tragique contraste, il semblait avoir été présagé par les destinées, si diverses, de Voltaire et de Jean-Jacques.

Quel jour que celui où dans Paris, devenu révolutionnaire, dans Paris déjà frémissant et prêt à passer de la théorie à l'action, ce cri s'éleva tout à coup : « Voltaire est ici! » Les pouvoirs du temps restèrent frappés de stupeur; les prêtres se troublèrent; le peuple s'agita; et, aussitôt, poëtes, artistes, philosophes, princes de la parole ou de la pensée coururent à l'envi s'incliner devant l'hôte inattendu. Quelques-uns s'y refusèrent, pourtant; et Bernardin de Saint-

Pierre répondit à Rousseau, qui l'interrogeait : « Je serais trop embarrassé en abordant un homme qui a des peuples pour clients et des rois pour flatteurs [1]. » Mais le nombre fut petit de ceux que la fierté retint à l'écart : le courant du siècle aboutissait à Voltaire. Car l'admiration des hommes n'est presque jamais désintéressée ; ce que leur enthousiasme salue volontiers dans un mortel d'élite, ce n'est pas tant la beauté que l'à-propos de son génie. Et Voltaire était précisément le grand homme dont la société d'alors avait besoin.

On sait que Franklin étant venu lui présenter son fils à bénir, il étendit les mains sur la tête de l'enfant et prononça ces paroles : « Dieu et la liberté ! » Paroles admirables si tout ce qui est incomplet n'était pas trompeur, et si là où l'égalité, la fraternité ne sont pas, la liberté pouvait être ! Mais la vraie formule, la formule libératrice n'était pas trouvée encore ; et, séduit par deux mots que l'ancienne oppression lui faisait aimer, le peuple s'abandonnait sans défiance à leur magique douceur. La foule se pressait donc sous les fenêtres de Voltaire, heureuse de le posséder et tout entière à l'impatience de l'applaudir. On racontait les prodiges de cette vie sans égale ; on comptait les changements qu'elle avait apportés dans le monde : Rome étonnée d'un tel ennemi, le catholicisme à demi vaincu, la division introduite parmi les vieilles puissances, Calas réhabilité, les mœurs adoucies, les parlements réduits au désaveu de leur fanatisme, et, comme conséquence suprême du droit de contrôle, la dignité de l'esprit humain proclamée aussi inviolable que Dieu.

Il y en eut que l'arrivée du philosophe épouvanta. Mais dans leurs temples qui allaient devenir déserts, du pied de leurs autels insultés, les prêtres lançaient en vain l'anathème : Voltaire âgé de quatre-vingt-quatre ans, Voltaire malade, Voltaire épuisé, déconcertait leurs colères et triomphait. Le bruit courut,

[1] Bernardin de Saint-Pierre, t. XII des Œuvres.

cependant, qu'atteint d'un mal jugé mortel, il avait appelé un confesseur et demandé pardon à l'Église [1]. Mais cet homme dont la vie n'avait été qu'un long sarcasme, on se plut à le supposer railleur jusque dans l'agonie. L'Église elle-même, que sa soumission vengeait, n'osa croire à la sincérité de Voltaire pénitent : de sorte que, venant de lui, un acte de faiblesse eut la portée d'un scandale.

Il se ranima, d'ailleurs, comme pour ne rien perdre du rêve heureux dans lequel il allait s'éteindre. Lorsqu'il alla voir représenter sa dernière tragédie, ce fut dans Paris une exaltation sans exemple. Des milliers d'hommes couvraient la route à parcourir. Sa voiture est aperçue au loin; et aussitôt, poussant un grand cri, tous se précipitent. Il descendit, appuyé sur des bras fidèles. Une superbe fourrure de martre zibeline, présent d'impératrice, une perruque à nœuds grisâtres, de longues manchettes de dentelles, voilà sous quel aspect il apparaissait aux Parisiens étonnés et ravis [2]. Ses yeux brillaient d'un éclat que faisaient ressortir la fatigue de ses traits et la pâleur de son visage; il jouissait de sa gloire avec passion ; il était ému ; et la solennité du moment avait cette fois banni de sa lèvre moqueuse le sourire accoutumé. Au théâtre, dès qu'il parut, la salle entière se leva. Debout dans leurs loges, les femmes tendaient les mains vers le poëte comme vers un être qu'on invoque. Beaucoup versaient des larmes d'attendrissement; quelques-uns se mirent à genoux. Lui, faible, la figure altérée, il se penchait sur cette foule, la remerciant du geste et près de succomber à l'ivresse de son cœur. Ils le couronnèrent; ils couronnèrent devant lui son buste, afin qu'il assistât vivant aux fêtes de son immortalité... Deux mois après, il n'était plus [3].

[1] Condorcet, *Vie de Voltaire*, t. I des Œuvres de Voltaire, édit. Beuchot, p. 294. — *Correspondance de Grimm*, t. X, p. 22, édit. Furne. — Paillet de Warcy, *Hist. de la vie et des œuvres de Voltaire*, p. 360.

[2] *Correspondance de Grimm*, t. X, p. 6.

[3] Voyez sur ce triomphe, outre les ouvrages précités, l'*Histoire de Voltaire*, par Duvernet.

On a écrit que, blessé mortellement dans un combat, avant d'avoir frappé les derniers coups que sa haine préparait au christianisme, l'empereur Julien recueillit dans sa main le sang qui coulait de sa blessure et le lança vers le ciel en s'écriant : „ Galiléen, tu as vaincu. „ Voltaire ne fut pas condamné à de semblables imprécations : il expira dans la pompe et le bruit d'un triomphe.

Pendant ce temps, Jean-Jacques Rousseau consumait les restes de sa vie dans l'isolement et la douleur. A cet esprit qui ne connut pas le repos, à cette grande âme déchirée, il aurait fallu des amis d'une bonté patiente; et Rousseau n'avait eu guère que des protecteurs ou des juges. La plupart n'avaient loué son génie que pour être en droit de ne pas compatir à ses maux : on s'était cru suffisamment juste en l'admirant, lui qui avait besoin qu'on l'aimât! Il devint triste jusqu'à l'excès, soupçonneux jusqu'à la folie... pourquoi? Parce que le spectacle des choses ne répondait ni à la sublimité de son désir ni à l'héroïsme de ses conceptions; parce que, sachant l'homme bon, il n'avait pu se résigner à trouver les hommes méchants; parce que, apôtre d'une doctrine de fraternité, il assistait à un mouvement de dissolution derrière lequel il pressentait des abîmes; parce qu'enfin, possédant des trésors de tendresse et ne rencontrant dans personne une puissance d'aimer égale à la sienne, il s'était vu réduit à fermer son cœur. De là ses fautes, expiées par ses douleurs. Et quelles douleurs! Victime d'un complot imaginaire, environné d'ennemis, fantômes de son imagination malade, il s'efforçait en vain d'échapper à lui-même, soit qu'errant loin des sentiers battus, il demandât à la nature l'oubli des humains, soit qu'immobile, le regard perdu à travers les profondeurs de l'espace, il se cherchât un refuge dans le monde de ses pensées. Vers la fin, il était sujet à des accès d'égarement, qui chez lui s'annonçaient par des signes bien connus de ses rares visiteurs. Que de fois, par exemple, il leur arriva de le surprendre se retournant sur sa chaise, passant le bras

par-dessus le dossier, et imprimant à ce bras, ainsi suspendu, un mouvement semblable à celui du pendule [1] ! Alors un nuage s'étendait sur son front; sa mélancolie habituelle se changeait en désespoir, et le désordre de ses sentiments se répandait en discours pleins d'un amer délire.

Pauvre, il l'avait toujours été, et jamais il ne s'en était plaint tant qu'il avait pu porter fièrement sa misère et se garantir, à force de travail, du joug des bienfaits. Mais l'heure vint où, son activité cédant à la vieillesse, il vit ses ressources diminuer de jour en jour; sa femme perdit la santé; à son tour, il tomba malade; et, dès ce moment, il compta l'indigence au nombre de ses malheurs.

En peine de son lendemain, il écrivit, sur un papier qui porte la date de février 1777, ces lignes déchirantes :

« Ma femme est malade depuis longtemps... Réduits à vivre absolument seul, et néanmoins hors d'état de nous passer du service d'autrui, il ne nous reste, dans les infirmités et l'abandon, qu'un seul moyen de soutenir nos vieux jours : c'est de trouver quelque asile où nous puissions subsister à nos frais, mais exempts d'un travail qui dépasse nos forces, et de détails et de soins dont nous ne sommes plus capables. Du reste, de quelque façon qu'on me traite, qu'on me tienne en clôture formelle ou en apparente liberté, dans un hôpital ou dans un désert, avec des gens doux ou durs, faux ou francs (si de ceux-ci il en est encore), je consens à tout, pourvu qu'on rende à ma femme les soins que son état exige, et qu'on me donne le couvert, le vêtement le plus simple et la nourriture la plus sobre jusqu'à la fin de mes jours, sans que je ne sois plus obligé de mêler de rien [2]... »

[1] *De Jean-Jacques Rousseau*, par Corancez, p. 41. — Cet opuscule, extrêmement curieux, n'a été tiré qu'à quarante ou cinquante exemplaires. Celui que nous avons sous les yeux nous a été confié par la fille de Corancez, madame Cavaignac.
[2] Lettre citée dans l'ouvrage de Corancez, p. 56.

Ce fut dans ses cruelles circonstances que M. Stanislas de Girardin pria Rousseau d'accepter un asile. Une hospitalité prévoyante attendait l'auteur d'*Émile* à peu de distance de Paris, au sein d'une campagne dont plusieurs sites lui devaient rappeler les rivages heureux de Veväy et les rochers de Meillerie. Un petit pavillon lui était offert près du château d'Ermenonville, jusqu'à ce qu'au milieu d'un ancien verger, en des lieux disposés suivant la description de l'Elysée de Clarens, on lui eût préparé une habitation toute remplie des images de *la Nouvelle Héloïse* [1]. Le pauvre veillard ne sut pas résister à la tentation de voir des arbres, de respirer l'air des coteaux : il accepta et partit. Mais la tristesse avait pris trop impérieusement possession de lui pour qu'il se déshabituât de souffrir. Jeté dans un siècle auquel il se sentait étranger, il devait, comme tous les précurseurs, être martyr de sa propre gloire. Aussi, rien ne put assoupir ses peines et le sauver du découragement de vivre : ni les soins d'une généreuse famille, ni le libre séjour des bois, si cher à sa sauvage inquiétude, ni son affection pour le plus jeune enfant de son hôte, compagnon gracieux de ses promenades et qu'il nommait son petit gouverneur [2], ni enfin le calme des heures employées à rassembler des fleurs, à cueillir des plantes, à rêver le long des eaux endormies, à interroger Dieu dans la solitude.

Le 2 juillet 1778 [3], Rousseau se leva de grand matin et sortit. Mais, au lieu de se rendre au château, selon son habitude, il alla saluer la naissance du jour. Il rentre, fait infuser dans une tasse de café quelques plantes, rapportées de sa promenade ; et, comme si, dans le pressentiment d'une fin prochaine, il eût craint de lais-

[1] *Lettre à Sophie*, comtesse de ***, par René Girardin.

[2] *Ibid.*

[3] La mort de Jean-Jacques a donné lieu à une polémique assez vive entre M. Musset Pathay et M. Stanislas de Girardin. C'est en rapprochant cette polémique de l'ouvrage de Corancez, des *Lettres de madame de Staël sur Rousseau*, de la *Correspondance de Grimm*, des déclarations contradictoires de Thérèse Levasseur, et des pièces officielles, que nous avons composé le récit de cette mort de Jean-Jacques, objet de tant d'assertions diverses, et si longtemps enveloppée de ténèbres.

ser après lui une injustice, il demande qu'on paye un ouvrier auquel une petite somme était due. Thérèse prit de l'argent et descendit ; mais à peine avait-elle atteint le bas de l'escalier, qu'elle entendit des gémissements. Effrayée, elle remonte, et trouve Rousseau assis sur une chaise de paille, le coude appuyé sur une commode et les traits marqués d'une fatale empreinte. Bientôt, madame de Girardin se présente. Alors, se tournant vers elle d'un air affectueux et triste : « Madame, lui dit Rousseau, je souffre cruellement. Votre sensibilité ne doit pas être mise à l'épreuve d'une pareille scène et de la catastrophe qui la terminera. » Il témoignait en termes suppliants le désir de rester seul avec sa femme : madame de Girardin se retira. Il fit ouvrir les fenêtres, et d'une voix profondément émue : « Quelle éclatante journée ! que la verdure est belle ! que la nature est grande ! Être éternel, l'âme que tu vas recevoir dans ton sein est aussi pure qu'elle l'était quand elle en sortit. Fais-la jouir de ce bonheur qu'il ne sera plus au pouvoir des hommes de troubler ! » Puis, à la vue de Thérèse qui fondait en larmes : « Ma chère femme, lui dit-il, ne pleurez pas. Le moment approche que j'avais tant souhaité. Je vais être heureux. » Et il la fit asseoir près de lui, la consolant par de douces paroles, se reprochant de l'avoir appelée au partage d'une existence amère, et se reposant dans la certitude qu'il ne la laissait pas sans soutiens et sans amis. Il parla de son petit gouverneur ; des pauvres du village, qui ne manqueraient pas de prier Dieu pour lui ; d'un présent de noces qu'il destinait à de bonnes gens dont il avait arrangé le mariage et qu'il fallait leur donner. Cependant, ses douleurs devenaient de plus en plus vives. Tout à coup il se lève, dans un état d'inexprimable exaltation : « Pas un nuage au ciel !... Voyez-vous cette lumière immense !... Voilà Dieu, oui, Dieu lui-même... Ah ! je sens dans ma tête des secousses terribles... mes entrailles se déchirent... Être des êtres ! » Il fit quelques pas... Qu'arriva-t-il alors? A-t-on eu raison de croire que le pistolet acheva ce que le poison

avait commencé? Rousseau avait-il oublié sa belle lettre contre le suicide? Se jugeait-il dans une de ces situations exceptionnelles où l'homme reçoit dans la souffrance le droit de commander à la vie? Seule, Thérèse était présente; et elle a dû nier le suicide, pour qu'on ne lui en imputât point la fatalité. Ce qui est certain, c'est que lorsqu'on accourut, aux cris poussés par elle, on aperçut Jean-Jacques renversé sur le carreau. Il avait un trou profond à la tête, et Thérèse était couverte du sang qui avait rejailli du front de son mari. On releva l'infortuné : à dix heures du matin, il était mort.

Le 4 juillet, ses dépouilles mortelles traversaient à minuit l'*île des Peupliers*. Quelques amis, parmi lesquels des étrangers, suivaient en silence. L'air était calme; la lune éclairait le cercueil.

Cette *île des Peupliers* est une retraite mélancolique et obscure. Des coteaux environnent et cachent le petit lac qui l'entoure, lac ignoré dont jamais le vent ne tourmente la surface. Il n'y a dans l'île que du gazon, des peupliers et des roses. Là Jean-Jacques Rousseau fut déposé à l'abri des agitations humaines et au milieu des fleurs qu'il aimait; là il reposa, la face tournée vers le soleil levant.

Ainsi s'éteignirent, à un mois d'intervalle, ces deux grands flambeaux : Voltaire et Jean-Jacques. Parmi les dates historiques, leur double mort est une des plus imposantes; car elle détermine le moment précis où la pensée se fit homme et où deux doctrines rivales devinrent deux révolutions.

LIVRE PREMIER.

CHAPITRE PREMIER.

TABLEAU DE LA COUR DE FRANCE.

Tableau de la cour de France avant la Révolution. — Portrait de Louis XVI. — La royauté représentée par Marie-Antoinette. — Situation de cette princesse à la cour ; ses illusions ; ses fautes. — Sympathies qu'elle inspire au comte d'Artois et au duc de Chartres. — Menées ténébreuses du comte de Provence; il aspire à la royauté et cherche à perdre la reine; sa dissimulation. — Louis XVI enveloppé par la faction de son frère. — Causes secrètes de l'éloignement de Louis XVI pour la reine. — Marie-Antoinette et madame Jules de Polignac; scènes imprudentes — Les amis de la reine; leurs plaisirs. — Joseph II en France; Marie-Antoinette est appelée *l'Autrichienne*. — Piéges inutilement tendus à Louis XVI par son frère. — Première source des attaques dirigées contre l'honneur de la reine; elle s'engage dans une carrière de folies. — Désaffection générale; menaçante attitude de l'hôtel de ville; avilissement graduel de la royauté. — Mœurs des gens de cour; abdication morale de la noblesse. — Le comte de Saint-Germain; comment il isole le trône. — La vie de cour s'efface. — Versailles insensiblement abandonné; importance croissante de Paris.

Le jour où Louis XVI devint roi avait été marqué dans son cœur par de noirs pressentiments. Ce jour-là, autour de son aïeul atteint d'un mal contagieux, il n'avait vu que serviteurs effarés, pleins de trouble, que courtisans combattus entre la tentation de fuir et la crainte de perdre, en fuyant, le bénéfice d'une longue bassesse. Une bougie, qui figurait pour ceux du dehors la vie du monarque agonisant, brûlait sur une fenêtre du château; et rangés dans les cours, prêts à monter à cheval, les gardes du corps, les pages, les écuyers attendaient avec impatience que la bougie éteinte donnât la nouvelle du trépas désiré et le signal du départ. Enfin, le moribond ayant rendu l'âme, on s'empressait autour du nouveau maître, lorsque tout à coup, saisis d'une sorte d'effroi prophétique, Louis XVI et Marie-

Antoinette tombèrent à genoux, et ce cri fut entendu [1] : « Guidez-nous, protégez-nous, mon Dieu ! nous régnons trop jeunes. »

Louis XVI avait alors vingt ans, et Marie-Antoinette n'avait pas encore atteint sa dix-neuvième année, étant venue au monde le 2 novembre 1755, date du tremblement de terre de Lisbonne.

Triste présage ! Et de combien d'autres, non moins funestes, n'avait-il pas été suivi ! On se rappelait, quand Louis XVI monta sur le trône, les fêtes de son mariage ensanglantées, plus de mille citoyens étouffés sous l'entassement de la multitude, et leurs cris de détresse montant, comme une prédiction sinistre, dans le bruit des joies populaires.

Mais bientôt les fantômes importuns s'évanouirent. Il y eut un moment où la nation sembla se recueillir et fit silence. Il y avait, dans les colères et les douleurs du peuple, quelque chose de tellement sourd qu'elles ressemblaient à du calme : ceux-là s'endormirent dans l'espoir d'un paisible lendemain qui, placés à la surface de la société, voulaient en ignorer les abîmes.

Cependant, que faisait le roi ? Tandis que le comte de Maurepas, son mentor, cherchait un aliment à des moqueries cyniques et souriait à la lutte établie entre des ministres réformateurs et les courtisans ; tandis que les philosophes révolutionnaires allaient à la conquête des esprits et que, par des voies souterraines mais sûres, les mineurs s'avançaient jusqu'au pied de la monarchie, le roi chassait ; il récitait des litanies ou des psaumes ; le roi faisait des serrures : heureux quand il avait contenté l'ouvrier Gamain, son maître, dont il redoutait fort la sévérité, ou bien lorsque, perdu dans l'ombre des corridors de Versailles et chargé des instruments de son travail favori, il était parvenu à gagner la chambre aux enclumes sans être aperçu de la reine [2].

C'est qu'en effet Louis XVI n'avait rien d'un roi. Et

[1] *Mémoires de madame Campan,* chap. IV, p. 78. 1822.
[2] Soulavie, *Mémoires historiques et politiques,* t. II, p. 47. Paris, 1801.

le voir suffisait pour le juger. La démarche indécise, ses manières lourdes, la mollesse de sa physionomie, sa brusque timidité, — car, ainsi que l'empereur Claude, il était aussi prompt à s'irriter que facile à surprendre, — tout cela révélait son règne et permettait de lire dans sa destinée. On eût dit qu'afin de mieux encourager les futurs élus de la place publique à porter la main sur lui, Dieu l'avait d'avance dépouillé de tout prestige. En lui transmettant leur autorité, ses aïeux ne lui avaient rien laissé pour la défendre ; rien, pas même la domination du regard, pas même l'attitude et le geste du commandement ! Dans lui la dignité contenue de Louis XIV se trouva changée en embarras, et la grâce de Louis XV en bonhomie. On allait avec insulte frapper sa famille dans sa personne ; et le type de cette famille, il le reproduisait assez dégénéré pour que le peuple désapprît le respect. Roi, il représentait l'affaiblissement de son principe ; homme, il représentait le dépérissement de sa race.

Aucun de ses ancêtres, Henri IV excepté, ne serait allé, comme lui, visiter l'indigent dans un réduit obscur, et ne se serait écrié sur le chemin du sacre : « Point de tapisseries ! Je ne veux pas qu'on empêche le peuple et moi de nous voir [1] ; » mais, en revanche, aucun d'eux n'aurait, par des menaces brutales, avili ses accès de colère, ou, spectateur d'une course de chevaux, parié un écu [2], et fait descendre jusque-là l'exemple de l'économie.

Louis XVI était instruit ; il possédait, en géographie et en histoire, des connaissances peu communes ; il avait un fonds de bonté qui résista aux mauvais conseils du rang suprême... Mais quand les rois prennent leur point d'appui autre part que dans la bassesse humaine, il leur est si difficile de se maintenir, que Louis XVI eut contre lui ses qualités mêmes. Sa faiblesse l'exposait au mépris du peuple : ce qui lui attira

[1] Nougaret, *Règne de Louis XVI*, t. I, p. 54. Paris, 1791.
[2] Madame de Genlis, *Souvenirs de Félicie*.

le mépris des grands, ce fut l'honnêteté de ses mœurs. Séparé du peuple par ses fautes et de la noblesse par ses vertus, il resta seul : étranger à la nation sur le trône, étranger à la cour dans un palais, et comme égaré au sommet de l'État.

On raconte que, lorsque, prisonnier à Hamptoncourt, Charles Ier cherchait à séduire par des promesses Ireton et Cromwell, ceux-ci eurent avis secrètement qu'à Holborn, dans l'auberge du *Sanglier bleu*, un inconnu passerait portant sur sa tête une selle qu'il importait d'ouvrir. Ils se rendirent au lieu désigné, et, l'homme ayant paru, ils se jetèrent sur lui, fendirent la selle avec la pointe de l'épée; et, dans une lettre écrite à Henriette-Marie par le monarque fugitif, ils lurent : « Ne t'inquiète pas des concessions... au lieu d'un cordon de soie, c'est une cordon de chanvre que je leur réserve. » Cromwell alors prit son parti, et quelque temps après la tête de Charles Ier tombait, à Whitehall, sous la hache du bourreau masqué. Eh bien, cette dissimulation si fatale au premier Stuart, elle devait se montrer dans Louis XVI. Mais ce fut son malheur plutôt que son crime : il devint faux parce qu'il était faible.

Rester debout au faîte d'un édifice que tant de béliers battaient en ruine, le plus héroïque des mortels l'eût tenté bien en vain. Et toutefois, si une âme agrandie par le péril avait tenu chez lui la place du génie absent, Louis XVI aurait pu faire du moins à la royauté une chute illustre; lui-même il aurait pu mourir enveloppé dans la poésie d'un tel désastre. Mais non : pour que la façon fût complète, il fallait qu'au spectacle de la monarchie abattue se joignît celui de la monarchie humiliée. Il se trouva donc que Louis XVI ne sut ni s'élever au niveau de son infortune, ni s'égaler à son destin. Revêtu de la majesté royale, il lui communiqua ce qu'il avait de vulgaire. En la personnifiant, il la perdit.

Aussi les regards ne se portèrent d'abord que sur Marie-Antoinette. Elle était alors dans tout l'éclat de

sa beauté, de cette beauté irrégulière et contestable, mais attirante, qui avait ébloui Versailles, inquiété madame du Barry et surpris Louis XV en agitant les cendres de son cœur. C'était une vie d'enchantements qui s'offrait à la jeune reine. Pas un nuage sur son front, à cette époque; pas une amère pensée qui altérât la limpidité de ses yeux bleus. Sa taille, aux gracieux balancements, n'avait point la roideur altière que l'orgueil offensé lui donna plus tard; et dans sa lèvre saillante, qui s'accoutuma depuis au dédain, on ne remarquait encore que l'indice d'une origine autrichienne et impériale. Pourquoi se serait-elle défiée de l'avenir? On l'enivrait d'hommages. Pour elle, peintres et poëtes avaient rajeuni l'art des flatteries délicates. On plaçait son portrait dans une rose épanouie. Dépouillée de ses diamants et vêtue d'une robe de gaze, elle était comparée à l'Atalante des jardins de Marly. Au théâtre, on saluait sa présence par des vœux qu'elle crut éternels; et lorsque, du haut du balcon des Tuileries, montrant la foule pressée, le vieux maréchal de Brissac disait : « Voyez ! ce sont autant d'amoureux, madame [1], » elle souriait attendrie et s'abandonnait au mensonge des rêves heureux.

Elle entra donc avec délices dans une carrière d'imprévoyance et de caprices coupables. Nature impétueuse quoique tendre, et plus avide des agitations que du repos de l'amour, elle avait hâte d'épuiser la douceur de vivre. Tout ce qui aurait gêné l'essor de ses désirs, tout ce qui l'aurait réduite à un bonheur grave et surveillé, elle le rejeta; et rien ne trouva grâce auprès d'elle de ce qui pouvait seulement attrister un peu son horizon. Dans des réceptions publiques, devant des femmes âgées, elle ne sut pas toujours cacher derrière son éventail ces sourires moqueurs dont on n'oublie pas l'injure. Sur un signe d'elle, la cour appartint à la jeunesse, c'est-à-dire au goût des choses nouvelles, à l'emportement des faciles voluptés, à l'imprudence. On

[1] *Mémoires de madame Campan*, p. 60.

éloigna les dévouements grondeurs, qui sont les plus fidèles; d'une main impatiente on écarta l'étiquette [1], voile étendu sur les misères de la royauté; on changea en riant les formes consacrées et anciennes, si importantes dans un État monarchique; ce qui avait été établi pour marquer la hiérarchie des rangs fut insensiblement sacrifié à ce qui favorisait la liberté dans le plaisir, et, sans le vouloir, sans le savoir, Marie-Antoinette servit, par la révolution qu'elle introduisait dans les usages, celle qui s'accomplissait dans les esprits.

Que les prédilections d'une princesse, tout entière à l'ardeur des vives années, que ses plaisirs, que ses caprices, soient jugés dignes d'avoir place dans la mémoire des hommes, il serait certes permis de s'en étonner si l'importance des petites choses n'était pas précisément ce qui caractérise cet insolent régime des monarchies absolues. Aussi bien, les circonstances condamnaient Marie-Antoinette à n'avoir pas de vie privée. Il est des reines dont le sort est de rester toujours au-dessous du contrôle de l'histoire, qui se contente de les nommer et craindrait de trop descendre en s'occupant de leur sagesse ou de leurs erreurs. Telle fut Marie Leczinska, fille obscure d'un monarque abattu; telle ne pouvait être Marie-Antoinette, car son mariage avait été la consécration du système autrichien du duc de Choiseul, et l'Europe avait tressailli à la nouvelle que le successeur de Louis XV épousait une archiduchesse! C'est qu'en effet c'était un événement grave et nouveau que ce rapprochement de deux maisons fameuses par leur longue rivalité, que cette alliance des cabinets de Vienne et de Versailles, si contraire aux plans de Henri IV, de Richelieu et de Louis XIV. L'Angleterre avait compris qu'une fois libre de ses mouvements du côté de l'Autriche, la France ne tarderait pas à se tourner du côté des mers; les puissances protestantes avaient pris ombrage de la ligue formée

[1] *Mémoires du comte de Tilly*, t. I, chap. II, p. 25. — Montjoie, *Hist. de Marie-Antoinette*, p. 56. — M. de Lévis, *Souvenirs et portraits*, p. 137.

entre les deux grandes nations catholiques; la Prusse s'était demandé avec inquiétude comment elle s'agrandirait désormais en Allemagne, et la maison de Savoie comment, sous la pression de deux colosses, elle maintiendrait sa fragile indépendance. Voilà quels intérêts, quelles préoccupations, quelles haines se réunissaient contre le système représenté par Marie-Antoinette. Elle se trouvait donc placée, qu'elle le voulût ou nom, à la tête d'un parti militant, sur une scène immense. Et puis, comme un flambeau allumé pour éclairer sa vie, la gloire de sa mère la suivait.

Ainsi exposée, elle aurait dû surveiller chacune de ses actions, chacun de ses mouvements. Mais les acclamations du dehors l'avaient séduite, et elle se sentait consumée par l'indomptable feu de la jeunesse. Elle ne fut pas plus tôt à Versailles qu'elle se fit une existence entièrement contraire aux habitudes de Louis XVI, se plaisant aux réunions dont il condamnait la frivolité, livrant aux hasards des parties de nuit la majesté royale, deux fois compromise, et accumulant les imprudences. Tantôt, pour se rendre à une soirée où le roi ne devait point l'accompagner, elle avançait l'aiguille de la pendule et abandonnait de la sorte aux sarcasmes de la cour la dignité de son époux trompé [1]; tantôt elle se parait d'une plume de héron donnée par Lauzun et qu'il avait portée à son casque [2]; ou bien, dansant avec Dillon et ne se croyant pas écoutée, elle lui disait : « Touchez comme mon cœur bat, » et s'attirait cette dure apostrophe du roi : « Madame, M. Dillon vous croira sur parole [3]. » Son attitude devant le duc de Coigny et les empressements indiscrets du comte d'Artois pouvaient prêter à des interprétations funestes : elle ne s'en inquiéta pas; et, la tête haute, l'âme ravie, elle courut au-devant de sa perte, que tramaient déjà, cachés dans l'ombre du trône, de redoutables ennemis. Car, pendant que le

[1] *Mémoires du comte de Tilly*, t. I, chap. VI, p. 145. — *Mémoires de madame Campan*, t. I, chap. IV, p. 128.

[2] *Mémoires de madame Campan*, t. I, chap. II, p. 169.

[3] *Revue rétrospective*, n° 1, p. 87.

brillant comte d'Artois [1] se déclarait le chevalier de la reine, et que le duc de Chartres [2] l'entourait de soins affectueux, le comte de Provence [3] s'essayait ténébreusement à un rôle qu'il faut connaître si l'on veut savoir tout ce que renferme de honteux mystères cette vie des cours sur laquelle passèrent les vengeances de la Révolution.

Louis XVI était né avec un vice de conformation qui semblait lui interdire l'espoir d'avoir des enfants. On ne l'ignorait pas à Versailles, et il en avait couru, Louis XVI n'étant encore que Dauphin, mille bruits malignement exagérés. On voyait déjà le petit-fils de Louis XV se résignant au célibat, supposition que ne démentaient ni sa dévotion ni ses mœurs ; on parlait à voix basse d'une consultation de médecins ; on nommait les docteurs Leroy et Dessault [4] ; on disposait diversement de l'avenir. Que Louis XVI mourût sans postérité, le comte de Provence, son frère, était roi. Des ambitieux, à qui la place manquait ailleurs, commencèrent donc à se grouper autour de ce prince, et ils éveillèrent en lui la soif de régner, d'autant plus prompts à flatter sa fortune prévue, qu'il était supérieur à l'aîné de la famille en intelligence, en instruction, en fermeté de caractère, et que Louis XVI reconnaissait l'ascendant de cette supériorité, ayant coutume de dire : « Demandez à mon frère de Provence. »

On juge d'après cela combien fut vive, dans un certain monde, la sensation produite par l'arrivée de Marie-Antoinette à Versailles. Les projets que son mariage menaçait de déjouer se changèrent contre elle en hostilité sourde. On avait admis que Louis XVI ne pouvait pas avoir d'enfants : on décida que, s'il en survenait, on les tiendrait pour illégitimes. Le principe

[1] Depuis, Charles X.

[2] Depuis, Philippe-Egalité.

[3] Depuis, Louis XVIII.

[4] Manuscrit de M. Sauquaire-Souligné. — Ce manuscrit nous a été confié peu de temps avant la mort de l'auteur, par l'auteur lui-même, témoin de la plupart des faits consignés dans les notes qui nous ont été remises, et dont nous avons pu vérifier l'exactitude par de nombreux témoignages écrits.

d'hérédité corrompt, il détruit dans leur germe les affections de famille, et c'est un terrible encouragement à la haine, entre parents, que la perspective d'une couronne à enlever : Marie-Antoinette pouvant devenir mère, on la désira coupable. Alors commença l'odieuse pratique des accusations anonymes; alors furent semés dans le palais maints libelles retraçant de monstrueuses amours, des amours dignes de l'impudique Julie ou de l'amante effrénée de Silius.

Ainsi, de la cour [1] — il ne faut pas qu'on l'oublie — partirent les premiers coups frappés sur Marie-Antoinette. Quand des plébéiens la firent mourir, depuis longtemps déjà des gentilshommes l'avaient diffamée.

C'était peu, il entrait dans le plan de la faction d'incliner aux défiances l'esprit incertain de Louis XVI. Des mains furtives parvinrent à glisser jusque dans son secrétaire des pages chargées de venin, et un jour, en se mettant à table, il trouva sous sa serviette des lignes qui lui firent monter la rougeur au front [2]. Bientôt, une curiosité fatale le poussant à épier lui-même les accusations, Blaizot, son libraire, eut ordre de jeter tous les pamphlets relatifs aux choses de la cour dans l'ouverture d'une cassette, dont le roi seul avait la clef [3]. De là, en partie, l'indifférence que, durant les premières années de son mariage, Louis XVI apporta dans ses relations avec Marie-Antoinette, indifférence telle, qu'il allait par devoir seulement se placer dans le lit de la reine, et s'endormait souvent sans lui adresser la parole [4]. Et ses mécontentements ne se renfermèrent pas toujours dans cette silencieuse froideur; il les laissa quelquefois éclater en procédés vulgaires et violents : témoin la consigne donnée de fermer, passé onze heures, la grande cour du château, pour qu'au retour d'une

[1] Montjoie, *Hist. de Marie-Antoinette*, p. 111 et 112. — C'est ce que reconnaît aussi madame Campan. Et il importe de remarquer que les premiers libelles dirigés contre Marie-Antoinette ne pouvaient être inspirés par le duc de Chartres, qui était un des plus ardents amis de la reine, à cette époque.

[2] *Chronique secrète de Paris*, par l'abbé Baudeau, année 1774, insérée dans le n° 9 de la *Revue rétrospective*, p. 383.

[3] Nougaret, *Règne de Louis XVI*, t. I, p. 130.

[4] *Mémoires de madame Campan*, t. I, chap. III, p. 60.

promenade nocturne, Marie-Antoinette reçût une humiliante leçon [1]. Rien qui ne soit mortel aux pouvoirs dont l'heure approche. Des scènes d'alcôve, des détails de vie intime, qui, en d'autres temps, n'eussent pas été remarqués, acquirent alors une importance sérieuse. Les dédains du roi, ses emportements furent tour à tour signalés comme vengeance, et flétris comme procédés ; ils ouvrirent carrière à de cruelles conjectures, et servirent de preuve à des inculpations qui faisaient de plus en plus monter vers les hauteurs le mépris public.

De son côté, retiré à l'écart et confiné, disait-on, dans ses goûts littéraires, le comte de Provence gardait une réserve prudente, et suivait un plan de conduite dont sa jeunesse même contribuait à voiler la profondeur. L'âge de son frère ne l'autorisait à concevoir que des espérances éloignées, confuses ; mais, soit illusion de son impatience, soit prévision des troubles de l'État, il se croyait appelé à être roi, et il s'y exerçait d'avance par les artifices d'une dissimulation précoce. Nous dirons plus tard ses vues politiques : à l'époque où ce récit nous amène, le système du prince n'avait pas encore mûri dans sa tête, et il ne songeait qu'à écarter insidieusement de son chemin ce qui pouvait lui être un embarras ou un obstacle. Respectueux et courtois envers la reine quand elle était présente, il la félicitait sur ce qu'elle avait semé partout la joie autour d'elle, et l'encourageait à être heureuse ; il lui adressa, en lui envoyant un éventail, des vers dont on put vanter la galanterie [2], lui donna des fêtes pleines de voluptueux souvenirs. Mais, en même temps, il la calomniait par des insinuations ménagées avec art, et par des sarcasmes calculés. C'est ainsi qu'on répéta ce mot de lui au comte d'Artois, quand le comte d'Artois eut un fils : « Maintenant, mon frère, prenez garde, dans vos amours, de ne pas nuire à votre héritier [3]. »

[1] Bachaumont, *Mémoires secrets*, t. XIV, p. 155. — Nougaret, *Règne de Louis XVI*, t I, p. 326 et 327.
[2] Bachaumont, *Mémoires secrets*, t. XXVII, p. 292.
[3] Manuscrit de M. Sauquaire-Souligné.

Une circonstance vint donner à cette inimitié sourde des armes nouvelles et des auxiliaires. Voulant avoir des amies qu'elle pût librement aimer, quoique reine, Marie-Antoinette s'était d'abord sentie entraînée vers la princesse de Lamballe, jeune femme aux affections sérieuses et qu'avaient de bonne heure éprouvée les chagrins : madame Jules de Polignac parut à la cour, et aussitôt la princesse de Lamballe fut remplacée dans les préférences de la reine. Un doux visage, beaucoup de réserve dans le maintien, un fonds de dissimulation, mais de l'éloignement pour les soucis de la grandeur et une indolence ennoblie par la sérénité du sourire, par l'expression rêveuse du regard..., telle était la comtesse Jules. Pourtant, son intimité avec Marie-Antoinette fut la source des attaques qui contribuèrent le plus à flétrir, par l'avilissement des personnes royales, la chute de la royauté.

Asservie à la direction de sa belle-sœur, Diane de Polignac[1], la comtesse Jules fut amenée à servir d'instrument à l'élévation de ses proches ; et en cessant d'être désintéressée, son influence devint odieuse. La faveur accordée aux nouveaux venus écartait des prétentions rivales, menaçait des positions acquises : les Noailles se répandirent en plaintes ; sans compter qu'il s'était établi dans la société de madame de Marsan[2] un foyer de dangereuses rumeurs.

Ajoutez à cela que la reine se trouva placée entre des partis qui se disputaient l'avantage de lui donner un amant, et fut en butte aux vengeances des vaincus dans ce honteux antagonisme ; qu'elle avait contre elle plusieurs des personnes du sang royal ; que les comtesses de Provence et d'Artois l'observaient, d'une âme jalouse[3] ; que madame Adélaïde, tante du roi, avait toujours nourri de fortes préventions contre les princesses autrichiennes[4] ; et qu'une autre tante du roi, madame

[1] Soulavie, *Mémoires historiques et politiques du règne de Louis XVI*, t. VI, p. 31.
[2] *Mémoires de madame Campan*, t. I, chap. III, p. 64.
[3] *Mémoires historiques et politiques du règne de Louis XVI*, t. VI, p. 6.
[4] *Ibid.*

Louise, menait la guerre du fond du couvent des Carmélites, où sa dévotion ambitieuse s'agitait [1]. N'était-ce pas de ce couvent, n'était-ce pas du palais même de l'archevêque de Paris que venaient quelques-unes des satires jetées en pâture à la malignité des courtisans? On osa le penser et on ne craignit pas de l'écrire, tant les divisions de la famille royale étaient devenues manifestes! Si bien que, de toutes parts, des regards ennemis épiaient les démarches de la reine et restèrent fixés sur ses fautes.

Elle, intrépide et fière en sa frivolité, elle brava les mécontentements, dédaigna les avis. De quel droit prétendait-on régler les battements de son cœur? Ce rang suprême dont la majesté cache un si amer trésor de contrainte et d'ennui, entendait-on le transformer pour elle en servitude? Et elle s'abandonna témérairement, sans réserve, à l'amitié d'une femme devant qui elle pouvait s'écrier : « Dieu soit loué! je ne suis plus reine [2]! »

Encore si elle avait su se ménager la ressource du silence, du demi-jour! Mais non : ce qui la tenta, ce fut la gloire d'une tendresse avouée, éclatante. « La plus pressée de nous embrasser, c'est moi [3], » écrivait-elle à son amie. Elle en vint à passer avec elle et chez elle de longues heures, toujours trop vite écoulées; et lorsque effrayée d'un bonheur que menaçaient tant de haines, ou blessée dans la délicatesse excessive de son orgueil, madame de Polignac parlait de séparation, c'était en tombant à ses genoux que Marie-Antoinette essayait de la retenir, c'était en mêlant les supplications et les larmes [4]. Scènes funestes dont le comte d'Artois fut le premier à divulguer le secret, que lui avait livré une porte entr'ouverte. « J'ai dérangé deux amies [5], » disait-il étourdiment à chacun; et ces paroles, il les accompagnait d'un sourire.

[1] *Chronique secrète de Paris*, par l'abbé Baudeau.
[2] Montjoie, *Hist. de Marie-Antoinette*, p. 105.
[3] *Ibid.*, p. 162.
[4] *Mémoires de Besenval*, t. II. p. 107.
[5] Fragments inédits des *Mémoires du prince de Ligne*, publiés par la *Revue Nouvelle*.

Quels étaient, du reste, dans l'entourage de la reine, ceux qui auraient pu lui être moralement un rempart? Etait-ce le baron de Besenval, âme corrompue et légère, officier suisse plus délié, sous des apparences de rondeur militaire, que les Français de l'Œil-de-bœuf? Etait-ce M. de Vaudreuil, amant présumé de la comtesse Jules [1], ou M. d'Adhémar, son confident ambitieux [2]? Etait-ce M. de Guines qui, fier d'avoir joué de la flûte avec le grand Frédéric [3], se plaisait à un continuel persiflage et amassait ainsi autour de lui les ressentiments? Etait-ce le duc de Lauzun, spirituel, élégant, aimé des femmes, mais capable par ses vanteries de déshonorer ses succès? Le seul des amis de la reine qui n'eût pas été homme à la compromettre, c'était précisément celui dont le conseil des intimes avait voulu faire son amant; c'était M. de Coigny [4], personnage grave, modeste et nullement intéressé.

Or elle approchait avec rapidité l'heure des pensées sombres, l'heure tragique. Mais aucun de ceux-là ne songeait aux orages, que les orages devaient emporter! Des fêtes énervantes, des divertissements d'une singularité folle remplirent donc les derniers loisirs laissés par la fortune à tant d'existences en péril. Tantôt, c'étaient des chevaliers, émules fictifs des preux de Charlemagne, qui, dans des jardins somptueux, sous des arbres auxquels étaient suspendus lances et boucliers, restaient plongés dans un sommeil magique, jusqu'a ce que, paraissant tout à coup, la reine daignât rompre le charme [5]; tantôt, après la lecture de quelque page relative aux amours des cerfs, il prenait fantaisie à ces gentilshommes d'avoir des vêtements de peau de cerf et de s'enfoncer, ainsi métamorphosés, au plus

[1] Voyez *les Mémoires historiques et politiques*, t. VI, p. 30, et les *Mémoires du comte de Tilly*, t. I, chap. VI, p. 141.

[2] *Mémoires de Besenval*, t. II, p. 90.

[3] M. de Lévis, *Souvenirs et portraits*, p. 159.

[4] Voyez à ce sujet les aveux que fait dans ses *Mémoires*, t. II, chap. XVII, le comte de Tilly, un des plus ardents défenseurs de Marie-Antoinette et son admirateur passionné.

[5] *Mémoires de madame Campan*, t. I, p. 162.

épais des ombrages du parc [1]; tantôt enfin, dans ces rigoureuses journées d'hiver qui sont le désespoir du pauvre, Marie-Antoinette et les seigneurs de sa suite venaient fouler la neige des boulevards sur de rapides traîneaux figurant des lions ou des cygnes ou des corbeilles de fleurs. Les heures de décadence ont des joies qui leur sont propres : jouer la comédie, et la jouer d'une manière furtive, devint un amusement cher à la fille de Marie-Thérèse. Au temps où la noblesse avait des passions viriles, on donnait des tournois pour figurer la guerre : maintenant, c'étaient des danseurs qui, mêlés aux nobles, portaient les couleurs des dames, dans des fêtes imaginées pour simuler des tournois.

Tel était donc l'aspect de la cour, lorsque d'un événement inattendu naquirent des accusations dont la portée fut mortelle.

Dès le mois d'avril 1777, on avait aperçu et remarqué dans la capitale, vêtu d'un simple habit brun et se mêlant volontiers parmi la foule, un étranger aux allures bizarres, aux cheveux d'un blond ardent, à la lèvre enflée, et dont les traits étaient évidemment d'un frère de la reine. On racontait de lui des choses étranges : que, pouvant avoir des palais pour gîte, il recherchait l'obscur séjour des hôtelleries; qu'il couchait sur une peau d'animal sauvage [2]; que souvent il mangeait debout [3]; qu'il témoignait aux gens du peuple une affection hautaine et aux grands du mépris ; qu'il était possédé d'un insatiable désir de tout voir de tout connaître, de tout fronder, de toucher à tout. Il se donnait le titre de comte, il se faisait appeler Falkenstein ; mais son vrai titre, c'était l'Empereur, et son vrai nom Joseph II.

Humilier à jamais les prêtres et, dans la personne d'un monarque philosophe, donner son Grégoire VII à l'Empire vengé ; bouleverser de fond en comble un vaste royaume; refaire un peuple par ordonnance ; ce qu'il

[1] *Mémoires historiques et politiques,* t. VI, p. 50.
[2] *L'Espion anglais,* t. VI, p. 140.
[3] *Ibid.*

faut à Dieu des siècles pour accomplir, le terminer en un jour et se substituer à l'histoire; servir les hommes, mais sans s'inquiéter de leur vouloir, sans les aimer, sans les craindre, et en les traitant comme des cartes asservies aux combinaisons du joueur, voilà ce qu'avait rêvé Joseph II, prince que l'excès de son orgueil réduisit à une impuissance bruyante, mais en qui le génie exista du moins à l'état d'ivresse, et qui ne se trompa que dans des proportions héroïques. Despote révolutionnaire, il semblait avoir deviné que l'inévitable atelier des révolutions du monde désormais, ce serait Paris; et il accourait, poussé par une sorte de curiosiié jalouse.

L'archiduc Maximilien était déjà venu en France et n'y avait laissé que de fâcheux souvenirs : Joseph II n'eut pas de peine à les effacer; il étonna la cour et charma la ville. On l'admira brusque et affable tour à tour, fuyant les hommages convenus, raillant Versailles, étudiant le peuple au milieu du peuple, à la façon du czar Pierre, et comprenant que là où frissonnait la foule, là battait, à cette époque, le cœur de la France. On put le trouver assis sur une borne devant un jardin public dont il attendait qu'on ouvrit les portes [1], et, plus d'une fois, il s'oublia au fond d'une de ces tragiques tavernes où déjà grondait sourdement la vie des clubs. Ne voulant point payer sa gloire en flatteries aux distributeurs de renommée, il n'avait pas voulu visiter le fameux seigneur de Ferney; mais, à Paris, personne n'ignora bientôt avec quelle grâce il avait prié Buffon malade de ne pas quitter sa robe de chambre pour le recevoir [2], et avec quelle émotion respectueuse il avait salué le modeste, l'immortel abbé de l'Epée. Il visita l'hôtel des Invalides, où Louis XVI n'était jamais entré [3]. A l'Hôtel-Dieu, il assista au pansement des blessés, goûta au bouillon du pauvre; et son indignation s'échappa en paroles véhémentes quand il apercut gisant

[1] *Annales de Linguct,* t. I, p. 239.
[2] *Ibid.,* t. I, p. 235.
[3] *L'Espion anglais,* t. VI, p. 149.

côte à côte, sur le même grabat, un convalescent, un fiévreux, un moribond, un mort [1].

Voilà quels traits marquèrent ce voyage; et s'il devint funeste à Marie-Antoinette, c'est qu'autour d'elle, et jusque sur les marches du trône, veillaient des ennemis attentifs. Joseph II étant allé observer la France dans ses principales villes après l'avoir observée dans Paris, ils commencèrent à semer le soupçon. Ils s'alarmaient de l'empressement d'un étranger à connaître nos ports, nos chantiers, nos manufactures, nos arsenaux; à interroger nos ressources, à surprendre le secret de notre grandeur. Ils demandaient ironiquement si Joseph II n'avait été conduit que par un caprice de voyageur à faire auprès de certains négociants de Brest et du Havre des démarches propres à diminuer notre commerce maritime, au profit du sien [2], et si c'était un dépit bien désintéressé que celui qui avait éclaté dans l'amertume de son regard, dans l'altération de son visage, à la vue des merveilles de l'industrie lyonnaise. Inconcevable folie de se fier à un prince grandi au milieu des ressentiments de Vienne! Car enfin pouvait-il avoir oublié ce que l'histoire avait mis de barrières entre la maison de Bourbon et la maison d'Autriche? Pouvait-il avoir oublié sa mère récemment poursuivie par nos armes, et poussée à la limite du désespoir? Lui-même n'avait-il pas été cet enfant que Marie-Thérèse présentait à ses guerriers de Hongrie, lorsque, adjurés de haïr la France, ils s'écrièrent en tirant leurs épées : *Moriamur pro rege nostro Maria Theresa?* Il y fallait donc prendre garde; il fallait craindre que des instructions fatales n'eussent été apportées à la reine par son frère... Insensiblement, les inculpations s'envenimèrent, s'étendirent. On accusa Marie-Antoinette d'avoir appelé le petit Trianon Schœnbrunn, ce qui était faux [3]. On l'accusa, mais avec raison cette fois, d'introduire dans nos modes des chan-

[1] *Annales de Linguet*, t. I, p. 233.
[2] *Mémoires historiques et politiques*, t. VI, p. 23.
[3] *Mémoires de madame Campan*, t. I, p. 111

gements désastreux pour l'industrie nationale et qui tendaient à favoriser, selon les vues de Joseph II, les manufactures de lin des Pays-Bas [1]. Adopter, faire prévaloir l'usage de s'habiller de blanc, n'était-ce point proscrire les étoffes de soie, enrichir Bruxelles, ruiner Lyon ? Des plaintes fort vives s'élevèrent; les tantes du roi furent priées de présenter un mémoire où les griefs des négociants lyonnais étaient consignés [2]; on dit, on répéta que Marie-Thérèse nous avait envoyé sa fille pour se venger : la reine de France fut nommée *l'Autrichienne*. L'Autrichienne! Mot redoutable dont la Révolution s'empara, et que nous entendrons retentir au pied d'un échafaud !

Le projet conçu par Marie-Thérèse d'influer puissamment au moyen de sa fille sur la politique de la France ne saurait être mis en doute. A son départ de Vienne, Marie-Antoinette avait reçu, écrite de la main de l'impératrice, une liste contenant les noms des personnages avec lesquels on aurait à se concerter lorsqu'on serait à Versailles : c'étaient les Choiseul, les Praslin, les frères de Montazet, d'Estrées, d'Aubeterre, la Beauvau, religieuse, etc... La note portait : « Consultez-vous avec Mercy. Je vous recommande en général tous les Lorrains [3]. » Il y avait eu conséquemment résolution arrêtée, dès l'origine, de créer, au sein de la cour de France, un parti tout à la dévotion de l'Autriche; et Marie-Thérèse n'avait cessé de travailler à la consolidation de son ouvrage par des instructions secrètes, directement adressées à la femme d'un prince dont on connaissait l'incapacité. Mais Marie-Antoinette était trop jeune encore et trop occupée de ses plaisirs pour donner place dans son existence aux tourments de la politique. D'ailleurs, conseillé par son ministre des affaires étrangères, Louis XVI se tenait en garde contre l'Autriche, et Marie-Antoinette inspirait de si grandes défiances que, du vivant de M. de Ver-

[1] *Mémoires historiques et politiques*, t. VI, p. 41.
[2] *Ibid.*, t. VI, p. 42.
[3] Cette note se trouve *in extenso* dans Soulavie.

gennes, elle ne pénétra jamais dans le cabinet, placé immédiatement au dessous de la chambre aux enclumes, la plus élevée du château [1]. Les accusations soulevées par le voyage de Joseph II n'étaient donc justes, à l'égard de Marie-Antoinette, qu'en ce qui concernait les choses de mode ou de cérémonial. Elle ne mérita complétement d'être appelée Autrichienne que le jour où les tempêtes se levèrent, et alors le châtiment fut terrible.

Cependant, fidèle à son rôle, le comte de Provence s'étudiait à faire naître entre Louis XVI et la reine des causes actives de mésintelligence. Persuadé que l'éloignement qui existait entre eux finirait par avoir un terme si l'on ne donnait point une maîtresse au roi, il l'entoura de mille piéges, cachés sous de riants dehors. Tous les raffinements qui peuvent rendre attrayante la domination du plaisir, toutes les tentations de nature à réveiller une âme endormie, on sut les réunir dans les fêtes de Brunoy. Louis XVI s'y trouvait au milieu de femmes que le maître du lieu avait eu soin de choisir et qui étaient averties, femmes perdues de mœurs, mais d'une beauté provoquante, et dressées à l'art des séductions [2]. Où s'arrêter, dans les routes du mal, quand on ne croit qu'au bonheur de porter une couronne, quand on n'a qu'un désir, un espoir, une passion, un but : régner? Le comte de Provence aurait voulu pénétrer un à un les sentiments de Louis XVI, s'établir en quelque sorte dans le sanctuaire de ses pensées; et, pour y parvenir, aucun moyen ne lui parut trop vil. Ignorant l'anglais et remarquant que Louis XVI, à qui cette langue était familière, l'employait souvent en sa présence pour se cacher de lui, il fit entrer à son service comme valet de chambre un professeur d'anglais, auquel une sévère discrétion fut prescrite [3]. On com-

[1] Soulavie, *Mémoires historiques et politiques*, t. VI, p. 26.

[2] Conversations recueillies à Londres, 1807. — Voyez dans les *Mémoires de Bachaumont* ce qui a trait à ces fêtes. — Le même fait est rapporté dans les *Mémoires de mademoiselle Bortin*, p. 63 et 64. Seulement, le comte de Provence y est désigné par ces mots : « Le plus puissant des ennemis de la reine. »

[3] Nous tenons ce fait d'un très-grave et très-savant magistrat, que nous nommerions, au besoin.

mença, on poursuivit assidûment des études dont personne ne recevait confidence; et, bientôt, le comte de Provence fut en état de comprendre ce que son frère disait devant lui avec la conviction de n'être pas écouté.

Vains artifices ! L'événement tant redouté par le comte de Provence arriva enfin. La dévotion de Louis XVI, la rigueur des principes qui avaient présidé à son éducation, la gravité naturelle de ses mœurs, sa timidité même, tout contribuait à le sauver du scandale de ces amours adultères dont Louis XIV et Louis XV lui avaient laissé l'exemple. Et, d'un autre côté, il n'était pas sans souffrir de l'oisiveté de sa jeunesse. Il ne put donc s'obtiner jusqu'au bout dans le parti pris de l'indifférence. Les obstacles qu'on avait d'abord jugés insurmontables ayant fini par céder à l'art des médecins, son éloignement pour la reine fit place à une affection emportée, peu délicate, mais qui le subjugua. Aussi le bruit ne tarda-t-il pas à se répandre que Marie-Antoinette allait devenir mère, et, en effet, le 19 décembre 1778, elle accoucha d'une fille. Grande fut l'émotion. Les uns voyaient déjà Marie-Antoinette arrivée à un crédit que rien ne balancerait désormais, et ils étalaient leur joie, tandis que les autres gardaient un silence plein d'embarras ou songeaient à décrier par d'obscures manœuvres une fécondité qui leur était odieuse.

A cette époque se rapporte un fait étrange et qui montre bien de quelle région partirent tant de traits empoisonnés. Peu de jours après qu'elle fut relevée de couches, la reine reçut, de la part d'un curé de Paris, une petite boîte contenant son anneau nuptial. A là boîte était joint un billet conçu en ces termes : « J'ai reçu sous le secret de la confession l'anneau de Votre Majesté, avec l'aveu qu'il lui a été dérobé en 1771, dans l'intention de servir à des maléfices pour l'empêcher d'avoir des enfants [1]. »

Vint le baptême de *Madame*, et il donna lieu à un in-

[1] *Mémoires de madame Campan,* t. I, p. 208.

cident non moins caractéristique [1]. La cérémonie commençait, lorsque, s'adressant au comte de Provence, qui tenait sa nièce sur les fonts baptismaux, le grand aumônier lui demanda de quel nom il avait fait choix. « Monsieur, répondit aussitôt le prince d'un ton sardonique et avec une affectation outrageante, cette question n'est pas la première que vous ayez à m'adresser : il faut s'enquérir d'abord des père et mère. » Étonné, confus, le prélat fit observer que la question n'était de rigueur que quand le doute était permis. Or, ajouta-t-il, ce n'est point ici le cas, et personne n'ignore que madame est née du roi et de la reine. — Est-ce votre avis, monsieur le curé ? » dit le comte de Provence en se tournant vers le curé de Notre-Dame et comme pour prolonger le scandale de cette scène. L'assistance était nombreuse, la circonstance solennelle. Un sourire cruel parut sur les lèvres de quelques-uns ; les plus honnêtes furent secrètement indignés, et ce fut au milieu d'une rumeur, provoquée à dessein, que le curé répondit : « En thèse générale, Votre Altesse Royale a raison ; mais, dans le cas présent, je n'aurais pas agi autrement que le grand aumônier. »

A partir de ce jour, les pamphlets se multiplièrent, et la haine qui les dictait ne sommeilla plus. De ténébreux réquisitoires, où à des accusations trop fondées se mêlait le limon de la calomnie, accoutumèrent les esprits à des commentaires que l'histoire rougirait de mentionner, s'il n'était pas juste d'assigner leur véritable origine aux libelles que les ennemis de la Révolution française ont ramassés dans ses bas-fonds.

Et, chose singulière ! plus les attaques devenaient violentes et dangereuses, plus la reine semblait prendre plaisir à mettre contre elle les apparences. L'orgueil qui dure est une fatigue ; d'ailleurs, s'essayer à des hardiesses impunies, c'est un des priviléges de la puissance : on eût dit que Marie-Antoinette avait hâte de

[1] Manuscrit de M. Sauquaire-Souligné, et *Mémoires secrets de Bachaumont*, t. XIII, p. 251.

mesurer son pouvoir par ses caprices. Un jour elle fut aperçue à Marly, dans un cabriolet de rencontre, seule et le conduisant de sa main royale [1]. Tout Paris parla d'une course nocturne de la reine, et de la reine déguisée, dans une voiture de place [2]. Les réjouissances publiques l'attiraient; et qu'on la découvrît à demi cachée au sein du tumulte, elle s'en inquiétait peu. Ne l'avait-on pas vue rechercher avec enivrement le péril des bals de l'Opéra, et se perdre en leur tourbillon, heureuse ou tremblante sous le masque? Et dans ces nuits d'été qu'elle avait coutume de passer sur la terrasse du parc, livré alors à la foule des promeneurs, nuits embaumées, nuits languissantes, dont la musique des gardes françaises complétait l'enchantement, ne lui était-il pas arrivé d'aller s'asseoir, en robe de percale blanche et en simple chapeau de paille, sur les bancs que l'ombre effaçait, pour y épier le moment de quelque surprise et les émotions de l'imprévu? On doit la blâmer, et il est permis de la plaindre. Élevée par l'abbé de Vermond, un Dubois amoindri; entourée de séductions et de piéges; unie à un prince dont la gaieté même était pesante, comment ne se serait-elle point parfois dérobée au despotisme du respect, elle si docile au commandement des fantaisies passagères et des vaines pensées?

Mais ne s'appartenir pas est la loi des hautes situations. Par un juste retour à l'égalité, il faut, quand on jouit de la grandeur, qu'on soit des premiers à la subir. Marie-Antoinette l'oublia trop, et une désaffection aussi accablante que rapide vint l'avertir en la frappant. La naissance de sa fille avait été saluée par ces élans de joie servile qui, dans un État monarchique, emportent les peuples aussitôt que le hasard leur envoie des maîtres : la naissance du Dauphin fut accueillie, trois ans après, avec froideur ou, plutôt, avec insulte. On répandit dans le public qu'à l'instigation du comte de Pro-

[1] *Mémoires secrets de Bachaumont,* t. XXVII, p. 231.
[2] *Mémoires de madame Campan,* t. I, p. 165.

vence, douze pairs avaient signé circulairement une protestation dans laquelle la légitimité du fils de la reine était attaquée en termes formels [1]. Il est certain que les magistrats de la cité affectèrent une indifférence propre à accréditer le soupçon. Ils mirent tant de retard à ordonner les divertissements d'usage, que Marie-Antoinette s'écria dans un accès d'humeur : « Devrons-nous attendre les fêtes jusqu'à ce que le nouveau-né soit en état de les voir et d'y danser [2]? » On les donna enfin, ces fêtes désirées. Mais elles furent silencieuses et mornes. Chacun remarqua la mesquinerie calculée du feu d'artifice. A l'hôtel de ville, les tables avaient été servies de façon à humilier les convives ; et l'on fit paraître, au dessert, des figures en sucre qui présentaient d'offensantes allusions [3]. Ainsi s'annonçaient de loin ces formidables haines de la commune de Paris !

Un monarque rejeté sur le second plan, une reine insultée, voilà donc ce qui personnifiait en France la royauté, à une époque où, plus que jamais, les mensonges du prestige eussent été nécessaires. Et en avant de ce trône, désormais incapable de se défendre seul, personne pour le défendre. Car princes et nobles semblaient à l'envi se précipiter vers le déshonneur et la mort. Ne demandez pas ce que font, sur le sol miné de la monarchie, les gardiens naturels des institutions et des choses d'autrefois. Pendant que ses deux frères s'occupent, celui-ci d'horlogerie, celui-là de machinations viles, le comte d'Artois court les bals masqués. Le duc d'Orléans laisse s'éteindre aux bras de madame de Montesson, secrète épouse, les restes d'une existence usée par des amours d'Opéra. Son fils, le duc de Chartres, se partage entre le jeu, les voluptés grossières et des leçons d'escamotage payées à Comus [4]. Représentant farouche, infirme et caduc de la descendance illégitime de Louis XIV, le comte d'Eu passe sa vieil-

[1] Manuscrit de M. Sauquaire-Souligné.
[2] Montjoie, *Hist. de Marie-Antoinette*, p. 134.
[3] *Ibid.*, p. 136.
[4] *L'Espion anglais*, t. I, p. 187.

lesse à chasser, dans une voiture d'invention nouvelle. Le prince de Lamballe... il est mort sous les baisers de créatures immondes, dont une a eu le voile du palais rongé par la débauche [1].

Dans la masse de la noblesse, à part un petit nombre d'exemples glorieux, même décadence. Quand l'abbé Terray s'était avisé de taxer les citoyens à raison de leurs titres, on avait rencontré dans les bureaux de recette une foule de nobles venant déclarer, sous l'empire d'une sordide inquiétude, qu'ils n'étaient pas nobles, qu'ils ne voulaient pas l'être ; et ce mouvement d'abdication morale n'avait fait que revêtir depuis un caractère de plus en plus honteux. Sur la scène élevée où marchaient fièrement les femmes des lieutenants généraux et les duchesses, mainte union solennelle fit monter, non pas des vierges plébéiennes, mais des femmes disputées et dérobées à des embrassements d'histrions, mais des courtisanes publiquement vendues aux plaisirs des ambassadeurs étrangers. Épouser, dans l'unique but de s'enrichir, la fille de quelque opulent financier, devint un procédé de gentilhomme. C'était au point qu'un marquis ruiné reçut, des officiers de son corps, l'autorisation dégradante de refaire sa fortune en se mariant à une des élèves de la Pâris, célèbre entremetteuse du temps [2]. Et ils appelaient cela, dans un langage aussi bas que l'action elle-même : *prendre du fumier afin d'engraisser leurs terres*. Il y eut des procès de vol où des gens de qualité figurèrent ; il y eut des accusations d'assassinat échangées entre grands seigneurs, et des poursuites judiciaires substituées aux réparations par l'épée.

Pour faire autour du trône une solitude absolue et mortelle, que fallait-il encore ? Un ministre ennemi des priviléges militaires et destructeur systématique de la maison du roi ? Ce ministre fut trouvé. Car c'est le propre des situations graves de créer les hommes qui leur conviennent.

[1] *L'Espion anglais*, p. 209.
[2] *Ibid.*, t. I, p. 226 et 227.

Lorsqu'en 1775, M. du Muy mourut, laissant vacante la place de ministre de la guerre, il y avait à Lauterbach en Alsace un vieux soldat dont les habitants du lieu aimaient à citer la dévotion mystique, la bienfaisance et les propos moqueurs. Saint-Germain était son nom. D'abord jésuite, puis lieutenant de dragons, et forcé de fuir, à la suite d'un duel sanglant, il avait promené au loin la double bizarrerie de son caractère et de sa destinée. Rappelé en France par le maréchal de Saxe, après avoir accompagné la fortune d'Eugène, servi l'Autriche, servi la Bavière, combattu les Turcs, il était parvenu rapidement au grade d'officier général, et, quoique dans des commandements secondaires, il avait su mieux que personne, durant la guerre de Sept ans, ralentir le cours de nos désastres et embarrasser le génie de Frédéric. C'était le temps où madame de Pompadour décidait de la direction et disposait du sort de nos armées. Or le rude officier dédaignait fort les princes, les flatteurs, les favorites; et, comme il avait pour principe *de viser aussi haut que le comportait son étoile* [1], il se lassa d'obéir à des généraux courtisans qui ne le valaient pas. Ses services, trop peu vantés par le maréchal de Broglie, se tournent en aigreur. Il se plaint, il éclate, il se croit entouré de persécuteurs mystérieux, il écrit, dans son style original et animé : « On me livre, tout nu, aux morsures des guêpes; » et, un beau jour, désertant tout à coup son corps d'armée, jetant derrière lui son cordon rouge, abandonnant sa patrie en deuil, il court, un traité secret à la main, bouleverser la constitution militaire du Danemark. Ses réformes irritèrent par leur violence; le pouvoir dans l'exil lui échappa; un infidèle banquier le réduisit à la misère, et, retiré à Lauterbach, il était en train de planter un arbre, la tête couverte d'un bonnet de laine, quand on lui vint annoncer, de la part de Louis XVI, sa nomination au ministère de la guerre. « Ah! ah! dit-il d'une voix triomphante et amère, on songe à

[1] Soulavie, *Mémoires historiques et politiques*, t. III, p. 59.

moi ! » N'ayant pas de domestique [1], il pria un paysan de le suivre, et partit.

On croit que ce furent les illuminés d'Allemagne et notamment le comte de Blecken [2] qui préparèrent cette nomination. Surprise à l'apathie de Louis XVI, elle avait plu à la causticité du comte de Maurepas, curieux de voir à l'œuvre un réformateur qu'on disait tenir du fou et du héros, et qui n'était pas sans rappeler cet autre aventurier mystique dont s'était amusée la cour de Louis XV.

La vérité est que la présence du comte de Saint-Germain à Fontainebleau fut un coup de théâtre. Un déserteur devenu ministre ! Un dévot à la tête des licencieux guerriers de l'Œil-de-Bœuf ! L'homme du camp, l'homme du village au milieu des langueurs et des magnificences de la cour ! On savait, d'ailleurs, qu'il exerçait sur les esprits ardents une sorte de fascination ; qu'il avait fait beaucoup de fanatiques dans l'armée ; qu'à la nouvelle de la banqueroute qui le ruina, les régiments allemands s'étaient cotisés pour lui assurer une pension de seize mille livres ; qu'en payant sa part du tribut, le baron de Wurenser avait dit, par manière de prophétie : « On ne doit jamais se brouiller avec les malheureux [3]. » Lui, sans tenir compte de sa fortune présente, il arrivait impatient de venger les injures passées. Il allait donc enfin pouvoir leur mettre le pied sur le front, à ces élus de la faveur dont l'insolence avait autrefois pesé sur lui ! Au soldat de fortune l'honneur d'anéantir les priviléges militaires. Et rien, certes, ne convenait mieux au génie du comte de Saint-Germain, génie observateur et calme sur les champs de bataille, mais partout ailleurs, inquiet, turbulent et emporté. On rapporte [4] qu'ayant acheté un domaine à Montfermeil, il se hâta de démolir le château, de couper les bois, de bouleverser les jardins, ne gardant que le sol

[1] Nougaret, *Règne de Louis XVI*, t. III, p. 157.
[2] Soulavie, *Mémoires historiques et politiques*, t. III, p. 59.
[3] Nougaret, *Règne de Louis XVI*, t. III, p. 157.
[4] *Ibid.*, p. 167.

et des ruines : ce fut l'image de son administration. Tout ce qui servait à l'éclat ou à la force du trône, il le détruisit avec une joie secrète et d'une main violente. Il rendait libres les routes qui, dans les journées des 5 et 6 octobre, du 10 août, devaient conduire au monarque le peuple soulevé.

Jusqu'alors le principe de l'inégalité sous les armes avait été représenté par les mousquetaires gris, les mousquetaires noirs, les grenadiers à cheval, les chevau-légers, les gendarmes : M. de Saint-Germain supprima les deux compagnies de mousquetaires, mit les grenadiers à la réforme, et, s'il se contenta de réduire à cinquante le nombre des chevau-légers et celui des gendarmes, ce fut uniquement par égard pour le prince de Soubise et le duc d'Aiguillon qui les commandaient [1].

L'École militaire de Paris était une institution essentiellement monarchique ; on n'y admettait que des fils de nobles ; on les élevait aux frais du souverain ; on leur apprenait que donner sa vie à son prince, lui donner son âme, c'est l'honneur : M. de Saint-Germain divisa l'École, essaya vainement de la faire passer de Paris dans les provinces, et finit par décider que tout Français pourrait y mettre ses enfants à titre de pensionnaires, substituant à une éducation que le roi payait, une éducation qu'on payait au roi [2].

L'hôtel des Invalides rappelait la gloire de Louis XIV, il semblait attester la sollicitude de la royauté pour le soldat : M. de Saint-Germain fit sortir de l'hôtel les vétérans qui l'habitaient, leur donna des pensions et les dispersa.

Introduire parmi les troupes l'esprit d'indépendance et la passion de l'égalité n'eût pas suffi, peut-être : M. de Saint-Germain, en dénaturant le caractère de l'ancienne discipline, en soumettant l'armée à des

[1] Voyez les *Mémoires du prince de Montbarrey*, successeur du comte de Saint-Germain à la guerre, t. II, p. 160.

[2] Soulavie, *Mémoires historiques et politiques*, t. III, p. 66.

peines corporelles [1], disposa les militaires à la révolte, et indirectement, à son insu, il prépara cette grande alliance de l'homme du peuple et du soldat, qui, plus tard, fut conclue devant le pont-levis de la Bastille.

Mais voilà qu'au milieu de son impatience de réformes, cet étrange personnage est saisi de vertige. Son imagination s'égare. A des souvenirs de garnison viennent se mêler confusément dans son cerveau troublé les inspirations du moine, et de ce mélange imprévu sortent mille projets monstrueux ou puérils [2]; il sera défendu aux capitaines de donner des bals dans les garnisons, défendu aux généraux de réunir à leur table au delà de vingt-quatre officiers; il faudra que les soldats se rendent processionnellement à la messe; des bénédictins seront chargés de former les élèves de l'École militaire, etc. Il y eut explosion de mécontentement; des brochures véhémentes furent lancées [3]. Le jour de la dispersion des invalides, un des chariots qui les transportaient s'était arrêté sur la place des Victoires, et l'on avait vu les pauvres vieillards descendre, s'agenouiller autour de la statue de Louis XIV et se lamenter sur ce qu'ils « avaient perdu leur père » : l'ordonnance relative aux coups de plat de sabre provoqua des scènes d'un effet plus puissant encore. Pour n'avoir pas à appliquer une peine contre laquelle se révoltaient tous les sentiments de l'honneur, des caporaux descendirent au rang de simple soldat [4]. Un officier subalterne, contraint de frapper un de ses inférieurs de vingt-cinq coups, s'arrêta au vingt-quatrième, disant : « Quant au dernier, je me le suis réservé à moi-même ; » et il s'enfonça le fer dans le corps [5]. « Les Français, avait dit un grenadier, n'aiment du sabre que le tranchant ; » et

[1] Ce n'était point par cruauté, car il supprima la peine de mort, infligée indistinctement, avant lui, à tous les déserteurs. — Voyez *Mémoires du comte de Saint-Germain*, p. 87.

[2] *Mémoires secrets de Bachaumont*, t. X, p. 5.

[3] *Requête des soldats à la reine*, et *Lettre d'un grenadier du régiment de Champagne à un de ses camarades de l'hôtel des Invalides.*

[4] *L'Espion anglais*, t. III, p. 428.

[5] *Ibid.*, p. 429.

ce mot héroïque, l'armée entière le répétait avec une sombre exaltation. Attaqué par les philosophes, que sa dévotion irritait, par les grands, victimes de ses réformes, par les bureaux, dont il avait voulu secouer le despotisme [1], M. de Saint-Germain tomba. Mais il ne tombait qu'après avoir dénaturé la maison du roi, qu'après avoir accompli sa mission révolutionnaire. Instrument de destruction mis en mouvement par une force qu'il servit sans la connaître, il était comme la cognée que le bûcheron jette quand l'arbre est abattu.

Ainsi s'en allait par lambeaux cette vieille monarchie; ainsi se métamorphosait la physionomie de la cour; et, vers la fin, Louis XIV, ressuscité, n'eût certainement pas reconnu son Versailles. Ce n'est pas que les nobles eussent renoncé à leurs prétentions : seulement, par un équitable arrêt, ceux-là même qui avaient conservé l'orgueil de leurs prétentions, déchiraient à plaisir le voile qui pouvait en couvrir l'insolence aux yeux des peuples trompés. La reine ayant donné le signal du laisser-aller dans les costumes et dans les mœurs, l'ancienne étiquette n'existant plus que dans les regrets de quelques douairières dédaignées, les robes traînantes ayant disparu et une duchesse ne se distinguant plus d'une actrice [2], les hommes, à leur tour, se piquèrent de suivre l'impulsion. Parmi des seigneurs qui se croyaient d'une race élue, ce fut chose du bel air et philosophique d'être vêtu en gros drap, de quitter les talons rouges, de porter des souliers épais, de se perdre dans la foule un bâton noueux à la main [3]. Et l'on renonça peu à peu au cortége des valets, aux broderies éclatantes, à la noblesse écrite sur un habit, à tout ce qui est grandeur visible et palpable, à tout ce qui jusqu'alors avait rendu vivante et parlante la prééminence des rangs.

Lorsqu'il avait éloigné de Paris la majesté royale,

[1] *Mémoires du prince de Montbarrey*, t. II, p. 154. — *Mémoires du comte de Saint-Germain*, p. 10 et 12.
[2] Montjoie, *Hist. de Marie-Antoinette*, p. 100 et 101.
[3] *Ibid.*

lorsqu'il l'avait placée à Versailles parmi les siens, Louis XIV avait sans doute voulu donner à la haine du peuple tant de milieux à traverser, qu'elle eût de la peine à atteindre le monarque. Mais il arriva que, fascinée par son destin, Marie-Antoinette aima passionnément et rechercha Paris. La vie abandonna donc peu à peu ce palais qu'avaient choisi pour théâtre à leurs prodiges la vanité et la bassesse humaines. La solitude, le silence, finirent par envahir l'antichambre fameuse où se tenait le valet d'élite que séparait des premières puissances de la terre un simple paravent, et dont la voix, toujours respectée, chassait dans la galerie du château des nuées de comtes et de barons. Il diminua de jour en jour, d'heure en heure, le nombre de ceux qui, groupés le soir à la porte du cabinet royal, attendaient avec une impatience servile et jalouse qu'un salut, un sourire, un regard du maître décidât de leur fortune. Longtemps on avait dit : « La cour et la ville; » e moment vint où il fallut renverser les termes. On quitta Versailles, où était le roi : on se hâta vers Paris, où était le peuple.

CHAPITRE II.

PREMIER MINISTÈRE DE NECKER.

Premier ministère de Necker. — La guerre d'Amérique habitue la France aux préoccupations de la liberté. — Le duc de Chartres et la reine, après le combat d'Ouessant. — Plans de Necker. — Étonnant succès de ses emprunts. — La guerre sans impôts. — Souveraineté de l'*opinion publique* reconnue. — Enthousiasme des femmes pour Necker. — Les assemblées provinciales, image des États généraux.— Suite des opérations de Necker. — La *chambre aux deniers*; scandale des pensions. — Le COMPTE RENDU. — Paradoxe financier, et artifice inaperçu des chiffres de ce compte fameux. — Mouvement extraordinaire imprimé à l'opinion. — Intrigue de cour; chute de Necker. — Indignation populaire.

Un jour, lord Chatam étant entré dans la chambre haute, l'assemblée, à son aspect, se leva, saisie d'une respectueuse émotion. Lui s'avança en chancelant, appuyé d'une main sur son gendre, et de l'autre sur son second fils. Sa figure était extrêmement pâle; car il portait, sous la flanelle dont il était couvert, le germe d'une maladie mortelle. Il venait exciter le parlement à défendre l'épée à la main et jusqu'au bout, contre l'Amérique soutenue par la France, l'intégrité des possessions britanniques. Son discours fini, il tomba épuisé sur son banc. Et comme le duc de Richmond lui demandait par quels moyens le gouvernement soutiendrait la guerre, il se leva pour répondre, mais il ne put que mettre la main sur son cœur, et il s'évanouit. Quelques jours après, il était mort. Son orgueil et sa haine vivaient dans son second fils, William Pitt.

Quand lord Chatham exhalait ainsi l'ardeur jalouse de son âme carthaginoise, Louis XVI avait déjà reconnu l'indépendance des États-Unis; un traité venait de réunir la France et l'Amérique, deux nations dont l'une combattait pour son indépendance, dont l'autre allait combattre pour sa liberté. Comment s'était accompli ce grand acte? Par quel vertige les amis d'un

roi absolu l'avaient-ils poussé à tendre la main à des *insurgents?*

Sans doute la France alors avait bien des humiliations à venger. Il était temps qu'elle protestât, à la manière des peuples forts, et contre l'ignominieux traité de Fontainebleau, et contre l'insolent abus que l'Angleterre avait fait de sa victoire, et contre cette permanente insulte qu'il n'y avait plus moyen de tolérer : la présence d'un commissaire anglais dans le port de Dunkerque. L'occasion pouvait-elle être plus favorable? Après une lutte intrépidement soutenue, les Américains semblaient toucher à un triomphe définitif. Au mois d'octobre 1777, le général Burgoyne s'était vu forcé, à Saratoga, de mettre bas les armes devant les insurgents, commandés par le général Gates, et une armée anglaise de près de six mille hommes [1] avait été conduite prisonnière à Boston, tandis que, retranché dans le camp de Walley-Forge, Washington montrait ce que pèse dans la balance des choses le génie de la patience.

Mais, grâce à une des combinaisons de la fortune trop fréquentes pour étonner l'historien, il arriva qu'en France le sentiment de la nationalité ne servit qu'à donner le change au pénétrant ministre par qui les affaires du dehors étaient dirigées. Car l'homme qui avait préparé la guerre d'Amérique, qui avait présenté à Louis XVI les trois plénipotentiaires Silas Deane, Lee et Franklin, c'était justement le comte de Vergennes, le même qui écrivait à Louis XVI : « En France, le monarque parle : tout est peuple et tout obéit [2]. « Tant il est vrai que, dans cette guerre d'Amérique, le côté diplomatique avait ébloui Vergennes! Le côté révolutionnaire lui échappait.

Et quelle volonté, d'ailleurs, aurait pu résister à ce cri de tout le peuple de France : Armons-nous pour les insurgents? En vain la vieille cour improuvait-elle le départ volontaire du jeune marquis de la Fayette : tous

[1] Charles Botta, *Hist. de la guerre d'Amérique,* t. III, liv. VIII, p. 88.
[2] *Rapport confidentiel au roi par M. de Vergennes.*

les cœurs s'étaient enrôlés [1] le même jour que le sien. A Paris, à Versailles, jusque dans les appartements du roi, on faisait fête au modeste Franklin, comparé aux sages de l'antiquité et admis au château en costume de cultivateur américain [2]. On vendait sous les yeux du roi le médaillon de ce philosophe, ayant pour légende le vers, si connu, où Turgot le glorifiait d'avoir arraché la foudre au ciel et *le sceptre aux tyrans.*

C'en est fait : l'Europe est avertie des résolutions du cabinet de Versailles; le marquis de Noailles, notre ambassadeur, est brusquement rappelé de Londres. Quelques mois cependant s'écoulent sans bruit. Mais les chantiers de marine se remplissent d'ouvriers; les arsenaux, de munitions et d'armes. La France allait tenir la mer avec soixante et un vaisseaux de ligne et soixante-sept frégates ou corvettes [3].

La guerre n'était pas encore officiellement déclarée [4], lorsqu'on apprit tout à coup la brillante rencontre de *la Belle-Poule* et de l'*Aréthuse*, la fière conduite de l'officier Chadeau de la Clochéterie, qui, seul, en vue et à portée de la flotte anglaise, avait répondu par toute sa bordée au premier boulet de la frégate étrangère [5] et désormais ennemie. Ce prélude réveillait les plus mâles souvenirs de la France; il ravivait des ressentiments immortels.

Un mois se passe, et le combat d'Ouessant ouvre la guerre. Sorties du port de Brest, les escadres du comte d'Orvilliers vont se heurter contre la flotte de l'amiral Keppel. Les deux mondes sont attentifs aux commencements de cette querelle dont l'objet est l'indépendance d'une nation de républicains. Si les Français ne furent pas complétement victorieux, du moins l'honneur du combat leur resta; et quand la nouvelle en fut apportée à Paris par le duc de Chartres, depuis Philippe-

[1] Expression de la Fayette lui-même : voyez ses *Mémoires*, publiés par sa famille, t. I, p. 9.

[2] *Mémoires de madame Campan*, t. I, p. 232.

[3] *L'Observateur anglais*, t. VIII, lettres IV et V.

[4] Charles Botta, *Hist. de la guerre de l'indép. des États-Unis*, t. III, p. 300.

[5] *Ibid.*, p. 3

Égalité, les Parisiens éclatèrent en transports. Le prince, sous les yeux de Lamothe-Piquet, avait combattu à l'avant garde : on le savait; on savait que, vêtu d'une veste blanche et décoré de son cordon bleu, il avait déployé au milieu du péril cette gaieté qui est le côté français de la bravoure : il fut couronné de lauriers à l'Opéra; et, pendant toute la nuit, le Palais-Royal, illuminé, retentit des acclamations populaires.

Mais le lendemain, la reine, au lieu de faire chanter le *Te Deum* pour la victoire, le faisait chanter pour sa grossesse. Car ses relations avec le duc de Chartres, affectueuses d'abord et familières, s'étaient remplies d'aigreur. Les ennemis de Marie-Antoinette n'avaient pas manqué d'attribuer ce refroidissement aux sourdes colères de l'amour dédaigné; et l'on assure que le prince lui-même se vanta d'avoir repoussé le bonheur qui s'offrait à lui, imputation grave s'il faut la croire fondée, rien n'étant plus odieux, en pareil cas, que le mensonge, ou plus vil que l'indiscrétion. Quoi qu'il en soit, des épigrammes sanglantes furent lancées, et la *Gazette de France*, journal de la cour publia un récit qui, du héros de la veille, faisait un lâche. Il circula des relations où il était représenté comme n'ayant pas vu le feu, comme s'étant caché à fond de cale. Irrité à jamais, il dit tout haut et fit dire à la reine : *L'enfant de Coigny ne sera jamais mon roi* [1].

Du reste, le branle était donné aux esprits. On se familiarisait avec l'idée d'insurrection; le mot *insurgents* était partout accepté, et ceux-là même que scandalisait l'appui prêté par un monarque à des révoltés, s'animaient à l'image de l'Angleterre enfin punie des longs excès de son orgueil. Dès son arrivée en Amérique, la Fayette avait écrit à ses amis de France : « Je n'entends parler ici ni de roi, ni de ministres; on n'y chérit que deux souveraines : la gloire et la liberté [2]. » De sorte que la France ressemblait à un esclave qui, à travers

[1] *Mémoires historiques et politiques du règne de Louis XVI*, t. VI, p. 55.
[2] Nougaret, *Règne de Louis XVI*, t. IV, p. 407.

les grilles de son cachot, apercoit de loin des troupes armées contre la servitude : les cris qu'il entend lui vont au cœur, et il se bat en pensée sous ces drapeaux dont la seule vue lui est un espoir de délivrance.

Quand la logique de l'histoire a parlé, il faut bien que les faits obéissent : aussi les voit-on alors se produire dans l'ordre utile et comme à point nommé. Contemplée de nos rivages, la guerre d'Amérique était un de ces phénomènes qui ont leur place marquée d'avance dans la succession des choses. Et en même temps qu'elle exaltait les âmes, elle creusait le déficit.

Cependant, Necker, était au pouvoir, et jamais peut-être ministre des finances n'y était arrivé dans des conjonctures plus difficiles et au milieu de tant de périls. Mais cela même aiguillonnait l'ambition du Génevois. Il lui plaisait de se mesurer avec la grandeur d'une situation où il serait en vue de toutes parts, et qui allait permettre les nouveautés. Accusé par les économistes de s'être enrichi trop vite, il brûlait de prouver qu'il saurait administrer la fortune du royaume comme il avait su faire la sienne. Que d'obstacles avaient arrêté sa marche ascendante et l'attendaient encore! que de soupçons éveillaient déjà sa qualité d'étranger, sa nationalité républicaine ! Il fallait qu'il se fît pardonner sa religion, lui protestant convaincu et austère, au sein d'une monarchie catholique, dans un cercle de marquis libertins qui ne se croyaient pas dispensés d'aller à la messe. Il fallait qu'il fît oublier le tort de sa roture à une cour entichée, qui s'imaginait l'accabler en l'appelant avec affectation *monsieur* Necker. Que s'il promenait au loin ses regards, des embarras bien autrement sérieux se présentaient à sa pensée. Le plus grand de tous était la guerre d'Amérique; et pourtant, loin d'y contredire, loin d'en paraître effrayé, Necker devant Maurepas et Vergennes montrait la sérénité d'un génie plein de ressources, et promettait de combattre l'Angleterre en arrachant à cet empire le secret de sa force, le crédit.

Personne, au surplus, ne connaissait mieux que

Necker le déplorable état de nos finances. Comme directeur du trésor royal sous le ministère de Clugny; puis comme adjoint au contrôleur général Taboureau, il avait manié tous les ressorts de l'administration. Clugny, qu'on appela aux finances, couvert de maladies et de dettes, paya ses dettes et mourut. Taboureau se sentit humilié d'avoir pour adjoint un homme qui faisait reconnaître, non sans hauteur, sa supériorité, et il abandonna le pouvoir. Mais tandis que l'insuffisance de Taboureau, les débauches et les dilapidations de Clugny [1] mettaient en relief la capacité de Necker, sa laborieuse ardeur, son intégrité, lui, il calculait en silence et le déficit ancien et les accroissements énormes qu'allaient entraîner une guerre lointaine, la création obligée d'une marine, l'armement des ports, l'entretien d'une armée d'outre-mer.

Voulant signaler son avénement aux affaires par un exemple de désintéressement qui fît éclat, Necker refusa les *droits de signature*, évalués à trois cent mille livres, le pot-de-vin d'usage à la même somme; et il déclara renoncer à tout traitement [2].

Les derniers états soumis au roi par M. de Clugny accusaient un déficit de vingt-quatre millions [3] sur les dépenses ordinaires et de quinze millions sur l'extraordinaire de la marine. A ces trente-neuf millions de déficit, il convenait d'ajouter, suivant Necker, dix millions, représentant le fonds de réserve qu'un grand empire doit toujours posséder pour faire face à l'imprévu.

Telle était donc la situation; et, en d'autres temps, un ministre aurait eu trois moyens de la surmonter : l'impôt, l'économie, l'emprunt.

Mais ici Necker n'avait point à choisir. Engagé dans une guerre devenue inévitable depuis que les premiers coups de canon étaient partis d'un vaisseau anglais,

[1] Nougaret, *Règne de Louis XVI*, t. V, p. 126 et 128.
[2] *L'Observateur anglais*, t. VI, p. 180 et 181.
[3] *Compte rendu au roi par M. Necker, directeur général des finances au mois de janvier* 1781, Ire partie. De l'imprimerie royale.

Necker ne pouvait songer à la soutenir ni par l'économie ni par l'impôt.

L'impôt? Il n'y aurait point suffi. Et d'ailleurs, quel ministre sans entrailles aurait osé demander au peuple sa dernière obole, quand de toutes parts s'élevaient des cris de détresse; quand, d'un bout de la France à l'autre, retentissait le gémissement des corvéables ramenés à coups de bâton sur les chemins; quand la culture en maint endroit était abandonnée et que dans l'âme de tant de malheureux le désespoir débordait? Necker savait cela, il savait les iniquités criantes de l'impôt, les vices de son assiette, sa répartition monstrueuse; il savait qu'en attendant le dégrèvement du pauvre, l'impôt était une calamité qui arrêtait la population, qui la décimait : il ne voulut point recourir à une ressource aussi meurtrière.

L'économie? Elle était assurément bien désirable, bien urgente; car ces nobles, ces princes de l'Église, qui regardaient comme une honte de contribuer aux charges publiques, mettaient leur honneur à s'en partager le produit sous mille formes. Bons au comptant, franc-salé, croupes sur les fermages, profits sur les fournitures, ils dévoraient tout; ils se partageaient jusqu'à vingt-huit millions de pensions; somme énorme[1], disait le ministre des finances, et au moins double de celle que les souverains de l'Europe tous ensemble consacraient aux pensions de leurs royaumes. Malheureusement, il n'était pas facile de trancher dans le vif; les abus avaient des racines trop profondes.

Necker se résolut donc à employer la méthode des emprunts; et en cela il prit le parti le plus démocratique ; d'abord, parce qu'il épargnait au peuple une surcharge qui l'eût écrasé; ensuite, parce que la base des emprunts étant le crédit, emprunter c'était chercher son appui dans la confiance publique, dans l'opinion.

Mais quel était ce mot nouveau, ce mot étrange,

[1] *Compte rendu de Necker,* IIe partie, p. 27.

l'*opinion publique*, qu'un ministre faisait retentir pour la première fois aux oreilles d'un monarque absolu? Ce peuple français, condamné au silence depuis Louis XIV, allait-il avoir une voix au conseil? Redoutable innovation, qui provoquait les bons mots du vieux Maurepas, et dont la portée n'échappait point à l'œil pénétrant de Vergennes. « La France, disait tout bas Vergennes à Louis XVI, est une monarchie absolue; si l'*opinion publique de M. Necker* venait à prévaloir, Votre Majesté pourrait s'attendre à voir commander ceux qui obéissent et obéir ceux qui commandent [1]. » Là était précisément la grandeur des entreprises de Necker. Et, toutefois, il n'avait garde de croire au renversement de la monarchie. Il la voulait seulement mitigée, balancée par l'opinion, réduite à l'impuissance de nuire. Moins Génevois qu'Anglais, il ne s'éleva point à la conception républicaine. Après avoir été, dans ses écrits, le défenseur du peuple, il ne fut au pouvoir que le ministre de la bourgeoisie. Après avoir pensé avec la hardiesse de Rousseau, il n'osa pas mettre le pied au delà des limites tracées par la modération de Montesqnieu.

Ses plans, néanmoins, s'enchaînaient fortement et respiraient l'amour du bien public. Plein d'un orgueil qu'il laissait quelquefois s'amoindrir jusqu'à la vanité, il s'était ainsi posé le problème :

J'emprunterai, s'il le faut, cinq cents millions pour tenir tête aux circonstances; j'établirai le crédit en France par le développement de l'opinion publique; afin de former cette opinion, je déchirerai le voile qui dérobe la situation des finances à tous les regards; par les assemblées provinciales, acheminement à la convocation des états généraux, j'appellerai la nation aux affaires; j'obtiendrai la réforme de l'impôt, et quand l'impôt, réformé, pourra être accru sans barbarie, je rembourserai les emprunts. Alors, le royaume, enrichi et victorieux, me bénira de l'avoir sauvé de la banque-

[1] *Rapport confidentiel au roi*, publié par Soulavie, dans ses *Mémoires historiques sur le règne de Louis XVI*, p. 208-213.

route et mis en mesure de vaincre. L'opinion, qui m'aura servi d'instrument, deviendra le retentissement de ma renommée.

Il n'en fut pas autrement; le seul nom de Necker inspira dès l'abord une confiance illimitée. Les effets publics montèrent en France, tandis que, par un contraste dont put se vanter le nouveau ministre, les fonds anglais subirent une baisse considérable. Secrètement flattés de voir un des leurs à la suprême direction des finances, les banquiers le secondaient avec tant de ferveur que, pour couvrir le premier emprunt de vingt-quatre millions, ils n'attendirent même pas l'enregistrement de l'édit. Les portes du trésor royal s'ouvrirent, il est vrai, et l'on affecta d'y établir des gardes; mais la journée finie, l'emprunt fut fermé, et le public ne put avoir des actions qu'en payant des primes aux banquiers [1]. L'emprunt avait la forme d'une loterie, une partie était remboursable par le sort à quelques prêteurs, l'autre se convertissait en rentes viagères. En deux années, plus de deux cents millions furent empruntés de la sorte avec une facilité surprenante. A la grande stupéfaction des financiers, le crédit, au lieu d'aller en s'affaiblissant, se développa précisément par l'usage qu'on en fit. Les étrangers s'empressèrent de souscrire, ils entrèrent pour un tiers dans les emprunts de Necker [2] : l'or de l'Europe affluait au trésor du roi de France. Les esprits, rassurés, purent donc se livrer aux émotions que leur apportaient les nouvelles du camp de Rhode-Island, et, à Versailles, bien des gentilshommes enviaient les blessures du marquis de la Fayette. A force de s'intéresser à des combats dont l'indépendance de l'Amérique devait être le prix, le peuple de France s'habituait aux préoccupations de la liberté; et les plus clairvoyants, ceux-là surtout qui sentaient la Révolution gronder au fond de leur cœur, savaient gré au ministre des finances d'avoir trouvé

[1] Soulavie, *Mémoires historiques et politiques du règne de Louis XVI*, t. IV, p. 51.

[2] Monthyon, *Particularités sur les ministres des finances*, p. 246.

dans le crédit de quoi faire marcher cette vieille France royaliste sous les drapeaux de la république armée.

Mais les succès de Necker lui attiraient autant d'inimitiés que ses réformes; et l'on devine à quel concert de malédictions s'était exposé un homme qu'on voyait supprimer les receveurs des domaines, diminuer le nombre de fermiers et le chiffre de leurs scandaleux profits, réduire de quarante-huit à douze les receveurs généraux, décimer l'administration de la loterie, casser le bail des postes et mettre la ferme en régie, faire main basse sur les intendants des finances, sorte de magistrats inconnus qui jugeaient souverainement dans leur cabinet les affaires contentieuses, et donnaient ensuite à signer aux ministres leurs décisions arbitraires [1]. Necker avait eu aussi l'audace d'étendre l'impôt des vingtièmes aux propriétés des membres du parlement; et ces grands propriétaires ne lui pardonnaient pas de les avoir rabaissés au niveau de la roture. Quant aux gens de la haute finance, ils étaient bien plus irrités encore, parce qu'à leur ressentiment se mêlait un fonds de jalousie. Que deviendrait leur importance dans l'État si l'on prenait le chemin de résilier les baux, et de changer les fermiers en simples régisseurs? N'en arriverait-on point à se passer d'eux après les avoir ruinés? Et ceux qui avaient été victimes des suppressions poursuivaient Necker d'invectives. Ils le disaient parvenu au moyen de sourdes intrigues, et introduit dans l'entre-sol d'où Maurepas gouvernait la France, par un certain marquis de Pezai, correspondant mystérieux de Louis XVI et faiseur de petits vers à la Dorat. L'un d'eux [2] représentait le *superbe Necker* attendant au fond d'un remise, enveloppé dans une redingote, le retour de son protecteur clandestin.

A ces attaques personnelles se mêlèrent des reproches plus graves. On accusa, non sans raison, le ministre réformateur d'avoir donné à ses emprunts une

[1] *L'Observateur anglais*, t. VI, p. 183, lettre VII.
[2] Sénac de Meilhan, *Du gouvernement, des mœurs et des conditions en France*, p. 1 8.

forme immorale par la constitution de rentes viagères, ce qui était encourager l'égoïsme et comme inviter le père de famille à dévorer d'avance la fortune de ses enfants. Mais les ennemis de Necker allaient évidemment trop loin, lorsqu'ils lui imputaient de ne pas créer d'impôts pour servir de gage aux prêteurs, de n'établir aucun fonds d'amortissement. Les prêteurs, qui, du reste, aux yeux d'un ministre, doivent passer après l'État sont toujours suffisamment avisés sur les risques à courir. Et la preuve qu'on leur offrait alors assez de garanties, c'est qu'ils prêtèrent jusqu'à cinq cent trente millions, sachant bien que Necker assurait par une réforme l'intérêt de chacun de ses emprunts, dont l'avantage était précisément de ne pas grever le trésor de rentes perpétuelles et de trouver leur amortissement naturel dans la mort successive des rentiers.

Il n'était certes pas nouveau qu'un ministre fût assailli de malédictions de ceux qu'il sacrifiait au bien public; mais ce qui aurait pu surprendre, c'est que Necker eût contre lui, et les hommes dont il réformait les emplois, et les écrivains qui, avant lui, avaient demandé ces réformes. Les économistes le harcelaient sans relâche. L'abbé Baudeau, l'âpre Condorcet, intolérant à force de conviction, s'indignaient de ne pouvoir l'accabler, et multipliaient les brochures haineuses [1]. Au fond, ce qu'ils ne lui pardonnaient pas, c'était sa hauteur envers la secte, et d'avoir osé mettre en question dans ses écrits le droit absolu de propriété. Le chevalier Turgot, frère de l'ancien ministre, et Condorcet s'en expliquaient hautement, avec feu. « Malheureuse nation! s'écriait le chevalier Turgot, tu ne te relèveras jamais des maux que Necker t'a préparés; » et il rappelait d'un ton violent le fameux chapitre qui termine le livre *Sur la législation et le commerce des grains*. « Que devons-nous attendre, ajoutait-il, d'un ministre qui se passionne avec tant de fureur contre la la classe des propriétaires en faveur de celle qui ne

[1] *Mémoires historiques*, t. IV, p. 32.

possède rien? Attendons-nous à voir se renouveler en France les scènes de deux Gracchus [1]. » Il y en eut qui prononcèrent le nom de Law, croyant de la sorte insulter Necker.

En dépit de ces clameurs, le directeur des finances restait populaire. Il avait de son côté l'*opinion publique*, juge inattendu devant lequel il avait fait comparaître la monarchie. Suffire à la guerre d'Amérique sans impôts, n'était-ce pas un prodige? *Sans impôts* [2], avait dit Necker; et cette formule, qui caractérisait la situation, était répétée, dans tout le royaume, par un peuple étonné que la victoire ne lui coûtât rien. D'ailleurs, le ton sentimental des ouvrages du Génevois, et l'art avec lequel il savait intéresser l'imagination aux plus arides questions de finances, lui avaient concilié la faveur des femmes, non-seulement parmi le tiers état, mais à la cour, à Versailles, dans le boudoir où Marie-Antoinette laissait échapper en paroles légères le secret de ses sympathies. L'altière comtesse de Brionne, la marquise de Coigny, madame de Simiane, la princesse de Beauvau, l'impérieuse duchesse de Grammont employaient au profit de Necker les séductions de la grâce ou l'empire du cœur. Madame de Tessé, madame de Blot, la comtesse de Châlons dépensaient leur esprit à soutenir le système des emprunts; à prôner le ministre philosophe qui voulait faire de l'administration des finances, en même temps qu'une série d'opérations, « une suite de pensées [3]. » Elles allaient recueillant les nouvelles, répandant les bruits officiels, donnant des ordres, et poussant dans les rangs de l'*opinion publique* la clientèle de leur beauté. Elles montraient le marquis de Castries charmé d'avoir été fait ministre par Necker, et le duc de Choiseul qui, par lui, espérait bien le redevenir.

La même admiration se manifestait ailleurs sous un plus sérieux aspect. Depuis la mort de madame Geof-

[1] *Mémoires historiques*, t. IV, p. 26.
[2] Nougaret, *Règne de Louis XVI*, t. V, p. 251.
[3] Expression de Necker lui-même.

frin, les philosophes s'étaient transportés chez madame Necker : leur haine contre les prêtres triomphait de l'élévation d'un protestant. Et néanmoins, on n'ignorait pas qu'une partie du clergé se ralliait à lui ; que le fougueux archevêque de Beaumont, si terrible aux jansénistes et aux convulsionnaires, était venu plusieurs fois s'asseoir, ami familier, à la table du calviniste Necker [1]. Le peuple des campagnes ne pouvait que bénir un ministre qui, loin d'augmenter l'impôt, aspirait à le diminuer en le réformant. La partie éclairée du tiers état suivait d'un œil attentif les innovations financières, l'ordre introduit dans la comptabilité par la concentration des diverses caisses au trésor royal, le développement du crédit, les projets d'humanité en faveur des pauvres, des prisonniers, des mendiants. Aux pamphlets hostiles, l'académicien Thomas, l'abbé Raynal opposèrent d'ardentes apologies. Il en parut où l'on crut reconnaître la plume distinguée de madame Necker et son caractère susceptible. On y repoussait vivement le reproche fait au directeur des finances d'avoir, par l'emprunt, soulagé les vivants aux dépens des races futures. Est-ce que les races ne sont pas solidaires? Est-ce que les arrière-neveux ne vont pas se reposer à l'ombre de l'arbre que les aïeux ont planté? S'il était vrai que la guerre d'Amérique dût être onéreuse aux générations à venir, n'en recueilleraient-elles pas le bénéfice? Et n'était-ce rien que l'idée révolutionnaire, venue des plages lointaines comme une promesse d'affranchissement portée par la brise des mers?

L'amour de la popularité était la passion de Necker, sa superstition, presque : il poursuivit ses plans.

Il y avait quelques années déjà que le marquis de Mirabeau avait dit : « Une nation qui n'est pas représentée est semblable à un homme privé de la parole : il ne lui reste que ses bras pour faire connaître ce qu'il demande [2]. »

[1] *Mémoires historiques et politiques*, t. IV, p. 721.
[2] Voyez le *Mémoire sur l'utilité des états provinciaux*, cité dans le premier volume de cet ouvrage, et imprimé à la suite de *l'Ami des hommes*.

Fénelon appelait de ses vœux les assemblées provinciales, Turgot les proposa, Necker les établit.

Il mit sous les yeux du roi un mémoire confidentiel où il critiquait amèrement l'administration des intendants de province. Il les peignit pleins d'arrogance envers les faibles, timides devant les forts, absents à volonté, instruits par hasard, tranchant du souverain avec une morgue dont leur ignorance était la mesure. Si leur capacité était douteuse, en revanche leur ambition ne l'était pas. A moins d'une injustice éclatante, ils gouvernaient sans contradicteur, et le monarque était obligé de voir par les yeux de ceux-là même qu'il aurait eu besoin de juger [1]. Ainsi allait périr l'œuvre de Richelieu. Mais, institués dans le dessein de mater la noblesse, les intendants de province se trouvaient alors avoir épuisé leur mission. Richelieu les avait créés au profit de la royauté, contre les nobles : Necker les voulut détruire au profit du tiers état, contre la royauté.

Louis XVI céda : il consentit à établir, à titre d'essai, une assemblée provinciale dans le Berri, réputé, à cette époque la province la plus misérable de France, et choisi précisément à cause de sa misère [2]. Il parut naturel d'essayer le remède sur la partie la plus malade.

Douze nobles, douze membres du clergé, vingt-quatre propriétaires des villes et des campagnes composèrent les quarante-huit membres de l'assemblée provinciale du Berri. Le roi ne se réserva pas le droit d'élection ; il désigna seulement seize membres qui furent chargés d'élire eux-mêmes les trente-deux autres. Il fut décidé que les suffrages se compteraient *par tête* et non *par ordre*. L'assemblée devait se tenir tous les deux ans pendant un mois ; et, dans l'intervalle, une commission, présidée par l'archevêque, était chargée d'exécuter les

[1] *Mémoire sur les assemblées provinciales*, remis secrètement au roi par Necker. — Il fut publié plus tard traîtreusement par M. de Maurepas, et contribua beaucoup à la chute du ministre des finances en soulevant contre lui les parlements, maltraités dans ce mémoire.

[2] *Essai sur les assemblées provinciales*, par M. le baron de Girardot.

décisions prises [1], touchant la répartition et la levée des impôts.

Certes, de pareilles dispositions étaient bien timidement conçues ; trop de respect pour les choses du passé s'y montrait encore. Mais, nous l'avons dit, Necker ne possédait ni la force ni le courage de son intelligence, et son audace était restée dans ses livres. Il transigeait avec une révolution de surface, lui qui avait attaqué naguère l'ordre social en creusant jusqu'aux racines. Et toutefois, comment le nier? Après les longues saturnales du pouvoir absolu et quand il fallait briser cette sinistre puissance que le mal puise souvent dans sa durée même, c'est déjà beaucoup que de tendre silencieusement à changer une monarchie despotique en royauté mixte. On pouvait prévoir que les propriétaires, invités à répartir les impositions, en viendraient à les vouloir voter ; que la nation, consultée sur l'impôt, aspirerait à donner son avis sur d'autres matières. Ce mot d'*essai* était fort modeste assurément ; mais enfin il contenait une promesse, il entr'ouvrait l'avenir.

Et en effet, l'assemblée provinciale du Berri fut comme l'ombre que dessine sur le mur l'arrivée de l'objet attendu. Un concile national, inévitable et prochain, se trouvait de la sorte annoncé : on eut en petit le modèle des États généraux.

Or la tentative ici fut d'autant plus séduisante et féconde, qu'elle ne donna lieu à agiter aucune de ces questions terribles d'où allait sortir la première tempête : doublement du tiers, délibération en commun, vote par tête. Les travaux commencèrent, ils s'accomplirent au milieu d'un calme profond ; et l'assemblée provinciale du Berri, celle de la haute Guienne, tenue peu de temps après à Montauban, sous la présidence de l'évêque de Rodez, ne furent pas sans marquer leur passage par d'utiles efforts.

Dans le Berri, cinq cent dix-sept paroisses étaient commandées chaque année pour la corvée. Elles four-

[1] Arrêt du 12 juillet.

nissaient, pendant huit jours, quarante mille manœuvres et douze mille voitures avec vingt-quatre mille chevaux ou paires de bœufs ; ce qui élevait le nombre des journées de manœuvres à trois cent vingt mille et le chiffre des voitures à quatre-vingt-seize mille. Ces journées, estimées pour les hommes à quinze sous et pour les voitures à quatre livres, imposaient aux corvéables une charge de six cent vingt-quatre mille livres. L'assemblée reconnut qu'on ne construisait pas, annuellement, plus de six lieues de chemin neuf, et jugeant qu'il pouvait y être pourvu au moyen de deux cent quarante mille livres, elle supprima la corvée en nature et la remplaça par un contribution en argent qui atteignit à peu près toutes les classes, le peuple directement néanmoins, et le clergé, les nobles, dans la personne de leurs fermiers [1].

Ainsi, le peuple était averti des avantages du régime représentatif ; et chaque amélioration votée dans les assemblées provinciales poussait la nation sur la pente des états généraux.

Pendant ce temps, Necker soutenait le fardeau de la guerre sans en être accablé, tant la confiance des prêteurs lui fournissait de ressources. Achever des réformes commencées, en méditer de nouvelles [2], c'était sa vie. Tantôt, en renouvelant le bail de la ferme générale, il obtenait une économie de quatorze millions ; tantôt il procurait à l'État quelque bénéfice sur la taille ou sur les taxations des trésoriers par la réunion des caisses inutiles au trésor royal ; tantôt enfin il faisait vendre aux hôpitaux leurs immeubles, et leur offrait des placements au denier vingt. Sans trop s'inquiéter des colères qu'il soulevait, et le bon vouloir de Louis XVI lui venant quelquefois en aide, il porta la lampe jusque dans les plus obscures dépenses de la maison du roi et de la *chambre aux deniers*. Il régnait là un désordre dégradant, immense. Nombre d'officiers étaient à la fois four-

[1] Necker, *Administration des finances de France*, t. II, p. 229 et suiv.
[2] *Compte rendu de Necker*, p. 6.

nisseurs, apprêteurs et convives ; si bien, qu'ils se faisaient payer par le roi les denrées qu'ils devaient eux-mêmes consommer. Derrière un simple panetier on rencontrait tel grand seigneur qui lui avait vendu sa charge et qui défendait à outrance ce qu'il osait appeler un patrimoine. Tout abus avait son propriétaire. Necker réduisit de moitié les dépenses, supprima la charge de grand maître de la maison du roi, les offices des contrôleurs généraux, les trésoriers de la bouche, de l'argenterie, des menus plaisirs, des écuries et de la maison de la reine.

Mais ces courtisans, si largement nantis, on les retrouvait encore sur les ténébreux registres des croupes, des dons faciles, des grâces. « Que font au roi mille écus? disaient-ils. — C'est la taille d'un village, » répondait Necker.

Et quel trésor de scandales que le chapitre des pensions ! La seule famille de Noailles touchait un million sept cent cinquante mille livres. Il y avait tel personnage de la maison de Polignac qui avait quatre-vingt mille livres, uniquement parce que la reine aimait la comtesse Jules. Un ancien président recevait trois pensions montant à vingt-deux mille sept cent vingt livres, et toutes trois motivées sur ses fonctions de président, ainsi qu'on le découvrit plus tard [1]. Une pension de vingt-cinq mille livres avait été accordée à une dame dont il s'agissait de faciliter le mariage. Un coiffeur était pensionné comme ayant coiffé une fille du comte d'Artois, morte à l'âge de trois ans, avant d'avoir eu des cheveux.

Ce fut, on en doit convenir, d'une main tremblante que Necker remua tant de monstrueux abus, dont plusieurs, il est vrai, n'était pas encore à jour. Il aurait voulu reprendre les domaines engagés ; mais, effrayé de la puissance des familles qu'il aurait à braver, il hésita, il recula. Et cependant, millions sur millions disparaissaient dans le gouffre de la guerre ; des ressources pro-

[1] *Livre rouge.*

chaines étaient indispensables; les assemblées provinvinciales, réduites à deux, n'offraient qu'un appui insuffisant : Necker résolut de saisir fortement l'opinion publique. Nous arrivons au *Compte rendu*.

Rendre ses comptes, non plus seulement au roi, mais au peuple français; non plus pour se laver d'un soupçon, comme autrefois les contrôleurs généraux Desmarets et Lepelletier, mais pour constituer solennellement un tribunal populaire devant lequel on vînt dire : « Ministre du roi, je ne suis que le serviteur de la nation..., » c'était à coup sûr une grande et imposante nouveauté. La monarchie disparaissait de la sorte, un moment du moins : il ne restait sur la scène qu'un ministre devant le peuple.

La résolution prise, deux problèmes se présentaient : connaître la situation et la dire.

La connaître au juste était difficile, la dire franchement était dangereux. Ayant eu à soutenir, sans impôts, une guerre dispendieuse, Neker avait bien pu, à force d'économie et d'habileté, s'égaler aux circonstances, mais non les dépasser et les vaincre. Il était invraisemblable qu'il eût comblé durant la guerre, un déficit constaté durant la paix. Éblouir l'opinion, voilà ce qu'il voulut; mais il ne pouvait produire des chiffres triomphants, sans côtoyer, pour ainsi dire, un mensonge. Ressource coupable, et dont la gravité de la situation ne justifiait pas l'emploi! Quand on ose recourir à la dangereuse maxime : « Le but justifie les moyens, » il faut du moins que ce soit dans une de ces parties redoutables où l'homme d'État prouve par la grandeur de ses périls le désintéressement de ses passions, et où il apporte sa tête comme enjeu.

Armé d'un paradoxe, Necker prétendit qu'il y avait deux manières de rendre compte des finances :

« L'une, préférable, disait-il, au premier coup d'œil, consistait à exposer l'universalité des recettes, et l'universalité des dépenses;

« L'autre, plus simple, plus évidente, consistait à ne composer le chapitre des revenus que des versements

faits au trésor royal par les différentes caisses, déduction faite des charges que ces caisses étaient tenues d'acquitter, et à ne porter à la colonne des dépenses que les payements faits par ce même trésor royal. »

Cette proposition contenait une erreur assez subtile. Il n'était pas vrai que les deux comptes pussent tenir lieu d'un de l'autre. Le premier était un compte de *revenus*, le second un compte de *caisse* [1].

Rompu dès sa jeunesse au maniement de la comptabilité, Necker n'ignorait pas cette distinction. Il savait que la balance d'un compte est susceptible de varier au gré de celui qui dispose de la caisse ; qu'il peut grossir l'*excédant de recette* en ajournant certaines dépenses, tandis qu'il ne peut grossir l'*excédant du revenu.*

La situation devant ressortir de la comparaison des recettes et des dépenses effectuées par le trésor royal, l'habile financier se réservait le moyen d'arrêter cette situation au point où il le voulait. L'excédant de revenu était-il trop faible, il n'avait qu'à transporter à une caisse extérieure le payement d'une délégation jusqu'alors réservée au trésor royal. L'excédant de revenu paraissait-il trop fort, il annulait une délégation sur les caisses, la reportait au trésor, et la balance était changée.

Le *Compte rendu* fut assis sur cette base. Il présentait en revenus. . . . . 264,154,000 liv.
En dépenses 253,954,000

Et, par conséquent, un excédant de 10,200,000 liv.

Résultat surprenant dont les amis et les adversaires du ministre demeurèrent également étourdis. Quoi ! M. Necker, en entrant au ministère, avait trouvé, de son propre aveu, un déficit de trente-neuf millons ; il avait eu à préparer la guerre, à y suffire pendant trois

[1] Un particulier a, par exemple, un revenu de six mille francs, et cinq mille francs de dépenses. Son excédant de *revenu* est donc de mille francs. Supposons qu'une année il charge ses fermiers de payer pour lui quatre mille francs à ses fournisseurs et de lui remettre le reste. Il se trouvera posséder un excédant de *recette* de deux mille francs, c'est-à-dire double de son excédant de *revenu*. Ce n'est donc pas sur l'état de sa caisse qu'on peut juger de l'état de sa fortune, à moins qu'il n'ait payé toutes ses dépenses.

ans; il n'avait créé aucun impôt; ses économies et ses réformes n'étaient pas à comparer aux énormes charges qu'il avait fallu subir..., et néanmoins ce déficit de trente-neuf millions se convertissait par magie en un excédant de dix millions! C'était à confondre tous les esprits.

Du reste, le langage du *Compte rendu* était monté sur un ton imposant. Necker y blâmait la monarchie d'avoir jusqu'alors fait un mystère de l'état des finances. Il dénonçait le mensonge des anciens édits, se raillant de ces préambules, *trop souvent les mêmes pour être toujours vrais.* Après avoir tracé gravement le tableau de ses réformes, il en parlait, tantôt avec complaisance, tantôt avec une modestie qui semblait n'être que la politesse de son orgueil. L'ordre qu'il avait introduit dans les affaires du trésor et qui régnait dans ses ouvrages, il le mit dans son exposé, sorte de traité élémentaire et lumineux, évidemment destiné à commencer l'éducation publique en matière d'administration. Profits de la finance, pensions, domaines, forêts, dépenses de la maison du roi, impôts, corvées, commerce des grains, poids et mesures, monnaies, monts-de-piété, prisons, hôpitaux, il passa tout en revue; et, après avoir montré du doigt les abus sans nombre qu'il avait réformés, il appela l'attention publique sur les asiles d'où elle se détourne trop souvent, sur la situation des enfants trouvés, des indigents, de la population hâve des hospices, de tous les malheureux. La morale se mêlant ainsi à ses calculs, ces chiffres devenaient éloquents et pathétiques. Il ne lui fut pas difficile d'éveiller la compassion des Français, quand il laissa entrevoir l'affreux spectacle des hôpitaux où plusieurs moribonds étaient entassés dans le même lit [1], et le spectable non moins affreux de ces prisons où des criminels, tourmentés à plaisir par des moralistes farouches, n'avaient plus rien d'humain que leur infortune. La dernière pensée du *Compte rendu* fut une pensée personnelle,

[1] Voyez l'édit du 11 mai 1781, et le *Compte rendu.*

mais aussi honorable que hautaine. « Je n'ai sacrifié, disait Necker en finissant, ni au crédit ni à la puissance. J'ai dédaigné les jouissances de la vanité. J'ai renoncé à la plus douce des satisfactions privées, celle de servir mes amis, ou d'obtenir la reconnaissance de ceux qui m'entourent. Si quelqu'un doit à ma simple faveur une pension, une place, un emploi, qu'on le nomme. »

Le *Compte rendu* n'était pas un livre seulement, c'était un acte. Il produisit une sensation profonde. Six mille exemplaires furent vendus le jour même de l'apparition [1], et le travail de deux imprimeries ne put suffire aux demandes qui arrivaient de la province et des pays étrangers. A Londres, les partisans de la paix déposèrent le *Compte rendu* sur le bureau du parlement, et s'écrièrent qu'on ne pouvait continuer la guerre avec un royaume aussi prospère, aussi bien administré que la France.

Les amis de Necker s'enflammèrent, et ses ennemis furent déconcertés par l'enthousiasme universel. On épuisa en prose et en vers les formules de l'éloge. La nation, fière de son importance enfin reconnue, dévorait des pages déjà traduites dans toutes les langues de l'Europe. Elle ressemblait à un vigoureux et intelligent jeune homme qui, nouvellement émancipé, reçoit les comptes de son tuteur. Le génie de l'Angleterre, empreint dans le *Compte rendu*, était salué par le tiers état, tout plein de la lecture de Montesquieu. La gravure, cette imprimerie des pauvres et des illettrés, multiplia en l'honneur de Necker les estampes où l'on faisait parler haut l'allégorie. On vit le peuple se former en groupe, le long des quais de la Seine, autour de ces ouvrages faits pour agir sur l'opinion, qui les avait inspirés [2].

A Versailles, le parti de Necker était le plus fort parce qu'il était le plus agissant. Jamais une affaire de mode ou de parure, jamais une question d'élégance

[1] *Correspondance de Grimm*, t. X, p. 402; février 1781.

[2] Il ne parut pas moins de soixante-six gravures sur le premier ministère de Necker, parmi lesquelles dix-huit se rapportant au *Compte rendu*.

n'avaient eu le privilége de passionner à ce point les grandes dames de la cour, notamment celles du cercle de la reine. Elles lisaient, elles vantaient ce *Compte rendu* tout chargé d'administration et de politique, qui prêchait la doctrine attristante des économies, et qui enseignait la tenue des livres de la France. Maurepas ne se mit pas en peine de braver autrement qu'en bons mots une approbation si bruyante : c'était sa manière de gouverner. S'apercevant que le *Compte rendu* était enveloppé d'une couverture bleue, il l'appela le *conte bleu;* et le mot fut répété complaisamment par la vieille cour, par les économistes, médiocrement touchés que Necker fût de leur avis sur plusieurs points, et par beaucoup de nobles qui vivaient de la misérable industrie des pensions. Que signifiait ce bruit insolite? Pour les fanatiques d'abus, l'opinion publique n'avait pas même le droit d'exister. Mais Necker, qui se sentait soutenu, se montra ferme d'abord, puis intolérant et irritable. Il parla d'envoyer à la Bastille les écrivains qui oseraient décrier un livre dont l'Angleterre s'était émue et d'où la paix allait sortir. « Attaquer le *Compte rendu*, s'écriait-il indigné, c'est commettre un crime d'Etat, c'est brûler la flotte de Brest [1]. »

Souvent, la chute se trouve enveloppée dans le triomphe. Maurepas prit ombrage d'un ascendant qui lui paraissait une usurpation de sa propre influence. Déjà deux ministres, Sartines et Montbarrey, avaient été remplacés sans lui, malgré lui; il se rappelait avec amertume qu'un jour, pendant qu'un accès de goutte le retenait à Paris, son collègue, admis seul auprès du roi, avait emporté la nomination de M. de Castries au ministère de la guerre; il se vengea. Necker avait remis confidentiellement au roi un mémoire sur les assemblées provinciales, dans lequel les parlements n'étaient point ménagés : Maurepas, avec une indiscrétion calculée, mit au jour le libelle et en fit attaquer l'auteur. Blessé alors jusqu'au fond de l'âme, le directeur des

[1] Monthyon, *Particularités sur les ministres des finances.*

finances voulut que le succès d'une démarche d'éclat témoignât hautement son de crédit. Non content de voir se ranger autour de lui la princesse de Poix, les Noailles, la duchesse de Polignac, les amis de Marie-Antoinette, il prétendit engager le roi dans sa querelle, il demanda le titre de ministre d'État et l'entrée au conseil, d'où sa qualité de protestant l'avait tenu éloigné. Il offrait sa démission, en cas de refus. Maurepas fut d'avis qu'on lui accordât l'entrée au conseil, *s'il abjurait solennellement les erreurs de Calvin* [1]. Il le savait incapable d'une telle bassesse. Le roi reçut donc, le 19 mai, la démission du directeur des finances. Elle était écrite sur un petit carré de papier sans titre ni vedette, et la forme en parut si insolente à Louis XVI qu'il jura de ne plus employer Necker [2].

La nouvelle d'une disgrâce si peu attendue fut accueillie avec une sombre colère. La nation se crut offensée. La foule se répandit dans les promenades, dans les cafés, dans les rues ; mais partout régnait un silence extraordinaire [3]. Bourboulon, auteur des *Observations sur le Compte rendu*, ayant été aperçu au Palais-Royal, le peuple le poursuivit de ses menaces. Necker était allé s'établir à sa maison de campagne de Saint-Ouen, près Paris : une longue file de carrosses l'y suivit. C'était à qui s'empresserait de le complimenter. L'archevêque de Paris avait donné l'exemple ; et l'on remarqua parmi les visiteurs le duc d'Orléans, le duc de Chartres, les Richelieu, les Luxembourg, le duc de Choiseul, le prince de Condé. Qu'on était loin du temps où, par un simple froncement de sourcil, Louis XIV pouvait condamner un ministre à l'isolement d'une disgrâce universelle !

Telle fut la première administration de Necker. Il eut à la fois pour lui et ceux qui, jugeant la Révolution inévitable, la redoutaient, et ceux qui la voulaient

[1] *Sur l'administration de M. Necker,* par lui-même.
[2] *Réponse du roi au mémoire de M. de Castries en faveur de M. Necker.*
[3] *Correspondance de Grimm,* t. X, p. 434. Edit. Furne.

puissante, étendue, décisive. Les uns applaudirent dans sa personne l'homme qui semblait le plus capable de prévenir l'emportement des passions populaires, en ménageant quelques issues à la liberté. Les autres l'encouragèrent à ouvrir la carrière, bien résolus, s'il refusait d'avancer, de le laisser en chemin.

Quant à Necker, il ne prévoyait certes pas que, d'un seul bond, la Révolution passerait sur lui !

CHAPITRE III.

LES RÉVOLUTIONNAIRES MYSTIQUES.

Les révolutionnaires mystiques. — Faiseurs d'or du faubourg Saint-Marceau. — Importance historique de la franc-maçonnerie. — Institution des *hauts grades;* leur action révolutionnaire. — Philippe d'Orléans, chef des francs-maçons. — Conspiration des *Illuminés;* plan de Weishaupt; réception au grade de *prêtre illuminé;* sourde propagande. — Rôle assigné à Cagliostro; Cagliostro à Paris: scènes de la rue Saint-Claude. — Le TERNAIRE de Saint-Martin; naissance et progrès de la secte des *Martinistes.* — Mesmer; son système, contre-épreuve de la doctrine de Saint-Martin; le mesmérisme triomphant; la princesse de Lamballe et Marie-Antoinette au *baquet* de d'Eslon. — Entraînement des esprits vers le mysticisme. — Lavater dénoncé par Mirabeau. — Mouvement de réaction contre la philosophie de Voltaire et des encyclopédistes. — La seconde Révolution préparée dans les sociétés secrètes. — Le dîner de Cazotte.

Cependant, émue d'invincibles désirs, agitée de mille espérances confuses, la France avait pris depuis quelque temps un aspect étrange. Au-dessous de ces régions exposées où la reine se livrait à ses plaisirs, le comte de Provence à ses complots et Necker à ses calculs, une foule d'esprits ardents tentaient les routes du hasard. Juger les prêtres et abaisser les rois ne suffisait plus : on voulait refaire les peuples ; on voulait retremper la morale à des sources nouvelles ; on dédiait l'avenir au Dieu inconnu. Dans leur enthousiasme à la fois naïf et sombre, quelques-uns se demandèrent s'il ne serait pas enfin donné à l'homme de soulever le voile étendu sur l'origine et la fin des mondes, et pourquoi un être doué de la triple puissance d'aimer, de méditer et de vouloir, n'arriverait pas à s'emparer des forces cachées de la nature, à surprendre le secret de la vie, à vaincre la mort. Non, jamais la pensée humaine ne se perdit en de telles profondeurs, jamais elle ne créa d'aussi fantastiques royaumes. Lorsqu'en 1740, dans cette France qu'allait illuminer le bon sens de Voltaire, le comte de Saint-Germain était venu dire : « Je suis âgé de plusieurs

siècles ; j'ai vécu dans l'intimité de François Ier ; j'ai connu Jésus-Christ, » on s'était contenté de sourire. Fils naturel du roi de Portugal suivant les uns, né d'un juif et d'une princesse polonaise suivant les autres, le comte de Saint-Germain n'avait guère dû ses premiers succès de curiosité qu'au scepticisme même dont il venait braver l'empire avec une hardiesse si originale. Madame de Pompadour l'avait aimé par caprice, Louis XV par ennui, le duc de Choiseul par affectation d'habileté et en laissant croire qu'on l'employait comme espion diplomatique. Mais le moment vint où le mysticisme obtint mieux qu'un patronage dangereux ou moqueur ; et ce moment, chose remarquable ! fut celui qui précéda la plus grande, la plus terrible des réalités : la Révolution.

C'est que les philosophes du XVIIIe siècle avaient abusé de l'analyse ; ils avaient trop sacrifié le sentiment à la raison, le bonheur de croire à l'orgueil de connaître. Quand elle veille dans le silence des autres facultés, l'intelligence se fatigue bien vite et s'épouvante ; elle en vient à douter de tout, à douter d'elle-même, et il faut qu'elle puisse s'oublier au sein d'une ivresse heureuse. Cette ivresse de l'intelligence, c'est l'imagination. La foi repose de la pensée, et le repos ne différerait pas assez de la mort si l'on ne s'endormait dans un lit plein de songes.

Un mouvement de réaction était donc inévitable, après Voltaire. Déconcerté un instant, mais indompté, le besoin de croire reparut sous des formes bizarres. Les anciennes croyances une fois mortes, elles firent place, au fond des âmes inquiètes et passionnées, à d'extatiques élans, à des aspirations qui défièrent l'impossible et se cherchèrent un but dans le plus lointain pays des rêves. Et, comme tout profite à ces grands événements qui marquent le passage de Dieu à travers l'histoire, les mystiques ne travaillèrent pas avec moins d'ardeur que les incrédules à l'œuvre de la Révolution.

Alors, en effet, commencèrent à courir parmi le peuple des rumeurs qui l'agitèrent en sens divers. On par-

lait de personnages liés entre eux par des serments redoutables et tout entiers à de ténébreux desseins. On les disait possesseurs de secrets qui valaient des trésors, et on leur attribuait un pouvoir magique. Bientôt le bruit se répandit et s'accrédita que des chimistes inconnus s'étaient établis au faubourg Saint-Marceau. Dans des laboratoires que des soins vigilants dérobaient à la persécution, des hommes au regard pénétrant, au langage inintelligible, aux vêtements souillés, s'occupaient activement soit à faire de l'or, soit à fixer le mercure, soit à doubler la grosseur des diamants ou à composer des élixirs. Ces singuliers travailleurs restaient volontiers confinés dans leur faubourg, ils habitaient des réduits obscurs, et ne semblaient en aucune sorte associés à la jouissance des richesses dont on aurait pu les supposer créateurs [1]. Mais ils avaient des chefs qui se faisaient rechercher dans le monde et y déployaient avec grâce, avec générosité, une opulence éblouissante. Tel d'entre eux auquel on ne savait ni domaines, ni contrats, ni rentes, ni famille, menait une existence de souverain et dépensait plus en bienfaits que les princes ne faisaient en spectacles et en fêtes [2].

De là nombre de suppositions contradictoires. « Ce sont des êtres surnaturels, pensait le vulgaire : il faut les respecter et les craindre, car leur science vient des anges ou des démons ; la nature leur obéit, et il n'est rien d'égal à leur puissance. » Pour d'autres, ce n'étaient que des imposteurs dont l'imbécillité publique faisait seule le génie, la vertu et la fortune. D'autres enfin les regardaient comme des sectaires qui avaient juré la ruine de toutes les tyrannies : s'ils affectaient de vivre plongés dans l'étude des sciences occultes, c'était pour déjouer la surveillance et tromper l'inquiétude des gouvernements ; s'ils marchaient environnés de mystères, c'était pour mieux dominer, par l'attrait du merveilleux, la foule crédule ; leurs chefs étaient des

[1] *Mémoires pour servir à l'histoire du comte de Cagliostro*, note 3, Hambourg, MDCCLXXXVI.
[2] *Ibid.*

apôtres de révolution, et l'or qui servait à préparer des voies à la propagande, cet or qu'on prétendait fondu dans de magiques creusets, venait d'une caisse centrale alimentée par des souscriptions secrètes et systématiques, par des souscriptions de conspirateurs.

Sur ces entrefaites, Paris vit arriver un homme qu'entourait déjà une célébrité bizarre. Cet homme avait tous les avantages réunis : beaucoup de dignité dans le maintien, une figure expressive avec un mélange de douceur, un regard profond, une bouche où le dédain se trouvait tempéré par quelque chose d'affectueux et de tendre. En lui, rien qui ne fût étrange. Quel lieu du monde était celui de sa naissance? quelle famille, la sienne? où et comment avait-il acquis le savoir dont il paraissait doué, et ses richesses, qu'il dépensait magnifiquement? Il se faisait appeler le comte de Cagliostro : était-ce son vrai nom? Son âge même était incertain, plusieurs se plaisant à lui prêter, sous les dehors de la jeunesse, l'expérience d'une longue vie. On racontait de lui qu'il avait enfin trouvé la pierre philosophale; qu'il savait l'avenir; qu'il était en commerce avec les esprits célestes. A Bâle, présenté à Lavater, il lui avait laissé une impression indéfinissable de défiance et d'admiration. « C'est un homme surprenant, écrivait, en parlant de Cagliostro, *le ministre du saint Évangile à Zurich*, le pieux et bon Lavater. Pourtant, je ne crois pas à cet homme. Oh! s'il était humble comme un enfant! si seulement il penchait pour la simplicité de l'Évangile, pour la dignité de Notre-Seigneur, qui serait plus grand que lui [1]? »

Nous dirons bientôt quels motifs amenaient Cagliostro à Paris, et quel rôle lui avait été assigné. Mais, auparavant, il importe d'introduire le lecteur dans la mine que creusaient alors sous les trônes, sous les autels, des révolutionnaires bien autrement profonds et agissants que les encyclopédistes.

[1] *Lettre du comte de Mirabeau à M*** sur Cagliostro et Lavater*, p. 48. Berlin, 1786.

Une association composée d'hommes de tout pays, de toute religion, de tout rang, liés entre eux par des conventions symboliques, engagés sous la foi du serment à garder d'une manière inviolable le secret de leur existence intérieure, soumis à des épreuves lugubres, s'occupant de fantastiques cérémonies, mais pratiquant d'ailleurs la bienfaisance et se tenant pour égaux, bien que répartis en trois classes : *apprentis*, *compagnons* et *maîtres*, c'est en cela que consiste la franc-maçonnerie, mystique institution que les uns rattachent aux anciennes initiations d'Égypte, et que les autres font descendre d'une confrérie d'architectes déjà formée au IIIe siècle.

Or à la veille de la Révolution française, la franc-maçonnerie se trouvait avoir pris un développement immense. Répandue dans l'Europe entière, elle secondait le génie méditatif de l'Allemagne, agitait sourdement la France, et présentait partout l'image d'une société fondée sur des principes contraires à ceux de la société civile.

Dans les loges maçonniques, en effet, les prétentions de l'orgueil héréditaire étaient proscrites, et les priviléges de la naissance écartés. Quand le profane qui voulait être initié entrait dans la chambre appelée *cabinet des réflexions*, il lisait sur les murs, tendus de noir et couvert d'emblèmes funéraires, cette inscription caractéristique : « Si tu tiens aux distinctions humaines, sors; on n'en connaît pas ici [1]. » Par le discours de l'orateur, le récipiendaire apprenait que le but de la franc-maçonnerie était d'effacer les distinctions de couleur, de rang, de patrie; d'anéantir le fanatisme; d'extirper les haines nationales [2]; et c'était là ce qu'on exprimait sous l'allégorie d'un temple immatériel, élevé au grand architecte de l'univers, par les sages des divers climats, temple auguste dont les colonnes, symboles de force et de sagesse, étaient couronnées des *grenades*

[1] Clavel, *Hist. pittoresque de la franc-maçonnerie.* Ire partie. Introduction, p. 3. Pagnerre, 1844.

[2] *Ibid.*, p. 23.

de l'amitié[1]. Croire en Dieu était l'unique devoir religieux exigé du récipiendaire. Aussi y avait-il, au dessus du trône du président de chaque loge ou *vénérable*, un delta rayonnant au centre duquel était écrit en caractères hébraïques le nom de *Jéhovah*[2].

Ainsi, par le seul fait des bases constitutives de son existence, la franc-maçonnerie tendait à décrier les institutions et les idées du monde extérieur qui l'enveloppait. Il est vrai que les instructions maçonniques portaient soumission aux lois, observation des formes et des usages admis par la société du dehors, respect aux souverains. Il est vrai encore que, réunis à table, les maçons buvaient au roi dans les États monarchichiques, et au magistrat suprême dans les républiques. Mais de semblables réserves commandées à la prudence d'une association que menaçaient tant de gouvernements ombrageux, ne suffisaient pas pour annuler les influences naturellement révolutionnaires, quoique en général pacifiques, de la franc-maçonnerie. Ceux qui en faisaient partie continuaient bien à être, dans la société *profane*, riches ou pauvres, nobles ou plébéiens; mais, au sein des loges, temples ouverts à la pratique d'une vie supérieure, riches, pauvres, nobles, plébéiens devaient se reconnaître égaux, et s'appelaient frères. C'était une dénonciation indirecte, réelle pourtant et continue, des iniquités, des misères de l'ordre social; c'était une propagande en action, une prédication vivante.

D'un autre côté, l'ombre, le mystère, un serment terrible à prononcer, un secret à apprendre pour prix de mainte sinistre épreuve courageusement subie, un secret à garder sous peine d'être voué à l'exécration et à la mort, des signes particuliers auxquels les frères se reconnaissaient aux deux bouts de la terre, des cérémonies qui se rapportaient à une histoire de meurtre et semblaient couvrir des idées de vengeance, quoi de

[1] Ragon, *Cours interprétatif des initiations anciennes et modernes.* Introduction, p. 18. Edit. sacrée, 5842.

[2] Clavel, *Hist. pittoresque de la franc-maçonnerie*, p. 4.

plus propre à former des conspirateurs? Et comment une pareille institution, aux approches de la crise voulue par la société en travail, n'aurait-elle pas fourni des armes à l'audace calculée des sectaires, au génie de la liberté prudente?

On sait sur quel récit allégorique repose, comme sur une base sacrée, toute la franc-maçonnerie [1] :

Adoniram avait été chargé par Salomon de diriger les travaux de construction du temple de Jérusalem. Ses ouvriers étaient au nombre de trois mille. Pour ne les pas confondre, dans la distribution des salaires, Adoniram le divisa en trois classes, apprentis, compagnons et maîtres. On se distingua et l'on se reconnut au moyen de mots, de signes, d'attouchements, qui devaient rester secrets. Or, trois compagnons, voulant avoir la parole de maître, résolurent d'en arracher la révélation à Adoniram ou de l'assassiner. Ils se cachent dans le temple et se postent aux différentes portes. Adoniram s'étant présenté à celle du midi, le premier compagnon lui demande la *parole de maître* et, sur son refus, le frappe violemment à la tête d'une règle dont il était armé. Adoniram s'enfuit à la porte de l'occident, où le second compagnon le frappe au cœur d'un coup d'équerre. Recueillant ses forces, il essaye de se sauver par la porte de l'orient; mais le troisième compagnon l'arrête et, ne pouvant obtenir de lui la parole, l'étend mort d'un coup de maillet. La nuit venue, les assassins prirent le corps et l'allèrent enterrer sur le mont Liban, où il fut retrouvé par neuf maîtres que Salomon avait envoyés à la découverte. La tombe, sur laquelle s'élevait un acacia, ayant été fouillée, et ceux qui touchèrent le cadavre s'étant écriés : *Mac benac*, « la chair quitte les os, » il fut convenu que ce mot serait désormais substitué, parmi les maîtres, à la parole perdue.

Telle est l'étrange histoire que rappelle et figure, dans la franc-maçonnerie, la réception au grade de

[1] Voyez les *Mémoires pour servir à l'histoire du jacobinisme,* par l'abbé Barruel, t. II, chap. X, p. 203; — Clavel, *Hist. pittoresque de la franc-maçonnerie,* p. 50 et suiv.; — le *Testament de Cagliostro,* p. 25 et 26. Paris, 1791.

maître, cérémonie qui a lieu autour d'un sarcophage, à la lueur d'une lanterne sourde formée d'une tête de mort, dans une salle où, sur des tentures noires, sont brodés en blanc des squelettes.

Alors que, sous la main de pouvoirs violents, la société frémissait d'impatience, mais se voyait réduite à voiler ses colères, combien de ressources des pratiques de ce genre ne ménageaient-elles pas aux artisans de complots! Car enfin, quel était ce martyr dont il s'agissait de poursuivre la vengeance? Quelle était cette parole sainte qu'il fallait reconquérir?

Lorsque, chassés de leur pays par la révolution de 1688, les Jacobites étaient venus chercher asile en France [1], où ils apportèrent les règles de la franc-maçonnerie, ils n'avaient pas manqué d'en interpréter les symboles au gré de leurs passions et de leurs espérances. Dans plusieurs des loges dont lord Dervent Water nous avait fourni le modèle, dans le *Chapitre d'Écosse jacobite* que Charles-Édouard Stuart fonda lui-même à Arras sous la présidence du père de Robespierre [2], Adoniram, c'était Charles Ier; Cromwell et les siens représentaient les assassins de l'architecte martyr; la parole perdue, c'était *royauté.*

Mais les données essentielles de la franc-maçonnerie étaient trop démocratiques pour se prêter longtemps à des menées de prétendant. Le cadre de l'institution s'élargissant, la démocratie courut y prendre place; et, à côté de beaucoup de frères dont la vie maçonnique ne servait qu'à charmer l'orgueil, à occuper les loisirs ou à mettre en action la bienfaisance, il y eut ceux qui se nourrissaient de pensées actives, ceux que l'esprit des révolutions agitait.

Les choses symboliques se plient aux interprétations les plus diverses : quelques-uns ne tardèrent pas à affirmer que la franc-maçonnerie continuait l'ordre, si tragiquement célèbre, des templiers; et, dans ce sys-

[1] Robison, *Preuves de conspirations contre toutes les religions et tous les gouvernements*, t. I, p. 34. Londres, 1799.
[2] Ragon, *Cours interprétatif*, p. 71.

tème, Adoniram, ce fut Jacques Molay; les meurtriers, ce furent Philippe le Bel, personnification de la tyrannie politique, Clément V, personnification de la tyrannie religieuse, et les juges qu'ils avaient transformés en bourreaux; la parole perdue, ce fut *liberté*.

Bientôt se produisirent des innovations d'un caractère redoutable. Comme les trois grades de la maçonnerie ordinaire comprenaient un grand nombre d'hommes opposés par état et par principes à tout projet de subversion sociale, les novateurs multiplièrent les degrés de l'échelle mystique à gravir ; ils créèrent des arrière-loges réservées aux âmes ardentes ; il instituèrent les hauts grades d'*élu*, de *chevalier du soleil*, de la *stricte observance*, de *kadosch* ou homme régénéré, sanctuaires ténébreux dont les portes ne s'ouvraient à l'adepte qu'après une longue série d'épreuves, calculées de manière à constater les progrès de son éducation révolutionnaire, à éprouver la constance de sa foi ; à essayer la trempe de son cœur. Là, au milieu d'une foule de pratiques tantôt puériles, tantôt sinistres, rien qui ne se rapportât à des idées d'affranchissement et d'égalité.

Dans le grade de *chevalier du soleil*, par exemple, lorsqu'une réception avait lieu, le *très-vénérable* commençait par demander au *premier surveillant :* « Quelle heure est-il? » et celui-ci devait répondre : « L'heure de l'obscurité parmi les hommes. » Interrogé, à son tour, sur les motifs qui l'amenaient, le récipiendaire répondait : « Je viens chercher la lumière. Car, mes compagnons et moi, nous nous sommes égarés à travers la nuit qui couvre le monde. Des nuages obscurcissent *Hespérus*, l'étoile de l'Europe. Ils sont formés par l'encens que la superstition offre aux despotes [1]. »

Le septième grade de la haute maçonnerie, celui de *chevalier de l'épée* et de *rose-croix*, donnait lieu à des scènes non moins caractéristiques. Les formes et allégories de ce grade étaient empruntées à ce que l'histoire raconte de la captivité des Juifs à Babylone, de la

[1] Robison, *Preuves de conspirations*, etc., t. I, p. 47.

destruction de leur temple et de la permission de le rebâtir accordée par Cyrus à Jérobabel [1]. Vêtu de rouge, ceint du tablier écossais, chargé de chaînes, le récipiendaire, sous le nom de Jérobabel, était conduit jusqu'au trône de Cyrus, dans un appartement tendu de vert et que soixante et dix flambeaux éclairaient, en commémoration des soixante et dix années de la captivité des Juifs. « Qui êtes-vous? demandait Cyrus. — Le premier entre mes égaux, maçon par rang, captif par disgrâce. — Votre nom? — Jérobabel. — Votre âge? — Soixante et dix ans. — Quel sujet vous amène? — Les larmes et la misère de mes frères. — Dites-moi les secrets de la maçonnerie : votre liberté est à ce prix. — Quand Salomon nous donna les premiers principes de la maçonnerie, il nous apprit que l'égalité devait être notre suprême loi. Or elle n'existe pas ici. Votre rang, vos titres, votre fastueuse supériorité, votre cour, tout cela est incompatible avec les mystères de notre ordre... Mais j'ai pris des engagements inviolables. S'il faut les violer pour redevenir libre, j'aime mieux rester captif. » Alors le souverain frappait sept coups, et, après avoir félicité le récipiendaire de sa vertu, de sa discrétion, de sa fermeté, il ordonnait qu'on lui ôtât ses chaînes. On l'armait ensuite d'une épée en lui disant : « Soyez reconnu chef sur vos égaux. » Et il allait annoncer à ses frères que le sommeil du peuple était fini, que le jour de la commune délivrance venait enfin de se lever.

C'est aux écoles souterraines dans lesquelles avaient cours de pareils enseignements, que Condorcet faisait allusion lorsque, annonçant cette histoire des progrès de l'esprit humain qu'interrompit sa mort, il se promettait de dire quels coups l'idolâtrie monarchique et la superstition avaient reçus des sociétés secrètes, filles de l'ordre des templiers.

Il ne faut donc pas s'étonner si les francs-maçons inspirèrent une vague terreur aux gouvernements les

[1] *Testament de Cagliostro*, p. 36 et 37. — *Le vrai rose-croix*, traduit de l'anglais. MDCCLXXIV.

plus soupçonneux; s'ils furent anathématisés à Rome par Clément XII, poursuivis en Espagne par l'inquisition, persécutés à Naples; si, en France, la Sorbonne les déclara *dignes des peines éternelles.* Et toutefois, grâce au mécanisme habile de l'institution, la franc-maçonnerie trouva dans les princes et les nobles moins d'ennemis que de protecteurs. Il plut à des souverains, au grand Frédéric, de prendre la truelle et de ceindre le tablier. Pourquoi non? L'existence des hauts grades leur étant soigneusement dérobée, ils savaient seulement, de la franc-maçonnerie, ce qu'on leur en pouvait montrer sans péril; et ils n'avaient point à s'en inquiéter, retenus qu'ils étaient dans les grades inférieurs où le fond des doctrines ne perçait que confusément à travers l'allégorie, et où beaucoup ne voyaient qu'une occasion de divertissement, que des banquets joyeux, que des principes laissés et repris au seuil des loges, que des formules sans application à la vie ordinaire, et, en un mot, qu'une comédie de l'égalité. Mais, en ces matières, la comédie touche au drame; et il arriva, par une juste et remarquable dispensation de la Providence, que les plus orgueilleux contempteurs du peuple furent amenés à couvrir de leur nom, à servir aveuglément de leur influence les entreprises latentes dirigées contre eux-mêmes.

Cependant, parmi les princes dont nous parlons, il y en eut un envers qui la discrétion ne fut point nécessaire. C'était le duc de Chartres, le futur ami de Danton, ce Philippe-Égalité si célèbre dans les fastes de la Révolution, à laquelle il devint suspect, et qui le tua. Quoique jeune encore et livré aux étourdissements du plaisir, il sentait déjà s'agiter en lui cet esprit d'opposition qui est quelquefois la vertu des branches cadettes, souvent leur crimes, toujours leur mobile et leur tourment. Le franc-maçonnerie l'attira. Elle lui donnait un pouvoir à exercer sans effort; elle promettait de le conduire, le long de chemins abrités, jusqu'à la domination du forum; elle lui préparait un trône moins en vue, mais aussi moins vulgaire et moins exposé que

celui de Louis XVI ; enfin, à côté du royaume connu, où la fortune avait rejeté sa maison sur le second plan, elle lui formait un empire peuplé de sujets volontaires et gardé par des soldats pensifs. Il accepta donc la grande maîtrise aussitôt qu'elle lui fut offerte ; et l'année suivante (1772), la franc-maçonnerie de France, depuis longtemps en proie à d'anarchiques rivalités, se resserra sous une direction centrale et régulière qui s'empressa de détruire l'inamovibilité des *vénérables*, constitua l'ordre sur des bases entièrement démocratiques, et prit le nom de Grand-Orient [1]. Là fut le point central de la correspondance générale des loges ; là se réunirent et résidèrent les députés des villes que le mouvement occulte embrassait ; de là partirent des instructions dont un chiffre spécial ou un langage énigmatique ne permettaient pas aux regards ennemis de pénétrer le sens.

Dès ce moment, la franc-maçonnerie s'ouvrit, jour par jour, à la plupart des hommes que nous retrouverons au milieu de la mêlée révolutionnaire. Dans la loge des *Neuf-Sœurs* vinrent successivement se grouper Garat, Brissot, Bailly, Camille Desmoulins, Condorcet, Chamfort, Danton, dom Gerle, Rabaut-Saint-Étienne, Pétion. Fauchet, Goupil de Préfeln et Bonneville dominèrent dans la loge de la *Bouche-de-Fer*. Sieyès fonda au Palais-Royal le club des *Vingt-deux*. La loge de *la Candeur* devint, quand la Révolution gronda, le rendez-vous des partisans de Philippe d'Orléans : Laclos, la Touche, Sillery ; et, parmi eux, se rencontrèrent Custine, les deux Lameth, la Fayette [2].

Mais la franc-maçonnerie, on l'a vu, n'avait pas un caractère homogène. Les trois premiers grades admettaient toutes sortes d'opinions ; au delà, la diversité des rites répondait à celle des systèmes ; et, comme on en peut juger par les noms de Sieyès, de Condorcet, de Brissot, la philosophie des encyclopédistes et les

[1] Ragon, *Cours interprétatif*, p. 73 et 74.
[2] Barruel, *Mémoires pour servir à l'histoire du jacobinisme*, t. V, p. 85.

tendances de la bourgeoisie avaient une large place dans les loges. C'est ce qui frappa Weishaupt, professeur de droit canonique à l'université d'Ingolstadt, un des plus profonds conspirateurs qui aient jamais existé. Il se mit donc à méditer des combinaisons nouvelles.

Par le seul attrait du mystère, par la seule puissance de l'association, soumettre à une même volonté et animer d'un même souffle des milliers d'hommes pris dans chaque contrée du monde, mais d'abord en Allemagne et en France; faire de ces hommes, au moyen d'une éducation lente et graduée, des êtres entièrement nouveaux; les rendre obéissants jusqu'au délire, jusqu'à la mort, à des chefs invisibles et ignorés; avec une légion pareille, peser secrètement sur les cours, envelopper les souverains, diriger à leur insu les gouvernements, et mener l'Europe à ce point que toute superstition fût anéantie, toute monarchie abattue, tout privilége de naissance déclaré injuste, le droit même de propriété aboli et l'égalité des premiers chrétiens proclamée, tel fut le plan gigantesque du fondateur de l'ILLUMINISME.

C'était s'imposer des nécessités terribles. Ne faudrait-il pas employer des procédés indignes du but? Ne faudrait-il pas descendre de la prudence aux artifices, de la vigilance à l'espionnage? Weishaupt le sentit et n'hésita point. Elevé par les jésuites, il s'était promis de les combattre et de les vaincre avec leurs propres armes. Son principe fut que, pour atteindre à de nobles résultats, les bons devaient recourir aux moyens dont les méchants se servent pour acquérir un empire funeste [1]. Il fit à la nature humaine cette injure de croire qu'on ne la pouvait affranchir qu'en la trompant; et manquant de respect à la vérité dont il poursuivait le triomphe, il mit la ruse au nombre de ces chances de succès. « Tout engagement secret, disait-il, est une source d'enthousiasme. Il est inutile d'en rechercher

[1] Robison, *Preuves de conspirations*, etc., t. I, p. 144.

les causes : le fait existe; cela suffit [1]. » Et il demanda au mysticisme ses plus intimes ressources.

Les circonstances, du reste, étaient favorables à l'adoption des pratiques occultes. Les esprits, depuis quelque temps, ne s'entretenaient en Allemagne que de choses étranges. Un curé, nommé Gassner, qui exorcisait les possédés du démon et guérissait les malades par de simples formules, comptait dans toute l'Allemagne catholique près d'un million d'adhérents [2]. A Leipzig, on avait vu une foule immense se répandre un jour sur une place publique au milieu de laquelle devait apparaître, à un moment donné, l'ombre du magicien Schœfer [3], mort en 1774. On publiait des interprétations de l'Apocalypse. La reine de Prusse et ses femmes prétendaient avoir aperçu la *dame blanche*, qui paraissait, disait le peuple, toutes les fois qu'une personne de la famille royale devait mourir [4]. Le penchant au merveilleux était général et vivement accusé.

Weishaupt avait à peine vingt huit ans, lorsqu'en 1776 il jeta les bases de l'illuminisme. Ceux qui reçurent ses premières confidences s'appelèrent *aréopagites*. On convint que Weishaupt, connu des seuls aréopagites, serait le chef invisible et tout-puissant de la secte; que cette secte se diviserait en deux classes : celle des PRÉPARATIONS, comprenant les grades de *novice*, de *minerval*, d'*illuminé mineur*, d'*illuminé majeur*, et celle des MYSTÈRES, renfermant les grades de *prêtre*, de *régent*, de *philosophe* et d'*homme-roi* [5]. Ces divisions et subdivisons avaient pour objet : premièrement de mesurer l'importance de l'adepte à ses progrès dans la science de l'égalité, et puis d'exalter son imagination en lui faisant espérer la communication d'un

[1] Exposition du plan de Weishaupt, dans la collection des papiers découverts à Landshut et au château de Sandersdorf, en 1786 et 1787, et publiés par ordre de l'électeur de Bavière.

[2] *Lettre du comte de Mirabeau à M*** sur Cagliostro et Lavater*, p. 33. Berlin, 1786.

[3] *Ibid.*

[4] Luchet, *Essai sur la secte des illuminés*, note 14. Paris, 1789.

[5] *Ecrits originaux* d s les *Mémoires pour servir à l'histoire du jacobinisme*, t. III, p. 23.

secret précieux dès qu'il aurait atteint le grade supérieur. Il fut décidé que les illuminés des hautes classes s'appliqueraient à approfondir toutes les sciences, s'exerceraient à l'art d'expliquer les chiffres, d'enlever les empreintes des cachets [1], et ne rechercheraient les emplois que pour y mieux servir les intérêts de l'ordre. On parla d'établir une école de *minervales* [2], de manière à tirer parti des femmes, si impressionnables d'ordinaire, si portées aux sacrifices violents, si promptes à passionner autrui et à se passionner elles-mêmes; mais on craignit leur impatience, leur indiscrétion [3], et cette partie du projet fut ajournée. Comme on ne pouvait prendre trop de précautions, le fondateur de l'illuminisme et ses complices adoptèrent des noms supposés : Weishaupt eut le nom de *Spartacus*, le baron de Knigge celui de *Philon*, Zwach celui de *Caton*, le marquis de Constanza celui de *Diomède*, le libraire Nicholaï celui de *Lucien*. Quiconque ne méprisait pas le vain bruit de la renommée, n'avait pas le fanatisme de Brutus ou l'audace de Catilina, fut déclaré incapable de remplir les principales fonctions de l'ordre [4]. Et, quant au soin de recruter des disciples-conspirateurs, on le confia aux *frères insinuants*, choisis parmi les plus habiles, et dont les instructions portaient qu'ils s'astreindraient à des habitudes graves; qu'ils mèneraient une vie régulière et propre à bien asseoir leur ascendant [5]; qu'ils ne s'adresseraient ni aux hommes d'une réputation compromise, ni à ceux de mœurs suspectes [6]; qu'ils s'attacheraient particulièrement à gagner les fonctionnaires publics, les serviteurs des princes, les libraires, les maîtres de poste et les maîtres d'école. Weishaupt voulait aussi qu'on s'étudiât à attirer les personnes

[1] Mounier, *De l'influence attribuée aux philosophes, aux francs-maçons et aux illuminés sur la Révolution de France*, p. 181.
[2] *Lettre de Minos à Sébastien*, 1782.
[3] *Ibid.*
[4] *Lettre de Spartacus à Caton*, 6 février 1778.
[5] *Instructions de Weishaupt*, dans les *Mémoires pour servir à l'histoire du jacobinisme*, t. III, p. 26.
[6] *Ibid.*, p. 27.

d'un extérieur agréable. Ces gens-là, disait-il, quand on sait les former, sont plus propres aux négociations... Ils ne sont pas de ceux qu'on peut charger de soulever le peuple, mais il faut choisir son monde... Les yeux, examinez bien les yeux ; et ne négligez pas même dans vos observations le maintien, la démarche, la voix [1]. »

Ce n'était qu'après avoir été attentivement observé qu'un *novice* devenait *minerval*, et il était mis aussitôt sous la conduite d'un *illuminé dirigeant*, véritable instituteur qui, sans s'expliquer, soit sur les tendances de l'association, soit sur le but définitif, s'attachait à dépouiller peu à peu l'adepte de tout préjugé, lui indiquait des lectures à faire, lui en expliquait le sens avec une réserve prudente, paraissant quelquefois partager les opinions qu'il eût été dangereux de combattre trop tôt, et ne négligeant rien pour ménager les transitions. Les rapports de l'*illuminé dirigeant* étaient-ils favorables à l'élève, le *minerval* passait au grade d'*illuminé mineur*. Alors seulement il apprenait que le but de l'ordre était de « faire du genre humain, sans distinction de nation, de rang, de profession, une famille bonne et heureuse. » Toutefois, il n'était encore appelé à connaître que son instituteur, quelques illuminés du même grade que lui et les *minervaux*. Mais on ne manquait pas de lui représenter les hommes admis aux grades supérieurs comme des esprits éminents [2] ; on lui vantait leur science, leur position, leur crédit, leur richesse ; on lui inspirait, en touchant dans son âme les cordes de l'ambition et de l'orgueil, le désir de se rendre confident de la vertu ou complice du génie.

Quand le moment était venu pour lui de passer au grade d'*illuminé majeur*, on l'introduisait au fond d'une chambre obscure, décorée selon les prescriptions du rit maçonnique, et remplie d'emblèmes propres à émouvoir son cœur. Là il devait, après avoir prêté un un serment redoutable, déposer l'histoire cachetée de

[1] *Lettre à Marius et à Caton.*
[2] Robison, *Preuves de conspirations*, etc., t. I, p. 173.

sa vie. Aussitôt on ouvrait un livre intitulé le *Code scrutateur;* on en comparait le contenu avec la confession générale remise par l'adepte, et on lui prouvait que rien de lui n'était resté inconnu aux frères. Les fautes les plus cachées du candidat, ses habitudes favorites, ses préjugés, ses affaires de famille, ses haines, ses amitiés, ses amours, ce que les *frères insinuants* avaient dérobé à sa confiance, ce qu'il avait laisse percer, dans les grades de minerval et d'illuminé mineur, des angoisses de son esprit ou des secrètes révolutions de son âme, le *Code scrutateur* contenait tout [1]. Et cependant, on avait invoqué sur lui son propre témoignage, pour mettre à l'épreuve sa sincérité, son abnégation, sa foi. Quant au devoir spécial de l'*illuminé majeur*, il consistait à travailler sans repos, sans relâche, au développement de la puissance commune en procurant, à ceux des membres de la secte que les supérieurs avaient désignés, les emplois dont il pouvait disposer ou qui dépendaient de son crédit [2].

On voit combien la trame du complot était habilement ourdie. Et pour quelles fins? C'est ce qui n'apparaissait clairement à l'initié que dans le grade de *prêtre* ou d'*épopte.* Au jour indiqué, à l'heure convenue, on se rendait chez le prosélyte, on lui mettait un bandeau sur les yeux, et on le conduisait par de fausses routes jusqu'au vestibule du temple des mystères. Il y restait quelque temps, livré au désordre de ses pensées et aux inquiétudes de l'attente. Enfin, son bandeau se détachait ; il se sentait un glaive dans la main; une voix lui criait : « Entre, malheureux! mais prends garde à ne pas laisser la porte ouverte derrière toi; » et il se trouvait au milieu d'une vaste salle inondée de lumière. En avant d'un trône que surmontait un dais magnifique, se dressait une table chargée de bijoux, de florins d'or, et où brillaient un sceptre, une couronne, une épée. Aux pieds de la table, sur un coussin d'écarlate, des cein-

[1] *Lettre de Spartacus à Caton,* 6 février 1778.
[2] Mounier, *de l'Influence attribuée aux philosophes, aux francs-maçons, aux illuminés,* etc., p. 177.

tures sacerdotales et une robe blanche. « Regarde, disait alors le chef des prêtres; si cette couronne, ce sceptre, si ces monuments de la dégradation et de l'imbécillité humaines tentent ton orgueil; si c'est là qu'est ton cœur; si tu veux aider les rois à opprimer les hommes, nous te pouvons placer aussi près du trône que tu le désires; mais notre sanctuaire te sera fermé et nous t'abandonnerons aux suites de ta folie. Veux-tu, au contraire, te dévouer à rendre les hommes heureux et libres, sois le bienvenu. Ici les attributs de la royauté; là ceux de la vertu : décide-toi [1]. »

Si le candidat repoussait loin de lui bijoux, florins, sceptre, couronne, il était admis à connaître les projets de la secte et ses doctrines. Dans un discours véhément, pathétique, qu'on eût pu croire échappé aux indignations de Jean-Jacques lui-même, le chef de l'assemblée disait ce qu'avait valu au monde « celui qui, plantant le premier pieu et creusant le premier fossé, avait osé dire : « Ceci est à moi, » et avait trouvé des gens assez simples pour le croire. » Il montrait les usurpations de la force successivement transformées en droits; la tyrannie s'établissant d'abord par la violence, puis se perpétuant par la ruse; des hommes pleins de vigueur et d'intelligence amenés à ce point d'aberration de s'agenouiller autour du berceau d'un enfant et d'adorer des divinités vagissantes; l'égorgement des peuples les uns par les autres honoré du nom de courage patriotique; les brigandages en grand appelés conquêtes; la terre ayant ses damnés, plus réels, hélas! que ceux de l'enfer des mythologies; partout le lien de la nature rompu. Et qu'on ne s'en tînt pas à une révolution qui se bornerait au renversement des trônes. Une puissance nouvelle commençait à se développer, à laquelle il fallait prendre garde : « Celui qui veut mettre les nations sous le joug n'aura qu'à faire naître des besoins que lui seul puisse satisfaire... Érigez en corps hiérarchique la *tribu mercantile* (*die kaufmannschaft*) et

[1] Barruel, *Mémoires pour servir à l'histoire du jacobinisme*, t. III, p. 114.

vous aurez créé, peut-être, le plus redoutable des despotismes. Car celui-là est le maître, qui peut susciter ou prévoir, étouffer ou satisfaire des besoins. Et qui le pourra mieux qu'une oligarchie de marchands [1]. »

De sorte que l'illuminisme préparait Anacharsis Clootz et Babeuf.

Plus tard, nous entendrons Camille Desmoulins invoquer le *sans-culotte Jésus-Christ.* C'était, de même, sous l'invocation de Jésus-Christ que se plaçait l'hiérophante des illuminés. N'était-il pas fondateur d'une doctrine secrète, celui qui allait disant : « Il vous a été donné à vous de connaître les mystères du royaume des cieux, aux autres seulement en paraboles? » Et cette doctrine, en quels termes la pouvait-on résumer? « Vous savez que les princes de ce monde aiment à dominer, il n'en sera pas de même de vous. Que le plus grand se fasse le plus petit. »

Ainsi, liberté, par la chute des distinctions injustes qui alimentent les haines, qui font l'insolence des uns et la bassesse des autres ; égalité, par l'union des cœurs ou l'amour fraternel, voilà ce que le *prêtre illuminé* devait s'efforcer d'introduire parmi les hommes, voilà l'immense et périlleux triomphe que la secte s'était donné mission de poursuivre.

Quand l'orateur avait fini de parler, un voile se levait; un autel apparaissait, qui était surmonté de l'image du crucifié, de ce Jésus de Nazareth, vrai fondateur de l'illuminisme. Alors, tombant à genoux, l'initié priait le Dieu des pauvres et des opprimés. Ensuite, on lui coupait quelques cheveux sur le sommet de la tête; on le revêtait des ornements sacerdotaux, et on lui présentait un bonnet, en disant : « Couvre-toi de ce bonnet; il vaut mieux que la couronne des rois [2]. »

Conduite par des conspirateurs passionnés à la fois et méditatifs, la secte s'accrut rapidement. Les imaginations inquiètes et les âmes altérées se laissèrent ga-

[1] Discours de l'hiérophante pour le grade de *prêtre illuminé.*
[2] Barruel, *Mémoires pour servir à l'histoire du jacobinisme,* t. III, p. 155.

gner sans peine à la bizarrerie de ses pratiques et au mystère qui enveloppait son existence. La profondeur de ses desseins plut à des intelligences graves, cultivées, mais audacieuses. Elle attira beaucoup d'hommes d'élite. Ce fut alors que s'établit cette administration, partout invisible et partout présente, dont parlent si souvent les écrits contemporains [1]. D'insaisissables délateurs firent circuler, d'un lieu à un autre, comme par un fil électrique, les secrets dérobés au cours, aux colléges, aux chancelleries, aux tribunaux, aux consistoires [2]. On vit séjourner dans les villes certains voyageurs inconnus, dont la présence, le but, la fortune étaient autant de problèmes. Et de ce nombre fut Cagliostro, inconcevable mélange de dignité et d'astuce, d'instruction et d'ignorance, généreux d'ailleurs, doué d'une sorte d'éloquence captieuse quoique barbare, capable d'enthousiasme, tenant enfin le milieu entre le missionnaire et l'aventurier.

Voyageur infatigable, Cagliostro avait changé de nom suivant les pays : ici Acharat, là Pellegrini, ailleurs comte de Phénix [3]; et en tous lieux sa trace était restée. Arrivé à Mitau (1779) Il n'avait pas tardé à y faire saluer son ascendant. Deux heures lui suffirent pour se soumettre des personnages considérables et savants, tels que le comte de Médem, le comte Howen, le major Vonkorf. Une femme qui s'était nourrie de la lecture de Lavater, et qui professait pour la mémoire du Christ un culte exalté, madame de Recke, s'était un instant enivrée des leçons de Cagliostro [4]. Affilié à la secte des alchimistes, médecin de l'école des rose-croix et de Paracelse, égal à Lavater dans la science de la physiognomonie [5],

[1] Voyez *Lettre du comte de Mirabeau à M*** sur Cagliostro et Lavater ;* — le *Testament de Cagliostro ;* — Luchet, *Essai sur les illuminés ;* — Robison, *Preuves de conspirations*, etc.

[2] Luchet, *Essai sur les illuminés*, chap. VI, p. 25 et suiv.

[3] *Mémoire pour le comte de Cagliostro, contre M. le procureur général, accusateur*, dans la collection des mémoires relatifs à l'affaire du collier. Edit. de MDCCLXXXVI.

[4] *Mémoire sur le séjour de Cagliostro à Mittau*, par madame de Recke, p. 8 et 9. Publié en allemand, à Berlin, 1787.

[5] *Lettre d'un habitant de Strasbourg*, cit e par madame de Recke, p. 15.

émule réservé de ce fameux astrologue Séni, qui avait dominé l'illustre Wallenstein et se vantait de lire le livre étincelant des étoiles, Cagliostro avait exercé, pendant son séjour à Mittau, un pouvoir vraiment extraordinaire, et de toutes parts on s'était hâté vers ce PRÊTRE DU MYSTÈRE [1]. Il se trouvait à Francfort-sur-le-Mein, lorsque les députés de l'illuminisme le rencontrèrent et résolurent de l'acquérir.

Weishaupt avait toujours professé beaucoup de mépris pour les ruses de l'alchimie et les frauduleuses hallucinations de quelques rose-croix. Mais c'est le vice et la folie des complots de pousser à l'emploi de toutes sortes d'instruments. Cagliostro était doué de puissants moyens de séduction : il fut décidé qu'on se servirait de lui.

Son initiation eut lieu à peu de distance de Francfort, dans un souterrain et selon des formes que lui-même a décrits [2]. Une caisse de fer, remplie de papiers, fut ouverte. Les introducteurs en tirèrent un livre manuscrit. sur la première page duquel on lisait : *Nous, grands maîtres des templiers*. Suivait une formule de serment tracée avec du sang; et, au bas, onze signatures. Le livre, écrit en français, portait que l'illuminisme était une conspiration ourdie contre les trônes; que les premiers coups devaient atteindre la France; qu'après la chute de la monarchie française, il y aurait à attaquer Rome. Cagliostro apprit de la bouche des initiateurs que la société secrète, dont il faisait désormais partie, avait déjà de fortes racines; qu'elle possédait une masse d'argent, dispersée dans les banques d'Amsterdam, de Rotterdam, de Londres, de Gênes et de Venise; et que cet argent provenait du tribut annuel fourni par les affiliés [3]. Quant à lui, il toucha une grosse somme, destinée aux frais de propagande, reçut les instructions de la secte et se rendit à Strasbourg.

[1] Madame de Recke, *Mémoire sur le séjour de Cagliostro à Mittau*, p. 7.

[2] Déposition de Joseph Balsamo dans sa *Vie extraite de la procédure instruite contre lui à Rome en* 1790, chap. III, p. 130 et 131.

[3] *Vie de Joseph Balsamo*, chap. III, p. 131. — Voyez aussi la *Lettre de Mirabeau sur Cagliostro et Lavater*.

Là, il vécut à faire le bien, donnant beaucoup, n'acceptant rien de personne, étonnant la ville par des cures inattendues, offrant aux riches des conseils, aux pauvres des conseils et de l'argent, soulageant la misère avec délicatesse, respecté des autorités publiques, cher aux indigents, adoré du peuple [1].

Il y avait alors à Saverne un prélat auquel son goût pour les choses extraordinaires et l'audace de ses amours préparaient l'immortalité du scandale. Informé par la rumeur publique qu'un enchanteur-philosophe vivait dans son voisinage, le cardinal de Rohan voulut connaître Cagliostro, et il chargea M, de Millinens, son grand veneur, de lui demander une audience [2]. Mais, autant Cagliostro se montrait affable à l'égard des pauvres, des ouvriers, des hommes du peuple, autant il se plaisait à traiter les grands avec hauteur. « Si c'est une curiosité vaine, répondit-il brusquement, qui anime le prince, je refuse de le voir; s'il a besoin de moi, qu'il le dise. » Loin d'irriter le cardinal de Rohan, cette réponse lui plut [3]. Ses instances vainquirent les dédains du mystérieux étranger; il rechercha ses entretiens, se sentit heureux de son amitié, et ne tarda pas à lui vouer une admiration sans bornes.

Voilà ce qu'on savait de Cagliostro, lorsque après une première et courte apparition, qui avait eu lieu en 1781, il vint se fixer à Paris. Ses manières nobles, le prodigieux ascendant qu'il exerçait autour de lui, son éloquence apocalyptique, l'éclat voilé de sa vie, la beauté de Lorenza Feliciani, sa femme, et même ce qu'il avait d'énigmatique dans son opulence ou de suspecté dans ses vertus, tout le servait : on accourut en foule.

La maison qu'il occupa, située rue Saint-Claude, et qui, depuis, reçut Barras, était une des plus élégantes du quartier. Dans le salon, décoré avec un luxe orien-

[1] Voyez la Borde, *Lettres sur la Suisse;* — *Lettre du correspondant de madame de Recke,* dans le *Mémoire sur le séjour de Cagliostro à Mittau,* et enfin, les *Lettres écrites à M. Gérard, préteur de Strasbourg,* par MM. de Vergennes, de Miroménil et de Ségur, tous trois ministres.

[2] *Mémoire pour le comte de Cagliostro, accusé,* etc., p. 24.

[3] *Mémoires de l'abbé Georgel,* t. II.

tal et noyé dans un demi-jour quand il ne resplendissait pas de la clarté de cent flambeaux, les préoccupations du philosophe et du conspirateur se laissaient deviner à côté des projets du thaumaturge ; on y voyait le buste d'Hyppocrate, et, dans un cadre noir, on y lisait, gravé en lettres d'or, ce paragraphe de la prière universelle de Pope : « Père de l'univers, toi que tous les peuples adorent sous les grands noms de Jéhovah, de Jupiter et de Seigneur ! suprême et première cause qui caches ton adorable essence à mes yeux, et ne me fais connaître que mon ignorance et ta bonté, donne-moi, dans cet état d'aveuglement, de discerner le bien du mal et de laisser à la liberté humaine ses droits, sans porter atteinte à tes saints décrets. Enseigne-moi à craindre, plus que l'enfer, ce que ma conscience me défend, et à préférer au ciel même ce qu'elle m'ordonne. »

La secte représentée par Cagliostro n'avait pas, en effet, d'autre religion que le déisme; et il en fut de même de toutes les sectes mystiques et révolutionnaires que la fin du XVIIIe siècle enfanta. A l'Être souverain de qui relèvent et en qui s'effacent tant de diversités apparentes, qu'importent les formes variées des adorations de la terre? Ainsi pensaient les novateurs de la plus récente école, dont Cagliostro n'était que l'instrument indigne. Car si, d'un côté, il servit la cause en fondant à Paris, ainsi qu'il l'avait fait à Mittau, à Saint-Pétersbourg, à Varsovie, des loges égyptiennes où les vieilles institutions étaient sourdement décriées et ébranlées [1], d'un autre côté il est certain qu'il dépassa la limite qui sépare un complot d'une imposture. Il tint chez lui de sombres assemblées où la dignité du propagandiste convaincu s'effaça derrière les artifices du nécromancien. Pour masquer la source des richesses qu'il devait à la munificence des membres épars de sa secte [2], il feignit de s'enfermer, à la fin de chaque

[1] Le jugement prononcé à Rome contre Cagliostro, en 1790, le frappe *comme ayant prêché une doctrine qui ouvrait une large porte à la sédition.*

[2] Dans ce même temps, un Espagnol, nommé Thomas Ximenès, voyageait dans toute l'Europe pour le compte et aux frais des *illuminés.*

mois, pendant deux jours, et il fit croire qu'au sortir de cette retraite il envoyait vendre aux orfèvres un lingot dont l'or, essayé sur la pierre ponce, était presque toujours plus fin que celui des louis [1]. Que dire encore? Il mit au prix de je ne sais quelles superstitieuses quarantaines la régénération physique et morale de l'homme; il se répandit en prédictions; il se supposa en communication avec sept anges chargés, d'après son rit égyptien, du gouvernement des sept planètes, et il attribua le pouvoir des évocations à des jeunes filles, qu'il appela *colombes* ou *pupilles* et qui, placées dans des tabernacles tendus de blanc, entourées d'un prestigieux appareil, devenaient complice de ses sortiléges. Vils moyens qui compromettaient le but indiqué par lui-même! véritable crime commis envers une cause qu'il proclamait sainte, et qu'il ne fallait pas dès lors associer à de honteux mensonges!

Du reste, et ceci vaut qu'on le note dans l'histoire des aventures de l'esprit humain, il se fit autour de Cagliostro un bruit qui ressemblait à de la gloire. On vit affluer vers lui, mêlés à de gens du peuple et à de simples ouvriers, princes, prélats, savants, nobles de robe et nobles d'épée. Il put compter au nombre de ses partisans des personnages du plus haut rang, tels que le duc de Luxembourg [2], et des hommes d'un mérite reconnu, tels que le naturaliste Ramond [3]. Ses disciples ne l'appelaient que *père adoré*, *maître auguste*, et mettaient à lui obéir un empressement plein de ferveur. On voulut avoir son portrait sur des médaillons, sur des éventails; et, taillé en marbre, coulé en bronze, son buste fut mis dans des palais, avec cette inscription : LE DIVIN CAGLIOSTRO [4]. Arrêtons-nous : ce nom, emprunté par Joseph Balsamo, fils d'un marchand de Palerme, ce nom se retrouvera plus loin, sous notre plume, entre celui d'un cardinal et celui d'une reine de France.

[1] M. de Lévis, *Souvenirs et portraits*, p. 154 et 155.
[2] *Mémoire pour le comte de Cagliostro*, p. 62.
[3] *Ibid.*
[4] *Vie de Joseph Balsamo*, p. 44.

Ce fut vers cette époque que s'accrédita le *Martinisme*, doctrine au fond de laquelle la Révolution grondait sourdement, mystérieuse exposition d'une théorie qu'allait mettre à l'essai le plus formidable des triumvirats.

C'était pourtant une nature tendre et timide que Saint-Martin. Ayant obtenu, jeune encore, une lieutenance dans le régiment de Foix [1], le bruit des armes l'avait bien vite étourdi, et il s'était abandonné aux séductions austères de la solitude. Plongé dans un recueillement continuel, il se partageait entre la méditation, la bienfaisance et la musique, méprisait les livres [2], n'écoutait guère que ses pensées; il parlait très-peu, devant ceux qu'il aimait seulement ; et, quand il entr'ouvrait son âme, sa parole avait un éclat faible et doux, la clarté des lampes mourantes.

Imaginez, à quelques pas de vous, un concert de voix qui vous seraient familières, mais qu'interrompraient de fantastiques mélodies ou de clameurs inquiètes, lointaines, à demi perdues à travers l'espace... voilà quel effet avait produit le livre *des Erreurs et de la Vérité, par un philosophe inconnu.* D'abord l'étonnement fut extrême. Fallait-il le ranger parmi les sages, parmi les fous, cet auteur caché en qui une si persuasive éloquence se mariait à l'insaisissable génie des sibylles? « Le petit nombre des hommes dépositaires des vérités que j'annonce, disait-il en commençant [3], est voué à la prudence et à la discrétion par des engagements formels. Aussi me suis-je promis d'user de beaucoup de réserve dans cet écrit, et de m'y envelopper d'un voile que les yeux les moins ordinaires ne pourront percer, d'autant que j'y parle quelquefois de toute autre chose que de ce dont je parais traiter. » Pourquoi ces détours et cette nécessité de la prudence? Que signifiaient ces engagements formels? Quels étaient ces conjurés qui se

[1] Œuvres de Cazotte, t. I, *Notice sur les illuminés.*
[2] Voyez dans le livre *des Erreurs et de la Vérité,* la préface, p. vi. Édimbourg, 1775.
[3] *Des Erreurs et de la Vérité, par un philosophe inconnu,* préface, p. v.

groupaient, invisibles, autour d'un livre? Jamais ouvrage plus émouvant et plus singulier n'avait paru. Semblable à ces tableaux qui présentent des oppositions bien tranchées de lumière et d'ombre, tout n'y était que vives lueurs ou ténèbres, contradictions apparentes et étudiées. Au nom d'un spiritualisme pieux, le *philosophe inconnu* s'élevait contre la folie des cultes humains. Il s'humiliait aux pieds des souverains, et il ébranlait leurs trônes. Le croyait-on perdu dans la région des fantômes, il reparaissait tout à coup au milieu des vivants, et alors il se mettait à creuser la misère sociale jusqu'à d'effrayantes profondeurs, il ouvrait la terre jusqu'aux abîmes.

Les religions? leur diversité même les condamne [1]. Les gouvernements? rien qu'à leur instabilité, à leur différence, à leurs folles querelles, on peut voir combien leur base est fausse, le vrai étant par essence indestructible et ne produisant jamais des résultats différents ou contraires [2]. La loi civile? au milieu des débats qu'entraîne le partage illégitime du commun domaine, on la trouve s'égarant à la recherche du droit, ne sachant où se fixer et, sous le nom de *prescription*, osant appeler justice une injustice qui dure [3]. La loi criminelle? monstrueuse application d'un châtiment identique à des crimes dissemblables; vengeance tirée d'actions dont on ignore les causes premières; glaive qui, en tuant le coupable, tue le repentir ; glaive qui se promène sur des milliers de têtes au plus épais de la nuit [4].

Et à ce désolant tableau, le philosophe opposait l'image de l'ancien bonheur perdu. Par les sentiers de l'allégorie, il conduisait son lecteur au sein du royaume mystérieux que, dans leur état primitif, les hommes avaient habité. Là, nulle distinction arbitraire et arti-

[1] *Des Erreurs et de la Vérité*, p. 206-209 : des Fausses Religions.
[2] *Ibid.*, p. 301-309 : de l'Instabilité, de la Différence, de la Rivalité des gouvernements.
[3] *Ibid.*, p. 317-318 : de la Loi civile.
[4] *Ibid.*, p. 328-351 : de l'Administration criminelle; du Droit de punir; du Rapport des principaux délits; des Faux jugements.

ficielle. Quoique doués, en qualité d'êtres intelligents, de facultés diverses, les hommes, dans leur état primitif, ne se divisaient pas en maîtres et en sujets ; chacun d'eux avait sa grandeur, qui lui était propre; tous étaient égaux, tous étaient rois [1], tous vivaient heureux.

Mais le mauvais principe se sépara du bon principe ; — car, comme les manichéens, le *philosophe inconnu* refusait d'admettre que Dieu fût l'auteur du mal [2]; — et, de son côté, l'homme, par un funeste usage de sa volonté libre, abandonna son premier poste. De là des calamités sans nombre et sans mesure : souverains illégitimes, cultes mensongers, inique distribution des biens terrestres, justice aveugle et sourde [3].

Toutefois, l'homme, en tombant, n'avait point cessé d'être libre. Condamné par sa chute à languir esclave de son corps et à souffrir cruellement de la lutte des deux natures, intellectuelle et sensible, qui se mêlent en lui, il n'avait pas pour cela perdu sa qualité d'être intelligent [4]. Mais à quelle règle se conformer? Vers quel fanal tourner les yeux, sur cette mer des naufrages?

Suivant Saint-Martin, point de salut possible pour les sociétés tant qu'elles ne seraient pas soumises à l'action de ce qu'on nommait la CAUSE ACTIVE ET INTELLIGENTE. Or, cette cause qu'il ne définissait pas, mais à laquelle il revient dans chaque page de son livre et qu'on découvre aisément quand on la médite avec le cœur, cette cause c'était, dans l'acception chaste et sociale du mot... l'amour [5]. Les hommes ne vivaient plus en frères : voilà pourquoi ils vivaient malheureux. Leurs institutions favorisaient les facultés intellectuelles et les facultés sensibles aux dépens des facultés aimantes : voilà pourquoi, au fond de ces institutions,

[1] *Des Erreurs et de la Vérité*, p 295-239 : des Gouvernements légitimes; de l'Institution militaire ; de l'Inégalité des hommes.

[2] *Ibid.*, p. 5-10 : du Bon et du Mauvais principe; Origine du mal.

[3] *Ibid.*, p. 18-26 : de la Liberté et de la Volonté.

[4] *Ibid.*, p. 50-51 : de la Nouvelle enveloppe de l'homme : Deux êtres dans l'homme.

[5] « Notre principe étant amour, ne punit les hommes que par l'amour... Lorsqu'il leur ôte l'amour, il ne leur laisse plus rien. » *Des Erreurs et de la Vérité*, p. 40.

la révolte germait à côté de la tyrannie. Et si la science politique n'avait été jusqu'alors qu'un amas informe de contradictions et de mensonges, c'était parce qu'on avait placé l'origine de la souveraineté, tantôt dans la consécration de la force, tantôt dans un chimérique assentiment des peuples [1], au lieu de reconnaître que celui-là seul a droit de commandement sur ses semblables qui s'élève au-dessus d'eux par la volonté de les rendre heureux et par la puissance de les aimer. Donc, à celui-là seul l'empire et, s'il le fallait, la dictature [2], jusqu'à ce que tous les hommes se fussent *réhabilités dans leur principe*, c'est-à-dire fussent arrivés à l'égalité des jouissances dans l'inégalité des aptitudes et des fonctions, et à la liberté dans l'accord.

Ainsi, au fameux cri de Luther : « Tous les chrétiens sont prêtres, » Saint-Martin, à trois siècles de distance, répondait par ce cri sublime : « Tous les hommes sont rois. »

Et le mot de la grande énigme qu'il posait devant la nation française, c'était : « liberté, égalité, fraternité, » formule que, dans son style symbolique, il appelait le TERNAIRE SACRÉ, et dont il ne parlait que sur le ton d'un enthousiasme solennel [3] « Je déclare que personne plus que moi ne respecte ce TERNAIRE SACRÉ... Je proteste que je crois qu'il a existé éternellement et qu'il existera à jamais..., et j'ose dire à mes semblables que, malgré toute la vénération qu'ils portent à ce ternaire, l'idée qu'ils en ont est encore au-dessous de celle qu'ils en devraient avoir. Je les engage à être très-réservés dans leurs jugements sur cet objet. »

Toute doctrine qui se cache derrière des symboles se commet au hasard des interprétations : ce fut l'écueil du martinisme. Dans les routes qu'il traçait sous d'obscurs ombrages, les uns, tels que d'Épréménil [4], s'arrê-

[1] *Des Erreurs et de la Vérité*, p. 264-272 : Incertitude des politiques ; de l'Association forcée ; de l'Association volontaire.
[2] *Ibid.*, p. 281-283 : du Nouvel empire de l'homme ; du Pouvoir souverain.
[3] *Ibid.*, p. 137.
[4] Robison, *Preuves de conspirations*, etc., t. I, p. 66.

tèrent dès les premiers pas ; les autres, tels qu'Amar [1], dépassèrent l'extrême limite. Mais l'impression n'en fut pas moins immense. Disciple de Martinez Paschalis et de Jacob Bœhm, Saint-Martin eut à son tour maint disciple fidèle. Beaucoup l'aimèrent sans le pénétrer. La duchesse de Bourbon le recueillit chez elle, et l'on assure qu'elle prêtait une oreille charmée à ses sobres discours [2]. Peut-être le croyait-elle tombé dans une douce folie. Mais, ainsi que Cagliostro, il aurait pu dire : « Le coup de maître est resté dans mon cœur. » Car, en s'entourant de nuages, il avait pas obéi seulement aux inspirations d'une vulgaire prudence, et son mysticisme n'était que le calcul d'une âme profonde. Lorsqu'il écrivait : « L'ombre et le silence sont les asiles que la vérité préfère [3], » il savait par quels ressorts, dans les civilisations imparfaites, la nature humaine veut être dirigée ; il savait que, pour exercer l'intelligence et le zèle de ses prosélytes, éprouver leur constance, il était bon de leur imposer une tâche difficile ; que, pour leur rendre la vérité précieuse, il importait de la leur donner comme récompense à mériter, comme trésor à découvrir [4].

Et en effet, plus la parole du maître était obscure, plus elle devint souveraine. Le martinisme fit dans Paris de rapides conquêtes ; il régna dans Avignon ; à Lyon, il se choisit un centre d'où il rayonna jusqu'en Allemagne, jusqu'en Russie [5]. Entée sur la franc-maçonnerie, la doctrine nouvelle constitua un rit qui fut composé de dix grades ou degrés d'instruction par lesquels devaient successivement passer les adeptes ; et de nombreuses écoles se formèrent dans l'unique but de trouver la clef du code mystique, de le commenter, de le répandre [6]. Voilà comment d'un livre, jugé d'abord

[1] Mounier, *de l'Influence attribuée aux philosophes, aux francs-maçons et aux illuminés*, etc., p. 160.
[2] Œuvres de Cazotte, *Notice sur les illuminés*, t. I.
[3] *Des Erreurs et de la Vérité*, p. 226.
[4] *Ibid.*
[5] Clavel, *Hist. pittoresque de la franc-maçonnerie*, chap. V, p. 170.
[6] Barruel, *Mémoires pour servir à l'histoire du jacobinisme*, t. II, p. 244. Hambourg, 1803

inintelligible, sortit un vaste ensemble de combinaisons et d'efforts qui contribuèrent à élargir la mine creusée sous des institutions vieillies.

Mais à une société avide d'excitations, des agitateurs invisibles ne suffisaient pas : il lui fallait des prodiges qui fissent spectacle, des étonnements tumultueux ; et, tandis que le martinisme s'attaquait silencieusement aux bases de l'ancien monde moral, il se passait, à la place Vendôme, des scènes où toutes les lois ordinaires du monde physique paraissaient renversées.

Au milieu d'une grande salle, autour d'une cuve remplie d'eau sulfureuse, refermée par un couvercle, et au fond de laquelle des bouteilles pleines d'eau se trouvaient couchées, les unes en rayons convergents et le goulot tourné vers le centre de la cuve, les autres dans une position symétrique et en sens contraire, vous eussiez vu assis, pâles de douleur ou d'émotion, de nombreux malades. Pour qu'entre eux circulât plus facilement le fluide mystérieux auquel on attribuait le pouvoir de les guérir, ils se touchaient par les bras, par les genoux, par les pieds. Une longue corde, partant d'un anneau du couvercle, allait, sans se nouer, entourer les membres infirmes ; et chacun tenait appuyé sur la partie souffrante de son corps des tringles en fer, mobiles, qui sortaient de divers trous du couvercle. Cependant, l'air s'imprégnait de suaves odeurs ; de pénétrantes mélodies se faisaient entendre ; et, des sensations inconnues se communiquant de proche en proche aux malades, le cercle vivant se mettait à frémir. La plupart, les femmes surtout, éprouvaient des spasmes nerveux, des suffocations ; les yeux se fermaient ; on se sentait défaillir ; on entrait dans la région des songes. Bientôt, aux accords prolongés de l'harmonica, au bruit des voix qui s'élevaient en chœur, sous l'empire de je ne sais quel charme indéfinissable et puissant, les langueurs faisaient place aux convulsions. C'étaient de toutes parts des accents plaintifs, des cris de joie, des rires immodérés, des sanglots, ou encore des étreintes folles et passionnées. Une salle matelassée s'ouvrait

alors, dans laquelle on emportait les plus violents : c'était la *salle des crises*. Là, bien souvent, les transports eurent le caractère de la frénésie. Des femmes y furent aperçues se roulant sur un parquet de coussins ou battant de leurs têtes les murailles ouatées. Parmi cette foule éperdue un personnage, vêtu d'un habit de soie lilas, se promenait d'un air tranquille et grave, tantôt étendant sur les malades une baguette aux effets magiques, tantôt s'approchant d'eux, leur appliquant la main sur les épaules, puis la laissant couler le long des bras jusqu'à l'extrémité des doigts. Amenées de la sorte à leur dernier terme de développement, les crises se dissipaient enfin, et elles emportaient, disait-on, le mal avec elles [1].

L'homme qui semblait ainsi commander à la vie nous venait de l'Allemagne. Il était médecin et se nommait Mesmer.

Ce qu'il y eut de vrai, ce qu'il y eut de faux dans son système, et s'il fut œuvre de génie, de mensonge ou d'erreur, nous n'avons pas à l'examiner ici. Mais, pour peu qu'on aime et qu'on respecte dans l'histoire l'épopée de l'esprit humain, il ne saurait être inutile de montrer en quoi le mesmérisme secondait la marche de ces révolutionnaires mystiques dont nous cherchons la trace.

Mesmer se représentait les sphères célestes, la terre et tous les êtres créés comme plongés dans un immense océan de fluide, par l'intermédiaire duquel ils exerçaient les uns sur les autres une influence permanente [2]. Cette influence, analogue aux propriétés de l'aimant, Mesmer l'appelait le *magnétisme animal* [3]. Rassembler une portion du fluide universel, la concentrer, en diriger le mouvement ou le *courant*, la communiquer à son semblable, soit par le contact immédiat, soit, à une

[1] *Rapport des médecins choisis dans la faculté de Paris.* — Bailly, *Rapport secret sur le magnétisme animal.* — Virey, *Dictionnaire des sciences médicales*, art. MAGNÉTISME. — Burdin jeune et Dubois (d'Amiens), *Hist. académique du magnétisme animal*, p. 5 et 6.

[2] *Premier mémoire de Mesmer*, proposition 1, p. 42 des *Mémoires et aphorismes de Mesmer*. Germer-Baillère, 1842.

[3] *Ibid.*, p. 115, aphorisme 80.

certaine distance, par la simple direction du doigt ou d'un conducteur quelconque, c'était magnétiser [1]; et posséder un tel pouvoir, c'était, selon Mesmer, posséder le pouvoir de guérir. La santé, disait-il, consiste dans l'action régulière de la nature. S'il survient des obstacles, la nature fait effort pour les surmonter. De là les crises : salutaires quelquefois, quelquefois funestes, mais inévitables, et telles que le magnétisme seul les pouvait provoquer ou accélérer sans péril [2]. « Il n'y a qu'une santé, qu'une maladie, qu'un remède [3]. »

Quant aux procédés magnétiques dont l'appareil du *baquet* n'était qu'une mise en scène fastueuse et jugée depuis superflue, ils offraient l'image de la communication la plus attractive, la plus extraordinaire qui eût jamais été imaginée. C'était en quelque sorte la vie de l'un passant d'une manière visible dans celle de l'autre. Le corps humain était considéré comme ayant un *pôle nord*, un *pôle sud*. Les hommes devenaient des barreaux aimantés [4].

Ainsi, théorie ou pratique, tout dans le mesmérisme concourait à mettre en lumière la loi de dépendance mutuelle, la loi d'union; et, par une rencontre aussi remarquable qu'inattendue, les essais de Mesmer venaient se joindre à la philosophie occulte de Saint-Martin.

Saint-Martin affirmait l'unité du monde moral, sous le nom de CAUSE ACTIVE ET INTELLIGENTE : Mesmer celle du monde physique, sous le nom de FLUIDE UNIVERSEL.

Saint-Martin glorifiait l'attraction des âmes, l'amour; Mesmer l'attraction des corps, le magnétisme.

De l'action impérieuse, décisive, mais sympathique, des natures supérieures sur des natures moins puis-

[1] *Rapport de la Société royale de médecine*, première partie, § 1.
[2] *Mémoires et aphorismes de Mesmer*, p. 172 : aphorismes 333 et 334 — Kurt-Sprengel, *Hist. de la médecine* (traduction de M. Jourdan), t. VI, p. 101 et 102. Paris, MDCCCXV.
[3] *Mémoires et aphorismes de Mesmer*, p. 172; aphorisme 333.
[4] *Procédés de d'Eslon*, à la suite des *Mémoires et aphorismes*, p. 208 et 209.

santes, Saint-Martin faisait résulter le salut des empires : à une action analogue Mesmer attachait la guérison des maladies.

Ensemble ils proclamaient, en se partageant les deux grands aspects de la vie, le dogme de la solidarité.

L'instinct rapproche les êtres animés, tandis que la raison les divise. Aussi Mesmer ne craignait-il pas d'écrire : « L'instinct est un effet de l'harmonie [1]; la raison est factice [2]; » et on lit dans ses *aphorismes* cette belle définition : « La vie de l'homme est une partie du mouvement universel [3].

Que Mesmer ait décrié son rôle de novateur par des préoccupations grossières; que le côté vraiment noble de son hypothèse fondamentale lui ait échappé à demi, c'est possible. Eh qu'importe? Est-il donc nécessaire que l'écho ait conscience de la parole qui vient le frapper et qu'il prolonge? La plupart de ceux qui passent sur la terre en y faisant du bruit ne sont que des porte-voix fragiles. Quand le son aura été rendu, libre à vous de briser l'instrument. Le penseur, c'est la pensée.

Mesmer était venu à Paris dès 1778; mais, repoussé par les savants, traité avec dédain par Daubenton et Vicq d'Azir [4], il avait été confiné dans des tentatives obscures et le découragement s'était emparé de lui, lorsque d'Eslon devint son disciple. Médecin du comte d'Artois, d'Eslon avait des relations élevées, une figure charmante, de l'esprit, l'audace de la jeunesse : le docteur étranger eut en lui un impétueux et utile auxiliaire. Un premier mémoire apprit au public les cures merveilleuses de Mesmer en Allemagne, les injustices qu'il y avait essuyées, le peu d'accueil fait à sa découverte par l'Académie de Berlin, la ligue formée contre lui par les savants de Vienne, et comment, après avoir

[1] *Mémoires et aphorismes*, p. 132, aphorisme 194.
[2] *Ibid.*, aphorisme 197.
[3] *Ibid.*, aphorisme 198.
[4] Froissac, *Rapports et discussions sur le magnétisme animal*, note 1, p. 220

recueilli dans sa maison et guéri presque entièrement une jeune fille aveugle, il avait vu, grâce aux suggestions d'une noire cabale, la reconnaissance des parents se changer en aigreur, en violence, jusque-là qu'un jour le père était venu lui redemander son enfant l'injure sur les lèvres et l'épée à la main [1]. Ce mémoire, qui tentait à concilier à Mesmer l'intérêt qu'inspire le génie persécuté, se terminait par vingt-sept propositions contenant les principales bases du système. A son tour, d'Eslon éclata. Non content d'avoir publié un vif commentaire de la doctrine du maître, il ne craignit pas d'adresser à la faculté de médecine un insultant défi. Qu'on fît choix de vingt-quatre malades, dont douze seraient traités d'après la méthode magnétique et douze d'après la méthode ordinaire : le public serait juge du camp. Un refus et la menace de rayer d'Eslon de la liste des membres, s'il persévérait, telle fut la réponse de la Faculté [2].

Mais l'étouffement du magnétisme par le mépris n'était déjà plus possible. Mesmer et d'Eslon trouvèrent un appui énergique, et dans les sociétés secrètes dont ils faisaient partie [3], et dans la secte martiniste dont leur système formait comme la contre-épreuve, et dans cette inquiétude révolutionnaire à laquelle toute nouveauté hardie servait alors d'aliment.

D'un autre côté, de Lasône, médecin du roi, avait fait connaître Mesmer à la cour [4] ; et, toujours prête à se passionner pour l'imprévu, Marie-Antoinette favorisait le docteur allemand. La curiosité publique une fois en éveil, les résistances ne firent que l'irriter. Les cures magnétiques se multiplièrent. Tout Paris s'agita autour de la doctrine mesmérienne ; l'entraînement devint même si général, si impérieux, que Mesmer ayant parlé de quitter la France, le gouvernement s'en in-

[1] *Premier mémoire de Mesmer*, p. 35.
[2] Burdin jeune et Dubois (d'Amiens), *Hist. académique du magnétisme animal*, p. 13, 14 et 15. — Froissac, *Rapports et discussions de l'Académie royale de médecine sur le magnétisme animal*, note 1, p. 221.
[3] Kurt-Sprengel, *Hist. de la médecine*, t. IV, p. 104.
[4] *Ibid.*, p. 103.

quiéta. Il fallut traiter de puissance à puissance avec l'heureux étranger. On l'adjure de rester, on l'entoure; on lui propose, pour prix de ses lumières communiquées à des médecins que le gouvernement choisira, vingt mille livres de rente viagère et dix mille de loyer [1]. Dans l'enivrement de son orgueil et du succès, il refusa, il partit; mais bientôt les triomphes de d'Eslon le rappelèrent : son disciple était son rival [2].

Alors se manifestèrent avec une fougue sans exemple cette soif des choses inaccoutumées, ces aspirations vagues et pourtant brûlantes, cette impatience d'être étonné, ce besoin d'être ému, tourments d'une société qui portait la plus grande des révolutions au fond de ses entrailles, et qui déjà la sentait tressaillir. Riches et pauvres, nobles et plébéiens, voulurent éprouver les effets de la cuve aux enchantements. D'un cœur avide et l'imagination ébranlée par le désir, les femmes coururent s'asseoir en foule au drame de l'existence humaine renouvelée. On surprit au baquet magnétique de d'Eslon la princesse de Lamballe [3]. On prétendit y avoir reconnu, déguisée, Marie-Antoinette elle-même [4]. Pour enrichir Mesmer, ses partisans ont appelé cent souscripteurs à lui acheter, moyennant cent louis chacun, la connaissance de son secret; le chiffre est non-seulement atteint, mais dépassé. L'enthousiasme gagne d'Epréménil, le fameux avocat Bergasse, Servan, Duport, des littérateurs en renom, des savants, des prêtres. Si bien qu'à Bordeaux, un célèbre prédicateur d'alors, le père Hervier, s'arrête un jour au milieu d'un sermon, descend de chaire, et magnétise en pleine église une personne qui venait de s'évanouir [5]. Ce n'étaient plus qu'attaques enflammées et réponses fanatiques. « Les magiciens de Pharaon, disait Court de Gébelin, dans une brochure où il s'annonçait guéri par Mesmer, les

[1] *Rapports et discussions*, etc., note 1, p. 222.
[2] *Ibid.*, note 1, p. 222.
[3] Bachaumont, *Mémoires secrets*, t. XXV, p. 252 et 253.
[4] Burdin jeune et Dubois (d'Amiens), *Hist. académique du magnétisme animal*, p. 23.
[5] Bachaumont, *Mémoires secrets*, t. XXV. p. 221.

magiciens de Pharaon n'étaient que des magnétisants; mais, ignorant la théorie du système magnétique, ils ne pouvaient percer la profondeur des mystères auxquels on s'est élevé dans les temps modernes, en formant des prophètes, des sibylles, que nulle puissance humaine ne peut mettre en défaut... » Court de Gébelin mourut au moment même où il affirmait sa guérison; et c'est à peine si l'opinion publique tint compte de ce démenti tragique [1]. En vain les procédés magnétiques furent-ils étudiés chez d'Eslon, et solennellement condamnés par deux commissions, l'une de la Société royale de médecine, l'autre de la faculté de médecine et de l'Académie des sciences. On remarqua que Jussieu s'était séparé de ses confrères; on opposa son rapport impartial et modéré à ceux qu'avaient signé Bailly, Lavoisier, Guillotin, d'Arcet, Poissonnier-Desperrières, Franklin; on fit observer que, si les effets du magnétisme devaient être uniquement attribués à l'imagination, c'était déjà une bien grande et bien réelle merveille que ce pouvoir de rallumer à l'imagination le flambeau de la vie. Le nombre des élèves s'accrut donc à un point extraordinaire. La méthode mesmérienne sortit de Paris, se propagea dans les provinces, passa la mer, atteignit Saint-Domingue [2]; et, se constituant selon le rit de la franc-maçonnerie, la société des magnétisants adopta le nom expressif d'*ordre de l'harmonie*.

Il semblait, du reste, que le temps fût aux prodiges; car le génie fraternel des deux frères Montgolfier venait de découvrir les ballons; et, accompagné du marquis d'Arlanges, Pilatre des Rosiers s'était triomphalement aventuré à travers les airs. Bientôt on annonça qu'émule des Montgolfier, le physicien Charles avait construit une machine nouvelle qui, remplie d'*air inflammable*, devait aussi naviguer parmi les vents. Et en effet, le 27 août 1784, en présence d'une multitude innombrable qui couvrait le Champs-de-Mars, par une journée plu-

[1] Burdin jeune et Dubois (d'Amiens), *Hist. académique du magnétisme animal*, p. 20. — Kurt-Sprengél, *Hist. de la médecine*, t. VI, p. 105.

[2] Deleuze, *Hist. critique du magnétisme animal*, t. I, p. 20. Paris, 1819.

vieuse et menaçante, au bruit des coups de canon tirés en signe de victoire [1], et pendant que de toutes parts retentissaient des cris d'admiration, pendant que les femmes épouvantées perdaient connaissance ou levaient les mains au ciel avec des prières, Charles et Robert montaient dans leur navire aérien, et s'élevaient en souriant vers la région des tempêtes. Comment ne pas reconnaître à d'aussi éclatantes marques l'immensité du pouvoir de l'homme? L'impossible! vain mot dont se payaient les siècles d'ignorance, mais que repoussait la virilité du genre humain. Voilà de quels spectacles, de quels discours, se nourrissait l'enthousiasme des âmes ardentes.

Tout à coup le bruit se répand qu'à Busancy, près Soissons, le marquis de Puységur et le comte Maxime, son frère, ont tiré du système de Mesmer des conséquences inattendues, surprenantes. Il ne s'agit plus, cette fois, des merveilles de la *salle des crises*, que déjà l'on commence à déclarer dangereuses; on assure que, sous des arbres garnis d'un épais feuillage et magnétisés, des malades se sont endormis d'une sorte de sommeil divin. Durant les extases de ce sommeil, disait-on, ils lisaient en leur propre corps ainsi qu'en un livre ouvert; ils indiquaient les remèdes vraiment sauveurs; ils voyaient au delà du rayon qu'il est donné à l'œil de parcourir; ils avaient le don de prescience. Et pour produire ces inexplicables phénomènes, que fallait-il? M. de Puységur répondit en deux mots au siècle de Voltaire : *Croyez*, *veuillez* [2].

Or, telle était alors la fièvre des esprits que le somnambulisme, à son tour, fit fortune. On expliqua par les secrets magnétiques la vie d'Apollonius de Tyane et et celle d'Apulée, magiciens célèbres qui, au moyen de leurs prestiges, avaient essayé de défendre le paganisme expirant. On se crut en possession de cette puissance qu'avait peinte en vives images le code immortel où il

[1] Bachaumont, *Mémoires secrets*, t. XXIII, p. 128.
[2] Puységur, *Mémoires pour servir à l'histoire et à l'établissement du magnétisme animal* : épigraphe.

était dit : « La foi transporte les montagnes. » *Veuillez-le bien*, *allez et guérissez*, devint la formule sacramentelle [1] d'une secte nombreuse, active, à la tête de laquelle il faut placer Lavater [2], ce Lavater dont Mirabeau, son détracteur, dénonçait ainsi l'influence : « Il exerce un empire que Socrate ni Platon n'exercèrent jamais... J'ai vu ses partisans le révérer comme un Dieu sur la terre. J'ai vu les autres hommes en suspens sur l'opinion qu'ils devaient s'en former. J'ai vu les philosophes s'effrayer de son crédit [3]. »

Cependant, la secte des illuminés venait de recevoir un coup terrible. Une mésintelligence imprévue s'était glissée entre Weishaupt et le baron de Knigge, son plus utile auxiliaire ; et quatre adeptes mécontents avaient fait à l'électeur de Bavière des révélations importantes. Des recherches sont ordonnées ; les poursuites commencent, des papiers, saisis à Laudshut, dévoilent une partie du plan de l'illuminisme, et Weishaupt est réduit à chercher asile chez un prince romanesque, le duc Ernest de Gotha. La persécution éclate, s'étend ; une foule de citoyens marquants sont destitués, exilés, emprisonnés.

La secte était dissoute : son action survécut. Une députation d'illuminés, dont faisaient partie Busche, connu dans l'illuminisme sous le nom de *Bayard*, et Bode, surnommé *Aurélius*, fut appelée à Paris pour s'y entendre avec certaines loges maçonniques [4]. En même temps les martinistes creusaient leur sillon. La vie des clubs se nourrissait de la fermentation générale. Les disciples de Mesmer, joués sur le théâtre [5], se défendaient avec la plume éloquente de d'Epréménil [6] ; et ils élevaient leurs protestations jusqu'à la menace. Tout s'agitait, tout se précipitait.

[1] Kurt-Sprengel, *Hist. de la médecine*, t. VI, p. 117.

[2] Voyez dans la brochure de Mirabeau, déjà citée, la *Lettre de M. le diacre Lavater au médecin de la cour de Hanovre*. Zurich, 10 septembre 1785.

[3] *Lettre du comte de Mirabeau à M*** sur Cagliostro et Lavater*, p. 43.

[4] Robison, *Preuves de conspirations*, etc., t. II, p. 153 et suiv.

[5] Dans la comédie des *Docteurs modernes*.

[6] L'article de d'Epréménil était intitulé *Réflexions préliminaires à l'occasion de la pièce des* DOCTEURS MODERNES, *jouée sur le Théâtre Italien*.

Que si maintenant nous embrassons d'un coup d'œil les faits qui précèdent, nous y remarquerons d'abord une réaction violente contre la philosophie de Voltaire et des encyclopédistes. Cette philosophie avait donné des autels au doute, au raisonnement, à l'esprit d'examen et d'individualisme. Ici, au contraire, on se livrait sans réserve à l'imagination, à la souveraineté de la foi, aux aspirations les plus désordonnées du cœur, et l'on poussait jusqu'à une espèce de délire le sentiment des rapports qui doivent unir les hommes.

Mais quelque exagéré, quelque voisin que fût de la superstition ce dernier mouvement, il n'en avait pas moins une portée révolutionnaire fort décisive. Par les conspirations mystiques, il sapait les tyrannies anciennes ; par la philosophie occulte, il intéressait à la victoire de l'égalité ces deux puissants mobiles de la nature humaine : l'imagination et l'amour de l'inconnu ; par les guérisons miraculeuses attribuées à la force attractive d'un fluide universel, il faisait de la solidarité physique des hommes la preuve et l'image de leur solidarité morale. C'étaient les tendances de Jean-Jacques bizarrement appliquées, poussées trop loin, obscurcies. Les disciples allaient vers le but indiqué, en s'écartant du grand chemin, et en cachant sous leurs manteaux la lampe que le maître avait allumée.

Toujours est-il que l'effort qui devait empêcher la Révolution de s'amortir dans le triomphe de la bourgeoisie fut préparé par le travail des sociétes secrètes. Là furent, sinon les principes générateurs, du moins les premiers germes apparents de ce viril enthousiasme, de cet héroïsme farouche et concentré, de cette volonté dans le sacrifice, de cette ardeur à pactiser avec la mort, que les luttes ultérieures développèrent d'une manière si énergique. Mais ils purent prévoir à coup sûr, et sans être prophètes, qu'il y aurait des résistances furieuses à vaincre, une mer de sang à traverser, ceux à qui l'on disait devant l'image de Jésus mort sur une croix pour le salut des hommes : « Le salut n'est point où des trônes brillent défendus par des épées et

où fument les encensoirs et où, le long des champs couverts de moissons, des milliers d'hommes s'en vont affamés. La Révolution qui va éclater sera stérile, à moins qu'elle ne soit complète [1]. »

Or, vers ce temps, une scène eut lieu, qu'il faudrait passer sous silence si des témoins graves ne l'avaient solennellement attestée [2]. Un dîner splendide ayant été offert par un académicien à beaucoup de gens de cour et de philosophes, il se trouva parmi les convives un écrivain qui, destiné à combattre la Révolution et à y périr, comptait alors au nombre des illuminés-martinistes [3]. C'était Jacques Cazotte. Le repas fut très gai. On y parla des progrès de la raison, des événements qui s'annonçaient ; et chacun de saluer le règne prochain de l'intelligence affranchie. Seul, Cazotte gardait le silence. Interrogé, il répondit qu'il apercevait dans l'avenir des choses terribles ; et, comme Condorcet le prenait sur un ton de raillerie : « Vous, M. Condorcet, lui dit-il, vous vous empoisonnerez pour échapper au bourreau. » Des rires joyeux se firent entendre. Cazotte continua : il prédit à Chamfort qu'on le réduirait à se couper les veines ; à Bailly, à Malesherbes, à Roucher, qu'ils mourraient sur l'échafaud. « Mais notre sexe du moins sera épargné ? » s'écria en riant la duchesse de Grammont. « — Votre sexe?... Vous, madame, et bien d'autres dames avec vous, vous serez conduites en charrette à la place des exécutions, les mains liées derrière le dos. » En parlant ainsi, Cazotte avait le visage altéré ; ses yeux bleus étaient remplis de tristesse : et ses soixante-huit ans, sa chevelure blanche, sa physionomie patriarcale imprimaient à ses paroles une gravité lugubre : les convives tressaillirent. « Vous verrez, reprit madame de Grammont, qu'il ne me laissera pas un confesseur. — Non, madame. Le dernier supplicié qui en aura un, ce sera... » Il hésita un ins-

[1] *Discours pour le grade d'illuminé*, passim.
[2] La Harpe, témoin oculaire. Voyez les Œuvres de Jacques Cazotte, t. I, p. xx et suiv.
[3] *Notice historique sur Cazotte*, VII.

tant. « Ce sera... le roi de France. » Saisis d'une invincible émotion, tous les convives se levèrent. Quant à Cazotte, il allait se retirer, lorsque, s'approchant de lui et voulant provoquer de moins sombres présages, madame de Grammont lui dit : « Et vous, monsieur le prophète, quel sera votre sort? » Il resta quelque temps la tête penchée, le regard pensif, puis : « Pendant le siége de Jérusalem, répondit-il, un homme fit sept jours de suite le tour des remparts, criant d'une voix sinistre : *Malheur à Jérusalem!* Le septième jour, il cria : *Malheur à moi-même!* Et dans ce moment, une pierre énorme, lancée par les machines ennemies, l'atteignit, le mit en pièces. » A ces mots, Cazotte salua et sortit.

CHAPITRE IV.

AFFAIRE DU COLLIER.

Affaire du collier. — Le cardinal de Rohan et madame de la Motte. — Lettres remises — Scène du parc. — Ce qui se passait au château pendant la négociation du collier. — Singulière interpellation de Marie-Antoinette à M. de Souza; éclaircissements nouveaux. — Lettre du joaillier Boëhmer brûlée par la reine. — Madame de la Motte recueillie par le cardinal de Rohan. — Madame de la Motte chez le duc de Penthièvre. — Arrestation du cardinal de Rohan. — Arrestation de madame de la Motte à l'abbaye de Clairvaux; on refuse de s'emparer de son mari. — Le parlement convoqué. — Réclamations du haut clergé de France. — Interrogatoires secrets. — Discussions publiques. — Énorme scandale en France et dans toute l'Europe. — Mémoire de Cagliostro; pamphlet de Mirabeau contre Cagliostro et Lavater. — L'ambassadeur de France et M. de la Motte à Londres. — Bruits d'assassinat. — Acquittement du cardinal; enthousiasme du public; désespoir de la reine. — Condamnation de madame de la Motte; ses fureurs. — Visite de la princesse de Lamballe à la Salpêtrière. — Évasion de madame de la Motte. — Madame de Polignac aux eaux de Bath. — Silence acheté et non gardé. — Déconsidération de la monarchie.

Le Mariage de Figaro venait d'être représenté, et l'émotion produite durait encore, lorsqu'un drame, bien autrement profond, et réel cette fois, vint s'emparer de l'attention publique.

Une reine de France, un prélat, une aventurière de sang royal, une courtisane, un gentilhomme douteux, un gendarme, un mytérieux étranger tenant du charlatan et du conspirateur, voilà les personnages. La scène se passe dans le parvis d'une cour criminelle. Le public, c'est toute l'Europe.

Ne vous étonnez pas que nous descendions un peu avant dans cette affaire du collier, si obscure et si fameuse. Quoi de plus propre à dissiper le prestige des gloires de convention, à ruiner, au profit de l'individualisme, l'ancien principe d'autorité, que le spectacle de la couronne tout à coup tombée, non plus seulement dans la poudre, mais dans la fange du greffe? Quand l'histoire se charge de composer des drames, elle les

fait ordinairement sérieux; celui-ci fut terrible. On y vit un prince de la maison de Rohan accusé de vol, un cardinal confronté avec une courtisane, un grand aumônier de France accablé sous le poids d'une solidarité infamante; on y vit une reine, la fille de Marie-Thérèse, réduite à abandonner aux hasards d'un débat plein de scandales sa vertu mise en question et son honneur insulté. A son tour, la noblesse prit parti. On opposa les Rohan aux Bourbons. Des descendants de chevaliers furent les premiers à déchirer la réputation de leur souveraine. Les ministres se partagèrent. L'Europe fut inondée de libelles. Enfin, la vie des grands, leurs jalousies, leurs querelles, leurs intrigues se trouvant livrées aux commentaires de la multitude, le mépris monta au lieu de descendre. Ajoutons que ce fut le parlement qui décida entre la femme du roi et un prince de l'Eglise, ce qui donnait la magistrature pour arbitre à deux puissances qu'il n'avait pu jusqu'alors qu'envier en les servant. Et, c'était là, certes, une nouveauté menaçante. Qu'on songe aux dates : en 1785, le procès du collier; en 1789, la Révolution.

Le prince de Rohan avait une figure empreinte de dignité, beaucoup d'ambition, de l'esprit [1], une âme envahie par la soif des voluptés, un penchant décidé pour le faste.

Or Marie-Antoinette avait conçu contre lui une haine dont les causes ont été diversement expliquées. Les partisans du prince racontent [2] qu'ambassadeur à Vienne il lui était arrivé d'écrire au duc d'Aiguillon une lettre qu'une trahison de cour divulgua, et qui représentait Marie-Thérèse pleurant sur la Pologne partagée, au moment même où elle s'en appropriait un lambeau. D'autres prétendent [3] que Louis de Rohan avait poursuivi Marie-Antoinette d'hommages indiscrets, et s'en

[1] *Mémoires inédits du comte Beugnot.* — *Souvenirs et portraits*, par M. de Lévis, p. 153.

[2] *Mémoires de l'abbé Georgel*, t. II, p. 6. Paris, 1820.

[3] *Mémoires justificatifs de la comtesse de la Motte* (libelle suspect). Londres, 1789.

était vanté avec une légèreté insolente; version que ne démentaient point, du reste, les mœurs galantes du prélat, l'étourderie habituelle de sa vanité et son caractère présomptueux à l'excès.

Quoi qu'il en soit, la reine le haïssait; et lui, bien que nommé successivement, et toujours malgré elle [1], grand aumônier de France, cardinal, abbé de Saint-Waast d'Arras, proviseur de Sorbonne, il ne pouvait se résigner à une aversion qu'il s'était mis néanmoins en état de braver. Il essaya de se justifier, mais on le repoussa durement; et ses espérances commençaient à s'éteindre, quand une circonstance imprévue les ranima.

Une femme lui fut présentée qui descendait en ligne directe, par les comtes de Saint-Remy, du roi Henri II [2], et portait conséquemment le nom de *Valois*. Cette femme était douée de grâce et d'esprit. Mariée depuis peu au comte de la Motte, qui servait alors dans la gendarmerie, elle avait traversé des épreuves de nature à ajouter un intérêt romanesque aux séductions de sa personne. Son père se trouvait avoir dispersé les débris de l'opulence héréditaire ; il dut fuir ses domaines vendus, et il s'éloigna, en effet, pendant la nuit, après avoir abandonné, dans un panier, sous les fenêtres d'un fermier voisin, le plus jeune de ses enfants. Traînant après lui les deux autres et sa femme enceinte, il gagna d'abord Paris, puis Boulogne, où l'Hôtel-Dieu le reçut expirant. Il laissait pour tout héritage le parchemin qui prouvait qu'en lui venait de mourir sur un grabat de vagabond le descendant de Henri II.

Les enfants, toutefois, ne furent pas délaissés : la marquise de Boulainvillers, touchée de leur détresse, les recueillit, les éleva; et il n'y avait pas longtemps que madame de la Motte avait obtenu, preuve faite de son origine, une pension de huit cents livres.

Tels étaient les récits par lesquels M. de Rohan se laissa charmer. Il devint le bienfaiteur de la jeune com-

[1] *Mémoires de l'abbé Georgel*, t. II, p. 12 et suiv.

[2] *Mémoire sur la maison de Saint-Remy de Valois*, signé par l'Hozier de Sérigny, juge d'armes de la noblesse de France.

tesse, son ami, et ne tarda pas à la prendre pour confidente. Déjà protégée par madame Élisabeth, elle aspirait à une protection plus haute, elle recherchait l'appui de la reine; le cardinal encouragea cette pensée, et bientôt il apprit de madame de la Motte que le succès dépassait leur attente; qu'à la suite d'un placet présenté, la reine l'avait remarquée, avait désiré la revoir, l'avait accueillie avec bienveillance, et lui promettait la faveur d'une intimité secrète.

A cette nouvelle, le cardinal de Rohan fut transporté de joie. Il espéra dans le crédit naissant de la comtesse, et la pria de négocier auprès de la reine, avec tous les ménagements convenables, la réconciliation si ardemment désirée. Madame de la Motte y ayant consenti sans peine, les démarches commencèrent ou furent censées commencer, et elles eurent pour premier résultat la permission accordée au cardinal de se justifier. Il écrivit, obtint une réponse, écrivit encore; si bien que, par l'intermédiaire de madame de la Motte, une correspondance active se trouva établie entre lui et la reine.

Madame de la Motte avait-elle été réellement admise dans l'intimité de Marie-Antoinette? Les lettres qu'elle remettait au cardinal étaient-elles vraies ou supposées?

Notons que, froides d'abord et contenues, les lettres attribuées à la reine s'étaient insensiblement colorées de teintes qui n'étaient pas, à beaucoup près, celles de la haine ou du dédain; qu'elles avaient animé à l'audace le cardinal, qui les jugeait authentiques; qu'elles avaient éveillé dans son cœur troublé des sentiments dont il ne sut ni modérer l'expression ni régler l'essor [1]; qu'en un mot il se crut aimé. En sa qualité de grand aumônier de France, il avait mille occasions de voir la reine, ne fût-ce qu'en passant : son impatience ne les attendit pas, et dès le début de la correspondance, il demanda, par madame de la Motte, une audience particulière. Voici ce qui en avint.

[1] L'abbé Georgel lui-même, défenseur outré du cardinal, est forcé d'en convenir, ce qu'il fait avec embarras, t. II, p. 122.

Vers la fin du mois d'août 1784, une scène étrange se passait dans les jardins de Versailles [1]. Entre onze heures et minuit, au fond d'un bosquet qui se trouve au bas du tapis vert, un homme déguisé parut. C'était le cardinal de Rohan. Il allait à un rendez-vous de la reine. La nuit était fort sombre. Une femme, couverte d'un mantelet blanc et la tête enveloppée d'une *thérèse*, attendait au lieu convenu. Plein d'émotion, le cardinal s'avance. Il entend ces mots : « Vous savez ce que cela veut dire, » et on lui présentait une rose. Il la prend, la presse sur son cœur, se dispose à répondre, mais tout à coup une voix connue murmure à son oreille : « Venez, venez ! Madame et la comtesse d'Artois sont là qui approchent. » Il rejoignit à la hâte le baron de Planta, un de ses familiers, et madame de la Motte, qui l'avait suivi. Tous disparurent [2].

Cependant, la situation de madame de la Motte avait pris une face toute nouvelle. Jusqu'en 1784, elle avait vécu misérablement de quelques gratifications obtenues du trésor royal, de divers secours accordés à ses prières ou au respect qu'inspirait sa naissance, et de sa pension de huit cents livres, portée à quinze cents [3]. Il lui était bien arrivé parfois de s'entourer d'un certain éclat extérieur [4]; mais ce n'était qu'un mensonge de son orgueil ou un calcul de son audace, car elle disait volontiers : « Il n'y a que deux manières de demander l'aumône : à la porte des églises ou en carrosse [5]. » En 1784, tout changea. Elle acheta une voiture, eut des chevaux de main, tint maison. Elle recevait à sa table des personnages importants : le marquis de Saisseval, l'abbé de Cabres, conseiller au parlement; Rouillé d'Orfeuil, intendant de Champagne; le comte d'Estaing; un receveur général, Dorcy; et le ton de la maison était celui

[1] L'abbé Georgel, dans son récit, place cette scène *après* l'achat du collier. C'est une erreur grossière, et les *Mémoires de l'abbé Georgel* en contiennent beaucoup de semblables.
[2] *Mémoire pour la demoiselle le Gay d'Oliva*, par Me Blondel, p. 26.
[3] *Mémoire pour Louis-Edouard de Rohan*, par Me Target, p. 10 et 16.
[4] *Ibid.*, p. 13.
[5] *Mémoires inédits de M. le comte Beugnot.*

de la bonne compagnie. Quant à ses relations avec la reine, dont il semble qu'elle n'aurait pas dû parler si elle avait eu à craindre qu'on ne la convainquît d'imposture, elle était loin de s'en cacher; elle s'en vantait même, et l'opinion qu'on avait de son influence occulte lui valut des hommages et des amis [1]. Vers ce temps, elle fit un voyage à Bar-sur-Aube. On l'y avait connue pauvre et réduite aux expédients de la pauvreté : on s'étonna de son faste. Elle étalait avec complaisance une riche parure de diamants, — c'était neuf mois avant qu'il fût question de l'achat du collier [2]; — elle avait des robes en pièces brodées de Lyon; son service d'argenterie était complet et d'un goût nouveau. Elle paya ses dettes, eut de la mémoire pour ceux de ses créanciers qui avaient oublié, se répandit en bienfaits, et donna d'elle, enfin, à la mère de M. Beugnot, une idée si favorable, que celle-ci, depuis, ne l'a jamais voulu croire coupable [3]. D'où lui venait cette subite opulence? Les personnes qui étaient dans le secret de ses relations avec le prince Louis de Rohan en furent moins surprises que scandalisées. Le cardinal était immensément riche. La seule abbaye de Saint-Waast lui assurait un revenu de trois cent mille livres; il touchait trente mille livres de rente de sa terre de Coupvrai, et possédait à Saverne, en Alsace, une magnifique résidence. Or il était plus prodigue encore que riche; témoin le chiffre de ses dettes, qui s'élevait alors à deux millions [4]. On rapportait donc volontiers la fortune de madame de la Motte à son empire sur un prince plein de générosité, d'insouciance et voluptueux. Pouvait-il, d'ailleurs, laisser dans la misère une femme qui s'était offerte à servir le double intérêt de son ambition et de son amour? Il le pouvait d'autant moins que le succès paraissait répondre à ses désirs; jamais il ne s'était montré si heureux.

[1] C'est ce que constate, pour lui en faire un reproche, le *Mémoire de* Me Target, p. 17.

[2] *Mémoires inédits de M. le comte Beugnot,* qui raconte ici *ce qu'il a vu.*

[3] *Ibid.*

[4] *Mémoires de l'abbé Georgel,* t. II, p. 143 et 144.

Il ne savait pas qu'il touchait à une horrible catastrophe.

Depuis longtemps les joailliers de la couronne, Boëhmer et Bassange, avaient un collier dont ils ne demandaient pas moins d'un million six cent mille livres, et dont ils poursuivaient la vente avec ardeur. Souvent Boëhmer s'était adressé à la reine, mais toujours en vain. En 1778, comme elle venait d'accoucher de son premier enfant, Marie-Antoinette vit un jour entrer Louis XVI, souriant et radieux : « J'ai quelque chose à vous donner, » dit le roi, et il ouvrit un magnifique écrin qui renfermait le collier de Boëhmer. La reine jeta sur le collier un regard de dédain, et le refusa [1], non sans affectation.

Quelques années s'écoulèrent. Boëhmer allait proposer son collier à tous les souverains de l'Europe. Au mois d'octobre 1781, le jour où naquit le premier Dauphin, l'offre du collier à la reine fut renouvelée par Louis XVI, ravi d'avoir un héritier mâle. Mais, cette fois, le refus de Marie-Antoinette eut quelque chose d'inattendu et d'inexplicable : « Est-ce pour que Boëhmer mène à l'Opéra des filles couvertes de diamants que vous lui payerez la folie qu'il a faite en réunissant ce collier, qu'il aurait dû laisser épars dans le commerce? » En prononçant ces paroles, la reine était très-animée. Sa garde lui tâta le pouls et, le trouvant fort élevé [2], supplia le roi de ne point insister davantage. Louis XVI se retira tout interdit. Que signifiait cette colère, si étrange, si offensante même pour le roi? Tant d'emportement provenait-il d'un vif et secret désir contrarié par la nécessité ou la convenance d'un refus, dans un moment où le trésor était obéré et l'opinion publique indignée des profusions de la cour?

Boëhmer ne se découragea pas. Vers la fin du mois de décembre 1784, ayant entendu parler du crédit de madame de la Motte auprès de la reine, il eut recours

[1] *Mémoires de mademoiselle Bertin*, p. 91.
[2] *Ibid.*, p. 92.

à elle, lui offrant, pour l'intéresser à la négociation, des présents considérables. Elle rejeta la proposition. L'affaire resta donc en suspens ; et, sur ces entrefaites, M. de Souza fut chargé de négocier pour la reine de Portugal l'acquisition du collier. Quant au cardinal de Rohan, il était à Saverne, au mois de décembre : il revint à Paris le 5 janvier 1785.

Le 24, madame de la Motte, qui, dans sa première entrevue avec les joailliers, avait manifesté beaucoup de répugnance à se mêler de toute négociation d'affaires [1], madame de la Motte les alla trouver et leur annonça que le cardinal allait paraître ; qu'il avait mission d'acheter le collier pour Marie-Antoinette ; et, chose qu'il ne faudra pas oublier! elle les invita en même temps à prendre toutes les précautions possibles [2].

Du reste la visite annoncée eut lieu. Le cardinal se présenta chez les joailliers, et comme il se faisait montrer divers bijoux, ils lui mirent sous les yeux le grand collier en brillants. Il leur dit alors qu'il était chargé de venir savoir au juste le prix de cette parure. » Un million six cent mille livres, » répondirent-ils, et ils ajoutèrent qu'ils avaient longtemps nourri l'espoir de la vendre à Marie-Antoinette, mais que, cette espérance flatteuse paraissant s'éloigner, ils avaient pris le parti d'envoyer le dessin du collier à la princesse des Asturies. Le prince leur déclara qu'il ferait l'acquisition des diamants ; que ce n'était pas pour lui, mais pour un acquéreur qu'il ne pouvait nommer, et que, dans le cas où cela ne lui serait pas permis, il prendrait des arrangements particuliers ; qu'au surplus, ses instructions portaient de ne traiter de l'affaire qu'avec Boëhmer, — le seul des deux joailliers avec lequel Marie-Antoinette fût en rapport! — Boëhmer ayant fait observer qu'il lui était impossible de négocier une affaire aussi importante sans la participation de son associé, le cardinal

[1] *Mémoires pour Louis de Rohan,* par Mᵉ Target, p. 34.
[2] *Ibid.,* p. 35. — Déposition des sieurs Achet et la Porte, dans le *Compte rendu de ce qui s'est passé au parlement,* p. 69.

répliqua que, pour savoir s'il était autorisé à traiter avec Boëhmer et Bassange conjointement, il lui fallait d'autres instructions.

Voilà, tel qu'on le trouve dans le mémoire remis, plus tard, à la reine par Boëhmer et Bassange, le récit de ce qui se passa dans leur première entrevue avec le cardinal [1].

Deux jours s'étant écoulés, les joailliers reçurent un billet écrit de la propre main du cardinal, qui les mandait auprès de lui en les priant d'apporter *l'objet en question* [2]. Ce jour-là, le prince leur fit connaître ses propositions, qu'ils acceptèrent : elles consistaient dans l'achat du collier, moyennant le prix d'un million six cent mille livres, payables de six mois en six mois. Le 1er février, nouvelle lettre de M. de Rohan. Les joailliers se rendent chez lui avec le collier ; et, alors seulement, le cardinal leur confie, sous le sceau du secret, ce qu'ils savaient déjà par madame de la Motte, c'est-à-dire que c'était la reine qui achetait le collier. Puis, leur montrant les propositions, acceptées par eux, il leur fait remarquer en marge ces mots : *Approuvé, Marie-Antoinette de France* [3]. Avertis par madame de la Motte de prendre leurs précautions, ils avaient manifesté des craintes sur le payement ; et, pour les rassurer, il avait fallu faire intervenir le nom de la reine.

Or, dans le temps même de la négociation que nous venons de rappeler, voici ce qui se passait au château : La reine étant à sa toilette, mademoiselle Bertin, sa marchande de modes, entre et raconte que le fameux collier a trouvé enfin sa destination : M. de Souza l'achète, et l'achète pour la reine de Portugal [4]. « Ah ! j'en suis bien aise, s'écria aussitôt Marie-Antoinette, je vais faire entrer Boëhmer, et je remercierai M. de Souza de m'avoir débarrassée de ce maudit collier. »

[1] Pièces justificatives, à la suite du *Compte rendu*, p. 18 et 19.
[2] *Mémoire remis à la reine le 12 août 1785; Pièces justificatives du Compte rendu*, p. 21.
[3] *Ibib.*
[4] *Mémoires de mademoiselle Bertin*, p. 102. — dans ce livre mademoiselle Bertin pousse l'attachement à Marie-Antoinette jusqu'à une espèce de culte.

Ces mots étaient sans doute l'expression ironique d'un sentiment amer. Car, Boëhmer étant entré, elle prit un livre et se mit à en lire quelques lignes avant de parler, comme elle avait coutume de faire quand elle voulait témoigner son mécontentement; soit caprice inexplicable, soit jalousie féminine et secret dépit de voir livrer à une princesse étrangère cette parure à laquelle les offres, les voyages de Boëhmer avaient donné une sorte de célébrité européenne, et qui avait fait tant de bruit pour les reines et parmi les femmes. Enfin, posant le livre et levant sur Boëhmer un regard sévère : « Je suis fort aise, monsieur, que vous ayez vendu votre collier. — Mon collier, madame! — Eh! oui, votre collier, que M. de Souza envoie aujourd'hui à Lisbonne, » Boëhmer s'en étant défendu, la reine lança à mademoiselle Bertin un regard foudroyant [1], comme pour lui reprocher de l'avoir mal à propos alarmée. Elle devait, ce jour-là, recevoir, avant de se rendre à la chapelle, les dames présentées et les ambassadeurs. Quand M. de Souza parut, elle alla droit à lui, contrairement à l'étiquette, et lui dit vivement : « Je vous apprends, monsieur de Souza, que vous n'aurez pas le collier; vous ne l'aurez pas, il est vendu. » M. de Souza paraissant étonné : « Vous ne l'aurez pas, monsieur, reprit-elle d'un ton de triomphe, j'en suis fâchée. » Et elle revint aux dames [2].

Le cardinal avait le collier : il s'agissait pour lui de le remettre à la reine. Qu'il fût, oui ou non, admis à la voir, toujours est-il que les entrevues ne pouvaient être que fort rares. Dès le 1er février 1785, le cardinal partit pour Versailles. Il était déguisé; et Schreiber, son valet de chambre, l'accompagnait, portant la précieuse parure dans une boîte. Arrivé à Versailles dans la soirée, M. de Rohan court chez madame de la Motte, renvoie, à la porte, son domestique, après lui avoir pris la boîte des mains, et monte. Bientôt un homme se fait an-

[1] *Mémoires de mademoiselle Bertin*, p. 103.
[2] *Ibid.*, p. 105.

noncer de la part de la reine. M. de Rohan se retire dans une alcôve ouverte à demi. L'étranger remet un billet, que madame de la Motte fait passer au cardinal, et qui contenait l'ordre de remettre la boîte : la boîte fut remise [1]. Or le messager était valet de chambre de la reine, il se nommait Lesclaux ; et l'on doit supposer que le cardinal le connaissait puisqu'il lui remit sans hésitation, sans information prise, sans reçu exigé, une boîte qui ne contenait pas moins d'un million six cent mille livres.

Il était tout simple que, si Marie-Antoinette avait reçu le collier, elle en informât le négociateur. Madame de la Motte prévint M. de Rohan que le lendemain, près de l'Œil-de-Bœuf, la reine lui accuserait réception par un signe convenu. Et c'est ce qui eut lieu [2].

Trois jours ne s'étaient pas écoulés depuis la remise du collier, que M. de Rohan pressait les joailliers d'aller remercier la reine, tant il craignait peu d'être désavoué ! C'était un devoir dont ils s'étaient acquittés déjà, sans le dire au cardinal qu'ils avaient craint de blesser en marquant de la défiance : on se rappelle que Boëhmer se trouvait au château le jour de la scène avec M, de Souza. Et en effet, Boëhmer eût été un insensé si, ayant la facilité de voir la reine, il n'en avait pas profité immédiatement pour s'assurer de la destination et de la remise du collier. Car, après tout, il avait dû trouver étrange qu'on eût chargé d'une semblable négociation un prélat, le grand aumônier de France !

L'affaire en était là, quand, vers la fin de juin, le cardinal fit savoir aux joailliers que, d'après une lettre à lui remise par madame de la Motte, la reine jugeait excessif le prix d'abord fixé et demandait une réduction de deux cent mille livres, sans quoi la parure serait rendue [3]. Grande et douloureuse surprise de la part des joailliers. Ils se résignent enfin. Alors, le cardinal leur fait écrire sous sa dictée, et comme pour mettre sa res-

[1] *Mémoire pour Louis de Rohan*, par Mᵉ Target, p. 51.
[2] Fait important avoué par l'abbé Georgel lui-même, t. II, p. 65 de ses *Mémoires*.
[3] *Mémoire des joailliers Boëhmer et Bassange*, du 12 août 1785.

ponsabilité à couvert, la lettre suivante adressée à la reine [1] : « Madame, nous sommes au comble du bonheur d'oser penser que les derniers arrangements, qui nous ont été proposés et auxquels nous nous sommes soumis avec zèle et respect, sont une nouvelle preuve de notre soumission et dévouement aux ordres de Votre Majesté ; et nous avons une vraie satisfaction de penser que la plus belle parure de diamants qui existe servira à la plus grande et à la meilleure des reines [2]. »

Cette lettre, en date du 12 juillet 1785, fut présentée par Boëhmer à la reine, au moment où elle entrait dans sa bibliothèque. Madame Campan était présente. La reine lut la lettre à voix haute, et au lieu de témoigner son étonnement, au lieu de chercher à éclaircir un pareil mystère, elle s'approcha d'une bougie qui se trouvait allumée et brûla négligemment le papier, en disant : « Cela ne vaut pas la peine d'être gardé [3]. »

Le terme fatal approchait ; l'heure allait venir pour les joailliers de s'adresser à la reine, d'invoquer sa signature ! Coupable, madame de la Motte devait trembler, songer à fuir en pays étranger... Et pourtant, elle vivait à Paris dans une complète sécurité, donnant des fêtes, projetant des acquisitions nouvelles dans Bar-sur-Aube, se vantant plus que jamais de ses relations avec la reine, et tout entière à son intimité avec le cardinal.

Pour lui, sa tranquillité n'était pas moindre. Il déclara un jour à M. de Saint-James qu'il *avait vu* entre les mains de Marie-Antoinette la somme de sept cent mille livres, destinée au premier paiement [4] ; et, un autre jour, Bassange lui ayant demandé s'il avait traité *directement* avec la reine, « Oui, » répondit-il sans hésiter [5].

[1] *Mémoire des joailliers Boëhmer et Bassange,* du 12 août 1785.
[2] *Pièces justificatives* à la suite du *Compte rendu,* p. 25.
[3] *Mémoires de madame Campan,* t. II, chap. XII, p. 7.
[4] Déposition de M. de Saint-James : *Compte rendu,* p. 72.
[5] Déposition de Bassange. — Dans le *Compte rendu,* fait avec une mauvaise foi évidente, cette importante déposition a été supprimée, mais elle se trouve rappelée dans le mémoire de l'avocat opposé à madame de la Motte, Mᵉ Target. Voyez *Réflexions rapides pour M. le cardinal de Rohan,* p. 106.

Les joailliers se croyaient donc en sûreté, à leur tour, lorsqu'à l'expiration du délai M. de Rohan les manda pour leur apprendre que la reine n'était pas en mesure de s'acquitter ; qu'elle les payerait au mois d'octobre ; qu'en attendant, elle leur offrait trente mille livres pour les intérêts [1]. Ils furent consternés, se récrièrent; et, cette fois encore, pour mettre à leur égard sa responsabilité à couvert, le cardinal exigea que la quittance des trente mille livres portât le nom de la reine.

D'un autre côté, dans un entretien qui eut lieu au commencement du mois d'août, madame Campan ayant demandé à Boëhmer comment les ordres de Sa Majesté lui avaient été transmis : « Par des écrits signés de sa main, répondit-il; et, depuis quelque temps, je suis forcé de les faire voir aux gens qui m'ont prêté de l'argent, pour parvenir à les calmer. — Vous n'en avez donc jamais reçu? — Pardonnez-moi. J'ai touché, en livrant le collier, une somme de trente mille livres en billets de la caisse d'escompte, que Sa Majesté m'a fait donner par le cardinal; et vous pouvez être bien sûre qu'il voit Sa Majesté en particulier; car il m'a dit, en me remettant cette somme, qu'elle l'avait tirée en sa présence d'un portefeuille placé au fond du secrétaire de porcelaine de Sèvres, qui est dans son boudoir. »

Ainsi, le cardinal disait à Saint-James, à Bassange, à Boëhmer, qu'il voyait Marie-Antoinette. Et cette assurance ne pouvait être dans sa bouche une imposture, ceux à qui elle était donnée ayant tous les moyens de le vérifier et un intérêt immense à le faire.

Mais voilà que tout à coup des rumeurs menaçantes se répandent et arrivent aux oreilles du cardinal : le baron de Breteuil, son ennemi mortel, aurait été informé de la négociation; il se serait rendu chez Marie-Antoinette, lui aurait parlé brusquement du nom de la reine compromis par un criminel abus; et elle, surprise, vivement émue, se serait déclarée étrangère à ce

[1] Déclaration des sieurs Boëhmer et Bassange, du 12 août 1785.

qui s'était passé. Si le cardinal avait été réellement victime de la manœuvre attribuée à madame de la Motte, alors du moins il eût été détrompé! Cependant, au lieu de courir chez elle en homme furieux d'avoir été pris pour dupe, au lieu de lui demander compte de la trame ourdie et désormais percée à jour, au lieu d'éclater en reproches, M. de Rohan attire madame de la Motte dans sa propre maison, l'y retient cachée [1]; et craignant sans doute qu'arrêtée elle ne dévoile le secret de la correspondance, il la presse de fuir, de passer le Rhin. Elle s'y refusa certainement; car, quelques jours après, elle arrivait avec son mari à Bar-sur-Aube, non pour traverser rapidement la ville, mais pour y séjourner. Du reste, nul signe d'inquiétude, nulle préoccupation fâcheuse. On étalait bijoux et diamants; on tenait table ouverte; on se répandait au dehors. Le duc de Penthièvre se trouvant à Châteauvilain, madame de la Motte va le voir, est invitée à dîner, et reçoit un accueil qui étonna. Ce fut au point qu'en la reconduisant, le prince l'accompagna jusqu'à la porte du second salon, honneur qu'il ne faisait point aux duchesses et qu'il réservait pour les princesses du sang [2]. A Clairvaux, qu'elle était allée visiter ensuite, madame de la Motte obtint de l'abbé la même déférence et les mêmes respects. Elle soupait avec lui et M. Beugnot, par qui nous ont été conservés ces détails, lorsque soudain, la porte s'ouvrant, l'abbé Maury paraît, qui arrivait de Paris. « Quelle nouvelle? » Et lui : « Quoi! vous ne savez rien? Le cardinal Louis de Rohan est arrêté. » A ces mots, on s'étonne, on se trouble. Madame de la Motte pâlit, s'élance hors de la salle, suivie de M. Beugnot, et ils prennent tous deux la route de Bar-sur-Aube.

Connaissant les relations de madame de la Motte avec le cardinal, et craignant qu'elle ne fût compromise, M. Beugnot se hasarda à lui conseiller la fuite, et il lui en offrait les moyens. Mais elle répondit avec

[1] *Sommaire pour madame de la Motte*, par Me Doillot, p. 66. — *Mémoire pour Louis de Rohan*, par Me Target, p. 99.
[2] *Mémoires inédits de M. Beugnot.*

humeur, et comme touchée seulement des périls du cardinal, qu'elle n'était pour rien dans cette affaire[1]. Quant à son mari, il était si tranquille, que lorsque madame de la Motte arriva, il était absent, étant sorti, le matin même, pour une partie de chasse!

L'abbé Maury avait dit vrai : le cardinal de Rohan était arrêté. On sait combien cette scène fut tragique. Le 15 août 1785, jour de l'Assomption, avait été choisi par l'implacable inimitié du baron de Breteuil. La cour allait se rendre à la chapelle. Le grand aumônier était là, revêtu de ses habits sacerdotaux. Tout à coup on l'appelle dans le cabinet du roi. Il entre, et se trouve en présence de Louis XVI, de Marie-Antoinette, du garde des sceaux, du baron de Breteuil. « Qu'est-ce, lui dit le roi, qu'un collier que vous devez avoir procuré à la reine? » Cette question, à laquelle il était si loin de s'attendre, fut un coup de foudre pour le cardinal. Surpris, troublé, éperdu, il balbutia qu'on l'avait trompé. La reine alors lui ayant demandé comment cela était possible, lui, sans répondre à Marie Antoinette[2], et en s'adressant au roi, il protesta de son innocence. Quelques-uns racontent que, voyant la reine prendre la parole, il lui lança un regard peu respectueux[3], regard d'indignation et de reproche. Autorisé par Louis XVI à se retirer dans une pièce voisine pour y écrire sa justification, il apprit en rentrant qu'il allait être arrêté : « Ah, sire! s'écria-t-il alors, j'obéirai toujours aux ordres de Votre Majesté; mais qu'elle daigne m'épargner la douleur d'être arrêté dans mes habits pontificaux, aux yeux de toute la cour. — Il faut que cela soit, » reprit Louis XVI. En effet, au moment où M. de Rohan sortait de chez le roi, on entendit ce cri : « Arrêtez M. le cardinal! » C'était le baron de Breteuil qui, usurpant l'emploi de capitaine des gardes de quartier, donnait cours à l'impatience de sa haine.

[1] *Mémoires inédits de M. Beugnot.*
[2] D'après le témoignage de M. de Besenval, qui assure tenir de la reine elle-même les détails qu'il rapporte. Voyez le tome II de ses *Mémoires*, p. 164 et 165.
[3] *Mémoires de l'abbé Georgel*, t. II, p. 102.

La conduite du cardinal fut aussitôt confiée à un jeune lieutenant des gardes. Or, comme ils traversaient ensemble la galerie de la chapelle, M. de Rohan rencontre son heiduque, lui adresse quelques mots en allemand, et, demandant un crayon à l'officier, il trace rapidement sur un morceau de papier des lignes que le serviteur emporte. Celui-ci courut à Paris à bride abattue, et arriva au palais cardinal en si peu de temps, que le cheval tomba mort à l'écurie. L'ordre contenu dans le papier crayonné fut remis à l'abbé Georgel, et le portefeuille qui renfermait la correspondance de M. de Rohan fut mis à l'abri des recherches [1]. Les perquisitions, si impérieusement commandées par les circonstances, n'eurent lieu que quatre heures après : chose étonnante, observe M. de Besenval [2]. Craignait-on d'en trop savoir? M. de Rohan fut, le soir même, conduit à la Bastille.

Il n'y eut d'abord à Paris qu'un sentiment : la stupeur. Mais quand on sut que le roi avait offert à l'accusé l'alternative de s'en rapporter à la clémence royale ou d'être jugé par le parlement, et que l'accusé s'était décidé pour ce dernier parti, l'émotion publique se divisa, et la diversité des intérêts se manifesta par la joie, par la consternation, par le dépit, par mille commentaires contradictoires et véhéments.

Le parlement triomphait : il lui était donc enfin donné de voir l'Eglise s'humilier devant lui dans la personne d'un cardinal, et de tenir dans l'attente, dans la terreur de ses jugements, les plus orgueilleuses familles du royaume ! Il allait décider de l'honneur du roi ! De leur côté, et par un sentiment contraire, les chefs de la noblesse étaient atterrés. Avec une colère sourde, ils mesuraient la carrière parcourue déjà par ces bourgeois en robes rouges, et ils s'emportaient contre la reine, par qui un des leurs venait d'être livré aux sarcasmes de la multitude. Grande était aussi

[1] *Mémoires de l'abbé Georgel*, t. II, p. 104.
[2] T. II, p. 166.

l'indignation du haut clergé, comme il y parut assez par sa protestation du 18 septembre 1785. De simples clercs avaient des juges spéciaux indiqués par la loi; et l'ordre épiscopal, dont tant de monuments historiques consacraient les droits, n'aurait pas le même privilége à réclamer! Un évêque accusé ne pouvait, ne devait être jugé que par des évêques. Telles furent les prétentions que l'aristocratie ecclésiastique éleva [1]; et bien que M. de Rohan eût fait une protestation semblable, le pape menaça de le dégrader, pour n'avoir pas décliné d'une manière formelle, absolue, la juridiction du parlement. A leur tour, ceux qui professaient pour le principe monarchique un culte réfléchi ne purent se défendre d'une impression de frayeur. Comment n'auraient-ils pas eu quelque vague pressentiment des 5 et 6 octobre? Comment ne se seraient-ils pas inquiétés d'un procès qui allait introduire dans l'alcôve de la reine l'imagination du peuple? Ils blâmèrent donc Louis XVI, l'accusèrent d'imprudence. Mais il venait de subir une loi indépendante des calculs de la sagesse humaine. Car la Révolution était déjà faite.

Ce qu'il était possible de prévenir, c'était l'éclat du 15 août. Pourquoi ne le fit-on pas! Pourquoi la reine s'exposa-t-elle au danger de pousser à bout un homme de qui elle avait tant à craindre? Cela surprend, au premier abord; mais quand on embrasse l'ensemble des circonstances, l'étonnement cesse. M. de Breteuil était à la tête de la police. Or, il nourrissait contre Louis de Rohan, son heureux successeur à l'ambassade de Vienne, une haine qui touchait à la frénésie. Ce fut lui qui voulut le scandale de l'arrestation. Dans une situation moins compromise, nul doute que Marie-Antoinette n'eût été en état de tout empêcher. Mais, plus elle était engagée dans l'affaire, moins il lui était permis d'en étouffer le bruit, sous peine d'éveiller des soupçons terribles. Quant au désespoir de l'accusé, on

[1] Lettre remise au roi le 18 septembre 1785.

n'avait pas à le redouter : son propre intérêt répondait de sa discrétion ; car un mot de lui sur ses relations secrètes avec la femme du roi, un seul mot, et il était mort. Disons aussi que, vers la fin, le cardinal s'était abandonné à de nouvelles et coupables vanteries. Marie-Antoinette l'apprit sans doute, et elle sentit se rouvrir les anciennes blessures.

Le 18 août 1785, madame de la Motte fut arrêtée à Bar-sur-Aube. Elle avait déjà brûlé ses papiers, parmi lesquels plusieurs lettres du cardinal, remplies de hardiesses voluptueuses et où les emportements de l'ambition s'unissaient au délire de l'amour [1]. On arrêta aussi Cagliostro, sur la dénonciation de madame de la Motte, qui le soupçonnait de l'avoir desservie auprès de M. de Rohan, et qui s'en vengea par une calomnie dont un arrêt injuste pouvait faire un assassinat. Il est à remarquer que M. de la Motte s'étant remis aux mains des agents de l'autorité, on refusa de s'emparer de sa personne [2]. On lui savait un caractère décidé, et l'on craignait qu'il ne défendît sa femme contre les influences auxquelles on se disposait à la soumettre.

Elle ne fut pas, en effet, plutôt à la Bastille, que le baron de Breteuil l'enveloppa dans un système de conseils artificieux, calculés dans le double but de mettre la reine à couvert et de perdre M. de Rohan. On fit entendre à la prisonnière, par le commissaire Chenon [3], que c'en était fait de ses jours si elle nommait une personne... inviolable; qu'il n'y avait qu'un parti à prendre : rejeter tout sur le cardinal; qu'aussi bien, il ne méritait pas de ménagement, l'ayant dénoncée. « Ne voyez-vous pas, ajoutait le commissaire, que lui-même il est condamné à s'abstenir d'accuser la reine? Il faut donc ou l'accabler ou se laisser accabler par lui. »

C'est ainsi que madame de la Motte fut conduite à mentir aux dépens du cardinal, qui, de son côté, se sentait perdu s'il ne mentait aux dépens de madame de

[1] *Mémoires inédits de M. Beugnot.*
[2] *Mémoire justificatif de madame de la Motte*, p. 127.
[3] *Vie de madame de la Motte.*

la Motte. Là est la clef du procès. Il demeura couvert d'une obscurité impénétrable, parce que, pour la dissiper, il aurait fallu prononcer un nom que ne pouvaient entendre prononcer les juges.

Les poursuites avaient commencé : elles amenèrent trois découvertes importantes.

Une jeune fille, nommée d'Oliva, fut arrêtée à Bruxelles, et elle déclara que c'était elle qui, d'après les suggestions de madame de la Motte, avait joué, dans la scène du parc, le personnage de la reine.

D'un autre côté, un certain Rétaux de Villette s'avoua coupable d'avoir, sous l'inspiration et sous les yeux de madame de la Motte, contrefait la signature de la reine, et écrit en marge des propositions faites aux joailliers ces mots : *Approuvé*, *Marie-Antoinette de France.*

Enfin, l'on sut du capitaine irlandais Mac-Dermott que M. de la Motte, à Londres, avait vendu au joailler Gray pour dix mille livres sterling de diamants; ce qui fut confirmé par la déposition de Gray, que l'intermédiaire du chargé d'affaires de France interrogea [1].

Ces trois circonstances paraissaient accablantes pour madame de la Motte : voici comment elle les expliqua, d'abord dans les interrogatoires secrets qu'on lui fit subir à la Bastille; ensuite, dans les écrits qui parurent après le jugement.

Au sujet de la scène du parc, elle prétendit qu'à la vérité d'Oliva y avait joué le personnage de la reine, mais que Marie-Antoinette l'avait voulu ainsi; qu'elle assistait au rendez-vous, cachée derrière une charmille; qu'elle-même avait préparé une aventure dont la singularité lui avait plu, et dont le but était de mettre à l'épreuve la discrétion du cardinal. Comment croire, s'écriait-elle, que, sans l'aveu de la reine, j'eusse osé ourdir une trame si facile à percer? Que j'eusse choisi, pour commettre un crime de lèse-majesté, l'heure de minuit, le jardin de Versailles, à une époque où les promenades nocturnes, trop permises en 1778, étaient in-

[1] Déclaration du joaillier Gray, certifiée par le notaire J.-P. Dubourg.

terdites et où les résidences royales, au contraire, se trouvaient strictement surveillées? Mais quoi! s'il n'y avait eu qu'invention de ma part dans cet amour de la reine dont se flattait l'âme du cardinal, n'aurais-je pas eu intérêt à prolonger son erreur, à l'endormir, au lieu de lui ménager un rendez-vous frauduleux qui devait exalter son espoir, et lui faire découvrir l'intrigue en lui inspirant la confiance d'aborder la reine dès le lendemain, de lui parler d'amour, de continuer enfin une aussi heureuse aventure? Car un premier rendez-vous en appelait un second, un troisième; et l'entrevue avec la fausse reine avançait l'heure d'une explication verbale avec la reine véritable, heure décisive où il eût suffi d'une syllabe pour mettre à nu le mensonge et me précipiter dans un abîme!

Quant aux mots : *Approuvé*, *Marie-Antoinette de France*, madame de la Motte reconnaissait formellement qu'ils avaient été écrits par Rétaux de Villette; mais elle ajoutait que c'était du consentement exprès de la reine et du cardinal. On avait de concert adopté cet expédient, jugé utile et peu dangereux. La signature *Marie-Antoinette de France*, n'étant celle de personne, n'avait point paru constituer un faux : elle avait donc l'avantage de décider Boëhmer à se dessaisir du collier, sans compromettre ni la reine ni le secrétaire choisi. Et, à l'appui de cette explication, madame de la Motte faisait observer combien il eût été étrange qu'un ancien ambassadeur, un homme de cour, ne sût pas de quelle manière signait la reine, dont il avait dû si souvent, comme grand aumônier, recevoir des ordres écrits. Avait-il pu n'être pas choqué de ces mots *de France* ajoutés à la signature d'une princesse *d'Autriche?* Impossible, d'ailleurs, de supposer une lecture trop rapide ou la distraction d'un moment, puisque le marché était resté entre les mains du cardinal, qu'il avait eu plusieurs fois occasion de le relire, qu'il l'avait même montré au trésorier Saint-James.

Pour ce qui est des diamants vendus à Londres par son mari, madame de la Motte déclara les avoir reçus

en présent de Marie-Antoinette. L'épouse de Louis XVI n'ayant pu porter, tel qu'il était, ce collier fameux déjà refusé au roi, elle n'avait eu évidemment d'autre moyen d'employer cette parure, que de la dépecer de façon à s'en composer une moins reconnaissable et d'un dessin différent. Dans ce cas, il y avait des diamants de trop Il avait fallu les donner à quelqu'un, et il était naturel qu'on les donnât à celle qui était maîtresse du secret.

Comme on le pense bien, ces allégations de madame de la Motte ne furent pas admises à figurer dans les pièces du procès. Elles transpirèrent néanmoins, et acquirent de la gravité, par l'impossibilité où l'on était de comprendre, si on les rejetait, une foule de faits certains, incontestables, que les mémoires des avocats et les documents officiels livrèrent à la discussion publique.

L'opinion se trouva donc partagée :

Les partisans de Marie-Antoinette accusèrent avec indignation madame de la Motte d'avoir, en calomniant sa souveraine, abusé de la crédulité du cardinal. Le crédit de madame de la Motte à la cour? mensonge. Les lettres par elles remises au prince de Rohan? supposées. Le marché du collier? vol calculé de longue main. Et ils la montraient trompant une première fois le cardinal, dans la scène du parc; empruntant l'habileté vénale d'un faussaire; faisant vendre à Londres par son mari des diamants détachés du collier, et passant d'une pauvreté connue à une fastueuse opulence. Ils rappelaient aussi que Marie-Antoinette avait constamment témoigné, à l'égard du prince Louis de Rohan, une aversion impossible à accorder avec des rapports secrets et intimes; ils rappelaient que ce collier dont on osait soupçonner une reine de France d'avoir clandestinement négocié l'achat, on le lui avait deux fois offert, et qu'elle l'avait refusé deux fois.

Mais à ces considérations, ceux du parti contraire en opposaient d'autres qu'ils jugeaient bien plus concluantes.

Et d'abord, était-il concevable que, recevant des let-

tres d'amour, vraies ou supposées, qu'ayant obtenu dans la scène du parc un gage de tendresse censé offert par la reine elle-même, que, se croyant aimé, enfin, le cardinal n'eût pas cherché à étendre son succès, à le vérifier du moins? Lui qui avait accès au château; lui qui se trouvait si souvent sur le passage de Marie-Antoinette, il n'aurait jamais fait un signe, jamais dit un mot qui eussent rapport à des lettres, à un souvenir, occupation de sa pensée et enchantement de sa vie! Mais un signe, un mot, en fallait-il davantage pour dévoiler l'intrigue attribuée à madame de la Motte? Sous l'impression des lettres reçues, le cardinal avait dû parler à la reine, il l'avait fait certainement; et, puisque la correspondance secrète n'en avait pas moins continué pendant une année, on en devait induire que madame de la Motte disait vrai.

Et puis, que penser du silence gardé par la reine, lorsque, le 12 juillet, elle avait reçu cette lettre des joailliers où on l'entretenait du collier vendu d'après ses ordres, de nouveaux arrangements pris, de soumission à ses volontés, de reconnaissance? Si elle avait tout ignoré, est-ce qu'elle n'aurait pas sur-le-champ mandé Boëhmer avec qui elle était depuis longtemps en rapport, pour l'interroger sur une aussi insolente énigme?

Une autre circonstance dont on s'armait contre Marie-Antoinette, c'était la réduction de deux cent mille livres, exigée des joailliers avant la première échéance, sur une lettre remise par la messagère habituelle [1]. S'il eût été vrai que madame da la Motte trompât le cardinal, qu'elle se fût approprié les diamants, dans quel but aurait-elle provoqué, au moyen d'une lettre supposée, une réduction qui pouvait, en amenant la résiliation du marché, la forcer à restituer l'objet de son vol, la démasquer, la perdre sans retour? Cette lettre que le cardinal assurait avoir reçue de la reine, ne pouvait donc avoir été supposée par madame

[1] *Mémoire des joailliers Boëhmer et Bassange,* du 12 août 1785.

de la Motte ; et pourtant, elle faisait suite aux précédentes et était de la même main !

Ainsi parlaient les ennemis de Marie-Antoinette ; et à chaque objection ils cherchaient une réponse, soit dans le procès, soit dans le caractère et les habitudes de la princesse. Sans doute, disaient-ils, on avait de la peine à se représenter la femme d'un roi de France cachée derrière une charmille et s'associant à une folle aventure ; mais ignorait-on que la vie de Marie-Antoinette était pleine d'imprudents caprices ; et le rôle de Rosine, du *Barbier de Séville*, qu'elle aimait tant à jouer dans ses loisirs du petit Trianon [1], n'avait-il pu la familiariser avec des scènes semblables à celle du bosquet? Elle avait été très-irritée contre le cardinal ; mais cette colère, née d'un fait particulier et facile à expliquer, n'avait-elle pu s'éteindre devant l'amour du prince Louis et les témoignages de son repentir? Elle avait deux fois refusé le collier ; mais l'état des finances, alors, lui en faisait une loi ; et ceux qui connaissaient le cœur des femmes ne devaient pas être surpris qu'elle eût été, plus tard, saisie d'un violent désir d'avoir le collier, le jour où elle avait appris qu'on allait le livrer à une princesse d'un rang inférieur au sien [2]. Et quant à madame de la Motte, son opulence due aux largesses du cardinal et étalée neuf mois avant la négociation du collier, les défiances qu'elle avait inspirées aux joailliers en leur annonçant les intentions du prince de Rohan, le bruit qu'elle faisait de ses relations avec la reine, sa profonde sécurité jusqu'au dernier moment, son refus absolu de fuir lorsqu'on lui en offrait les moyens, l'assurance qu'elle n'avait cessé un seul instant de montrer, tout cela ne suffisait-il pas pour démentir l'hypothèse du vol ?

Malheur à la puissance, quand les haines qu'elle soulève sont encouragées par son déclin qui commence!

[1] *Mémoires de madame Campan*, aux *Éclaircissements historiques*, t. II, p. 279.

[2] *Mémoire des joailliers ; Pièces justificatives* à la suite du *Compte rendu*, p. 18 et 19.

Le procès du collier exposa la royauté aux coups, non-seulement de ses adversaires naturels, mais d'une foule de royalistes qu'animait le ressentiment de l'ambition trompée ou de quelque injure récente. On eut beau envelopper l'affaire de nuages, la compliquer à dessein d'une ridicule aventure d'escroquerie, dans laquelle un certain Bette d'Étienville fut chargé de donner le change à la curiosité publique, les regards restèrent fixés sur le trône et sur Versailles. Bannie de la procédure, la majesté royale traîna au fond d'impurs libelles où se reconnaissaient les rancunes des gens de cour, où leur nom seul manquait. Le scandale fut énorme, en France, dans toute l'Europe; le procès du collier devint un cadre qui rassembla les mille accusations dirigées contre Marie-Antoinette; et beaucoup s'applaudirent de ce qu'ils appelaient le déshonneur du roi, en attendant la chute de la royauté.

Ce qu'il y eut aussi de fatal pour la reine, c'est que la question se trouva posée entre elle et la plus haute famille du royaume.

Mettre le prince de Rohan hors de cause était absolument impossible. Aussi Me Target, son avocat, se vit-il réduit à le défendre en lui attribuant une crédulité qui eût à peine été vraisemblable chez un enfant. Et cela même ne servait de rien. Car il restait à expliquer et ce que le cardinal avait dit à Boëhmer, à Bassange, à Saint-James, sur ses relations directes avec la reine, et l'asile qu'il avait accordé à madame de la Motte au moment de l'éclat funeste, et enfin la note suivante dictée hâtivement par lui à son valet de chambre et tombée aux mains du baron de Breteuil : « Envoyé chercher pour la seconde fois B. (Boëhmer)... crois que c'est pour lui parler encore de ce qui a été dit la première fois sur le projet en question... La tête lui tourne depuis que A. (la reine) a dit : « Que veulent dire ces gens-là? Je crois qu'ils « perdent la tête. » Je crains bien que la mienne ne tourne aussi. »

Louis de Rohan avait un esprit vif et cultivé, il avait manié les affaires diplomatiques avec une dextérité

rare, et son ambassade de Vienne avait jeté le plus grand éclat [1]... Qu'un tel homme, devenu le jouet d'une intrigante vulgaire, eût cru voir pendant plusieurs mois de suite ce qu'il ne voyait pas, entendre ce qui ne lui avait pas été dit; qu'on fût parvenu à changer pour lui, et pour lui seul, des manifestations de haine en témoignages d'amour; qu'on l'eût retenu dans une longue et volontaire ignorance de ce qu'il avait un intérêt capital, un intérêt pressant à vérifier; que sans lui inspirer une minute de défiance, on l'eût successivement attiré à un faux rendez-vous, mis en présence d'une fausse reine, et conduit à remettre à un faux valet de chambre un collier acheté sur la foi d'une fausse signature..., voilà ce que le public refusa d'admettre.

Mais si Louis de Rohan n'avait pas été trompé, il fallait de deux choses l'une : ou qu'il eût acheté le collier pour se l'approprier, ou qu'il n'en eût fait l'acquisition qu'au nom et d'après l'ordre exprès de Marie-Antoinette. Alternative terrible, et cependant inévitable.

Or il résulta des pièces du procès et de la déclaration des deux joailliers que cette lettre du 12 juillet par laquelle ils remerciaient la reine d'avoir enfin consenti à l'achat du collier, c'était le cardinal lui-même qui l'avait provoquée et *dictée* [2] : argument invincible en faveur de sa bonne foi, preuve évidente, disait-on, qu'il agissait bien réellement en vue de la reine.

On le voit : la question était posée de telle sorte que l'acquittement du cardinal ne pouvait plus être désormais considéré que comme une flétrissure pour Marie-Antoinette.

Deux partis se formèrent donc : d'un côté, Louis XVI, la reine, le premier président d'Aligre, les deux rapporteurs Titon de Villotran et Dupuis de Marcé, le con-

[1] Voyez dans les *Mémoires de l'abbé Georgel*, et dans les *Mémoires historiques et politiques du règne de Louis XVI*, le détail des importantes découvertes faites à Vienne par Louis de Rohan et le secret des intelligences qu'il avait su se ménager dans les bureaux du prince de Kaunitz et jusque dans les appartements de l'impératrice.

[2] *Mémoire des joailliers Boëhmer et Bassange*, ubi supra.

seiller d'Amécourt, M. de Breteuil; de l'autre, le grand aumônier, la maison de Rohan, les évêques, une portion notable de la magistrature, et, secrètement, M. de Vergennes.

Quelle serait l'issue? Le nom de madame de la Motte avait presque disparu dans la scandaleuse importance de la querelle. Ce qui était en cause pour tous, c'était la considération de la reine; pour quelques-uns, la monarchie.

Cependant, les confrontations avaient commencé. Madame de la Motte y déploya une audace et une violence que condamnait la modestie de son sexe, mais qui témoignaient en elle de cette conviction qu'on était hors d'état de la frapper, qu'on ne l'oserait jamais. Le cardinal ne put soutenir son regard; elle fit rougir le père Loth, un des témoins, intimida Villette, et, par ses emportements, effraya les juges. Fidèle, du reste, au plan de défense qu'on lui avait tracé, elle s'étudiait visiblement à écarter de ses réponses le nom de la reine. Vains efforts! à chaque instant, le nom fatal revenait sur ses lèvres; et alors, forcée de substituer une fable, souvent absurde, à l'explication vraie, elle s'égarait, s'embarrassait dans ses contradictions et ses mensonges. Plus d'une fois, irritée de tant de contrainte et trop vivement pressée, elle laissa échapper des cris qui glacèrent d'effroi le tribunal : « Qu'on y prenne garde! si l'on me pousse à bout, je parlerai... » Il lui échappa même un jour de dire, à propos d'une lettre au cardinal, que cette lettre était de Marie-Antoinette et commençait par ces mots : *Je t'envoie!...*

Pendant ce temps, les accusés publiant mémoires sur mémoires, Cagliostro lança le sien du fond de la Bastille. Il y donnait sur son éducation, sur sa vie et ses voyages, mille détails romanesques, inventés évidemment dans le but de conserver l'empire qu'il exerçait sur les imaginations : il avait passé son enfance à Médine, sous le nom d'Acharat, dans le palais du mufti Salahym. Son précepteur se nommait Althotas. Sa naissance était un énigme pour lui-même, etc... Suivait

la liste des personnages qu'il avait connus particulièrement dans les diverses contrées de l'Europe : en Espagne, le duc d'Albe et son fils le duc de Vescard, le comte de Prélata, le duc de Médina-Cœli ; en Portugal, le comte de Sant-Vicenti ; en Hollande, le duc de Brunswick ; à Pétersbourg, le prince de Potemkin, M. Narischin, le général des Cosaques, le général Médicino ; en Pologne, la comtesse Comceska, la princesse de Nassau ; à Rome, le chevalier d'Aquino ; à Malte, le grand maître. Dans le même écrit Cagliostro faisait connaître qu'il y avait sur divers points de l'Europe des banquiers chargés de pourvoir à son existence et à ses largesses ; et il en nommait plusieurs, qui ne le démentirent pas : Sarrasin de Bâle, Sancoster à Lyon, Anselmo la Cruz à Lisbonne. Après avoir confondu avec une modération dédaigneuse les calomnies de madame de la Motte en ce qui le concernait, et prouvé son innocence dans l'affaire du collier : « J'ai écrit, disait-il en finissant, ce qui suffit à la loi, ce qui suffit à tout autre sentiment que celui d'une vaine curiosité. Insisterez-vous pour connaître plus particulièrement la patrie, le nom, les motifs, les ressources d'un inconnu? Que vous importe, Français? Ma patrie est, pour vous, le premier lieu de votre empire où je me suis soumis à vos lois ; mon nom est celui que j'ai fait honorer parmi vous ; mon motif, c'est Dieu ; mes ressources, c'est mon secret. »

Ce mémoire, où à des artifices vulgaires se mêlait quelque grandeur, accrut le nombre des partisans que comptait en France la franc-maçonnerie philosophique représentée par Cagliostro. De Berlin, Mirabeau l'attaqua dans un pamphlet amer, mais qui constatait la popularité de thaumaturge à cette époque : « La pitié publique, disait Mirabeau [1], semble embrasser sa défense, ou du moins l'embellir. C'est un homme prodigieux, un bienfaiteur de l'humanité, un philosophe, un sage, qui va renouveler l'horrible drame de Socrate

[1] *Lettre du comte de Mirabeau à M. M*** sur Cagliostro et Lavater*, p. 3.

buvant la ciguë. Mille cris s'élèvent, et de ces clameurs confuses on peut recueillir ces mots : *Qu'a-t-il fait?... Qu'a fait sa femme?... Qu'ont-ils fait?...* »

Tout à coup, la nouvelle se répand, accréditée par un mémoire de Me Doillot [1], que le comte de la Motte est en Angleterre, qu'il possède la vérité, qu'il est résolu à la dire, qu'il brûle d'arriver à Paris, qu'on s'y oppose. On ajoutait le vague récit d'une tentative d'assassinat manquée, et mainte supposition sourdement propagée par la haine. Alors des clameurs s'élevèrent. Pourquoi ne s'empressait-on pas d'appeler le seul homme peut-être qui fût en mesure d'éclaircir tant de mystères? M. de Vergennes avait bien su faire arrêter en pays étranger la d'Oliva et Villette, témoins favorables au cardinal : pourquoi se montrait-il tiède à ce point et impuissant à l'égard du comte de la Motte, témoin que le cardinal redoutait? Ces discours n'émurent pas M. de Vergennes, bien décidé à soutenir les Rohan, par amitié pour eux, et aussi par animosité contre la reine. Il se renferma donc dans le respect dû au droit des gens, respect qui ne l'avait retenu ni à Bruxelles ni a Genève; il ne demanda que pour la forme au gouvernement anglais l'extradition de M. de la Motte, et il suivit jusqu'à la fin le système qui lui avait fait rejeter les propositions suivantes de le Mercier, espion français en Angleterre : Si, pour enlever la personne, l'adresse ne suffit pas, on emploiera la force pour la conduire au bord de la Tamise, dans un endroit isolé, où l'on aura soin d'avoir en station, quinze jours s'il le faut, un de ces vaisseaux qui portent le charbon de terre à Londres. Ils sont d'une épaisseur si considérable qu'il serait impossible à quelqu'un renfermé dans la cale de se faire entendre par ses cris [2]. »

Quant à la reine, son intérêt était que le comte de la Motte comparût, pourvu qu'il s'engageât à s'associer contre le cardinal exclusivement au plan de défense

[1] *Sommaire pour la comtesse de Valois la Motte*, par Me Doillot, p. 56.
[2] Rapport de septembre 1785, trouvé dans les archives de la police.

suggéré à madame de la Motte. Consentirait-il à prendre un semblable engagement? C'est ce dont M. d'Adhémar, ambassadeur de France en Angleterre, eut mission de s'assurer. Car, quoique M. de Vergennes, son supérieur, fût de ce qu'on appelait alors le *parti des Rohan*, M. d'Adhémar était du *parti de la reine*. Il fit donc venir M. de la Motte, lui indiqua la marche à suivre [1]; et il se disposait à l'envoyer en France, lorsque arriva le dénoûment, précipité par les amis du cardinal.

Depuis longtemps, des influences contraires agissaient sur le parlement, maître de la décision. Des conseillers à tête chauve subirent des sollicitations dont le charme se devine et ne s'avoue pas [2]. Les âmes ambitieuses penchaient du côté de la faveur. L'impatience du public était au comble. Le procureur général donna ses conclusions.

Elles portaient qu'il fallait condamner Villette et le comte de la Motte aux galères à perpétuité; madame de la Motte à être fouettée, marquée, et renfermée à l'hôpital pour le reste de ses jours. D'après les mêmes conclusions, la d'Oliva aurait été mise hors de cour, le comte de Cagliostro déchargé d'accusation; et le cardinal se serait vu forcé à un humiliant aveu de témérité, banni désormais de la présence du roi et de la reine, dépouillé de ses charges et de ses dignités [3]. L'opinion du procureur général fut soutenue par les deux rapporteurs et M. d'Amécourt, adoptée par quatorze conseillers, et vivement combattue, en ce qui touchait le cardinal, par MM. Minières, Fréteau, Robert de Saint-Vincent, de Brétignières, Barillon, de Jonville. M. d'Ormesson opina pour que, sans être déchargé d'accusation, M. de Rohan fût mis hors de cour.

[1] *Mémoire justificatif de la comtesse de Valois la Motte*, p. 156. — Cet ouvrage doit être lu avec défiance. Dicté par l'excès du ressentiment, il est plein de fiel et calomnieux. Mais il contient, à travers beaucoup de mensonges, des assertions parfaitement vraies et confirmées par l'ensemble des pièces de la procédure.

[2] *Mémoires de madame Campan*, t. II, aux *Éclaircissements historiques*, p. 291.

[3] *Compte rendu*, p. 112 et 113.

Les accusés, avant qu'on prononçât l'arrêt, devaient être soumis à un dernier interrogatoire. Villette parut le premier sur la sellette, les yeux baignés de larmes, et ne prit la parole que pour protester de son repentir. Madame de la Motte fut ensuite introduite. Elle s'avança vêtue simplement, les cheveux sans poudre, d'un pas ferme; mais à l'aspect du siége d'opprobre qui lui était destiné, son visage s'altéra et ses genoux fléchirent. Elle se remit néanmoins, répondit avec assurance; et l'on remarqua qu'en sortant elle avait le sourire sur les lèvres. L'attitude du cardinal fut bien différente. Quoique la sellette eût disparu quand il entra, sa figure était extrêmement pâle et la consternation se peignait dans ses regards [1]. Il portait un habit long et de cérémonie. Invité unanimement à s'asseoir, il prit l'air, le langage d'un suppliant, et laissa dans le cœur de ses juges une profonde impression de pitié.

Le 31 mai 1786 étant le jour où l'arrêt devait être rendu, les membres de la maison de Rohan et ceux de la maison de Lorraine allèrent, dès quatre heures et demie du matin, se ranger sur le passage des magistrats. Tous, hommes et femmes, ils étaient en habit de deuil; et, quand le parlement passa, ils se contentèrent de le supplier par leur contenance morne et leur silence. Enfin, l'heure était venue : le prince Louis de Rohan fut déchargé d'accusation.

A cette nouvelle, ce fut dans Paris un véritable délire. Puisqu'on acquittait le cardinal, la reine était flétrie, la cour condamnée, le principe monarchique librement contrôlé par la haute bourgeoisie, l'esprit révolutionnaire satisfait. Louis de Rohan, qui jusqu'alors n'avait pas eu la popularité même de ses vices, Louis de Rohan était devenu subitement l'idole du peuple. Le palais regorgeait de monde, les uns inondant le chemin par où les magistrats devaient passer, les autres se poussant, se pressant du côté des greffes. Quand le président et les conseillers furent

[1] *Compte rendu*, p. 117.

pour sortir, mille cris se firent entendre : « Vive le parlement ! vive M. le cardinal ! » Les femmes de la Halle se précipitaient au-devant des juges, des paroles de reconnaissance à la bouche et les mains pleines de bouquets. Personne qui s'occupât, soit de Villette, frappé d'un bannissement perpétuel, soit du comte de la Motte, condamné par contumace aux galères, soit de madame de la Motte enfin, réservée à un châtiment pire que la mort. Toutes les pensées étaient pour le cardinal. Quand il monta dans la voiture qui devait le reconduire provisoirement à la Bastille, on en vit qui se disputaient l'honneur de baiser ses vêtements. Cagliostro partagea le bénéfice de ces ovations populaires. Et les plus hautes familles de s'applaudir d'un tel spectacle, comme d'un triomphe. C'était le triomphe de l'esprit de révolution.

La reine fut accablée de douleur. Louis XVI exprima tout haut cette opinion que Louis de Rohan avait commis un vol ; et, par un acte arbitraire dont l'éclat tardif comblait la mesure des fautes, il l'exila. Quoique innocent et acquitté, Cagliostro fut, à son tour, banni du royaume.

Pour ce qui est de madame de la Motte, elle tomba, en apprenant son sort, dans d'inexprimables accès de rage. Pendant qu'on lui lisait la sentence, on fut obligé de la tenir en l'air, personne n'ayant pu, par violence, la faire mettre à genoux. Liée avec des cordes et traînée dans la cour de justice du palais, elle se mit à pousser des cris, non d'épouvante, mais de fureur. S'adressant au peuple : « Si l'on traite ainsi le sang des Valois, quel est donc le sort réservé au sang des Bourbons ? » Et au milieu des hurlements que l'indignation lui arrachait, on entendit ces mots caractéristiques : « C'est ma faute si je subis cette ignominie : je n'avais qu'à dire un mot, et j'étais pendue [1]. » Alors, ainsi qu'à Lally-Tollendal, on lui mit un bâillon dans la bouche ; et, comme elle se débattait avec désespoir entre les

[1] *Mémoires de Besenval*, t. II, p. 173.

mains du bourreau, le fer qui la devait marquer sur l'épaule la marqua sur le sein. On la transporta à la Salpêtrière, échevelée, le visage couvert de sang, demi-nue, et exhalant en imprécations ce qui lui restait encore de force.

Or, quelque temps après, la princesse de Lamballe fut mystérieusement priée de se rendre à la Salpêtrière, sous prétexte de curiosité; mais, en réalité, pour s'enquérir de madame de la Motte, et donner des secours pour elle à la supérieure [1].

Vers la fin de novembre 1786, une sentinelle de faction, la nuit, dans une des cours de la Salpêtrière, fit passer à une femme qui servait madame de la Motte un billet sans signature. On y disait à la prisonnière : « Vous êtes exhortée à ne pas perdre courage, et à prendre des forces pour une longue route : on s'occupe des moyens de changer votre sort. » Une autre lettre, toujours remise par le factionnaire, demanda le dessin de la clef propre à faciliter l'évasion. Le dessin fut livré, et le soldat inconnu apporta quelque temps après la clef libératrice, ainsi que des vêtements d'homme qu'on parvint aisément à faire tenir à madame de la Motte, le mot d'ordre ayant sans doute été donné en secret à la supérieure. Rendue ainsi à la liberté, madame de la Motte partit pour Londres, où son mari l'attendait.

Elle ne doutait pas qu'elle ne dût son évasion à la reine, mais cette conviction était loin d'avoir calmé son ressentiment; aussi lisait-on dans un journal anglais, vers le commencement de l'année 1787, l'annonce suivante : « Il n'est bruit, dans les salons de Londres, que d'une publication importante qui va jeter un jour nouveau sur l'affaire du collier. »

Répétée bientôt par les feuilles de Paris, la nouvelle pénètre à la cour et y jette le trouble. Marie-Antoinette prend l'alarme. Une négociation est ouverte avec M. de la Motte, pour la suppression de l'écrit annoncé; il

[1] *Mémoires de mademoiselle Bertin*, p. 135.

s'agissait de l'honneur : M. de la Motte consentit à ce qu'on parlât d'argent; et, pressée par la reine, à l'insu du roi, la duchesse de Polignac partit pour Bath, où deux cent mille livres payèrent un silence qui ne fut pas gardé!

Tel fut cet événement célèbre et si longtemps obscur. Il en resta dans les diverses cours de l'Europe une impression fâcheuse pour Marie-Antoinette, jusque-là que l'empereur François II, son neveu, la crut à demi coupable [1]. On raconte qu'après l'arrêt du 31 mai 1786, le procureur général dit à M. Robert de Saint-Vincent, un des plus ardents défenseurs du cardinal : « Monsieur, sans le vouloir, vous venez d'ébranler les bases de la monarchie. » C'était aller trop loin. Les bases d'une monarchie solidement construite ne s'ébranlent pas ainsi ; il y faut le travail des âges et le flot rongeur des idées. Et cependant, parmi les causes secondes de la Révolution, celle-ci fut certainement la plus éclatante, la plus active. Dissolution des cours, misères de la grandeur, fortune des courtisans minée par l'excès de leur égoïsme et de leur bassesse, désordre dans le jeu des pouvoirs, immolation des droits de la vérité aux intérêts de la force, haines lentement amassées dans le cœur du peuple, impuissance de la royauté, quand elle décline, à se relever par la justice ou à se maintenir par l'arbitraire; en un mot, tout ce qui accuse le vice des institutions monarchiques, l'affaire du collier le rassembla, le résuma, le mit en relief. Et quel châtiment infligé à l'orgueil des maîtres de la terre, que le spectacle du trône où s'était assis Louis XIV, compromis et entraîné dans les complications d'une intrigue de comédie!

[1] *Mémoires de mademoiselle Bertin*, p. 137.

CHAPITRE V.

APPARITION DU DÉFICIT.

Calonne ; son portrait et ses plans. — Caractère singulier et systématique de ses folies. — Pourquoi il se fait le complice des courtisans. — Étranges illusions de la cour. — Largesses calculées de Calonne, ses opérations; refonte des monnaies d'or. — Les notables sont subitement convoqués. — Apparition du déficit. — Attitude des notables et leurs manœuvres. — Calonne attaqué de toutes parts, après avoir crié guerre aux abus. — Ce qu'il y eut de grand dans cette inconséquence apparente de l'opinion. — Chute et départ de Calonne. — Exil de Necker.

Pendant que l'affaire du collier éclatait en scandales, un autre coup de théâtre, non moins fatal à la monarchie, se préparait : l'apparition du déficit.

La diplomatie d'une maîtresse avait poussé aux finances M. de Calonne, personnage aimable et dangereux, qui sous les apparences de la frivolité cachait la pénétration d'un ministre d'Etat. Trompés sans doute par les dehors, les historiens de son temps et ceux du nôtre n'ont vu en M. de Calonne qu'un hardi joueur, qu'un étourdi capable de traiter les finances comme les marquis d'alors traitaient les femmes et la vertu, avec la légèreté d'un homme à bonnes fortunes, la courtoisie d'un gentilhomme et l'incrédulité d'un esprit fort [1]. Ils n'ont point paru se douter que, loin d'avoir été dictée par le hasard, sa conduite fut le résultat d'un calcul vif et prompt. Il leur a échappé que ses folies furent systématiques et s'enchaînèrent dans l'ordre qu'il voulut.

Calonne avait bien aperçu que la monarchie était atteinte mortellement; qu'elle se soutenait *par une espèce d'artifice* [2]; que, pour la sauver, si le salut était encore possible, un seul moyen s'offrait : tout réfor-

[1] Monthyon, *Particularités sur les ministres des finances*, p. 277 et suiv.
[2] *Mémoire remis au roi par M. de Calonne*, dans Soulavie, t. VI, chap. II.

mer, tout refaire, et, suivant ses propres expressions, *reprendre en sous-œuvre l'édifice entier*[1].

Mais comment y parvenir? C'est ici que Calonne montra un esprit original et du coup d'œil. Son plan fut étrange et caractérise la situation.

La réforme de la monarchie étant nécessaire, il fallait amener les grands corps à y consentir, presque à la vouloir, et, pour cela, se rendre leur complice, leur partager magnifiquement et avec grâce les restes du trésor, les séduire, les gorger et les conduire ainsi en riant jusqu'au bord d'un abîme qu'on leur montrerait tout à coup si effrayant, si profond, que roi, noblesse et clergé en seraient réduits à appeler eux-mêmes de leurs cris les nouveautés libératrices.

Lorsqu'un austère roturier, un bourgeois de Genève, M. Necker, était venu parler à tant de gentilshommes hautains de descendre au niveau du tiers, de se résigner à l'égalité de l'impôt, à des retranchements de pensions, à des restitutions de domaines engagés, évidemment il avait dû s'aliéner la noblesse, et irriter le privilége en le menaçant au nom du droit commun. Mais que lui, M. de Calonne, ami des fêtes et du plaisir, homme de cour, élégant, sans rigidité, sans morgue, et aussi vicieux qu'un autre, vînt un jour demander le remaniement complet de l'Etat, il ne serait certes pas suspect, et il pourrait dire aux privilégiés, après leur avoir procuré un rêve heureux : Maintenant, les finances sont à bout; le festin est dévoré : il faut payer ou périr.

Telles furent les combinaisons de Calonne. Semblable à ces médecins qui, pour guérir une maladie, la font passer de l'état chronique à l'état aigu, Calonne, au lieu de combattre l'égoïsme des hautes classes, voulut l'encourager, le pousser jusqu'au délire, bien sûr qu'un moment viendrait où ces mêmes classes subiraient le droit commun par nécessité, par intérêt, par frayeur.

[1] *Rapport de M. de Calonne au roi.*

Ce n'est pas que les principes lui fussent chers, et qu'il eût le patriotisme d'un Colbert ou la moralité d'un Sully. Tant de vertu n'entrait point dans cette âme légère. Il était intelligent : voilà tout. Il faut même ajouter que son caractère s'adaptait merveilleusement à la nature de ses projets. Emprunter, avoir des millions, les prodiguer, éblouir, rien n'était plus en harmonie avec le tempérament d'un agréable débauché. Calonne se mit donc à l'œuvre, et il alla droit à son but, qui n'était pas, comme on l'a pensé, de ménager aux grands un moment de bonheur, mais de les enivrer pour les soumettre [1].

Et quelle autre marche pouvait-il suivre? économiser? En ouvrant ce trésor royal où il ne trouva, dit-il, que deux sacs de douze cents livres [2], il ne put se méprendre sur les artifices du *Compte rendu*. Non-seulement Necker n'avait pu convertir le déficit laissé par Clugny en un excédant de revenu de dix millions, mais il était même impossible qu'il eût fait disparaître l'ancien vide, ayant eu à supporter l'énorme fardeau de la guerre d'Amérique. Quant aux successeurs de Necker, Fleury et d'Ormesson, ils avaient ajouté des emprunts nouveaux aux cinq cent trente millions [3] empruntés par Necker. Fleury n'avait tiré que vingt-cinq millions de l'impôt des nouveaux sous pour livre, et le troisième vingtième n'avait fourni à d'Ormesson que vingt et un millions.

Donc, sous la déduction des quarante-cinq millions mentionnés ici, le déficit, durant les deux ministères d'Ormesson et Fleury, s'était inévitablement accru.

Calonne dut considérer l'économie comme une ressource insuffisante, comme un expédient usé. Il ne lui restait plus qu'à agrandir en quelque sorte le danger pour imposer à ceux qui l'entouraient la loi des résolutions extrêmes.

[1] On n'a qu'à méditer, pour s'en convaincre, le *Mémoire de Calonne au roi.*

[2] *Mémoire de Calonne*, déjà cité.

[3] Dans le livret sans titre en réponse à Calonne, Necker porte à cinq cent trente millions le total de ses emprunts, y compris quarante millions d'anticipations.

Dès le début, il ouvre un emprunt de cent millions [1]. Et voilà que faveurs, grâces, largesses commencent à pleuvoir sur les gens de cour émerveillés. On rétablit les *croupes*, les intérêts dans les fermes et dans les régies. On donne des pensions viagères à qui n'en avait pas, et des pensions perpétuelles à qui en possédait de viagères. Le contrôleur général des finances recevait les solliciteurs à bras ouverts, il les renvoyait les mains pleines; et quelques-uns même se virent devancés en leurs désirs. Tout Paris sut qu'un jour Calonne avait envoyé à certaines dames des pistaches enveloppées dans des billets de la caisse d'escompte [2]. La complaisance était érigée en système, et le dernier moyen de gouvernement à l'usage de la monarchie française fut la folie.

Du reste, les séductions de la personne se joignaient chez Calonne à la puissance de l'homme en place. Sa taille haute, son maintien dégagé, sa bonne grâce, la mobilité de sa figure agréable et fine [3] contribuaient à lui gagner le grand monde. Les courtisans répétaient ses bons mots, lui trouvant d'autant plus d'esprit qu'il se moquait de l'économie et raillait les créanciers de l'Etat presque à l'égal des siens. Il eut cependant l'art et le soin de faire payer ses dettes par Louis XVI, auquel il avoua négligemment, le premier jour, un passif personnel de deux cent vingt mille livres. Le roi, sans rien dire, prit cette somme dans son secrétaire en billets de l'entreprise des eaux, et la remit au nouveau ministre : image fidèle de la manière dont on allait administrer les finances.

Un trait qui peint l'esprit de la cour, c'est que la réputation équivoque de M. de Calonne le servit presque mieux que n'auraient pu faire ses riantes promesses et l'étendue de ses talents présumés. Fleury et d'Ormesson étaient sortis du ministère, le dernier notamment, avec une renommée d'insuffisance et d'in-

[1] Edit du mois de novembre.
[2] *M. de Calonne tout entier*, par M. C.... (Carra). Bruxelles, 1788.
[3] Monthyon, *Particularités sur les ministres des finances*, p. 277.

tégrité tout ensemble. Or, en voyant l'incapacité unie à la droiture, on s'était habitué à les confondre; on affectait de les croire inséparables [1], du moins parmi les courtisans; et aux yeux de ceux qui disaient, le sourire à la bouche : *Dieu nous préserve des gens honnêtes!* un administrateur léger de scrupules parut aisément supérieur.

La vérité est que les prodigalités de Calonne et sa sérénité imperturbable en imposèrent aux capitalistes qu'alléchaient d'ailleurs des primes usuraires; et la confiance que Necker avait méritée par ses économies, Calonne l'obtint par ses dépenses. Les suites? il ne s'en inquiétait point, les ayant prévues. Aussi usa-t-il des emprunts sans ménagement, sans prévoyance, et comme si cette ressource n'eût rien coûté. Necker avait emprunté durant la guerre : il emprunta, lui, malgré la paix. Entré au ministère en novembre 1783, il avait ouvert, en décembre, on l'a vu, un premier

emprunt de.	100 000 000 liv.
L'année suivante, il emprunta. .	125 000 000
Et l'année d'après.	80 000 000
Mais tandis qu'il recevait lui-même le montant de ces emprunts, il faisait emprunter en outre, pour le compte du roi, par les états de Languedoc, de la Flandre maritime, et par la ville de Paris	49 000 000
Au moyen d'une extension furtive des anciens emprunts ouverts en 1781, 1782 et même en 1770, il se procura	122 900 000
Il augmenta les cautionnements des fermes en régies de.	14 600 000
Il créa de nouvelles charges pour.	10 000 000
A REPORTER.	501 500 000

[1] Fragment d'une lettre manuscrite sur l'assemblée des notables, dans la *Correspondance de Grimm*. Novembre 1788.

REPORT.	501 500 000
Il força secrètement la caisse d'escompte à proposer elle-même un cautionnement de 80 millions, qu'il eut ensuite publiquement la modération de réduire à	70 000 000
Il accrut les anticipations de . .	79 000 000
Montant des emprunts et ressources extrordinaires	650 500 000 liv.
Qui devaient coûter un intérêt annuel de [1]	45 420 000 liv.

Avec ces ressources, Calonne acquitta les dettes pressantes et donna cours à son projet de rassurer d'abord la nation. Chaque nouvel édit prenait la forme d'une promesse. Les embarras du trésor touchaient à leur terme, disaient les préambules; la lumière et l'ordre allaient se faire dans nos finances [2]. Et comment n'y pas croire? c'était Louis XVI qui semblait en donner sa royale parole; c'était lui qui montrait à la France les perspectives heureuses. Après tout, ce trésor tant calomnié n'opérait-il pas des merveilles? Cent trente-six millions d'acquits de comptant furent dépensés en la seule année 1785 [3]. A peine eut-on acheté Rambouillet pour le roi, moyennant quatorze millions, qu'on s'empressa d'acheter au prix de quinze millions Saint-Cloud pour la reine [4]. Calonne employa de la sorte soixante et dix millions, ardent à satisfaire les fantaisies et à dorer la misère publique. La maison de Beaujon, la forêt de Grésigne, Chanteloup, le duché d'Amboise, la seigneurie de l'île de Ré, l'Isle-Dieu, l'hôtel de Boulainvilliers, celui de l'intendance de

[1] *Eclaircissements et pièces justificatives pour servir de suite à la requête présentée au roi par M. de Calonne*, p. 63.

[2] Édit d'août 1784 : « Nous avons reconnu avec une grande satisfaction que cette dette s'éteindra facilement par des moyens sûrs, gradués, etc... » Edit d'octobre 1785 : « Nous avons la satisfaction d'être assurés qu'avec le secours du nouvel emprunt, nous pourrons effectuer cet épuisement total, etc... »

[3] État au vrai de l'exercice de 1785. Bailly, *Histoire financière*, t. II, p. 292.

[4] *Mémoires politiques et historiques*, t. VI, p. 114. — Le prix de Saint-Cloud est dissimulé dans le pièces produites par Calonne, et porté seulement à six millions.

Paris, celui de la régie générale..., telles étaient les acquisitions inutiles, onéreuses, par où Calonne entretenait l'illusion. Quand il ne savait plus comment dissiper la fortune publique, il échangeait des domaines; et, en beau joueur, il semblait tenir à ce que l'Etat perdît noblement. L'abbé d'Espagnac, ami de Calonne, reçut, en échange du comté de Sancerre, une foule de domaines dont celui d'Hatton-Chatel faisait partie. Ce domaine avoisinait la terre d'Hanonville, appartenant au ministre, et s'y trouva, bientôt après, annexé. De là le soupçon bien naturel d'une connivence; de là les clameurs de l'opinion, portée à croire que M. de Calonne, à force de donner aux autres, s'était souvenu de lui-même. Il n'y avait qu'imprudence, peut-être; mais la probité d'un ministre est comme la femme de César : il ne suffit pas qu'elle soit sans reproche, il faut encore qu'elle le paraisse.

Parmi tant de dépenses accumulées, il s'en trouva d'utiles, comme celles du port de Cherbourg; il y en eut de ridicules; il y en eut d'irritantes. Le peuple vit avec colère s'élever le mur d'enceinte qui, aujourd'hui encore, embrasse Paris, et ces fastueuses barrières construites par Calonne pour loger les trop nombreux commis d'un octroi détesté [1]. Une brochure attribuée au comte de Mirabeau [2] dénonça l'indécence de telles murailles, monuments d'esclavage, dont le luxe était une insulte [3]. L'auteur conclut par ce mot du maréchal de Noailles : « Je suis d'avis que l'auteur du projet soit pendu. »

Mais ce qui excita contre Calonne les plus vives clameurs, ce fut la refonte des monnaies d'or, opération inattaquable cependant et qui fut très-bien conduite, mais qui servit de prétexte à la haine [4], et que des his-

[1] *Mémoires historiques et politiques*, t. VI.

[2] Bachaumont, *Mémoires secrets*, t. XXXIV, p. 198.

[3] *Réclamation d'un citoyen contre la nouvelle enceinte de Paris, élevée par les fermiers généraux.* Voyez la préface.

[4] C'est dans une brochure imprimée en 1788, sous le titre de : *Monsieur de Calonne tout entier*, qu'ont été puisées la plupart des accusations dirigées contre ce ministre. Or l'auteur de cette brochure, Carra, explique ainsi lui-même les motifs de la haine que Calonne lui inspirait : « Le travail des grâces se fit le 31 juillet 1786, et je n'y fus point compris. » Chap. II, p. 18.

toriens de nos jours, faute de l'avoir étudiée ont déclarée déshonorante pour la mémoire de Calonne. Il faut éclaircir ce point historique de nos annales financières.

Depuis la découverte des mines de l'Amérique, la valeur relative de l'or tendait graduellemennt à dépasser celle de l'argent. Avant 1726, un marc d'or valait dix marcs d'argent. En 1726, époque de la dernière refonte en France, la valeur du marc d'or s'éleva à quatorze marcs cinq onces d'argent. Cette hausse dans la valeur comparative des monnaies d'or fut plus considérable en Portugal, en Angleterre, et surtout en Espagne où l'on porta, en 1779, la valeur d'un marc d'or à quinze marcs sept onces d'argent.

La rectification que l'Espagne venait de faire préjudiciait à la France en y encourageant outre mesure l'exportation des matières d'or. Et en effet, un marc d'or qui ne valait en France que quatorze marcs cinq onces d'argent, transporté en Espagne y procurait à l'exportateur quinze marcs sept onces. Pour arrêter l'exportation, et en même temps faire profiter l'Etat de la hausse commerciale de l'or en Europe, Calonne résolut de porter la valeur de notre marc d'or à quinze marcs quatre onces, c'est à dire de l'élever d'un quinzième. En conséquence, un édit d'octobre 1785 ordonna une refonte; tous les louis furent appelés à l'hôtel des monnaies pour y être refondus, et dans le marc d'or, où l'on n'avait précédemment taillé que trente louis, on en tailla trente-deux. C'était gagner deux louis sur trente ou un quinzième [1]. On se trouvait donc avoir fait sur chacun des anciens louis de vingt-quatre livres un bénéfice d'une livre douze sous.

Lors des refontes précédentes, le roi s'était approprié le bénéfice tout entier : cette fois, le public fut admis au partage. On reçut les louis au change pour vingt-cinq livres, et l'on ne réserva au roi que douze sous par

[1] Carra dit un seizième, dans *M. de Calonne tout entier;* et ce n'est pas la seule erreur que contienne ce pamphlet. Voyez chap. X, p. 219.

louis, sur lesquels devaient être prélevés les frais de la fabrication et les déchets qu'elle rend inévitables. Mais tandis qu'on faisait un profit considérable sur le poids, on fut amené à subir une perte sur le titre, qui est le degré de pureté des monnaies. Et voici comment :

Le titre légal de notre monnaie avait été fixé à vingt-deux carats. Mais l'or, parfaitement affiné, étant à vingt-quatre carats, la loi autorisait donc le mélange de deux carats d'alliage ; en d'autres termes, elle ne permettait que deux parties de cuivre sur vingt-deux parties d'or pur. Toutefois, comme ce mélange est très-difficile à opérer avec une exacte précision, on avait admis, sous le nom de *remèdes*, des tolérances qui avait été fixées en moyenne à onze trente-deuxièmes, c'est-à-dire que la fabrication était estimée bonne quand le titre des louis ne différait que de onze trente-deuxièmes du degré de fin prescrit par les règlements [1]. Le louis devait être conséquemment à vingt et un carats vingt et un trente-deuxièmes.

Conformément aux usages, on voulut, on dut reconnaître le véritable titre des espèces qui allaient être refondues. On réunit, cet effet, une certaine quantité de monnaies, frappées dans tous les hôtels du royaume, et l'on en forma des lingots dont le titre fut soigneusement constaté [2]. Il fut reconnu que le titre des anciens louis était trop faible, qu'il y manquait quatre trente-deuxièmes de fin, et l'on ordonna d'ajouter ces quatre trente-deuxièmes à chaque refonte, de manière à ramener toute la monnaie nouvelle au taux général et uniforme de vingt et un carats vingt et un trente-deuxièmes.

L'infusion de cette partie d'or fin dans la monnaie refondue n'ayant pas coûté moins de trois millions, on les prit sur les douze sous réservés au roi ; et cela était juste, puisque ce déficit n'existait que par la faute des

[1] Necker, *Administration des finances*, t. III, p. 45 et suiv. — Necker n'indique que la plus faible tolérance. Elle était de dix à douze trente-deuxièmes, soit, en moyenne, onze trente-deuxièmes.

[2] *Requête au roi par M. de Calonne*, p. 33.

manipulateurs précédemment employés à la fabrication. De même, on préleva sur les vingt sous alloués aux porteurs de louis la perte de poids que les pièces avaient éprouvée, tant par le frottement que par les altérations de la fraude ; ce qui réduisait à quinze sous en moyenne le bénéfice du porteur.

Il fut rapporté aux hôtels des monnaies environ neuf cent mille marcs. Ce n'était que la moitié de ce qui avait été frappé de 1726; d'où l'on put voir que l'autre moitié avait disparu de la circulation, par l'avantage qu'il y avait eu à l'en retirer.

Telle fut l'opération. Elle procura aux particuliers un profit de vingt millions ; elle valut sept millions au fisc ; elle rectifia le titre des monnaies et mit la France à l'abri des lésions que nous subissions dans nos échanges.

Et pourtant, les ennemis de Calonne trouvèrent là matière à scandales. Ils commencèrent par nier que les anciennes monnaies d'or fussent d'un titre inférieur, ce qui faisait disparaître la nécessité d'ajouter du fin dans les fontes; et ils accusèrent le ministre de s'être frauduleusement approprié le prix d'un affinage qui n'avait pas eu lieu. L'accusation était difficile à soutenir; car il fallait pour cela, ou nier des actes authentiques, ou étendre la complicité du mensonge et du vol au procureur général de la cour des monnaies, à l'inspecteur général des essais, enfin à tous les essayeurs particuliers. Une circonstance fortuite vint, malheureusement, accréditer les soupçons. M. de Bajerlé, directeur de la Monnaie de Strasbourg, était vieux et depuis longtemps infirme. Son commis ne fit pas l'addition prescrite, en passa néanmoins la valeur dans les comptes; et la fraude fut découverte. Sur ces entrefaites, M. de Bajerlé meurt, et le bruit se répand que le vol du commis a été autorisé par une lettre confidentielle du ministre. En vain Calonne déploya-t-il contre l'essayeur infidèle la plus grande sévérité, en vain somma-t-il ses accusateurs de produire leurs preuves en leur opposant le témoignage du fils de M. de Bajerlé, conseiller au parle-

ment de Nancy et homme d'un caractère respectable [1], l'opinion ne fut pas désarmée : Calonne portait la peine de sa mauvaise réputation.

Cependant il était arrivé, ce jour que le ministre avait prévu, ce jour décisif où la monarchie absolument ruinée, à bout d'expédients et de déraison, devait s'estimer presque heureuse de trouver pour dernière chance de salut son propre ouvrage à détruire.

Dans un mémoire qu'il remit à Louis XVI vers la fin de 1786, Calonne déroula ses plans. Et quel dut être l'étonnement du roi! L'effronté dissipateur de la veille parlait tout à coup la langue de Turgot, il dépassait la rigidité de Necker. Le fou charmant qui avait jeté l'or à pleines mains s'était subitement amendé et proposait, non plus les moyens termes, mais les *grands partis* [2]. Il présentait à Louis XVI l'imposant tableau de son royaume à refaire. Où était la division, il fallait introduire l'unité. Les provinces suivaient des lois différentes : il fallait les ramener à un principe uniforme. Elles étaient séparées par des douanes : il fallait heurter hardiment ces barrières intérieures et les reculer jusqu'aux frontières. Les pays d'états possédaient le privilége de la représentation : il fallait renverser ce privilége et appliquer à la France entière *une forme de délibérations nationales* [3]. L'impôt territorial ne frappait que les biens en roture : il fallait l'étendre sans exception aucune à toutes les terres du roi, des nobles, des prêtres, et substituer le payement en nature au payement en argent. Le peuple était écrasé de contributions : il fallait réduire la taille, diminuer le prix du sel, abolir à jamais la corvée... En un mot, plus de priviléges, plus de distinctions ni de morcellement, partout la justice, partout l'unité. C'était comme un résumé des idées de Vauban, des vues de Turgot et des projets de Necker.

[1] Voyez les *Pièces justificatives* publiées à la suite de la *Requête au roi.*
[2] Voyez le *Mémoire de M. de Calonne au roi* sur la nécessité de convoquer les notables.
[3] *Ibid.*, § 1.

Un tel remaniement de la monarchie ne pouvait être soumis à l'approbation du parlement. Au seul mot de répartition égale des charges publiques, les nobles de robe eussent frémi de colère. Calonne, d'ailleurs, avait échangé avec le premier président des procédés si hostiles, de si injurieux propos, que les relations du ministre et de la magistrature se trouvaient irréparablement rompues, un démêlé personnel étant devenu affaire de gouvernement [1]. Ainsi reparaissait l'ardente, l'inévitable question des états généraux. En attendant, on eut recours à une assemblée de notables.

La liste fut dressée en silence et composée habilement. Noblesse, parlement, clergé, tiers état devaient concourir à la formation de l'assemblée. Mais les nombres étaient combinés de façon à ce que chacune des résistances prévues fût condamnée, prise séparément, à la faiblesse numérique. Et par exemple, on ne donna pour représentants au clergé, dont on allait menacer les priviléges, que quatorze évêques et quatre ecclésiastiques, alors qu'on donnait pour représentants au tiers état les maires des vingt-cinq principales villes du royaume : Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux, Rouen, Toulouse, Strasbourg, Lille, Nantes, Metz, Nancy, Reims, Bourges, Limoges, Orléans, Tours, Montpellier, Montauban, Caen, Amiens, Bayonne, Châlons, Valenciennes, Clermont. On y ajouta Troyes qui avait réclamé.

Le secret fut bien gardé; la reine elle-même eut l'humiliation d'être exclue de la confidence. L'annonce de la convocation des notables éclata donc à l'improviste et surprit tout le monde. Calonne avait pensé que l'étonnement ici était une chance de succès, parce qu'il donnait à une mesure inattendue l'importance d'un coup décisif, d'un coup d'État. Le moment était venu d'éprouver si la monarchie voulait être sauvée et pouvait l'être.

Arrivés à Versailles avant le 29 janvier 1787, les notables ne furent point réunis au jour indiqué par les

[1] Monthyon, *Particularités sur les ministres des finances.*

lettres de cachet. Sans motif avoué, sans excuse, on les laissa errer dans la ville, en plein hiver, et ce fut la voix publique qui leur apprit les ajournements successifs, d'abord au 7 février, puis au 14, enfin au 22. On sut vaguement que les ministres étaient malades, que M. de Vergennes se mourait, et que, menant sa vie comme il administrait les finances, Calonne avait prodigué et perdu sa santé dans les plaisirs. Ces bruits étaient fondés. Calonne, aussi épuisé que le trésor, ne fut prêt ni le 29 janvier, ni le 7 février, ni le 14, n'ayant pu achever les nombreux mémoires où, sous le nom de réformes, il allait dérouler le plan d'une révolution à mettre aux voix.

Dans la nuit du 12, Vergennes mourut, et la mort de ce ministre aussi fidèle que capable contrista singulièrement l'âme de Louis XVI, qui, à peine assez fort pour suffire à une royauté paisible, ne voyait pas sans frayeur la royauté devenir un combat. Étant allé visiter le cimetière où l'on venait de déposer Vergennes, il fut pris d'attendrissement, et on l'entendit murmurer ces mots : Que je serais heureux de reposer à côté de vous [1] ! »

Ce fut dans la salle des Menus, consacrée deux ans plus tard aux états généraux, que Louis XVI ouvrit, par un discours sans portée et sans grandeur, l'assemblée des notables. Quant à Calonne, il fut incisif, spirituel, audacieux et dégagé. Il fit à l'assemblée comme une confession générale de la situation; il avoua, dans un discours plein de grâce, qu'en arrivant aux affaires il avait trouvé les caisses vides, la confiance disparue, six cent quatre millions de dettes exigibles et quatre-vingts millions de déficit annuel [2]. Il ne se ménageait point les éloges et convenait qu'il avait tout réparé : l'argent abondait, le crédit était revenu, les dettes de la guerre avaient été acquittées, les dépenses étaient au courant, et, chose nouvelle, on avait ramené le payement des rentes, si longtemps en retard, au jour

[1] *Mémoires historiques et politiques*, t. VI, p. 132.
[2] *Procès-verbal de l'assemblée des notables tenue à Versailles en l'année* 1789. Paris, de l'Imprimerie royale, in-4°.

même des échéances. A l'éclat de ces contrastes, Calonne fit succéder de hardis paradoxes, et, sous le tissu transparent de l'allusion, il établit entre lui et Necker un parallèle où la prétention de l'administrateur n'était, du reste, que l'insolence du gentilhomme. Il distinguait deux sortes d'économie : l'une minutieuse, repoussante, écartant les solliciteurs par des dehors sévères et d'une dureté stérile; l'autre, — dont il paraissait s'attribuer l'invention, — noble et grande, aimable jusqu'en ses rigueurs, laissant compter ses refus plutôt que ses grâces, et se calomniant elle-même par des apparences de facilité que l'envie de nuire transformait en profusion. Les circonstances, d'ailleurs, lui avaient défendu de prendre l'*attitude de la pénurie*. Sur le chiffre exact du déficit et sur l'importante question de savoir si aux quatre-vingts millions déjà constatés il fallait joindre l'intérêt des emprunts énormes contractés durant les ministères de Necker, de Fleury, de d'Ormesson et durant le sien propre, Calonne évita de s'expliquer. Le déficit? il existait depuis des siècles; il s'était accru d'année en année : la seule administration de Necker l'avait augmenté de quarante millions; et lui, Calonne, avait eu un vide effrayant à combler... Et, après avoir ainsi tracé la généalogie du déficit, il ajouta, pour éclairer tout d'un mot, que *depuis* 1776 *jusqu'à la fin de* 1786, en dix ans, *il avait été emprunté un milliard deux cent cinquante millions.*

Le voile était levé; l'illusion qu'avait produite en Europe le *Compte rendu* s'évanouissait tout à coup; le ministre qui avait signé ce compte fameux, le prince qui en avait permis l'impression, le garde des sceaux Miromesnil et le comte de Vergennes, qui en avaient certifié l'exactitude, se trouvaient atteints du soupçon d'ignorance ou de tromperie. Le scandale d'un pareil démenti fut moins grand néanmoins que la stupeur causée par l'apparition d'un déficit dont on osait à peine sonder la profondeur; et les alarmes de l'assemblée redoublèrent lorsque, passant aux moyens d'arrêter ce mal non défini, Calonne déclara l'insuffisance

absolue de l'économie, et qu'il serait impossible d'emprunter *toujours*, d'imposer *plus*, d'anticiper *encore*. Quel était le remède souverain? Pour combler l'abîme, pour rétablir les finances, pour ranimer la monarchie, pour continuer à vivre, enfin, que restait-il?... LES ABUS. Oui, les abus; et, relevant aussitôt par la dignité du discours une pensée vraie revêtue des formes d'une saillie, Calonne s'écria, comme l'aurait pu faire un tribun du peuple :

« Les abus ont pour défenseurs l'intérêt, le crédit, la fortune et d'antiques préjugés que le temps semble avoir respectés; mais que peut leur vaine considération contre le bien public et la nécessité de l'État?... Les abus qu'il s'agit aujourd'hui d'anéantir, pour le salut public, ce sont les plus considérables, les plus protégés : ceux dont l'existence pèse sur la classe productive et laborieuse; les abus des priviléges pécuniaires, les *exceptions à la loi commune*, et tant d'exemptions injustes qui ne peuvent affranchir une partie des contribuables qu'en aggravant le sort des autres [1]. »

Jamais de telles paroles n'avaient retenti aux oreilles d'un roi de France, et ici Calonne ne les prononçait qu'après avoir déclaré que « ces vues étaient devenues entièrement personnelles au roi [2]. »

On devine qu'elle fut l'attitude des notables quand ile virent se dresser devant eux ces deux images également importunes : le déficit d'un côté, de l'autre les réformes. Le déficit, il était inconnu; car on l'avouait de quatre-vingts millions, et l'on ne disait pas le dernier mot. Les réformes, elles étaient effrayantes; car c'était l'antique parchemin des priviléges qu'il s'agissait de déchirer dans ce remaniement de la monarchie, où allaient être subitement confondus les plébéiens avec les gentilshommes, les laïques avec les clercs. Calonne s'était abrité derrière la volonté du roi; mais cela même blessa au vif les notables, et surtout le clergé, que

[1] Discours de Calonne dans le *Procès-verbal de l'assemblée des notables* (1787), p. 72.

[2] *Procès-verbal de l'assemblée des notables*, p. 56.

menaçait la principale attaque. « N'est-ce pas se moquer de la nation, s'écria rudement l'archevêque de Narbonne, n'est-ce pas prendre ces représentants pour des moutons et des bêtes que de les rassembler afin d'avoir leur sanction à une besogne toute digérée [1]? »

C'était le prélude des orages qui allaient éclater contre Calonne. Dans une assemblée où les nobles n'avaient apporté que l'expérience des armes, et les parlementaires que la science de la procédure, l'influence que donne le maniement de la parole appartint naturellement aux Cicé, aux Boisgelin, aux Loménie de Brienne, prélats discrets qui s'étaient formés, en enseignant les choses de Dieu, à conduire la discussion de leurs propres affaires.

Le premier mémoire, touchant les assemblées provinciales, fut bien accueilli ; mais, dès qu'on en vint au second mémoire, le ministre put s'apercevoir que le fer avait touché la blessure. Appliquer l'impôt territorial à tous les propriétaires sans distinction ! Les notables prirent l'alarme, et, prompts à déplacer la question, ils se hâtèrent de la transporter sur le terrain du déficit, en demandant à connaître, avant de délibérer, les états de recette et de dépense.

Calonne fut surpris d'une démarche si hautaine. Toutefois, dissimulant son humeur, il consentit à *communiquer* les états de finances à une commission de quarante-deux membres. La réticence parut offensante ; les propos s'aigrirent, la querelle s'échauffa. En vain Calonne y déploya-t-il beaucoup de sang-froid et de subtile éloquence, il fallut arriver aux chiffres, il fallut reconnaître que le déficit était, non pas de quatre-vingts millions, mais de cent douze [2].

Ainsi, par une manœuvre plus habile que loyale, les notables rejetaient dans l'ombre la question des réformes, et ils occupaient les regards avec le fantôme du déficit.

[1] *Mémoires secrets de Bachaumont*, t. XXXIV, p. 196.
[2] *Ibid.*, t. XXXIV, p. 221. — Calonne, plus tard, porta ce déficit à cent quinze millions. Voyez sa réponse à l'écrit de Necker, p. 90.

Il est juste d'ajouter que si les notables craignirent l'avénement de la liberté, ils en parlèrent du moins le langage; que si, d'une main soigneuse, ils écartèrent les problèmes inquiétants, ils reconnurent du moins et saluèrent, dans ce qu'il avait d'indéfini et de vague, le principe de l'égalité. N'était-il pas, d'ailleurs, bien naturel qu'avant de livrer des ressources nouvelles à une administration dévorante, on lui demandât son bilan?

Voilà ce qui parut frapper l'opinion publique, et, loin de maudire le mauvais vouloir des notables, elle s'étudia à l'encourager. Pour mieux irriter leur amour-propre et les animer à la résistance, on les appela les *notés* [1], ironique allusion au rôle passif que leur destinait le ministre; le nom de *grenadiers des notables* fut donné aux membres du bureau que présidait le prince de Conti [2], à cause de leur vigoureuse opposition aux plans de Calonne; et ceux qui faiblissaient, on les comparait à ces pagodes chinoises dont l'unique fonction est de remuer la tête en signe d'assentiment [3].

Pour ce qui est de Calonne, en dépit du tour audacieux et populaire de son initiative, il fut poursuivi, persiflé, chansonné de toutes parts. On avait dit, et le public parisien, toujours prompt à rire, même de ses misères, aimait à répéter : « Le roi est au *beau fixe*, le ministère au *variable*, Calonne à *la tempête* et la nation au *très-sec* [4]. » La reine, qu'on supposait avoir eu sa part des prodigalités connues, fut à son tour exposée à de cruels sarcasmes : quand elle allait à l'Opéra, le peuple disait à voix haute : « Voilà madame *Déficit* qui passe [5]. »

Mais ce n'était là qu'un des aspects de l'agitation. Tout en faisant jaillir par myriades les étincelles de la gaîté française, l'assemblée des notables fournissait un

[1] *Mémoires de Fleury.*
[2] L'assemblée avait été divisée en sept bureaux, présidés chacun par un prince du sang.
[3] *Mémoires de Bachaumont*, t. XXXIV.
[4] *Ibid.*, p. 196.
[5] *Mémoires historiques et politiques du règne de Louis XVI*, t. VI, p. 171.

aliment à de plus sérieuses pensées. L'esprit d'opposition s'aguerrissait à ces débats dont l'écho des salons prolongeait le bruit en l'agrandissant. Les livres de Necker, conçus et rédigés avec la clarté du savoir et animés d'une couleur sobre, avaient tellement mis en vogue les préoccupations graves, que parler finances était alors une manière d'avoir de l'esprit. L'occasion s'offrait admirable, tentante ; et le jardin du Palais-Royal retentit de plus de harangues que n'en entendit jamais la Cité de Londres.

Le roi, cependant, s'étonnait de tant d'obstacles et donnait cours à la brutalité de sa colère ou aux gémissements de sa faiblesse. Tantôt le bruit courait qu'il avait signé en blanc trente-trois lettres de cachet pour se débarrasser des membres les plus turbulents de l'assemblée [1]. Ce qui est certain, c'est que, passant de l'irritation à la mollesse, il s'emportait et fléchissait, sauf à s'emporter et à fléchir encore. Quand les notables vinrent lui apprendre le chiffre du déficit vérifié par eux, il entra dans un accès de fureur, saisit une chaise et la brisa en s'écriant : *Ce coquin de Calonne! Il mériterait que je le fisse pendre* [2]. Et pourtant, ce Calonne, le roi l'aimait au fond, et sa violence ne servait ici qu'à masquer l'indignation dont le pénétrait la résistance des notables. Il les avait convoqués comme étant, pour ainsi dire, le conseil de famille de la monarchie : devait-il s'attendre à trouver des formes impérieuses et presque des menaces de censure là où il avait espéré les pures adhésions du respect?

Calonne fit alors un calcul qui, en d'autres temps, eût été juste. Sentant bien qu'aux yeux du peuple il personnifiait les millions perdus, il essaya de ramener à la question des réformes l'attention publique égarée à la poursuite du déficit; il donna à l'impression tous les mémoires qu'il avait remis aux notables, et y joignit un préambule où il disait : « Les priviléges sont sacri-

[1] Bachaumont, *Mémoires secrets*, t. XXXV, p. 13.
[2] *Mémoires historiques et politiques*, t. VI, p. 169.

fiés!... oui; la justice le veut, le besoin l'exige. On payera plus sans doute; mais qui? Ceux qui ne payaient pas assez. » Cet écrit fut lancé à profusion; Calonne en inonda Paris et la province. Afin de le mieux répandre, il l'adressa aux curés [1], et, détournant ainsi contre les abus la tempête qui le menaçait lui-même, il sembla dénoncer au public une résistance qui empêchait le roi de faire le bien du royaume. C'était un véritable appel au peuple.

Mais, par une de ces inconséquences de l'opinon, dont la singularité n'est qu'apparente et se rapporte à des causes profondes, il arriva que Calonne eut contre lui ceux-là surtout dont il plaidait la cause. En se livrant à des prodigalités odieuses au peuple, il s'était rendu moins impopulaire qu'il ne le devint en poussant à des réformes que le peuple désirait avec passion. Éclatant et glorieux indice de la grandeur des événements qui se préparaient! Preuve frappante que, dans les esprits, le côté moral des améliorations demandées en dominait le côté matériel et vulgaire! Oh! certes, que la Révolution se levât au signal donné par un sceptique, un dissipateur, par le caissier trop facile du comte d'Artois, par le cynique tributaire des boudoirs de Trianon, c'eût été déjà chose étrange; mais que la régénération de la France fût réduite à n'être plus qu'une affaire d'intendant; que l'hommage dû à l'idée de justice se présentât sous la forme d'un procédé d'administration, c'était un scandale historique. Et c'est à quoi la nation refusa noblement de souscrire. Elle ne voulut ni de l'initiative de Calonne, ni de son estampille, ni du mélange adultère qui, dans ses plans, faisait disparaître la majesté des principes invoqués. En un mot, elle s'indigna de ce qu'on osait venir battre monnaie avec son droit.

Que restait-il donc au ministre pour se soutenir? De lassitude, Louis XVI l'abandonnait; les notables lui portaient une haine que la récente dénonciation dirigée

[1] *Mémoires de Besenval*, t. II, p. 218.

contre eux avait changée en fureur; l'opinion enfin appelait à grands cris un ministère nouveau.

Le 8 avril, jour de Pâques, le *Club des politiques* reçut un paquet cacheté qui ne devait s'ouvrir qu'à onze heures du soir [1]. L'heure sonnée, on ouvrit le paquet et l'on y trouva un ouvrage sans titre, servant de réponse aux assertions de Calonne sur l'inexactitude du *Compte rendu*. Sachant qu'à dix heures Calonne devait donner sa démission, et craignant qu'on ne le soupçonnât d'avoir contribué à la chute d'un rival, Necker avait voulut assigner une date certaine à l'apparition de son livre.

Le lendemain, on apprit, dans Paris, que Calonne était renversé, et l'on se jeta avidement sur l'ouvrage de Necker. Quelque habile que fût la défense de l'ancien ministre génevois, elle ne pouvait être concluante et ne le fut point. Mais la dignité de son langage, la clarté artificielle de ses calculs, où les millions semblaient obéir à sa volonté et se ranger en colonnes persuasives suivant les besoins de la cause, tout cela éblouit les Parisiens, et ils s'empressèrent de donner raison à Necker, impatients qu'ils étaient de donner tort à Calonne. Louis XVI, importuné du bruit que faisait jusque dans Versailles la popularité de Necker, lui envoya une lettre de cachet qui l'exilait à quarante lieues de la capitale [2], mais il éprouva l'humiliation de voir tout Paris entourer d'honneurs l'auteur du *Compte rendu;* si bien que, parmi les visiteurs qui allèrent complimenter l'exilé, on remarqua le plus influent des notables, un candidat pour le ministère vacant, Loménie de Brienne [3].

Tandis que Necker s'éloignait lentement de la capitale, fier d'une persécution qui achevait sa renommée, Calonne, de son côté, traversait le royaume, poursuivi

[1] Bachaumont, *Mémoires secrets*, t. XXXIV, p. 344.

[2] Madame de Staël, *Considérations sur la Révolution française*. — La fille de Necker s'est, du reste, trompée en donnant l'exil de son père comme antérieur à la chute de Calonne. Voyez t. I, p. 116 et 117.

[3] *Ibid.*

de ville en ville et par les huées de la multitude [1] et par les lettres de cachet, exilé d'abord à Berny, puis en Flandre, puis en Lorraine, mais bravant la mauvaise fortune, toujours le même, toujours railleur, et répétant tout bas qu'il consentait à être pendu *si les augustes complices devaient en être* [2].

[1] Bachaumont, *Mémoires secrets,* t. XXXV, p. 30.
[2] *Mémoires historiques et politiques,* t. VI, p. 169.

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE TROISIÈME.

DIX-HUITIÈME SIÈCLE

CHAPITRE II.

PREMIER MINISTÈRE DE NECKER.

CHAPITRE III.

LES RÉVOLUTIONNAIRES MYSTIQUES.

CHAPITRE IV.

AFFAIRE DU COLLIER.

CHAPITRE V.

APPARITION DU DÉFICIT.

FIN DE LA TABLE DU DEUXIEME VOLUME.

IMPRIMERIE D. BARDIN, A SAINT GERMAIN.



Albums d'Armand Dayot

Inspecteur général des Beaux-Arts

Format in-4° oblong.

Le Moyen Age. — La Gaule romaine. — Les Invasions. — La France féodale. — La Royauté. D'après d'anciens documents. L'ouvrage broché . . . . 15 »
Reliure toile . . . . 60 »

La Renaissance en France, de Charles VIII à Louis XIII. D'après les documents du temps . . . . L'ouvrage broché 25 »
Reliure toile . . . . 50 »

Louis XIV. 600 illustr., d'après les doc. de l'époque. L'ouvrage broché 25 »
Reliure toile . . . . 70 »

De la Régence à la Révolution (La vie française au XVIIIe siècle). Ouvrage illustré d'après les documents de l'époque. L'ouvrage reliure toile. . . . . 70 »

La Révolution française. Constituante, Législative, Convention, Directoire. Environ 2.000 planches, d'après les documents du temps. L'ouvrage reliure toile. 100 »

Napoléon. Illustré d'après des peintures, sculptures, gravures, objets, etc... du temps . . . . L'ouvrage broché 25 »
Reliure toile . . . . 70 »

La Restauration (Louis XVIII et Charles X). 534 figures d'après l'image du temps . . . . L'ouvrage broché 15 »
Reliure toile . . . . 60 »

Journées révolutionnaires (1830-1848). D'après les peintures, gravures, sculptures, médailles, etc. . . . . L'ouvrage broché 15 »
Reliure toile . . . . 60 »

Le Second Empire (1851-1870). Environ 1.000 gravures, d'après les documents de l'époque . . . . L'ouvrage reliure toile 70 »

L'Invasion. — Le Siège — La Commune (Suite au **Second Empire**). Environ 1.000 gravures d'après les documents du temps. L'ouvrage reliure toile . . . . 70 »

Histoire contemporaine par l'image (1789-1872). Ouvrage illustré d'après les documents du temps . . . . L'ouvrage broché 25 »
Reliure toile . . . . 70 »
Reliure amateur . . . . 58 »

6875. — Paris. — Imp. Hemmerlé, Petit et Cie. 6-1926.







